12ème Congrès
Association Française
de Science Politique

INÉGALITÉS ET DÉMOCRATIE

9 ▶ 11 JUILLET 2013

Ouverture du Congrès

Compte rendu
12ème Congrès de l'AFSP

bilan scientifique des sessions

Sessions scientifiques

Conférence plénière

Remise des prix AFSP/Dogan à l'Assemblée nationale

Assemblée générale et passage de témoin
« Sciences Po - IEP d'Aix-en-Provence »

Accueil
et espace librairie

Conférence Spectacle
« Le bréviaire des politiciens »

Bilan du Congrès de Paris...

par Yves Déloye, Secrétaire général de l'AFSP

Le 12ème Congrès national de l'AFSP, organisé dans les locaux de la FNSP à Paris du 9 au 11 juillet 2013 a connu un succès d'audience exceptionnel dans l'histoire des congrès de l'Association. Avec 947 inscrits – soit un nombre de participants qui a presque doublé en dix ans – ce Congrès témoigne d'une progression sensible de l'intérêt suscité dans notre communauté scientifique par ce type d'événements. Plus encore, le Congrès de Paris poursuit l'internationalisation de notre public puisque près de 20 % des inscrits étaient en provenance de l'étranger. Tout aussi significatif, même si cela est difficile à quantifier, est l'assiduité des personnes inscrites aux diverses manifestations du Congrès, ce qui atteste de la pertinence de la formule ambitieuse imaginée par le Conseil d'Administration de l'Association.

Si l'on peut juste regretter que l'ampleur du programme scientifique ait obligé à positionner les Modules professionnels et pédagogiques (MPP) du Congrès le mercredi 10 juillet dès 8 h 30, horaire matinal qui a affecté un peu la fréquentation de ces derniers, pour le reste des modules du Congrès (la Conférence plénière, les 3 Modules transversaux, les 66 Sections thématiques et les 4 Ateliers Doctoraux), l'affluence était au rendez-vous. Ce fut également le cas pour la Conférence plénière prononcée par Elisa P. Reis (UFRJ, Brésil) dans les locaux de l'Assemblée Nationale le 10 juillet, et dont la richesse a été particulièrement soulignée par ses auditeurs.

Ce succès d'audience nous semble remplir l'un des objectifs assignés par l'Association à ses congrès nationaux : être le lieu de rassemblement d'une discipline désormais éparpillée sur le territoire national et proposer à notre communauté scientifique un moment de socialisation permettant aux diverses générations et sensibilités qui traversent cette dernière de se retrouver autour d'un programme partagé. D'où l'importance à nos yeux d'ouvrir nos manifestations aux jeunes générations [étudiant(e)s de niveau Master, doctorant(e)s, post-doctorant(e)s]. En 2013, c'est plus de 49 % des inscrits qui appartenaient à la jeune génération, faisant de notre congrès l'une des manifestations de SHS les plus ouvertes aux générations montantes. Il est vrai que la politique tarifaire adoptée par l'Association contribue à réaliser ce résultat : près de 52 % des étudiant(e)s inscrit(e)s au Congrès de Paris l'ont été à titre gracieux (au titre du partenariat avec les institutions partenaires de l'AFSP). Les 48 % restant ayant bénéficié d'un tarif minoré de plus de 60 % par rapport au tarif d'inscription de référence.

Il convient surtout d'insister sur ce qui n'est pas aisément mesurable pour l'heure : la qualité scientifique de cette manifestation d'ampleur. Ce bilan établit clairement l'importance de nos Congrès pour aider nos collègues à présenter et à discuter les apports de leur recherche récente. Tout autant, ce bilan montre que les congrès de l'Association ne se contentent pas d'attester des recherches en cours, ils visent aussi à orienter dans les années à venir les agendas de recherche de nos membres et de nos congressistes. De ce point de vue, en complément du foisonnement et de la vitalité scientifique des Sections thématiques, axe majeur de la structuration scientifique des congrès de l'AFSP, la réussite des trois Modules transversaux sur l'état de notre discipline (MTED) doit être soulignée. Qu'il s'agisse de l'économie politique internationale (domaine trop peu présent dans le paysage académique français), de la sociologie électorale (domaine en profond renouvellement ces dernières années) ou encore de la théorie politique (domaine en plein développement aussi), le bilan établi par les collègues en charge de ces modules est très positif et permet de penser que ces modules joueront à l'avenir un rôle structurant pour la recherche en science politique en France.

Amicalement

Yves Déloye

Vous trouverez successivement dans ce livret les bilans scientifiques des Sections thématiques, des Modules transversaux sur l'état de la discipline, des Modules pédagogiques et professionnels et des Ateliers doctoraux transmis par leurs organisateurs à l'AFSP au 30/09/13.

MTED 1
Futur des études électorales en France

Paul BACOT (Sciences Po Lyon UMR Triangle)
paul.bacot@sciencespo-lyon.fr
Céline BRACONNIER (Université de Cergy Pontoise/CEPEL)
celinebraconnier@yahoo.fr
Nonna MAYER (CEE-Sciences Po-CNRS)
nonna.mayer@sciences-po.fr

Ce module rassemblait pour une demi-journée les chercheur.e.s travaillant sur l'objet électoral, avec un double objectif : faire un inventaire des recherches en cours, et réfléchir à l'agenda à venir, à 4 ans des prochaines grandes échéances électorales nationales.
Devant une assistance très fournie (plus d'une soixantaine de personnes) les intervenant.e.s ont joué le jeu, respectant les très courts temps de parole impartis afin de tenir dans les 4 heures de la session. Le panorama des recherches électorales en France aujourd'hui tel que le dessinent les communications présentées est impressionnant, tant par la multiplication des travaux dans ce domaine et le nombre de laboratoires et de chercheur.e. impliqué.e.s, que par leur caractère pluridisciplinaire (géographie, sociologie, économie politique, sociohistoire) et la diversité des approches théoriques et méthodologiques mobilisées (toutes les communications sont maintenant sur le site de l'AFSP). Alors même ou peut être parce que leur efficience comme mode de désignation et de légitimation des gouvernants est aujourd'hui mise en question (Jon, Elster, Arnaud Le Pillouer, *A quoi servent les élections* ? Puf/La vie des idées, 2013), les élections intéressent plus que jamais. Elles sont analysées de mille manières, à partir de données individuelles et agrégées, par des sondages mais aussi des entretiens, de l'observation, des expérimentations de terrain et de laboratoire, des cartes, au niveau national et au niveau local le plus fin du bureau de vote, dans les banlieues déshéritées et dans les quartiers bourgeois de l'Ouest parisien.

Par delà cette diversité, des préoccupations convergentes se font jour :
- mieux relier le vote à la politique ordinaire, hors élections, pas seulement dans le temps particulier de la campagne
-le saisir dans la durée, dans une perspective longitudinale
-se pencher sur les mécanismes de la mobilisation électorale, par les partis mais aussi les réseaux d'interconnaissance, les medias, les réseaux sociaux
- développer l'analyse discursive et lexicale (slogans, conversations et brèves de comptoir, chats) et mieux l'intégrer à l'ensemble des études électorales
-panacher les méthodes et les niveaux d'analyse, réfléchir à de nouveaux plans d'échantillonnage des enquêtes électorales permettant une meilleure saisie du contexte local ; contextualiser, mais aussi « décontextualiser » (en faisant de l'élection l'unité d'analyse, prenant son sens comparée aux autres élections en France d'une part, et aux mêmes dans d'autres pays)
-réintégrer les règles et les institutions (impact des modes de scrutin, des redécoupages électoraux)
-innover dans les questionnements et les objets (questions sur le sport, les loisirs, les animaux de compagnie, rapport des enfants et des non électeurs à l'élection, rôle des groupes d'intérêt)
Le regard critique des deux discutants, Jim Stimson, évoquant le modèle fondateur des (*American National Election Studies* (ANES) et Martial Foucault, s'appuyant sur son expérience du modèle canadien, a permis à la fois de souligner la qualité des grandes enquêtes françaises, tout en mettant en garde contre les pièges à éviter pour institutionnaliser des *French National Studies* (lourdeurs bureaucratiques, arbitrages délicats entre continuité et renouvellement des variables, confusion entre thèmes de campagne et *policy preferences*, focalisation excessive sur la prédiction des résultats etc.).

La seconde partie de la session a porté sur les moyens de remédier à la principale faiblesse des études électorales en France, leur fragmentation, leur cloisonnement. Cette réunion à permis d'échanger des informations, de faire un état des lieux, de percevoir des complémentarités et des convergences. Des regroupements sont en cours (SPEL, REV, TriElec), il faut aller plus loin, établir une coopération scientifique élargie au delà des frontières institutionnelles et disciplinaires, et rendre les travaux français plus visibles à l'international.

Quelques pistes :
-Une seconde réunion le 7 octobre portera plus précisément sur les formes que pourrait prendre cette coopération : groupe de travail sur l'électoral ? Association de la loi de 1901 ? Groupement d'intérêt scientifique ?
-Une autre occasion d'échanger sera, comme l'a annoncé Jean Chiche, une réunion à l'initiative de la Société française de statistiques (groupe enquêtes, modèles) souhaitant organiser un séminaire en partenariat avec l'AFSP. Ce séminaire se tiendrait le 21 novembre après midi à l'institut Henri Poincaré rue Pierre et Marie Curie à Paris. Ce serait l'occasion d'une rencontre entre statisticiens et politistes sur nombre de sujets abordés pendant la session (découpage électoral, inscription/non inscription électorale, grandes enquêtes, modèles multi nivaux.
-Le projet DYNAMOB enfin (voir la communication de Vincent Tiberj et Florent Gougou) pourrait jeter les bases d'une coopération a minima préparant les échéances de 2017. C'est un panel politique de long terme, suivant les mêmes individus de septembre 2013 à juin 2017 (la première vague est sur le terrain), réinterrogés au moins une fois par trimestre, pour analyser la formation des préférences et des choix sur le temps long, émaillé de nombreuses consultations électorales (municipales, européennes régionales, présidentielle et législatives), axé sur « la politique des temps ordinaires ». Il s'inscrit dans le projet de Panel Elipss (Étude longitudinale par internet pour les sciences sociales, http://www.elipss.fr/elipss/recruitment/), un des dispositifs de l'équipement d'excellence Dime-Shs (Données Infrastructures et Méthodes d'Enquête en Sciences Humaines et Sociales), coordonné par le Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) de Sciences Po., qui permet de disposer d'un échantillon représentatif de la population française de 6000 personnes équipées de tablettes tactiles connectées à internet pour répondre régulièrement à des études conçues par des chercheurs en sciences humaines et sociales.
Or d'une part les données seront mises à disposition du public. D'autre part il est possible de proposer à l'équipe des thèmes de questionnement pour la vingtaine de modules à venir.

Voila un résumé rapide de ce qui s'est dit pendant la session, et nous espérons vivement continuer ce dialogue ensemble le 7 octobre !

Paul Bacot, Céline Braconnier, Nonna Mayer

MTED 2
Les politiques internationales : objets et stratégies de recherche

Guillaume DEVIN (CERI-Sciences Po Paris)
guillaume.devin@sciences-po.org
Andy SMITH (CED-Université de Bordeaux)
a.smith@sciencespobordeaux.fr

Ce module thématique partait du constat que, depuis une dizaine d'années, un rapprochement certain s'était opéré entre de nombreux chercheurs formés principalement en relations internationales, en analyse de l'action publique et en sociologie politique, mais aussi que les différences restaient fortes. L'objectif du module thématique consistait donc à expliciter les convergences et les divergences en ouvrant un espace de discussion structuré d'abord autour des objets de recherche, puis autour des stratégies d'enquête qui leur sont associées. Concernant les objets de recherche nos débats ont été alimentés par trois communications de Franck Petiteville (PACTE-Sciences Po Grenoble), Patrick Hassenteufel (Université de Versailles-Saint Quentin) et Frédéric Charillon (Université de Clermont Ferrand-Auvergne). Cette première discussion a été suivie d'une deuxième consacrée à l'opérationnalisation par voie d'enquêtes de recherches inspirées à la fois par les théories des relations internationales et celles de l'analyse de l'action publique. Ici nos intervenants ont tous été plus proches de leur travail de thèse respective (Auriane Guilbaud (Université Paris 8), Amandine Orsini (Université St Louis, Bruxelles), Yves Montouroy (CED-Sciences Po Bordeaux), Delphine Lagrange (Sciences Po Paris, CERI), et Ronald Hatto (Sciences Po Paris, CERI).

La session (quatre heures avec une courte pause) s'est tenue devant un public nombreux (plus de soixante personnes). Au cours des exposés et des débats animés avec la salle qui ont suivi, un haut niveau de consensus a été constaté autour des deux points suivants :

- de plus en plus, les chercheurs formés en RI et en APP abordent des problèmes sociaux similaires (ex. la sécurité, la protection de l'environnement, etc.) en les traduisant en énigmes scientifiques semblables (notamment en partant du constat d'un passage vers moins d'autorité légitime et en se centrant sur les acteurs qui construisent et institutionnalisent les problèmes sociaux et publics). L'approche socio-historique est apparue comme un fréquent terrain de rencontre.
- Il demeure toutefois une distance entre ces deux traditions de recherche. Tout d'abord parce que les points d'entrée ne sont pas toujours les mêmes (ex. en RI on aborde plus volontairement « la transationalisation » sous l'angle des mouvements sociaux, alors qu'en APP on partira des concepts de mise sur agenda et de mise en œuvre). Ensuite, cette distance tient au fait que les formations initiales suivies par les uns et les autres restent très différentes (peu de traitement de l'APP pour les étudiants en RI et vice versa). Á ce jour, aucun manuel, ni aucune étude approfondie, n'explore les liens forts qui pourraient féconder les deux traditions de recherche.

Il a donc été convenu que les efforts devaient être poursuivis pour éviter que les RI et les APP ne se transforment en sous-disciplines, voire en disciplines, autonomes du reste de la science politique. Formulée de manière plus positive, la conclusion générale du module a été que les chercheurs concernés par les RI et l'APP gagneraient à mieux connaître et reconnaître leur héritage commun - celui de la sociologie, et ceci tant sur le plan de la théorie que sur celui de la méthode. Partant de ce socle solide et stimulant, il est à espérer que des collaborations plus soutenues et plus approfondies puissent être lancées, notamment autour de projets de recherche de type « ANR ».

MTED 3
La théorie politique en France : un état des lieux

Charles Girard (Université Paris 4)
girard.charles@gmail.com
Bertrand Guillarme (Université Paris 8)
bertrand.guillarme@orange.fr

Où en est la théorie politique française ?

Alors que l'inscription de la théorie politique est la norme dans les départements de *political science* des universités anglo-américaines, de *Politikwissenschaft* des universités allemandes, et de science politique des universités belges, suisses et canadiennes, elle reste encore souvent discrète dans les universités françaises. Si la reconnaissance de son appartenance à la discipline est ancienne, marquée notamment par son inscription parmi les cinq spécialités identifiées du concours de l'agrégation, la théorie politique reste en effet aujourd'hui une voie peu explorée, qui n'est pratiquée que dans quelques départements de science politique.

Ce constat d'une intégration encore incomplète de la théorie politique à la science politique française est paradoxal à l'heure où elle connaît un essor sensible à l'échelle internationale dans la plupart de ses domaines : de la philosophie normative à la théorie critique, du paradigme de la reconnaissance à la pensée pragmatique, de l'histoire contextuelle des idées aux théories du genre, des conceptions participatives et délibératives de la démocratie au néo-républicanisme. Il appelle un état des lieux, que ce module s'est attaché à initier, en réunissant des spécialistes représentant la diversité des traditions, des objets et des institutions qui font aujourd'hui la théorie politique.

Le terme de théorie politique a une dimension mystérieuse et potentiellement polémique. Ce domaine serait-il le seul de la discipline où les politistes pratiquent la théorisation ? Le reste de la discipline serait-il désespérément empiriste, peuplé de collègues qui rejettent tout modèle théorique pour valider les résultats qu'ils avancent ? Il est bien évident que ce n'est pas le cas, et que la théorie politique ne peut pas revendiquer de monopole de la théorisation du politique. Quelle est donc sa spécificité ? Dans leur introduction au *Oxford Handbook of Political Theory*, les auteurs (John Dryzek, Bonnie Honig, Anne Phillips) définissent la théorie politique, quelque soit la diversité des méthodes qu'elle utilise, par son engagement dans l'analyse des *normes* qui orientent l'action politique, qu'il s'agisse d'une action présente ou passée. S'il y a une spécificité de notre activité en théorie politique, c'est donc l'objet normatif sur lequel porte l'analyse théorique. Une fois que l'on a dit ceci, on n'a pas nécessairement dit beaucoup, car les méthodes de l'analyse théorique sont très nombreuses, et poursuivent des objectifs différents. On peut chercher à connaître les normes, à les critiquer, ou à les justifier. Et bien entendu, les instruments théoriques pour y parvenir ne seront pas les mêmes. De plus, même pour ceux qui partagent un objectif analytique, les instruments pourront être différents : certains emploient des méthodes généalogiques ou historiques, d'autres des outils empruntés à la philosophie ou à l'analyse textuelle, d'autres encore à l'économie ou aux mathématiques. Il est évident que le panorama que nous aimerions commencer aujourd'hui à dresser ne pourra pas être exhaustif, et qu'il a vocation à être enrichi. Dans la publication que nous voudrions élaborer sur la base de cette journée, d'autres contributions seront les bienvenues pour rendre compte de la richesse et de la diversité de notre communauté. Déjà dans le numéro spécial que la RSFP consacre à la théorie politique, il y a un peu plus de cinquante ans, la diversité des méthodes employées est déjà apparente. Sans vouloir comparer les contributeurs contemporains la discipline à Isaiah Berlin, à Raymond Aron, à Henri Lefèvre ou à Bertrand de Jouvenel, il nous semble que la pratique de la théorie politique est aujourd'hui, en France, riche de perspectives renouvelées, que ce module visait à mettre en avant et faire dialoguer, pour que soit mieux connue, au sein de notre discipline et ailleurs, les problèmes et les solutions qu'elles présentent.

Une première table ronde, introduite par Bertrand Guillarme (Université Paris 8, CRESPPA), intitulée « l'objectivité en théorie politique », portait sur les critères de validité de l'analyse en théorie politique. A

quelle(s) condition(s), les résultats de l'analyse des normes peuvent-ils être qualifiés de *valides*, ou d'objectifs ? Comment apporte-t-on la *preuve* des propositions analytiques avancées en théorie politique ?

La discussion entre les participants a notamment montré que la question de la validité de l'analyse théorique se pose différemment selon l'objectif qui est poursuivi : la compréhension des normes n'exige pas les mêmes choses que leur critique, ni que leur justification. Pour une part majeure des théoriciens du politique, l'objectif de l'analyse des normes est leur compréhension, qui passe souvent par une analyse historique. L'enjeu est de restituer le sens véritable des propositions normatives, en s'intéressant en priorité aux conditions de leur énonciation. La critique des normes emploie souvent une méthode dite généalogique, qui cherche à dévoiler les modalités de la fabrication des normes dans les rapports de pouvoir. Il y a aussi un courant important en théorie politique qui affirme que les normes peuvent être justifiées, et c'est cette justification qui doit être valide. A l'intérieur de ce courant, on distingue en général deux sortes de positions. L'une est souvent qualifiée de fondationnaliste, parce qu'elle recherche pour les normes politiques une fondation qui est réputée solide parce que sa réalité serait autonome par rapport à nos croyances normatives. Il y a différents genres de fondations de ce genre : certaines sont scientifiques, et font par exemple appel à la science de l'histoire, ou de l'évolution, alors que d'autres font plutôt appel à la logique et sont souvent qualifiées de transcendantales.

A l'inverse, la réponse qui est donnée par une partie importante de la théorie politique contemporaine est qu'il s'agit de justifier ces normes en référence à nos croyances elles-mêmes, parce que nous n'avons rien d'autre à notre disposition, aucun fondement extérieur à elles sur lequel nous pourrions compter. Ce qui justifie nos croyances normatives, c'est la manière dont elles s'insèrent dans l'ensemble cohérent de ce à quoi nous croyons. Bien entendu, une question évidente que pose cette perspective est celle de sa singularité, puisqu'elle semble différencier la recherche de l'objectivité normative de la celle de l'objectivité scientifique. C'est exactement l'inverse que soutienne ses tenants, en soulignant comment cette objectivité normative est proche de celle décrite pour la science par Quine, dans sa critique de l'empirisme.

Ces questionnements ont été pris en charge par les participants à partir d'objets variés, ainsi des réflexions initiées dans le sillon de la philosophie habermassienne sur la constitution d'un espace public postséculier en Europe (Arnaud Leclerc, Université de Nantes, DCS), qui fait l'objet de la Chaire de philosophie de l'Europe créée par l'Université de Nantes. Mais ils ont également donné lieu à une réflexion sur les conséquences du positionnement méthodologique adopté pour la place de la théorie politique, qui tend soit à faire l'objet d'un rejet radical au nom de son manque de positivité, soit à être simplement acceptée dans sa version normative comme offrant un supplément d'âme à la sociologique politique, soit à être importée dans des démarches généalogiques visant à déconstruire les idéologies politiques (Philippe Raynaud, Université Paris 2, Institut Michel Villey)

A la question des conditions de validité de l'analyse des normes s'ajoute par ailleurs la question du mode d'administration de la preuve dans l'étude des discours et des textes du passé, la théorie politique ne pouvant être séparée de l'histoire de la philosophie politique, mais aussi de l'histoire conceptuelle et de l'histoire sociale des idées. De ce point de vue, l'un des lieux où se joue l'objectivité de la recherche est la délimitation des corpus étudiés, et le partage trop souvent imposé entre « grandes œuvres » des penseurs reconnus par le canon et « petites pensées » produites notamment par les acteurs eux-mêmes (Samuel Hayat, Queen Mary University of London, CSHPT). De même, l'apport de la mise en contexte politique et intellectuelle des corpus étudiés peut-elle jouer, comme dans l'histoire des concepts skinnérienne, contre les lectures figées, à l'objectivité de surface, qui tendent à prévaloir, plus encore si elle s'étend au contexte social de la production des textes (Frédérique Matonti, Université Paris 1, CRPS)

Une seconde table ronde, introduite par Charles Girard (Université Paris 4, SND), intitulée « Comment être réaliste en théorie politique ? », a porté sur le sens de l'injonction fréquente, mais souvent indéterminée dans son contenu, au réalisme en théorie politique. Quelle est la nature des relations existant entre les propositions évaluatives de la philosophie politique et les résultats factuels livrés par les sciences sociales du politique ?

Les participants se sont accordés sur ce constat : si la théorie politique se distingue par le fait qu'elle porte une attention spécifique aux normes politiques, à leur analyse et à leur interprétation, et si elle se rattache en même temps aux autres approches de la science politique en ce qu'elle se nourrit des savoirs empiriques dégagés par les sciences sociales, alors la théorie politique, dans sa définition même, soulève un problème central, et familier : celui du rapport entre normativité et positivité. Comment articuler les faits et les valeurs ? Comment relier la description et l'explication des configurations politiques actuelles et passés, que produisent les perspectives sociologiques, historiques, juridiques, à l'examen des positions axiologiques et des discours sur les valeurs que la théorie politique veut prendre en charge ? A cette question il y a une réponse consensuelle mais aussi vague, consensuelle *car* vague sans doute : il faut le faire en restant « réaliste ».

Tout le monde s'accorde donc sur ce point, mais l'accord ne va pas plus loin. Que la fin que l'on assigne à la théorie politique soit de type critique, normatif ou prescriptif, ou encore strictement analytique, voire explicatif, il importe dans tous les cas de ne pas ignorer ce *qu'est* la réalité politique, lorsqu'on examine les discours sur ce qui devrait être ou pourrait être, ou est d'une manière qui ne satisfait pas. De ce point de vue, les représentants et représentantes de la théorie critique, de la philosophie normative, des perspectives généalogiques, du pragmatisme, des études de genre, ou encore du choix social sont d'accord pour refuser *l'irréalisme*. C'est d'ailleurs, en théorie politique comme ailleurs, un geste polémique souvent efficace que d'imposer la description de son propre paradigme comme le paradigme « réaliste », par contraste avec les paradigmes concurrents, soupçonnés par contraste de naïveté, d'utopisme, voire d'idéologie coupable. C'est ainsi, par exemple, qu'ont pu être désignées comme « réalistes », depuis le second XXe siècle, ces théories de la démocratie que l'on appelle parfois aussi « minimalistes ». Mais être réaliste, est-ce forcément être minimaliste ? Est-ce prendre en charge des ambitions politiques plus limitées ? Ou emprunter ses prémisses à une science dont la neutralité axiologique est supposée plus sûre, telle l'économie ici ? Ou encore restreindre le champ légitime de l'investigation théorique à la factualité ?

En réalité la visée du réalisme prend à chaque fois une signification différente, selon la tâche propre que se fixe la théorie politique.

Pour les uns, le réalisme autorise à travailler sur des modèles normatifs abstraits, ou sur des idéaux, pour éprouver leur cohérence, voire leur fondements, *en tant que* ce travail doit éclairer les conditions actuelles et les possibilités qu'elles ouvrent pour l'avenir. Dans une telle perspective, être réaliste, c'est élaborer un idéal qui ne soit pas, ou pas seulement une utopie, mais qui soit pertinent pour l'évaluation, voire pour la transformation des sociétés. Ainsi l'examen des travaux de Michaël Walzer suggère-t-il que la dénonciation de la théorisation dite « idéale », sur le modèle de la méthode rawlsienne, au nom du réalisme, ignore ce qu'elle apporte à la résolution des conflits concrets de répartition (Justine Lacroix, Université libre de Bruxelles, CTP).

Pour d'autres le réalisme interdit au contraire une telle démarche et demande de partir des pratiques et des institutions effectives observables, pour rejoindre par une démarche plus immanente les formes actives de la normativité. Être réaliste alors ce n'est pas confronter aux faits sociaux des modèles indépendants, mais voir quelles logiques normatives sont déjà à l'œuvre, plus ou moins implicitement, dans le social. Par exemple, la théorie critique et de la sociologie de l'espace public, en étudiant les pratiques et les demandes sociales associées par exemple à l'essor des dispositifs réunis sous le terme de « démocratie participative » se donne-t-elle les moyens d'affronter des questionnements normatifs en partant du diagnostic porté sur la société (Yves Sintomer, Paris 8/IUF, CSU-CRESPPA).

Pour d'autres encore le réalisme suppose de traiter les discours sur les normes politiques comme des phénomènes politiques comme les autres, en rapportant leur contenu avant tout à la réalité socio-historique particulière dont ils sont issus et qui les constituent. Être réaliste, dans ce cas, c'est avant tout ne pas céder à la tentation idéaliste qui extraie concepts et pensées du contexte qui détermine pourtant, en même temps que leur signification, leur horizon possible de validité.

Ce partage est trop schématique, et devrait faire droit à une diversité bien plus grande dans les modes d'appréciation du rapport entre faits et valeurs, mais il est clair que ce qui est en jeu dans chaque cas c'est aussi l'invention d'une forme de compagnonnage fécond entre théorie politique et sciences sociales. Les intervenants ont d'ailleurs esquissés des modes distincts d'articulation de la réflexion théorique sur les normes et de l'étude positive du social.

Ainsi, dans le champ de la démocratie délibérative, l'élaboration d'une théorie du débat contradictoire ne peut-il faire l'économie d'une intégration des résultats les plus sûrs de la psychologie sociale et expérimentale, mais aussi du tableau dressé par la sociologie des différentes formes de ségrégation – résidentielle par exemple – qui tendent à limiter de façon inquiétante l'exposition des citoyens aux points de vue antagonistes (Bernard Manin, EHESS/New York University, CESPRA).

Une autre méthode consiste, à propos d'un objet tel que les questions médicales, à chercher d'abord à identifier les horizons d'attente spécifique vis-à-vis du monde sociale (manifestant toujours une forme de normative préalable) à partir desquels les sciences sociales ont produit de la factualité, en distinguant les grands « langages » qui y sont employés (Nicolas Dodier, EHESS/INSERM, LIER).

La question du rapport de l'analyse normative aux sciences sociales fait en outre resurgir, sous un angle différent, le problème de l'articulation entre théorie politique et histoire des idées politiques. En effet, l'ancrage dans une tradition de pensée ancienne tend à valoir pour les théoriciens comme signe d'ancrage dans une « solide réalité » intellectuelle, selon la formule employée par Philip Pettit à propos de la tradition républicaine dans laquelle s'enracine sa théorie du gouvernement. Mais la confrontation des modèles qui s'autorisent de telles références aux résultats de l'histoire de la pensée révèle souvent des écarts considérables, mettant au jour la tension entre deux exigences distinctes et potentiellement contradictoires de réalisme (Christopher Hamel, Université libre de Bruxelles, CTP).

La participation de chercheurs travaillant à l'étranger (Belgique, Etats-Unis) a permis tout au long de ces deux tables rondes de resituer les débats dans le contexte particulier à la théorie politique française, et de souligner les progrès de son internationalisation, comme la persistance de certaines de ces spécificités. Si les conceptions de la théorie politique varient selon les traditions nationales, que la question des modalités de l'objectivité, ainsi que du rapport entre positivité et normativité n'est pas posée dans les mêmes termes en Allemagne, en France ou en Angleterre, et que la compréhension des normes, d'une part, et la mise à distance des valeurs, d'autre part, n'y joue pas partout le même rôle dans la constitution de l'analyse du politique en science.

Participants :

8h30-10h30 : Table ronde 1 : L'objectivité en théorie politique
(modérée par Bertrand Guillarme, Université Paris 8, CRESPPA)

Speranta DUMITRU, Université Paris 5, CERSES
Christopher HAMEL, Université Libre de Bruxelles, CTP
Arnault LECLERC, Université de Nantes, DCS
Frédérique MATONTI, Université Paris 1, CRPS
Philippe RAYNAUD, Université Paris 2, Institut Michel Villey

10h40-12h30 : Table ronde 2 : Comment être réaliste en théorie politique ?
(présidence : Charles GIRARD, Université Paris 4, SND)

Nicolas DODIER, INSERM / EHESS, LIER
Samuel HAYAT, Queen Mary University of London, CSHPT
Bernard MANIN, NYU / EHESS, CESPRA
Justine LACROIX, Université Libre de Bruxelles, CTP
Yves SINTOMER, Université Paris 8/I.U.F, CRESPPA

ST 1
US *politics* and *policies* in motion : un nouveau regard sur l'Etat américain

Anne-Laure BEAUSSIER (CEPEL, Montpellier 1)
annelaure.beaussier@hotmail.fr
Catherine HEOFFLER (CEPEL, Montpellier 1)
catherinehoeffler@gmail.com
Ulrike LEPONT (CEPEL, Montpellier 1)
ulrike.lepont@gmail.com
Marc SMYRL (Denver University)
marcsmyrl@yahoo.com

Cette section thématique s'était donnée pour objectif de faire un tour d'horizon des travaux récents de science politique menés en France ou en Europe sur les Etats-Unis. La question transversale guidant les échanges avait trait aux évolutions de l'Etat américain analysées à travers les changements affectant les acteurs institutionnels en même temps que les politiques publiques. Par conséquent, les interventions étaient organisées autour de deux modules de travail, l'un portant plus spécifiquement sur les acteurs institutionnels et l'autre sur les politiques publiques.

Le premier module, assez large, intitulé « *Les transformations des* « politics » *américaines : une approche par les acteurs* », portait davantage sur l'angle des *politics* comme variable d'explication : il s'agissait de comprendre les évolutions des acteurs de la vie politique américaine (partis, Congrès, Présidence, opinion publique) et leurs conséquences sur le fonctionnement du système politique états-unien. Les thèmes abordés ont été variés. Une première contribution, présentée sous la forme d'une étude de cas a analysé, a travers l'étude de la réaction des pouvoirs publics à l'ouragan Katrina, la question des rapports entre les différents niveaux de gouvernement lors d'une réponse a une catastrophe (local, états fédérés, Etat fédéral). Une seconde contribution a questionné la soi disant faiblesse constitutive de l'administration fédérale en présentant les premiers résultats d'une enquête menée sur les individus restant sur une longue durée à l'intérieur du gouvernement américain (les « *long timers* »), une population souvent négligée par la littérature sur les élites américaines, et plus largement sur le système politique américain. Une troisième contribution s'est penchée sur la question de l'évolution des rapports de force entre la Maison Blanche et le Congrès à travers l'analyse de l'usage par le président Bush d'un instrument juridique particulier, les déclarations de signature. Enfin, une quatrième s'est concentrée sur un acteur particulier, l'opinion publique, en s'interrogeant sur le soutien des Américains aux politiques sociales et à l'Etat fédéral.

Le second module, intitulé « *Etudier le changement des politiques publiques américaines* », questionnait les transformations de l'Etat américain davantage sous l'angle de ses politiques publiques. La première communication se concentrait sur la politique menée par les Etats-Unis dans le domaine du commerce des technologies stratégiques avec la Chine et s'interrogeait sur la signification d'une attitude de plus en plus souple quant à l'autonomie de l'Etat américain. La seconde intervention portait sur la politique budgétaire américaine et montrait comment les luttes partisanes mènent à la situation paradoxale selon laquelle des acteurs, qui tirent la plus grande partie de leur pouvoir d'une politique donnée, pensent tirer un avantage politique à anéantir toute leur marge de manœuvre dans le domaine en question. Enfin, la dernière contribution portait sur une analyse de la réforme du système de protection maladie votée en 2010, à partir de laquelle les intervenants cherchaient à démentir trois vérités généralement admises dans la littérature sur les institutions américaines : les blocages institutionnels liés au check and balance, l'instabilité des élites administratives et la toute puissance des groupes d'intérêt.

Au total, ces interventions et les échanges qu'elles ont suscités ont montré une communauté d'intérêts partagés autour de la question des transformations de l'Etat américain. Bien qu'ayant abordé le sujet sous des angles très variés, chacun s'est retrouvé sur cette question transversale. Il apparaît, au terme de ces échanges, que l'Etat américain connait aujourd'hui un renforcement de certains aspects des structures du pouvoir fédéral d'un côté, en même temps qu'un affaiblissement concomitant d'autres aspects de ces

mêmes structures. Il n'est donc pas sûr que l'on puisse parler d'un renforcement paradoxal, ou d'un renforcement « qui ne dit pas son nom », pas plus que d'un affaiblissement de l'Etat fédéral. Il semble plus intéressant d'analyser les transformations de l'Etat en intégrant les différentes dimensions de ces mouvements antagonistes.

Malgré la qualité et la diversité des interventions, il faut noter que les réponses à cet appel à communications ont confirmé le nombre relativement faible de recherches de science politique menées en France sur les Etats-Unis. Les organisateurs avaient souhaité ouvrir les discussions à des recherches menées non uniquement pas dans le champ strict de la science politique mais dans d'autres disciplines, en particulier la civilisation et l'histoire américaine. Ceci a permis des échanges riches et d'ouvrir des perspectives de dialogue que nous espérons maintenir, notamment dans la perspective de publications communes. Cependant, si les apports sur le plan empirique sont incontestables et extrêmement fructueux, des décalages persistent sur le plan méthodologique qu'il faudra essayer de surmonter.

ST 2
« Saisir l'État » à travers ses écrits ordinaires. Enjeux, méthodes, objets

Jean-Michel EYMERI-DOUZANS (IEP de Toulouse – LaSSP)
jean-michel.eymeri-douzans@sciencespo-toulouse.fr
Gildas TANGUY (IEP de Toulouse – LaSSP)
gildas.tanguy@sciencespo-toulouse.fr

Cette section thématique souhaitait engager la discussion sur l'une des activités les plus routinières de la « vie de l'État » : les pratiques d'écriture ordinaire. Certes, l'anthropologie, l'histoire ou plus récemment la sociologie se sont emparées de cet objet. La science politique n'est évidemment pas totalement « oublieuse » de ce point de vue. Si la *Public Administration* s'est peu interrogée sur ces scènes matérielles de l'État, certains travaux hexagonaux récents ont aussi abordé, à leur façon, ces formes dissimulées de la bureaucratie du quotidien. Si cette section entendait bien sûr revenir sur les apports heuristiques d'une telle démarche, elle voulait surtout s'interroger sur la place et le rôle de cet objet – le quotidien scriptural – au sein de cette institution majesté – « l'institution des institutions » pour reprendre la belle formule de Maurice Hauriou – qu'est l'État. En effet, ce que Pierre Legendre appelle à juste titre la « paperasserie administrative » n'est que trop rarement interrogée comme modalité d'une *culture* de l'État et d'état, entendue ici, à la fois, comme une logique propre à l'institution État et comme un système incorporé de pratiques propre à tous les corps administratifs. Cette section voulait ainsi contribuer à une anthropologie de l'écriture administrative comme moyen de saisir l'État en action et au concret. Deux entrées complémentaires ont ainsi été plus particulièrement traitées :

- La première s'est interrogée sur les usages possibles et heuristiques de l'écrit ordinaire comme moyen de saisir l'État autrement. Que nous apprend l'écrit ordinaire sur le rôle, la place et la conception de l'État dans les systèmes politiques étudiés ? Que nous dit-il de ses transformations et de ses évolutions ? En quoi, par exemple, le renforcement des procédures gestionnaires depuis une quinzaine d'années (sous l'effet des instruments du *New Public Management* notamment) participe-t-il à la standartisation des écrits en transformant parfois en profondeur les rôles et les fonctions ? Que nous dit l'écrit ordinaire sur l'incorporation des rapports de domination à l'intérieur de la fonction publique (fonctionnaires de guichet, intermédiaires ou hauts fonctionnaires) ou à l'extérieur (usagers du service public) ? Que nous dit – plus largement – le rapport à l'écrit ordinaire du métier de fonctionnaire ? Voici toute une série de questions que les communications, les papiers et les échanges de la section (à partir de statuts et de formes d'écrits ordinaires très différents – dossiers administratifs, demandes d'allocations, archives judiciaires, « usages du faux » –) ont abordés très largement.

- La seconde a permis de jeter les bases d'un travail de catégorisation et de définition de cette notion. Cette section a d'abord été l'occasion de déplacer la focale vers d'autres espaces (Conseil d'État, IRA…). En effet, nombreux sont les travaux récents qui investissent le registre de l'écrit ordinaire sous l'angle du fonctionnaire subalterne – du fameux scribouillard, fonctionnaire de guichet ou usager du service public en situation de contrainte – délaissant du même coup d'autres lieux (la haute fonction publique ou les « fonctionnaires intermédiaires » pour le dire vite). Elle a ensuite interrogé l'historicité de la notion en montrant tout l'intérêt heuristique qu'il y avait à prendre au sérieux l'écrit ordinaire pour saisir et analyser les formes complexes de l'État dans la République florentine du début du XVIe siècle, la monarchie de Philippe II en Espagne à la fin du XVIe siècle ou au sein de l'État ottoman de la seconde moitié du XIXe siècle.

ST 5
Ce que le genre fait à l'Etat : une ethnographie du contrôle des déviances

Mathilde DARLEY (CNRS-Centre Marc Bloch Berlin) mathilde.darley@cmb.hu-berlin.de
Gwénaëlle MAINSANT (IRIS-EHESS) gwenaelle.mainsant@ens.fr

La section thématique s'intéressait à la régulation étatique des déviances envisagée au prisme du genre. Elle a permis de faire dialoguer trois champs de recherche féconds en science politique française mais dont les avancées ont rarement été mises en perspective : le contrôle des déviances, l'ethnographie de l'Etat et de ses agents et l'action publique appréhendée dans sa dimension genrée. Plus précisément, cette section a permis d'éclairer, à partir d'observations ethnographiques, la manière dont le genre travaille les interactions entre les *street level bureaucrats* et leurs publics, interactions appréhendées ici comme le lieu de la mise en œuvre du contrôle et de l'opérationnalisation du droit.

Cette section thématique invitait à penser la relative *gender blindness* des analyses portant sur le contrôle des déviances. En effet, si la sociologie de l'action publique a vu se développer de nombreux travaux portant sur des faits sociaux intrinsèquement marqués par le genre, ceux-ci ont principalement instruit la question de ce que l'Etat fait au genre, en occultant souvent ce que le genre fait à l'Etat. Dans le même temps, certaines recherches en sociologie de la déviance ont soulevé la question du genre, notamment pour questionner le caractère impensé des violences féminines. La part d'ombre reste cependant importante quant au caractère sexué des pratiques de contrôle, ce qui a donc motivé l'organisation de cette section thématique.

La section thématique était organisée en deux sessions. La première session était intitulée « Genre et contrôle étatique des déviances ». D'un côté, les communications d'Arthur Vuattoux sur le traitement différentiel des dossiers pénaux dans la justice des mineurs, de Jonathan Miaz sur les pratiques de contrôle des requérant-e-s d'asile en Suisse et de Camille Lancelevée sur le traitement psychiatrique des femmes en prison interrogeaient la différenciation sexuée du traitement des déviances. De l'autre, les communications de Yohan Selponi sur la prévention des addictions en milieu scolaire et de Mickaële Lantin Mallet sur la justice de proximité en Martinique s'attaquaient quant à elles à la question de la division sexuée du travail de contrôle. Les communications ont été discutées par Coline Cardi et la discussion avec la salle a été ensuite ouverte.

La seconde session était intitulée « Ce que le genre fait aux politiques de l'intime ». Elle rassemblait les interventions de Émilie Biland et Gabrielle Schütz sur la justice familiale au Québec, d'Anne-Sophie Vozari sur le rôle des sages-femmes et puéricultrices dans la détection et l'encadrement des déviances maternelles, de Lucile Ruault et Marie Mathieu sur les gynécologues comme acteurs du contrôle des déviances féminines et de Viviane Albenga et Marie Carmen Garcia sur le contrôle des conduites entre élèves liées à l'amour et la sexualité. Ces communications interrogeaient à la fois le contrôle de la cellule familiale et de la sexualité par l'Etat et ouvraient d'intéressants débats autour des rapports entre *care* et contrôle. Sébastien Roux a proposé une discussion d'ensemble des communications présentées.

L'ensemble des communications, en raison de la diversité des terrains et des contextes nationaux abordés, a généré des discussions animées et ouvre des perspectives prometteuses pour le développement de ce champ de recherche. Ces perspectives ont conduit les coordinatrices de la session à préparer, avec les communicant-e-s, un projet de publication collective actuellement en cours et qui devrait prendre la forme d'un numéro de revue.

ST 6
Politiques publiques et démocratie. Les « *policy feedbacks* » et les attitudes et comportements politiques

Claire DUPUY (ISPOLE/ Université catholique de Louvain)
claire.dupuy@uclouvain.be
Virginie VAN INGELGOM (ISPOLE/ Université catholique de Louvain)
virginie.vaningelgom@uclouvain.be

Objectifs de la section thématique

Comment les politiques publiques affectent-elles, de manière générale, le rapport des citoyens à la politique ? Cette question, directement tirée de l'analyse classique selon laquelle « *new policies create new politics* », était au cœur de la section thématique organisée à l'occasion du Congrès AFSP 2013 qui s'est tenu à Paris du 9 au 11 juillet 2013. Centrée sur la notion de « *policy feedback* », cette section thématique visait à explorer comment l'action publique des gouvernements affecte, en retour, les citoyens. Si les rapports entre opinion publique et politiques publiques restent encore largement sous-étudiés, l'attention s'est jusqu'à présent davantage, même si timidement, centrée sur les modalités par lesquelles les citoyens influencent le contenu des politiques publiques (ces rapports étaient explorés plus spécifiquement par la ST 7). Afin de caractériser ces modalités d'influence, les recherches ont été consacrées à l'étude de la représentation et des mobilisations des partis politiques, des mouvements sociaux ou des groupes d'intérêt. Les *policy feedbacks* sur les citoyens, en revanche, ont été beaucoup moins étudiés (Mettler & Soss, 2004; Soss & Schram, 2007). On ne dispose encore que de connaissances parcellaires sur les ressources que l'action publique peut fournir aux individus et sur les mécanismes par lesquels elles favorisent leur intérêt pour la politique et leur participation politique (Campbell, 2003; Lynch, 2006), sur les effets de légitimation du système politique ou de la démocratie que l'action publique génère (Dupuy & Van Ingelgom, 2012; Ervasti, Andersen, Fridberg, & Ringdal, 2012; Huseby, 1998), ou encore sur les mécanismes par lesquels les messages sur la communauté politique que les politiques publiques véhiculent jouent sur les comportements politiques et sur la construction des identités politiques (Mettler, 2005).

Travailler aujourd'hui à l'étude empirique des *policy feedbacks* sur les citoyens engage un certain nombre de questions d'ordre analytique et méthodologique que la section thématique se proposait d'explorer. En premier lieu, la section thématique visait à s'interroger sur ce que sont les *policy feedbacks.* La littérature est relativement peu claire sur cette question. Les travaux qui leur ont été initialement consacrés les définissent comme les effets des politiques publiques sur la structuration des attitudes et des comportements politiques. Ils sont observables sur une période relativement longue, et sont véritablement transformatifs. La recherche de Suzanne Mettler sur la *G.I. Bill* est exemplaire de cette démarche (Mettler, 2005). Elle montre comment cette loi qui a ouvert aux soldats de la Seconde Guerre mondiale l'accès à l'enseignement supérieur et à l'enseignement professionnel a profondément accru leurs sentiments civiques et leur participation politique, électorale et non électorale. Certains travaux plus récents comprennent les *policy feedbacks* de manière plus large. Ils les définissent comme la réaction d'individus ou de groupes sociaux à des politiques publiques. En contribuant à l'analyse du soutien que le système génère, ces analyses s'inscrivent dans la perspective de David Easton, et analysent par exemple comment des changements dans la générosité des politiques sociales affectent le soutien à la démocratie (Kumlin, 2012). A l'aune de terrains empiriques, il s'agissait donc d'examiner les avantages heuristiques de chacune de ces positions, ainsi que leur potentiel explicatif.

La section thématique visait ensuite à s'interroger sur les conditions et les mécanismes producteurs des *policy feedbacks.* La littérature existante s'accorde pour souligner qu'il ne suffit pas qu'une politique publique soit développée et mise en œuvre pour qu'elle produise un effet retour. Soss et Schram

s'attachent à distinguer les conditions dans lesquelles une politique publique peut exercer cet effet. Ils mettent l'accent sur la visibilité de la politique et sa proximité aux citoyens (Soss & Schram, 2007). Certaines recherches proposent de distinguer plusieurs mécanismes explicatifs des *policy feedbacks* (Mettler & Welch, 2004; Pierson, 1993). Elles distinguent en particulier l'effet par les ressources et l'effet interprétatif. L'effet par les ressources décrit "*how resources and incentives provided by policies shape patterns of behaviour*" alors que l'effet interprétatif renvoie quant à lui à "*how policies convey meanings and information to citizens*" (Mettler & Welch, 2004, p. 500). Mais il reste à explorer si ces deux mécanismes sont les seuls à rendre compte des *policy feedbacks*.

Enfin, la section thématique visait à s'interroger sur les méthodes d'étude des *policy feedbacks.* La plupart des travaux sur la question repose sur le traitement de données de sondage. Mais quel serait l'apport des méthodes qualitatives à l'étude des *policy feedbacks* ? Un certain nombre de travaux francophones mobilisant des méthodes qualitatives apportent des éléments très fructueux à l'analyse des *policy feedbacks*, sans toutefois nécessairement mobiliser cette notion (Dubois, 2010; Duchesne, 2012; Warin, 2010). La section voulait poser la question des apports de chacune de ces méthodologies à l'analyse des *policy feedbacks*.

La section thématique en pratique [1]

Suite à l'appel à communication lancé par l'AFSP et relayé au sein de nos réseaux propres, nous avons sélectionné neuf communications de grande qualité émanant de collègues de différentes institutions françaises, mais aussi belges et allemandes. Conformément à la volonté d'ouverture générationnelle de l'AFSP, nous avons privilégié autant que faire se peut les candidatures de doctorant(e)s ou de jeunes docteur(e)s.. Les communications retenues couvraient des politiques publiques très variées (politiques publiques de service à domicile, missions bolivariennes au Venezuela, politique d'accès à la justice de la famille, RSA, PAC, etc.) ainsi que des cas nationaux variés, certains comparés, d'autres étudiés sous l'angle d'étude de cas (France, Allemagne, Venezuela, Maroc, Angleterre).

Les communications retenues ont été groupées en trois axes ou sous-thématiques : « Politiques sociales, citoyenneté et publics-cibles », « Les policy feedbacks pour appréhender la légitimité de l'UE ? » et « Politiques publiques et élections ». Chaque contribution s'est vue discutée par un autre membre de la section thématique avant qu'une discussion plus large ne prenne place avec les autres participants et la salle. La section thématique s'est clôturée par une table ronde à laquelle ont participé Sophie Duchesne, Céline Belot et Charlotte Halpern.

Très concrètement le programme de la section thématique s'est organisé comme suit :

Session 1 : 9 juillet 2013 14h-16h45

Axe 1 - Politiques sociales, citoyenneté et publics-cibles

Virginie Guiraudon (CEE, Sciences Po), Clémence Ledoux (Université de Nantes)

Les policy feedbacks à la loop : associer publics-cible et réponses aux changements de politiques publiques à partir du cas des services à domicile

Clémentine Berjaud (CESSP-CRPS, Université Paris 1)

La mise en œuvre des Missions Bolivariennes au Venezuela : Appréhender les 'policy feedbacks'

Marième N'Diaye (LAM, IEP de Bordeaux)

La politique d'accès à la justice de la famille et ses effets sur l'émergence du « citoyen-justiciable ». Analyse comparée des cas marocain et sénégalais

[1] A noter qu'un final, une communication n'a pas pu être présentée ce qui porte à huit le nombre total de communications comprises dans la section thématique.

Adrien Mazières-Vaysse, Nadia Okbani (Centre Emile Durkheim / IEP de Bordeaux)

Du référentiel de l'activation de la protection sociale à l'identité de RSAste. Analyse d'un transfert de catégories des politiques sociales

Session 3 : 11 juillet 2013 15h15-18h

Axe 2 - Les policy feedbacks pour appréhender la légitimité de l'UE ?

Frédéric Falkenhagen, Andreas Rösener (Universität Oldenburg)

L'agriculteur face à l'Union Européenne. La légitimité de la PAC auprès d'agriculteurs Allemands

Heidi Mercenier (Facultés universitaires Saint-Louis Bruxelles)

Comment envisager la légitimité européenne sous l'angle des *outputs* et du point de vue des citoyens. Pistes de réflexion à partir du cadre d'analyse des *policy feedbacks*.

Axe 3 - Politiques publiques et élections

Antoine Jardin (CEE, Sciences Po)

Des politiques pour faire voter les abstentionnistes en France et Angleterre : mission impossible ?

Emiliano Grossman, Nicolas Sauger (CEE, Sciences Po)

Juger d'un bilan. Evaluation rétrospective des électeurs du mandat de Nicolas Sarkozy

Table ronde avec Sophie Duchesne (ISP Université Paris Ouest - Nanterre La Défense), Céline Belot (PACTE, IEP Grenoble), et Charlotte Halpern (CEE, Sciences Po)

« Qu'a-t-on appris sur les policy feedbacks et comment les étudier ? »

Bilan et suites

Si l'on considère la question traitée par la table ronde finale, à savoir « Qu'a-t-on appris sur les *policy feedbacks* et comment les étudier », la réponse, à l'issue de cette première section thématique est prometteuse. La qualité et la diversité des communications présentées ont confirmé la pertinence de la question des effets des politiques publiques sur le rapport des citoyens au politique. La notion et la littérature des *policy feedbacks* constituent une piste intéressante de réflexion, *a minima* parce qu'elles amènent à poser explicitement cette question des effets des politiques publiques sur les comportements et attitudes des citoyens ordinaires. Les axes de réflexion qui structuraient la ST (définition, méthodes, conditions et mécanismes d'émergence) restent encore largement ouverts, comme la diversité des définitions et des approches mobilisées par les participants l'a démontré.

Les définitions mobilisées par les participants à notre section thématique étaient diversifiées. Si la plupart des communications commençait par s'appuyer sur la définition de Mettler et Soss, issue de leur article programmatique de 2004, elles s'en écartaient également très vite tant sur le plan conceptuel qu'analytique. A cet égard, la diversité des déclinaisons analytiques et des applications empiriques de la notion s'est avérée fructueuse en ce qu'elle a permis d'éclairer différents versants de la problématique des *policy feedbacks*. Une partie de la réponse à la première question proposée par la ST a ainsi été apportée. A l'heure de la rédaction de ce compte-rendu scientifique, il nous apparait que la première suite à donner à cette section thématique est précisément de l'ordre de la clarification du cadrage théorique : que sont précisément les *policy feedbacks* ? Cette section thématique a été très tôt pensée en liens étroits avec la ST 7, portant sur les articulations entre l'opinion publique et les politiques publiques. Penser les *policy feedbacks* dans cette perspective apporte un éclairage fructueux et heuristique. Nous avions d'ailleurs invité les organisatrices de la ST 7, Céline Belot et Charlotte Halpern,

à prendre part à notre seconde séance, nous avons nous-mêmes participé en tant que discutantes à leur ST. Cette collaboration sera poursuivie à l'avenir.

La section thématique a aussi permis de développer la réflexion sur les méthodes mises en œuvre pour explorer la variété des effets des politiques publiques sur les attitudes et les comportements politiques. La diversité des approches et des méthodes mobilisées par les intervenants a permis de mettre à jour et de discuter le potentiel d'approches méthodologiques peu présentes dans la littérature existante. Au-delà des données de sondage, l'utilisation des individuels et collectifs a ainsi été explorée. La section thématique a aussi permis de souligner qu'étudier les effets des politiques publiques sur les comportements et les attitudes des citoyens nécessite des données qui doivent permettre de saisir le temps long de la structuration des ces effets.

Pour la première fois dans le monde francophone, cette section thématique proposait de se saisir de la notion de *policy feedbacks* pour étudier les effets des politiques publiques sur les attitudes et comportements politiques. Si la section thématique a souligné les défis soulevés par la conceptualisation et l'opérationnalisation de cette notion, elle a également, et surtout, ouvert un chantier de recherche central, et encore peu étudié, à la croisée de *policy* et *politics*. A suivre.

ST 7
Opinion publique et action publique

Céline BELOT (CNRS-PACTE, Grenoble)
celine.belot@sciencespo-grenoble.fr
Charlotte HALPERN (FNSP-CEE, Sciences Po)
charlotte_hal@yahoo.com

Cette section thématique s'est inscrite dans le cadre des activités du groupe de projet PopAct, « opinion publique et action publique » de l'AFSP dont l'objectif est d'offrir des lieux de rencontre entre chercheurs travaillant dans différentes sous-disciplines de la science politique le plus souvent cloisonnées – les politiques publiques d'un côté, la sociologie politique de l'autre, et en particulier en son sein les travaux relatifs aux attitudes, aux opinions, aux représentations sociales – afin de les aider à répondre à des questionnement communs.

Dans cette perspective, et afin de stabiliser nos recherches autour de cette thématique et de former un socle commun sur lequel s'appuyer, l'objectif de la ST était en particulier de chercher à répondre à trois questionnements :

1) Comment travailler la relation, à partir de quel corpus de littérature, point de vue de l'opinion ou de l'action publique ?
2) Quelle démarche de recherche privilégier du point de vue de la collecte des données et des méthodes mobilisées ?
3) Comment contribuer à la compréhension de la relation entre opinion publique et action publique ? (contribution théorique, opérationnalisation (indicateurs, unités de mesures), résultats empiriques)

La ST s'est déroulée sur deux sessions, la première s'intitulait « opinion publique, action publique, une relation circulaire ? » et comportait 4 présentations, la seconde « Entre opinion publique et action publique, quelles variables intermédiaires » comportait 6 présentations.

Les usages de l'opinion publique

Trois des communications de la première session mettent en évidence différents usages de « l'opinion publique » dans l'action publique. A travers l'exemple des états généraux de la bioéthique, **Julien Andréani** montre que la référence à l'opinion est instrumentalisée par les pouvoirs publiques de deux façons différentes, en proposant un simulacre de décision démocratique – simulacre car le dispositif vise à recueillir la parole de tous, mais sans lui donner lieu de cité dans les décisions finales – et en l'utilisant pour contrer par exemple le discours des experts et sceller la loi sous le sceau d'une labellisation par l'opinion. A travers l'étude des réformes de l'enseignement supérieur en Italie et au Royaume-Uni, **EwaKrzątała-Jaworska et Gloria Regonini** aboutissent à des résultats assez proches. Elles montrent notamment comment l'outil internet offre la possibilité aux pouvoirs publics de convoquer l'opinion publique dans tout processus de réforme et ainsi d'offrir, via le sceau de la participation citoyenne, une plus forte légitimité, lors même que cette parole citoyenne une fois collectée n'est pas réinjectée dans le processus de décision. Dans une toute autre perspective, celle de la sociologie économique, **Sophie Dubuisson-Quellier** s'est intéressée à la manière dont la force publique agit sur les entreprises dans le domaine environnemental en s'appuyant sur l'opinion publique comme levier. L'idée sous-jacente est que les entreprises répondant aux demandes des consommateurs, pour changer les produits de ces entreprises, il faut changer la demande. L'action publique vise dés lors à construire une rationalité environnementale du consommateur qui lui permettrait de faire les bons choix sur les marchés (éco-labels : bonus-malus automobile ; affichage environnemental consistant à afficher

l'impact environnemental sur les produits de grande consommation). L'opinion publique apparaît dès lors comme un instrument de l'action publique.

D'autres usages de l'opinion publique ont également été identifiés par les intervenants. Si l'opinion publique est une ressource pour l'action publique, elle peut également en constituer une contrainte, notamment lorsqu'elle est utilisée comme ressource par d'autres acteurs comme le montre **Hélène Dufournet** dans son étude des mobilisations transnationales d'ONG, et en particulier d'Handicap International, en faveur du désarmement. Elle souligne cependant que force publique peut cependant retourner cette contrainte comme ressource pour faire avancer certains dossiers relatifs à la thématique générale de la mobilisation mais qui ne touchent pas forcément son objet spécifique.
Si certains usages des enquêtes d'opinion sont clairement identifiés, c'est loin d'être toujours le cas comme le souligne **Carole Bachelot** dans son étude des partis, en en particulier du parti socialiste. Elle insiste sur le fait que les enquêtes d'opinion apparaissent désormais comme des références légitimes au sein des partis et des symboles de la modernisation des appareils partisans. Pour autant, comprendre les usages de ces références s'avère difficile notamment en raison de la très grande réticence des acteurs partisans à cet égard. D'où une invitation à étudier l'histoire du recours aux sondages au sein des partis, de leur rôle dans la compétition politique mais également les réseaux d'acteurs qui se constituent, au sein et entre les partis, autour des enquêtes et sondages d'opinion.

L'action publique, une réponse à la demande citoyenne ?

A travers plusieurs communications est enfin posée la question suivante : sous quelles conditions l'action publique répond-elle à l'opinion ?
Dans son étude de la politique mémorielle à l'égard des rapatriés d'Algérie**, Emmanuelle Comtat** s'interroge ainsi sur la mise sur agenda ces dernières années en France des revendications des associations de rapatriés. Elle montre que ces populations, longtemps considérées comme des outsiders, constituent désormais des insiders de la droite et forment un segment électoral clairement identifié que se disputent la droite et l'extrême droite. Dès lors les revendications des associations aboutissent parce qu'elles sont portées par des acteurs centraux de l'action publique.
Dans une toute autre perspective, et grâce à la réalisation d'un *public mood* sur les opinions à l'égard du nucléaire, **Sylvain Brouard, Florent Gougou, Isabelle Guinaudeau et Simon Persico** montrent que si les Français se déclarent depuis Tchernobyl en majorité plutôt critiques à l'égard du nucléaire, la politique nucléaire française se distingue par une rare stabilité ces 30 ou 40 dernières années alors que l'enjeu est pourtant saillant et régulièrement discuté à l'assemblée nationale. Selon eux, cette absence de réponse des autorités publiques à la demande des citoyens doit beaucoup à l'absence de politisation de l'enjeu, les partis majoritaires, et en particulier le PS, ayant choisi de ne pas se positionner sur cet enjeu. Ils concluent donc qu'il ne suffit pas qu'un enjeu soit saillant pour que les attentes des citoyens se traduisent dans les choix de politique publique. Les partis politiques apparaissent nettement sur la question du nucléaire une courroie de transmission entre opinion publique et politiques publiques.
Enfin, **Laura Morales et Daniel Bischof**ont ont présenté un cas d'étude exploratoire de la réactivité gouvernementale face aux évolutions de l'opinion publique. Consacré aux politiques d'énergie nucléaire suite à la catastrophe de Fukushima, cette analyse permet d'exploiter la base de données mise en place dans le cadre du projet ResponsivGov. Ils identifient tout d'abord les angles morts de la littérature sur la relation entre opinion publique et l'action publique : comment la relation évolue-t-elle en période de gouvernement ordinaire ? Comment articuler différentes modalités d'expression de l'opinion publique – recours à la protestation, différents types de protestation, commandes et usages de sondages ? Quand et dans quelles conditions les gouvernements seront-ils plus sensibles aux demandes de l'opinion publique - temporalité du cycle électoral, positionnement du parti politique majoritaire ? Comment aller au-delà d'une approche comparative entre secteurs et des données d'enquête par questionnaire, pour développer des données comparatives dans le temps et l'espace ?

La relation circulaire entre action publique et opinion publique

Céline Belot et Sabine Saurugger ont proposé quant à elles d'explorer l'hypothèse - souvent admise comme un point de départ par nombre de travaux sur les démocraties européennes mais peu vérifiées empiriquement – selon laquelle les règles, normes et procédures de démocratie participative et d'information aurait été introduites pour répondre à l'insatisfaction des citoyens avec les règles du jeu démocratique. Les deux auteures proposent de tester cette hypothèse en mettant en relation dans un premier temps deux jeux de données : données d'opinion et données juridiques. Plusieurs variables intermédiaires (capital social, intérêt pour la politique, médias et enjeux saillants) sont ensuite introduites afin de préciser quand et comment cette hypothèse se révèle structurante pour comprendre le lien entre expression d'une insatisfaction à l'égard de la démocratie et introduction de règles et normes spécifiques. Leurs premiers résultats montrent l'absence de corrélation entre le mécontentement des citoyens et l'introduction de règles de démocratie participative, ainsi que pour le poids de la variable « haut capital social ».

La contribution de **Frédéric Gonthier**s'engage elle aussi dans le débat sur l'administration de la preuve dans l'analyse de la relation entre opinion publique et publique. Il s'interroge sur la relation entre attitudes économiques et interventionnisme étatique en Europe entre 1990 et 2008, et montre les effets structurants des politiques publiques sur l'évolution des attitudes. Il rend compte du caractère multidimensionnel des attitudes économiques, et les limites d'une analyse centrée sur un indice unique ou sur un *policymood* qui ne permettrait pas de rendre compte de cette complexité. Il montre que la relation entre degré d'interventionnisme et degré de richesse ou d'inégalités des pays n'est ni simple ni parfaitement linéaire. La demande d'Etat n'est pas systématique, mais peut aussi être structurée par des variables intermédiaires telles que la confiance dans les institutions, la politique des revenus et de l'égalité salariale. Il montre également que la demande d'Etat est plus affirmée là où les dépenses de protection sociale ont été les plus soutenues sur la longue durée. Ceci confirme l'effet retour des politiques publiques sur l'action publique : l'analyse confirme l'hypothèse de congruence entre opinion publique et politiques publiques – autrement dit, quand les différents publics qui composent une politique publique vont dans une direction, les opinions bougent en retour. Cette contribution a permis de dresser des liens fructueux avec le travail engagé dans la section thématique 6 sur les *policy feedbacks*.

Conclusions, questions transversales et pistes de travail

Au terme de ces deux sessions, plusieurs conclusions ont été tirées. En premier lieu, un point de départ partagé par l'ensemble des participants se dégage quant à la pertinence de la relation entre opinion publique et action publique pour rendre compte du renouvellement des formes de participation et des publics de l'action publique. L'exploration de la relation entre opinion publique et action publique permet ainsi de revisiter certaines hypothèses rarement questionnées dans la littérature mais dotées d'un statut de postulat – l'hypothèse selon laquelle des règles, normes de participation sont introduites pour répondre à l'insatisfaction des citoyens avec les règles du jeu démocratique, ou le rôle de l'opinion publique dans les choix programmatiques des partis politiques.
En second lieu, les intervenants ont proposé de saisir la nature circulaire de cette relation à travers deux types d'entrées analytiques, l'une centrée sur les des dispositifs, des instruments d'action publique visant à organiser la participation et la représentation des citoyens. Cette entrée permet de riches développements empiriques mais propose peu de perspectives d'accumulation et de montée en généralités, comme le montre la multiplicité des études de cas ou comparaisons à deux cas. Une seconde piste de travail consiste à mobiliser une entrée par les registres de justification, les arguments et les discours, qui permettent à la fois un traitement qualitatif de ce matériau empirique, ainsi qu'un traitement plus quantitatif par le biais de logiciels d'analyse du discours. Ces deux entrées analytiques permettent de saisir le « comment » de la relation plutôt que le « combien ».
En troisième lieu, si les intervenants se retrouvent autour d'une conception circulaire de la relation entre opinion publique et action publique, l'opérationnalisation de cette approche soulève un certain

nombre de limites. Ceci conduit, dans un grand nombre de cas, à passer par des variables intermédiaires (partis politiques, médias, mouvements sociaux) qui permettent des avancées fructueuses du côté de l'analyse des comportements, des valeurs et des opinions. A ceci s'ajoutent les limites d'une analyse centrée sur les enjeux des élections ou les agendas politiques en période électorale, en l'absence de données systématiques sur les logiques d'action publique en période de « gouvernement ordinaire » et les effets en termes de rapport Etat-marché-société, exécutif-législatif, Etat-local etc.
En dernier lieu, ces deux sessions ont révélé le large éventail de méthodes mobilisées par les intervenants, qui plaident pour l'adoption une démarche multi-méthodes pour saisir la complexité de la relation entre opinion publique et action publique. Outre des analyses monographiques ou comparées sur un petit nombre de cas qui reposent sur des données qualitatives - entretiens semi-directifs, rapports et littérature grise, enquête ethnographique, etc., certains intervenants ont développé de larges bases de données permettant des comparaisons sur un large nombre de cas, et permettant un traitement qualitatif et quantitatif de comportements électoraux, de la presse et des programmes de partis politiques.

Les discussions ont été très nourries, grâce notamment à l'enthousiasme et la sagacité des quatre discutantes, **Isabelle Guinaudeau, Aude-Claire Fourot, Claire Dupuy et Virginie Van Ingelgom**, mais également à la forte participation de l'ensemble des personnes présentes. Nous tenons donc à les en remercier vivement et les invitons à poursuivre les discussions avec nous au sein du groupe de projet PopAct de l'AFSP (http://www.afsp.info/gp/popact.html) jusqu'au prochain congrès.

ST9
L'économie sociale et solidaire et les territoires du politique : vers un dialogue interdisciplinaire

Xabier ITÇAINA (CNRS-Centre E. Durkheim Sciences po Bordeaux – Marie Curie Fellow, European University Institute Florence)
x.itcaina@sciencespobordeaux.fr
Nadine RICHEZ-BATTESTI (Aix-Marseille Universite-LEST CNRS)
nadine.richez-battesti@univ-amu.fr

Les travaux de la ST se sont organisés autour de deux axes, dont nous reprenons ici l'essentiel des contributions ainsi que les éléments mis en discussion par Antoine Vion (pour l'axe 1) et Sébastien Ségas (pour l'axe 2).

Axe 1 : la fabrique territoriale des politiques d'économie sociale et solidaire

Le premier axe a été consacré à la fabrique territoriale des politiques d'économie sociale et solidaire (ESS dans le reste du texte). Quatre contributions ont mis en discussion l'émergence, la consolidation mais également les difficultés rencontrées par des politiques publiques d'ESS, saisi soit comme un secteur d'action publique en soi, soit au travers de politiques sectorielles.

Sur le premier plan, la communication d'Amélie Artis s'est attachée à analyser l'émergence d'une politique globale d'ESS à l'échelle des territoires en Rhône-Alpes, politique empruntant à la fois aux politiques sociales, aux politiques d'emploi et aux politiques de développement territorial. Le texte, basé sur une enquête originale par questionnaire auprès des collectivités territoriales, souligne l'instabilité des référentiels des politiques d'ESS, oscillant entre « économie plurielle » et « ESS ». L'étude insiste également sur les effets de standardisation liées à une économicisation de ce champ d'activités, ce qui soulève à la fois les enjeux d'articulation entre politiques de l'offre et de la demande, politiques sectorielles ou transversales et politiques d'ordonnancement et de processus, et l'articulation entre le travail du technicien et celui des élus.

Nadine Richez-Battesti, Emmanuelle Puissant et Francesca Petrella ont quant à elles étudié « la petite fabrique » du dialogue social territorial dans le secteur de l'aide à domicile en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). La comparaison permet d'analyser l'encastrement territorial des articulations entre dialogue social de branche et dialogue social territorial. Les résultats de la comparaison sont significatifs : si Rhône-Alpes est souvent apparue comme le bon élève du dialogue social territorial, notamment s'agissant de négocier des contrats d'objectifs territoriaux pour l'emploi, il semble que la démarche peine à s'imposer en Rhône-Alpes en matière de conditions de travail dans les services à la personne. La communication souligne également le poids de l'intervention publique en PACA, notamment *via* la constitution du PRIDES PSP (Pôle service à la personne). Le PRIDES semble ainsi constituer un élément de professionnalisation du secteur. La contribution soulève également la question de la participation syndicale à ces espaces de « fabrique » du dialogue social territorial, ainsi que l'enjeu de la professionnalisation inachevée du secteur de l'aide à domicile, caractérisé par un salariat très éclaté et un rôle primordial des familles.

La contribution de Camille Devaux s'est centrée sur le cas de l'habitat participatif, en montrant la manière dont se construit territorialement la cause de l'habitat participatif à partir d'entrepreneurs de l'ESS capables de mobiliser des relais politiques et médiatiques. Sur le plan méthodologique, la communication s'interroge sur la façon d'analyser le rôle du territoire dans ces processus : celui-ci peut être abordé par le poids de l'antériorité d'expériences territoriales exemplaires ; par la redécouverte du monde coopératif par des jeunes militants du logement participatif; par le travail politique qui se déploie à l'échelle territoriale autour de la notion d'intérêt général ; par le rôle des concurrences urbaines dans la structuration de l'habitat participatif ; par la multipositionnalité des acteurs territoriaux, notamment de techniciens liés au monde associatif qui

s'érigent en acteurs-relais ; ou encore par la circulation territoriale, transfrontalière en particulier (exemplarité d'expériences allemandes et suisses), des expériences.

La dimension transfrontalière était centrale dans la communication de Jean-Jacques Manterola portant sur une comparaison des formes de travail politique dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) en Communauté autonome basque (Espagne) et en Pays basque français. Ce secteur est soumis, dans les deux régions, aux mêmes injonctions européennes en matière d'évaluation, privilégiant la mesure quantitative de l'IAE. La communication s'emploie à appliquer au secteur de l'IAE l'approche d'économie politique de Jullien et Smith, en analysant sur chaque territoire l'ordre institutionnel de l'IAE, et les interactions entre 4 rapports institués (RI d'approvisionnement, financier, commercial, salarial) qui, selon ces auteurs, constituent l'ossature de tout secteur « industriel ». Sur les deux territoires considérés, on voit une forte interdépendance entre RI achat et RI salarial, et RI achat et RI financement, avec en particulier un conditionnement des aides publiques aux résultats quantitativement mesurables de l'activité d'insertion. Les deux territoires se distinguent cependant par une intégration forte des « communautés de fidèles » privés, privés sociaux et publics en Pays basque espagnol, et un paysage institutionnel beaucoup plus morcelé côté basque français. Les formes de décentralisation politique jouent ici un rôle essentiel : dans la Communauté autonome basque, un décret régional sur l'IAE inspirera directement la législation nationale en la matière, alors que ce sont les modalités de mise en œuvre de la législation nationale qui seront observées en Pays basque français. De même, le secteur semble s'articuler sur un modèle managerial côté basque espagnol, et sur un modèle d'inclusion sociale côté basque français.

En guise de commentaire transversal, Antoine Vion a souligné à la fois les apports de ces approches de politiques publiques à l'étude des dynamiques territoriales de l'ESS, mais également des lacunes portant plus spécifiquement sur trois aspects : la variable partisane, la variable démographique, et les effets de ces constructions territoriales en matière de légitimation de l'ESS.

Axe 2 : les politisations territoriales de l'économie sociale et solidaire

Le deuxième axe de la ST a répondu en partie à ces remarques, en décentrant le regard de la fabrique des politiques publiques (*policy*) vers les dynamiques de politisation territoriale (*politics*) de l'ESS.

La contribution de Michel Abhervé est revenue sur la place de l'ESS dans les dernières campagnes électorales en France lors des élections régionales de 2010 et présidentielles de 2012. Les élections régionales, en particulier, ont été l'occasion pour une première mise en scène de l'ESS de façon homogène lors d'une campagne électorale. La communication a passé en revue la place de l'ESS dans les argumentaires des principaux partis politiques français. Elle souligne notamment la façon dont, à gauche, l'ESS est devenue un nouveau champ de concurrences mais également de convergences et de tractations entre Verts et socialistes. Se jouent également dans ces luttes de référentiels d'anciennes controverses idéologiques sur le rôle des corps intermédiaires dans l'ordonnancement socio-institutionnel.

L'ESS fait également l'objet de politisations spécifiques dans le cas des échanges transfrontaliers en Irlande et en Pays basque, étudiés de façon comparative par Cathal McCall et Xabier Itçaina. Face au constat d'un engagement fort des acteurs du tiers secteur dans des programmes d'action publique visant à renforcer les échanges et flux transfrontaliers, les auteurs s'interrogent sur l'émergence de formes de gouvernance en réseau européanisées dans ces deux territoires frontaliers. Les deux situations doivent cependant être contrastées : si, en Irlande, les programmes de coopération transitent essentiellement par les fonds européens du processus de paix, ce n'est pas le cas en terrain basque où les coopérations inter-institutionnelles se sont articulées sur des objectifs fonctionnels et socio-économiques. Des difficultés pèsent cependant sur les deux processus, qu'il s'agisse de la fragilité du processus de paix ainsi que de la fin des financements européens en Irlande, ou des retombées de la crise économique espagnole sur les relations transfrontalières en Pays basque. S'y greffent des perceptions concurrentes de la coopération : en Irlande du Nord, si les unionistes ont évolué vers une position relativement favorable aux relations transfrontalières stricto sensu, ils restent circonspects quant au développement des relations inter-gouvernementales Nord-Sud. Au Pays basque, la perception des relations transfrontalières par les élites régionales aquitaine, basque et navarraise sont également loin d'être équivalentes.

C'est vers un autre registre de la politisation territoriale qu'a porté la contribution d'Elisabetta Bucolo, consacrée à la contribution de l'ESS à la création d'espaces d'action publique territoriale dans le cas des coopératives sociales gérant des biens confisqués à la Mafia. A partir de l'approche de l'action publique de P. Laborier et D. Trom et d'études de terrain menées en Sicile, la communication souligne comment un cadre institutionnel non stabilisé a permis à des acteurs non institutionnels d'investir à la fois la lutte contre l'emprise territoriale de la criminalité organisée et le développement d'initiatives productives et d'insertion directement ancrées dans l'ESS. Le texte se centre sur la mise en œuvre de la loi d'initiative populaire 109/96, portée par l'association Libera et relative à l'affectation des terres et biens confisquées à la Mafia à des organisations d'intérêt général, coopératives sociales en particulier. Libera, fonctionne comme une fédération associant un réseau de coopératives sociales, mais également des sous-traitants et fournisseurs privés, au nom d'un idéal d'émancipation politique et économique. L'association signale ainsi une évolution du mouvement anti-mafia, issu d'une double matrice d'extrême-gauche et du catholicisme social, d'une stratégie purement protestataire vers une approche plus fonctionnelle de reconnaissance des compétences et de contre-stratégies sociales, mais également productives et commerciales. Soumises à une forte obligation de résultat, les coopératives sociales de Libera s'emploient ainsi à construire une politique locale de la légalité qui entend décloisonner le verticalisme de l'action publique classique.

En se plongeant dans le coopérativisme industriel dans des secteurs fortement concurrentiels, la communication de Lontzi Amado Borthayre est revenue sur la trajectoire de deux coopératives emblématiques du groupe basque de Mondragon : la coopérative industrielle Fagor et la coopérative de distribution Eroski. Si Fagor, avant son internationalisation, s'est historiquement développé d'abord sur la base d'un régime territorial spécifique, Eroski s'est développé rapidement sur toute l'Espagne. La communication est revenue sur les trajectoires des deux firmes et sur le devenir des principes coopératifs dans les deux cas, avec une large majorité de sociétaires dans Fagor, et une situation distincte pour Eroski. Les débats, désormais classiques, sur les effets de l'internationalisation du groupe ont également été repris, ainsi que les politiques publiques d'accompagnement du coopérativisme - élargissant par exemple la présence d'actionnaires extérieurs dans les coopératives - de la part du gouvernement régional basque.

Enfin, la contribution écrite d'André Kayo Sikombé, a apporté une perspective africaine en analysant les dynamiques locales d'institutionnalisation-désinstitutionnalisation-réinstitutionnalisation des coopératives agricoles au Cameroun au vu de la réforme de l'administration territoriale.

Les études de cas ont ouvert une discussion transversale, animée par S. Ségas, sur la notion de confiance et sur les approches critiques de la confiance et du capital social territorial, auquel bon nombre d'intervenants semblent préférer la notion de capital civique, réintroduisant l'Etat et les acteurs publics. Sur le plan de l'anthropologie économique plusieurs terrains soulignent la nécessité de s'extraire des approches structuralistes classiques des relations sociétales sur ces territoires (en particulier le « familialisme amoral » d'E. Banfield soulignant l'incapacité à l'action collective en Sicile, ou du mythe de l'égalitarisme traditionnel faisant de la société basque un territoire tourné vers la reproduction des normes coutumières et incapable d'innovation). La discussion sur le cas basque a aussi porté sur les frontières de la solidarité des expériences coopératives. La solidarité coopérative s'arrête-t-elle aux frontières de la vallée, dans la mesure où le modèle coopératif n'est pas automatiquement exportable en tant que tel sur tous les territoires d'implantation? L'évolution des coopératives soulève la question récurrente des dynamiques d'isomorphisme institutionnel sous contrainte. L'étude comparative basco-irlandaise a, quant à elle, soulevé des questions sur les jeux d'acteurs et les changements dans les cadres de justification mobilisés par les acteurs de l'ESS : comment les acteurs dits « identitaires » intègrent-ils le discours fonctionnel et dépolitisé qui fonde les dispositifs institutionnels transfrontaliers ? En quoi le discours fonctionnel de la coopération transfrontalière a-t-il contribué à modérer le langage des acteurs du conflit? En termes d'acteurs, comment comparer la catégorie du *third sector* irlandais à l'ESS en terrain basque ? En quoi ces processus signalent-ils un processus d'européanisation vertical (impact de l'intégration européenne sur les territoires) et horizontal (processus d'émulation, de socialisation, d'apprentissage mutuel) ? Au final, les débats ont témoigné de l'intérêt du dialogue croisé entre politistes, économistes, sociologues et urbanistes sur un objet aussi multidimensionnel que l'économie sociale et solidaire.

ST 12
La terre et le politique : de la construction de l'État aux mobilisations sociales

Jacobo GRAJALES (CERI-Sciences Po)
jacobo.grajaleslopez@sciences-po.org
Stellio ROLLAND (EHESS)
stellio.rolland@gmail.com

Nous avons réuni dans cette Section Thématique un ensemble de contributions sur divers cas dans les pays du Sud partageant tous une même entrée par la problématique des conflits fonciers. Dans la grande majorité des cas, cela a exigé aux contributeurs de modifier l'approche habituellement retenue dans leur objet d'étude, pour adopter une entrée foncière qui, si elle ne leur était pas étrangère, ne constituait pas pour autant le centre de leurs recherches habituelles. Nous avons pris comme point de départ le foncier comme source de conflits socioéconomiques, mais aussi comme point de mesure et d'observation de processus plus larges d'institutionnalisation du politique.

Nous avions également la certitude que les conflits qui se nouent autour des questions de propriété, d'accès et de contrôle de la terre ne peuvent s'appréhender uniquement à travers le prisme de l'échange rationnel. Au contraire, il nous semblait qu'il était indispensable d'interroger la dimension sociale, politique et identitaire de la terre et de recourir à l'économie morale pour comprendre pleinement les enjeux des conflits fonciers. Nous avons ainsi interrogé la façon dont les mutations du marché de la terre à l'échelle globale participent à la reconfiguration des rapports de pouvoir et de citoyenneté dans les sociétés du Sud.

Dans l'ensemble des études de cas présentées lors de ces deux sessions de travail, il fut intéressant de remarquer à quel point les conflits fonciers peuvent être révélateurs d'enjeux socioéconomiques fondamentaux, d'oppositions structurantes et de revendications politiques et citoyennes essentielles ayant émergé au sein des communautés locales. Dans les cas de la Colombie et de l'Afghanistan notamment, l'analyse par le foncier s'avère fondamentale pour comprendre nombre de configurations sociopolitiques actuelles. En effet, très souvent, c'est seulement à travers l'analyse de leurs racines agraires que l'on parvient à comprendre les formes actuelles de la violence et du conflit armé dans ces deux pays.

*

La première session de la Section Thématique s'est attachée, à partir trois études de cas (Afghanistan, Cameroun et Brésil) à l'étude des institutions et des politiques publiques. Il ressort de la mise en perspective de ces différents cas d'études que ces politiques publiques sont façonnées par des intérêts et des récits qui s'inscrivent dans des histoires plus longues d'étatisation du territoire et d'articulation entre les populations rurales et le pouvoir politique. Ainsi nous avons cherché à dégager ces jeux d'échelles à trois niveaux d'analyse distincts. Premièrement au niveau du territoire, il s'agissait d'étudier les processus d'insertion territoriale de l'État et de territorialisation des espaces naturels, c'est à dire de définition de droits d'accès et d'utilisation des ressources. Deuxièmement, il s'agissait d'analyser la construction de la souveraineté : nous avons ainsi vu l'impact des problématiques foncières sur la capacité des gouvernants à maîtriser les conditions de leur propre reproduction. Enfin, les conflits fonciers sont au centre de la construction de l'autorité politique, dans la mesure où ils possèdent un impact fort sur la capacité des gouvernants à intervenir à différentes échelles et à articuler celles-ci entre elles.

L'étude de ces conflits nous a également conduit vers une analyse des pratiques de gouvernement. On assiste dans nos différents terrains à une redéfinition des frontières de l'État, avec une privatisation et une réinvention de nouvelles formes d'intervention étatique, notamment par la maîtrise étatique du foncier et des politiques de développement rural. La question du « despotisme décentralisé » (Mamdani, 1996) – en Afrique mais aussi en Amérique latine – a ainsi été traitée sous l'angle de l'articulation entre institutions

gouvernementales et modalités de la « décharge », par exemple dans les mains d'entreprises du secteur agro-industriel.

Il en ressort ainsi une analyse des formes prises par les liens entre milieux politiques, bureaucratiques et économiques, ainsi qu'une réflexion sur l'impact de l'internationalisation du marché de la terre, qui peut venir asseoir des formes de pouvoir politique. Mais il ne s'agit pas de postuler que l'internationalisation et la marchandisation de la terre sont forcement source de renforcement des formes existantes de domination politique. Les études présentées ont plutôt cherché à analyser la manière dont les conflits fonciers participent à une reconfiguration des formes du pouvoir politique local. Ces reconfigurations s'expriment, entre autres, dans le langage du droit, ce qui nous invite à proposer une sociologie des usages du droit en matière de conflits fonciers. Enfin, ces conflits fonciers s'articulent également à des citoyennetés multiples, qu'elles soient ethniques, de classe ou qu'il s'agisse de la question des droits collectifs.

Nous nous sommes également attachés à décrire des situations de pluralisme institutionnel qui expliquent les difficultés d'institutionnalisation de l'État. Cela n'empêche pas une imbrication pyramidale entre les différents ordres institutionnels. En effet, les processus de centralisation politique et de formation de l'Etat sont liés à la capacité de l'Etat à intégrer ce pluralisme, à limiter les espaces de friction, à les mettre en rapport et à les réguler.

La question de l'établissement des droits fonciers découle de cette interrogation sur le pluralisme institutionnel. En effet, l'absence d'un monopole étatique sur la définition des droits fonciers aboutit à des formes de concurrence mais aussi d'articulation et de collaboration entre acteurs. La question essentielle dans toutes les études de cas présentées lors de la session a ainsi été celle de déterminer l'acteur qui était habilité à définir les droits fonciers.

Or, la qualification de la propriété est intimement liée à la qualification de la citoyenneté et par conséquent aux processus d'exclusion et d'inclusion sociale. L'État structure ainsi la subjectivité des acteurs, c'est-à-dire la possibilité qui leur est donnée, lorsqu'ils sont dépossédés, ou au contraire, lorsqu'ils accèdent à des nouveaux droits, de formuler des demandes à l'État. Les conflits fonciers sont ainsi un élément central dans la reproduction, la structuration ou au contraire, dans la transformation des régimes d'inégalité, car ils sont au centre des articulations entre droits politiques et économiques, entre propriété et citoyenneté.

*

La deuxième session de la Section Thématique nous a permis d'aborder plus particulièrement la question des mobilisations sociales et des logiques d'action collective qui se produisent autour de la terre dans les sociétés rurales des pays du Sud. Lors de cette session, quatre études de cas ont été présentées, toutes situées dans la zone Amérique Latine. Les deux premières présentations ont porté sur des cas de mobilisation foncière en Bolivie tandis que les deux suivantes se sont penchées sur des logiques d'action collective de communautés déplacées dans le Nord-Ouest de la Colombie, une zone fortement touchée depuis plusieurs décennies par un contexte de violence et de conflit armé chronique.

Tant dans le cas de la Bolivie que dans celui de la Colombie, il a été souligné que les communautés paysannes locales cherchaient à obtenir des formes de sécurisation foncière et de reconnaissance sociale et citoyenne dans un contexte de faible institutionnalisation étatique, de forte incertitude sur les droits fonciers et d'expansion rapide de l'agriculture agro-industrielle (culture de soja en Bolivie et culture du palmier à huile en Colombie). Néanmoins, il a été intéressant de noter qu'à bien des égards, la spécificité du contexte colombien de conflit armé chronique est surdéterminante dans l'analyse que l'on peut faire des situations sociales vécues par les communautés locales et dans l'étude des logiques d'action collective mises en place par les acteurs.

Par ailleurs, dans l'ensemble des interventions, il a été souligné l'importance de la dimension non-économique et non-marchande des rapports qu'entretiennent ces communautés locales à la terre. Ainsi, lors de la discussion générale, il a été question de la dimension politique, identitaire et symbolique du rapport des communautés locales à la terre dans de nombreuses sociétés rurales des pays du Sud. La terre a alors été principalement conçue comme « enchâssée » dans diverses obligations socioéconomiques et communautaires

et comme productrice d'une subjectivité collective et politique au sein de nombreuses communautés locales.

Ainsi, dans le cas de certaines autorités autochtones boliviennes, il a notamment été souligné que la relation à la terre est souvent productrice d'un soi collectif [*self*] pour les communautés paysannes locales. Ainsi, à certains moments de prise de parole et/ou d'occupation d'un espace par une « communauté », de nouveaux sujets politiques émergent. A travers la création de ces nouvelles scènes politiques, souvent situées aux marges de l'Etat, ces mobilisations foncières fonctionnent alors comme des contestations d'un ordre sociopolitique établi.

Sans minimiser l'importance de cette dimension sociopolitique et identitaire de la terre, il nous faut ici souligner que cette dernière est souvent étroitement liée à sa dimension utilitariste (la terre conçue en tant que bien et en tant que ressource). Il ne s'agit pas d'adopter une vision dualiste sur la question et d'opter pour l'une ou l'autre des deux approches, mais plutôt de concevoir la relation entre les dimensions sociopolitique et utilitariste de la terre sur un mode dynamique. Ainsi, pour obtenir un titre de propriété collective sur les terres qu'elles occupent, nombre de communautés paysannes latino-américaines ont du au préalable créer une allégeance commune et démontrer à l'Etat leur appartenance à une « identité » commune.

Enfin, deux questions à la fois d'ordre épistémologique et méthodologique ont clairement émergées au terme de nos échanges. En premier lieu, le caractère fortement heuristique d'une approche comparatiste sur les mobilisations foncières a été souligné. La démarche comparatiste permet notamment d'analyser de façon différentielle les enjeux sociopolitiques des mobilisations foncières en Amérique latine et celles qui ont émergées dans d'autres parties du monde, telles que l'Afrique. Il est ainsi très intéressant de comparer les rôles très différents joués par le répertoire juridique et par la reconnaissance des droits de propriété dans les arènes politiques des sociétés latino-américaines et africaines.

Deuxièmement, nous avons souligné la nécessité de replacer l'étude des cas récents de mobilisations foncières dans un cadre temporel plus large. En effet, il nous a paru essentiel de réintroduire l'histoire longue des dynamiques sociales des sociétés rurales des pays du Sud pour pouvoir analyser les mobilisations foncières qui se produisent aujourd'hui autour de la terre, tant en Amérique latine que dans d'autres parties du monde.

ST 13
Prospective et Action publique

Pauline PRAT (Sciences Po Paris, Centre d'études européennes)
pauline.prat@sciences-po.org
Nicolas RIO (Sciences Po Lyon, Triangle, Acadie)
nicolasrio2@gmail.com

La section thématique « Prospective et Action publique » s'est réunie le mercredi 10 juillet 2013. La section comprenait trois interventions suite à la défection d'une présentation. Jean-Pierre Le Bourhis (CNRS, UPJV, CURAPP) a assuré la discussion des trois présentations. Quelques personnes extérieures ont également assisté à la séance. Après une brève introduction par les deux responsable de la ST, les trois participant.e.s ont procédé à une présentation individuelle de leur contribution qui fut discutée par le discutant puis par l'ensemble de la salle. Une discussion générale s'est tenue pour conclure.

La sélection des papiers avait été faite pour privilégier les études mettant en scène et questionnant des dispositifs particuliers de prospective, expliquant leurs origines, leur fonctionnement, et/ou apportant une approche comparative entre des dispositifs. Avec ce dénominateur commun, il est apparu que les différents papiers rendaient compte d'expériences locales ou infra-nationales : dispositifs du Conseil Économique et Social et Environnemental Régional de Gironde (Amandine Brizio), dispositif régional en région Bretagne et au Pays-de-Galles (Sylvain Le Berre) et les mobilisations autour des dispositifs de prévision des effectifs scolaires dans un territoire rural (Lorenzo Barrault).

Ces différentes recherches confirmaient une intuition quant à l'appropriation de ces initiative par des niveaux de gouvernement et des acteurs en dehors des institutions gouvernementales et des administrations centrales qui avaient porté dans la période d'après-guerre les dispositifs et les savoirs portant sur le futur (en France le Commissariat général au Plan et la DATAR). Surtout, ces trois papiers se complètent en montrant, d'une part, les effets de mimétisme et de transfert de ces dispositifs et de l'expertise prospective entre régions, mais aussi le processus d'appropriation par des acteurs en marge des grands exercices prospectifs (scénarios) et leur capacité à rentrer dans le jeu en offrant notamment des savoirs alternatifs. C'est ainsi que le CESER s'approprie la méthode des scénarios, présentée comme adaptée à un savoir « profane », et que les parents d'élèves font valoir leur connaissance effective des flux d'arrivée et de départ des familles pour rivaliser avec les projections du rectorat d'académie.

Les trois interventions ont permis de mettre en avant certaines interrogations communes sur les savoirs mobilisés et la constitution d'une expertise sur le futur et la prospective comme savoir spécialisé. La question des savoirs et des savoir-faire mobilisés par les dispositifs de prospective apparaît centrale pour comprendre les acteurs qui interviennent dans les dispositifs et à quel moment ils apparaissent dans le processus d'action publique. Ainsi, la différenciation entre le savoir « profane » et le savoir « professionnel » semble centrale. Dans le cas du CESER de la Gironde étudié par Amandine Brizio, le choix de la méthode des scénarios a été imposé par les conseillers qui vantaient sa simplicité face aux autres méthodes véhiculées par différents cabinets ou spécialistes. Chez les parents d'élèves observés par Lorenzo Barrault, les projections économiques du rectorat d'académie sont rejetées pour leur caractère savant et surtout irréaliste et mettent en avant leur connaissance précise des arrivées et des départs des familles ainsi que de leurs projets à moyen terme. Ces savoirs se partagent et voyage entre acteurs, services et institutions. Si les deux études régionales se répondent en montrant l'importance des transferts de savoirs et de savoir-faire prospectif entre régions, la discussion de Jean-Pierre Le Bourhis souligne bien la nécessité d'étudier plus en avant les effets de dissémination et de transfert venant de l'Union Européenne qui est un acteur majeur incitant à produire des documents prospectifs.

Un deuxième questionnement apporté par cette section thématique tient aux effets réciproques de l'action publique et des dispositifs de prospective. En effet, comme le montre Sylvain Le Berre dans sa comparaison entre la région Bretagne et le Pays de Galles, les dispositifs de prospective instillent, par le biais

de constructions narratives, une idée du changement immanent par l'appel à l'innovation, à l'adaptabilité à un contexte en mouvement. D'autre part, ils proposent aussi une organisation alternative du gouvernement régional. En effet, la prospective appelle à un traitement trans-sectoriel des problèmes et propose de ce fait de brouiller les frontières administratives et sectorielles existantes. Elle pose aussi, ainsi que le rappelle Jean-Pierre Le Bourhis, le rapport entre les techniciens et les politiques dans l'action publique régionale. En effet, les dispositifs de prospective interviennent précisément dans le cadre d'une renégociation des frontières d'activité des uns et des autres. Dans les trois cas présentés lors de cette session, l'usage de la prospective ou des prévisions occasionne la mobilisation de catégories d'acteurs qui revendiquent, en se présentant comme légitimes pour conduire une réflexion prospective sur le territoire, à rentrer dans le « jeu » de l'action publique.

Une troisième interrogation générale porte sur la capacité de la prospective à véhiculer des idées ou des valeurs particulières en prenant comme objet le futur. En effet, la contribution de Lorenzo Barrault souligne par exemple comment, dans le débat sur les prévisions d'effectifs scolaires, les parents d'élèves réintroduisent les valeurs de l'école républicaine et de réinvestissement public dans les territoires ruraux, face aux projections chiffrées et routinières de l'administration de l'Éducation Nationale. Dans le cas du CESER de la Gironde, Amandine Brizio montre bien également la capacité de ces dispositifs à faire rentrer à l'agenda des sujets marginalisés du champ de compétence régionale, comme la question de l'énergie nucléaire par exemple.

La discussion générale de la section a porté sur ces points de comparaison mais aussi, du fait de la comparaison internationale menée par Sylvain Le Berre, sur la comparabilité du cas français avec d'autres cas européens. Il apparaît en effet nécessaire de bien mettre en lumière les spécificités de division du travail administratif, politique et de la définition située de l'expertise et du conseil dans le cadre national. Le dialogue productif qui s'est engagé à ce propos lors de la section ouvre de belles perspectives de discussion future à partir des différents travaux engagés.

ST 14
Gouverner les langues

Selma K. Sonntag (Humboldt State University, Californie)
selma.sonntag@humboldt.edu
Nuria Garcia (Centre d'études européennes, Sciences Po, Paris)
nuria.garcia@sciences-po.org

L'objectif principal de notre section thématique consacrée à la question du gouvernement des langues était de relier l'étude des politiques linguistiques à des questionnements plus généraux de l'analyse des politiques publiques d'un côté et de la sociologie politique de l'autre. Plus spécifiquement, il s'agissait de dépasser l'opposition entre approches instrumentales et approches symboliques des langues afin d'assurer une plus forte cumulativité des recherches entreprises dans le domaine de la politique des langues. Afin de construire une réflexion collective autour de la question du gouvernement des langues, nous avons privilégié dans la sélection les propositions comportant une dimension comparative et cherchant à articuler des études de cas empiriques à une réflexion plus générale sur la question du gouvernement des langues. De même, nous avons cherché à établir un dialogue entre différents types d'approches, que ce soit en termes d'échelle d'analyse ou de sources et de méthodes utilisées.

Le nombre important de propositions reçues nous a par ailleurs permis de tenir compte d'une représentation des différentes aires géographiques, avec des études de cas couvrant l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique. La section thématique a ainsi permis de mettre en perspective des cas « classiques » comme le Canada, où l'étude des politiques des langues bénéficie d'une longue tradition tout en étant fortement institutionnalisée dans le champ de la science politique (cf. les contributions de Linda Cardinal, Anne Mévellec, Jeff Millar et Helaina Gaspard) avec des cas très peu étudiés jusqu'à présent. Des parallèles et des contrastes intéressants ont ainsi pu être dégagés sur le fédéralisme linguistique en Europe (cf. la contribution d'Aline Hartemann) et en Inde (cf. la contribution de Selma Sonntag), de même que sur le lien entre langue et éducation entre les Etats-nations européens comme la France, l'Allemagne et l'Espagne d'un côté (cf. les contributions de Nuria Garcia et de Lontzi Amado Borthayre) et les Etats postcoloniaux en Asie du Sud-est et en Afrique (cf. les contributions d'Ericka Albaugh et d'Alice Goheneix), ayant connu des trajectoires de construction stato-nationale très différentes.

Se déroulant de manière bilingue, alternant présentations en français et en anglais, la session thématique « gouverner les langues » a permis d'élargir la réflexion entamée au sein du comité de recherche RC50 « La politique des langues » de l'association internationale des sciences politiques (IPSA) en y associant des personnes précédemment non impliquées dans les activités de ce réseau. Rassemblant à la fois des doctorant-e-s et jeunes docteur-e-s et des chercheur-e-s confirmé-e-s, la section thématique a par ailleurs permis de faire dialoguer des traditions universitaires très différentes, avec des contributions s'inscrivant dans des approches de sociologie politique ou d'analyse des politiques publique à la française, et des communications se rattachant davantage à une tradition de *comparative politics*, telle qu'elle existe dans le champ de la science politique anglo-saxonne.

Le bilan de la section thématique « gouverner les langues » est donc très positif. Les dialogues et échanges se sont révélés riches et fructueux et ont permis de poser les fondements de nouvelles collaborations entre spécialistes français et internationaux de la politique des langues, collaborations qui se poursuivront notamment dans le cadre du prochain Congrès de l'IPSA à Montréal en juillet 2014.

ST 17
Retour sur le gouvernement des risques collectifs : quelle place pour les industriels ?

Laure BONNAUD (INRA - Unité RiTME / Risques, Travail, Marchés, État)
laure.bonnaud@ivry.inra.fr
Marc-Olivier DÉPLAUDE (INRA - Unité RiTME / Risques, Travail, Marchés, État)
marc-olivier.deplaude@ivry.inra.fr
Nicolas FORTANÉ (INRA - Unité RiTME / Risques, Travail, Marchés, État)
nicolas.fortane@ivry.inra.fr

Depuis la fin des années 1990, le paysage institutionnel de la régulation des risques sanitaires et environnementaux s'est profondément modifié, en France comme en Europe. De nombreux travaux ont cherché à décrypter cette nouvelle configuration des politiques publiques en matière de gouvernement des risques collectifs (agences d'expertise, dispositifs de surveillance épidémiologique, etc.). Un aspect de ces recompositions est toutefois resté peu abordé par la littérature scientifique : le rôle des acteurs industriels. Cette section thématique visait ainsi à réunir des travaux appréhendant la façon dont ces acteurs (entreprises, filières, organisations et syndicats professionnels, agences de communication, organismes de conseil, fondations privées, etc.) participent à l'évaluation, à la gestion et à la prévention des risques que leurs activités économiques contribuent à créer. Dans cette perspective, nous souhaitions engager une réflexion sur la manière dont pourrait être produite une analyse plus fine des industriels, de leurs pratiques et de leurs stratégies, afin de parvenir à une meilleure compréhension de ce que ces acteurs font au gouvernement des risques.

Quatre contributions ont été présentées lors du congrès. Cécile Ferrieux (Université Lyon 2, Triangle) a montré, à partir d'une enquête sur la gestion des risques dans la vallée de la chimie près de Lyon, comment le risque pouvait jouer un rôle fédérateur en cadrant les relations entre les dirigeants industriels et les élus locaux. Olivier Pilmis, Henri Bergeron, Patrick Castel (Sciences Po, CSO) et Thibault Bossy (Université Bordeaux 2, Centre Emile Durkheim) se sont penchés sur l'échec de la mise en œuvre d'un instrument d'action publique également pensé comme un dispositif marchand : les chartes d'engagement volontaire de progrès nutritionnel. Emmanuel Henry (Université Paris-Dauphine, IRISSO) s'est intéressé au rôle prédominant des industriels dans l'élaboration des normes en matière de santé au travail (les valeurs limites d'exposition professionnelle), en particulier grâce à des configurations institutionnelles des processus d'expertise qui leur sont favorables. Enfin, Renaud Crespin (IEP de Rennes, CRAPE) a présenté un travail sur le dépistage des drogues en France, qui a mis en évidence les liens entre la promotion des tests de dépistage dans l'action publique et l'activité de lobbying d'experts qui anticipent la construction d'un marché des analyses médicales.

Ces travaux, extrêmement stimulants, ont permis de nourrir plusieurs axes de réflexion que nous avons ensuite soumis à la discussion de l'ensemble des participants à la section thématique. L'idée générale était de dégager un ensemble de questionnements transversaux permettant de poser les jalons d'un programme de recherche sur le rôle des industriels dans le gouvernement des risques collectifs.

Enquêter sur les industriels

Une première série de réflexions concernait les aspects méthodologiques propres à ce type d'objets et d'enquêtes. Il apparaît tout d'abord essentiel de rompre avec la supposée homogénéité des acteurs industriels (de leurs intérêts, leurs ressources, leurs pratiques, etc.). Il faut ainsi distinguer entre les différents services internes aux entreprises (branches marketing, R&D, communication, etc.) qui ne sont pas toutes nécessairement impliquées de la même manière dans le gouvernement des risques. Il ne faut pas non plus perdre de vue que si les acteurs industriels peuvent partager des intérêts communs (ex. opposition à un changement de réglementation), ils sont aussi en situation de concurrence sur un marché. La structure de ces marchés (relations de sous-traitance, concurrence, etc.) peut nous aider à comprendre les conditions de

mobilisation et de représentation des intérêts industriels, ainsi que les stratégies, pas toujours convergentes, vis-à-vis des politiques de gestion des risques.

Les contributions nous ont ensuite permis de nous interroger sur les conditions d'accès aux industriels. Face à la diversité des types d'acteurs (organisations patronales, PME, multinationales, etc.), des entreprises et des services à l'intérieur de ces entreprises, l'identification des acteurs pertinents n'intervient souvent qu'au cours du processus d'enquête. La question des sources documentaires est également complexe. Les travaux présentés lors de cette section thématique étaient tous basés sur des sources indirectes, c'est-à-dire sur des archives permettant de saisir la mobilisation des acteurs industriels au sein d'espaces relativement ouverts où ils sont en interaction avec d'autres acteurs (élus, services étatiques, experts). On peut dès lors se demander si l'accès à des sources directes (*i.e.* des documents internes aux entreprises ou aux organisations patronales) modifierait notre regard sur leurs stratégies en matière de gouvernement des risques. A nos yeux, l'intérêt serait donc de parvenir à croiser sources directes et indirectes pour pouvoir reconstituer leurs principales stratégies dans ce domaine.

Enfin, le dernier point de cette série de remarques d'ordre méthodologique concerne le problème de la saturation des données. En effet, dans la mesure où il ne s'agit pas de réaliser une sociologie des entreprises ou des marchés mais bel et bien d'étudier le rôle des industriels dans le gouvernement des risques, il faut déterminer un certain seuil de description et de compréhension de ces acteurs. D'une part, jusqu'à quel point faut-il saisir les acteurs industriels en tant qu'acteurs économiques (positionnement sur les marchés, concurrence entre eux, etc.) ? D'autre part, dans quelle mesure est-il nécessaire de documenter la diversité des jeux (et donc des espaces) dans lesquels les industriels s'inscrivent ? Ces questions sont d'autant plus importantes qu'on assiste aujourd'hui à une transnationalisation du gouvernement des risques comme de l'activité économique et l'on pressent parfois que les cas que nous étudions ont une importance marginale pour les acteurs industriels, voire que leur mobilisation sur ce dossier permet en réalité d'occulter d'autres enjeux. A ce titre, une des contributions à notre ST a esquissé une piste de recherche particulièrement intéressante : se pencher sur la temporalité et la géographie de la production normative pour mieux saisir les jeux d'échelle qui structurent aujourd'hui les politiques de gestion des risques.

Les industriels, acteurs centraux du gouvernement des risques

Les travaux présentés lors de la section thématique ont permis de dégager un second ensemble de réflexions, relatives aux différents cadrages problématiques permettant d'aborder le rôle des acteurs industriels dans le gouvernement des risques. Ainsi, il est tout d'abord paru important de clarifier les relations que les industriels entretiennent avec des acteurs qu'il peuvent mobiliser comme des alliés : avec les scientifiques, dont les stratégies d'enrôlement, les affinités électives et les convergences d'intérêts doivent être documentées finement ; avec les élus, liés aux industriels par un certain nombre de contraintes – généralement réciproques – qui doivent être reconstituées ; avec les agents de certains services de l'État, dont il faut pouvoir comprendre précisément ce qu'ils « partagent » avec les industriels (lieux de formation, compétences techniques, etc.). D'une manière générale, les présentations ont mis en exergue les diverses formes d'interactions entre ces acteurs : auditions, courriers, contacts informels, conférences, dispositifs de concertation, financements de projets, participation à divers collectifs (comités, sociétés savantes...), etc.

La contribution des industriels à la production des normes et instruments d'action publique est également une question de recherche essentielle. Cela doit nous conduire à reconstituer les logiques en fonction desquelles les industriels appréhendent ces normes et instruments de régulation, les préoccupations sanitaires et environnementales apparaissant souvent secondaires. Par exemple, dans quelle mesure les instruments co-produits par les pouvoirs publics et les industriels peuvent-ils servir à mieux réguler certains risques tout en servant les intérêts de certains industriels au détriment de leurs concurrents (ex. valeurs limites d'exposition, autorisations de mise sur le marché) ? En quoi peuvent-ils être également des dispositifs d'intermédiation marchande (ex. chartes d'engagement), voire permettre l'émergence de nouveaux marchés pour certains acteurs économiques (ex. tests de dépistage des drogues sur les lieux de travail) ?

Enfin, une dernière piste qu'a permis de soulever cette section thématique concerne les réflexions autour de la notion d'« organisation sociale de l'ignorance », un concept qui a surtout été porté ces dernières années par les *Sciences and Technologies Studies*. D'une part, cela renvoie à la question de l'accès aux données privées des industriels par les pouvoirs publics (essais cliniques, composition des aliments et des substances chimiques, etc.), données dont ces derniers ont besoin pour l'évaluation des risques et l'élaboration des outils de régulation. D'autre part, il faut s'interroger sur les conditions de production de ces données : par exemple,

dans quelle mesure les instruments et les dispositifs de surveillance des risques reposent sur la participation des industriels, voire sur des techniques (notamment métrologiques) qu'ils sont les seuls à détenir ?

Au total, nous sommes très satisfaits de cette section thématique, qui a donné lieu à des présentations et des discussions d'une grande qualité. Celle-ci représente pour nous une première étape dans la structuration d'un réseau de recherche sur le rôle des acteurs industriels dans le gouvernement des risques collectifs. Nous espérons à l'avenir pouvoir contribuer au développement de cette thématique au sein de la science politique française.

ST 18
Penser la politisation de l'environnement à l'international

Lucile MAERTENS (SciencesPo Paris et Université de Genève)
lucile.maertens@sciences-po.org
Géraldine PFLIEGER (Université de Genève)
geraldine.pflieger@unige.ch

Chair : Lucile MAERTENS, SciencesPo Paris, Université de Genève, IRSEM
Co-chair : Stephan, DAVIDSHOFER, Université de Genève

Cette section thématique portait sur la politisation de l'environnement à l'international, ses enjeux et ses dimensions. Nous tenons à remercier les organisateurs du Congrès de nous avoir permis d'échanger sur cette problématique émergente mais non moins centrale en Science Politique et en Relations Internationales, ainsi que tou-te-s les participant-e-s pour leurs travaux de qualité et Stephan Davidshofer pour sa participation en tant que discutant.

Comme indiqué dans la présentation scientifique de la section, ce panel avait pour objectif d'échanger sur la place de l'international dans l'émergence de l'environnement comme enjeu politique. Il s'agissait à la fois de s'interroger sur l'international comme vecteur de politisation, mais également comme échelle de construction des problèmes environnementaux et comme lieu de création de normes et politiques publiques en réponse à ces problèmes. Il s'ancrait donc dans une volonté de dialogue entre des analyses aux échelles locale, nationale et internationale mais aussi entre études de politiques publiques et de Relations Internationales.

Nous avons organisé ce dialogue en trois parties à partir de la présentation de cinq papiers. Dans un premier temps, les articles de Joanna Guerrin et Clémence Mallatrait ont proposé des exemples de problèmes construits à l'international puis traités par des acteurs nationaux et locaux. Dans un deuxième temps, les papiers de Marie Hrabanski et Cécile Bidaud, d'une part, et de Tania Rodriguez, d'autre part, ont traité, quant à eux, du rôle des acteurs internationaux dans la formation de normes et concepts transposés, par la suite, à l'échelle nationale. Enfin, nous avons conclu cette séance par la présentation de Daniel Compagnon portant plus largement sur la gouvernance mondiale de l'environnement multi-échelle et le rôle des acteurs non-étatiques. Le programme complet est indiqué ci-après.

Ces différentes présentations nous ont permis d'explorer des questions de méthodologie, et notamment en termes de conceptualisation et du lien entre théorie et empirie. En effet, les papiers présentés étaient tous très riches en termes de données collectées sur le terrain que nous avons tenté de mettre particulièrement en valeur. Nous avons également exploré la question de la construction des problèmes environnementaux à l'échelle internationale – notamment dans le cas de la gestion du Rhône et de l'Arctique – et du rôle des acteurs internationaux dans leur émergence – en particulier dans le cas de la coopération internationale en Amérique centrale. Les liens entre les échelles locale, nationale et internationale ont fait l'objet d'une discussion soutenue en fin de séance à l'occasion de la présentation sur le transfert de normes en France et à Madagascar ainsi que celle sur la gouvernance multiscalaire. Nous avons ainsi conclu ces débats fructueux sur l'idée d'autonomisation d'un champ environnemental à l'international, que de futures recherches pourront explorer davantage.

Partie 1 :
Discutante : Lucile, MAERTENS, SciencesPo Paris, Université de Genève, IRSEM
Joana, GUERRIN, IRSTEA Montpellier, UMR G-Eau Université de Montpellier 1
« La construction à l'international d'un discours sur la gestion durable de l'inondation et ses traductions territoriales : comprendre l'échec de la restauration d'une zone d'expansion de crues sur le Rhône »

Clémence, MALLATRAIT, Université de Lyon-III et Institut EDS (Université Laval - Canada). ATER (04) à Université Paris Sud-XI
« Les enjeux des changements climatiques sur la politique régionale de sécurisation en Arctique »

Partie 2 :
Discutant : Stephan, DAVIDSHOFER, Université de Genève
Marie, HRABANSKI, Université de Montpellier 3, UMR ARTDEV, CIRAD
Cécile, BIDAUD, UMR GRED, IRD
« Entre norme imposée et transfert volontaire : réception des instruments de marché de la biodiversité à Madagascar et en France »

Tania, RODRIGUEZ, Université Paris-Diderot, Laboratoire SEDET, Université du Costa Rica
« Concepts hégémoniques dans la gestion de l'environnement : Le rôle de la coopération internationale dans la gestion des zones de frontières en Amérique Centrale »

Partie 3 :
Discussion générale
Daniel, COMPAGNON, Sciences Po Bordeaux
« L'émergence d'une gouvernance environnementale transcalaire : place des acteurs non-étatiques dans un monde post-international »

ST 19
Penser les régimes urbains

Stéphane CADIOU (Université de Nice Sophia-Antipolis – ERMES)
stephane.cadiou@orange.fr
Gilles PINSON (Institut d'études politiques de Lyon – TRIANGLE)
gilles.pinson@sciencespo-lyon.fr

L'objectif de cette section thématique était de remettre sur le métier le concept de « régime urbain » élaboré par S. Elkin et C. Stone dans l'étude des villes des espaces urbains. Parti de l'ambivalence entre des usages inflationnistes dans les *Urban Studies* anglo-saxonnes et une méfiance persistance de la communauté francophone, cette ST a permis de réfléchir aux conditions d'appropriation de ce concept. Pour cela, les communications présentées ont fourni l'occasion de croiser des terrains diversifiés (grandes villes, communes périurbaines, villes de banlieue…) avec des réflexions plus thématiques (les liens avec l'État, la rationalité, le statut des ressources…).

Au terme de cette section thématique, il parait, plus que jamais, impossible de réduire le gouvernement des villes aux seules autorités publiques tant celles-ci sont contraintes de nouer des échanges, plus ou moins stabilisés, avec des partenaires organisés et des milieux socioculturels. Dans les études de cas présentées, les auteurs ont évoqué le rôle structurant de grandes entreprises, d'opérateurs financiers, de réseaux de professionnels, de services de l'État… autant de protagonistes qui témoignent d'un pluralisme des intérêts dans les espaces urbains même si les décideurs politiques sont sans doute moins dépendants que les maires américains des ressources détenues par des acteurs privés.

Les communications, les discussions et les échanges qui s'en sont suivis ont fait émerger plusieurs leçons transversales que l'on peut sommairement synthétiser en cinq points :

- *Primo*, le concept de régimes urbains gagne à être considéré dans un sens *analytique* beaucoup plus que comme une forme *réelle*. C'est ainsi que plusieurs auteurs ont proposé d'échapper aux débats sur une (im)possible importation du concept tant, à l'évidence, les villes américaines et françaises ne se superposent pas. Dès lors, la question de départ n'est pas tant de savoir *a priori* s'il existe, ici ou là, « un » régime, mais de se laisser guider par des interrogations sur la construction de capacités de gouvernement. Dans cette perspective, les diverses types de régimes urbains proposés dans la littérature ne se présentent pas nécessairement sur un mode alternatif, mais peuvent se combiner au sein d'une même configuration urbaine.

- *Secundo*, la ST a alimenté les débats autour du couple différenciation *vs* convergence de l'action publique territoriale. En effet, les terrains présentés ont rendu compte d'agencements d'acteurs et d'intérêts singuliers : quoi de semblable, par exemple, entre une ville comme Clermont-Ferrand marquée par la forte de l'usine Michelin et des tissus métropolitains plus équilibrés comme Nantes ou Rennes ? Dans le même temps, les villes échappent difficilement à un agenda *mainstream* marqué par des impératifs de croissance et d'attractivité. À cet égard, les stratégies de décroissance peinent encore à séduire des décideurs et restent marginales, même dans les villes apparemment les plus disposées en raison de leur déclin démographique et économique, à emprunter une voie alternative (cf. Saint-Etienne). Mais, l'analyse des agendas est rendue encore plus compliquée par la mise en œuvre, dans la plupart des villes, de politiques entrepreneuriales *et* sociales. Autrement dit, dans les villes, les agendas sont relativement ouverts complexifiant les liens que l'on peut établir entre les institutions et une base sociale. Plus généralement, ceci a reposé la question de la

singularité des territoires poussant certains à plaider pour une meilleure prise en compte des cultures politiques locales.

- *Tertio*, la diversité des communications a permis d'attirer l'attention sur la variable spatiale. Selon les types d'espaces, l'enjeu de l'élaboration d'une capacité de gouvernement avec des acteurs privés se pose en des termes différents. Il est ainsi apparu que les communes périurbaines, *a fortiori* quand elles sont structurées autour d'un tissu économique peu diversifié, disposent de marges de manœuvre plus limitées quant au choix de leurs partenaires. Les coalitions y sont assurément plus resserrées. Plus encore, la différenciation peut être intra-urbaine. En effet, à l'intérieur d'une même ville, les espaces (qu'il s'agisse d'espaces centraux ou de quartiers d'habitat social ou de faubourgs résidentiels) font l'objet de coalitions différenciées (et éventuellement hiérarchisées) qui donnent lieu à des actions contrastées.

- *Quarto*, la question s'est posée de savoir si l'analyse d'un projet urbain (aussi important et stratégique soit-il) constituait une entrée suffisante pour aborder un régime urbain. De ce point de vue, si les projets urbains peuvent constituer des révélateurs d'alliances dominantes, ils requièrent d'être replacés dans une structure du pouvoir plus large. Ce chantier appelle par conséquent de s'ancrer dans une sociologie des groupes et des réseaux, ainsi que de s'articuler à une sociologie politique du leadership. C'est ainsi au prix d'une réunification des dimensions politiques que l'on pourra utiliser au mieux le concept de régime urbain.

- *Quinto*, les coalitions au fondement des régimes urbains reposent sur des ressources - dont le statut a été longuement débattu – qui visent à construire de l'action collective. Alors que les travaux américains, dont ceux de Stone, ont beaucoup insisté sur les ressources matérielles, les travaux francophones tendent, pour leur part, à prêter plus d'attention aux discours. De ce point de vue, plusieurs communications ont montré la force des *policy discourse* pour jeter les bases d'un rapprochement entre acteurs. D'autres auteurs ont bien montré la nécessité de tenir compte de ressources exogènes (comme des financements publics de l'État) pour activer et solidifier des systèmes d'acteurs. D'une manière générale, la ST a relancé le débat autour des modalités de constitution d'une action collective : est-ce que les négociateurs des agendas et des stratégies sont constitutifs d'un acteur collectif ?

Au final, la qualité des communications présentées a permis de révéler la valeur heuristique d'un programme de recherche construit autour des régimes urbains. Celui-ci offre en effet l'opportunité de prendre au sérieux des chantiers délaissés dans la littérature francophone, mais aussi de faire écho à plusieurs controverses structurantes déjà abordées au sein de l'Association française de science politique. Il n'en reste pas moins que bien d'autres pistes n'ont été qu'effleurées, voire occultées. On en évoquera trois pour finir. La première est la place réduite accordée par les auteurs aux conflits. Si les régimes urbains ne peuvent se réduire à des modes de gouvernement consensuels, il convient de mieux saisir le rapport des décideurs aux mobilisations contestataires et leur gestion des tensions entre intérêts. La seconde piste renvoie à une meilleure prise en compte des groupes sociaux. Si les communications rendent compte d'un pluralisme, c'est le plus souvent à travers des organisations (chambres consulaires, universités, ports…) qu'il faudra à l'avenir davantage articulée aux structures sociales localisées. La troisième, et dernière dimension concerne la mesure de l'efficacité des régimes urbains et des effets des politiques publiques. Il s'agit d'approfondir l'étude des retombées de l'action publique et, in fine, de la capacité des gouvernements à structurer les sociétés urbaines. Ce sont là trois chantiers, non exhaustifs, qui plaident pour la poursuite d'une réflexion collective et comparée autour des régimes urbains.

ST 20
Vers une sociologie politique des sciences ?

Yann BÉRARD (CRPLC/UAG)
yberard@martinique.univ-ag.fr
Antoine ROGER (Centre Émile Durkheim/Sciences Po Bordeaux)
a.roger@sciencespobordeaux.fr

Nous avons beaucoup apprécié la manière dont se sont déroulées les deux sessions qui ont rythmé la section. Les 11 contributions annoncées ont été discutées avec leurs auteur-e-s. Un public d'une dizaine de personne a pu assister et participer aux débats.

Nous avons été impressionnés par la qualité des interventions des discutant-e-s qui ont su, de notre point de vue, plus que remplir leur rôle dans le cadre de la mission que nous leur avions confiée, livrant tour à tour des grilles de lecture et mises en sens des contributions réunies stimulantes, dans un style de pensée propre à chacun. Nous avons également beaucoup apprécié la manière dont leurs auteur-e-s ont su relever le défi de la discussion, en acceptant de répondre à chaud à des mises en perspectives, commentaires et questions qui pouvaient susciter bien des développements, tout en tenant attentivement les temps de parole.

Nous réfléchissons actuellement à la manière de poursuivre cette petite expérience d'enquête collective, en tâchant de lui donner une consistance supplémentaire dans un projet éditorial, qui s'oriente vers la publication d'un ou de deux numéros de revue (Politix, RFSP, Revue d'anthropologie des connaissances, etc.).

ST 23
Agendas publics et réactivité démocratique : une perspective comparée

Isabelle ENGELI (Université d'Ottawa)
isabelle.engeli@uottawa.ca
Emiliano GROSSMAN (Sciences Po / CEE)
emiliano.grossman@sciences-po.fr

Cette section thématique s'est attachée à étudier dans une perspective comparée la réactivité démocratique (*democratic responsiveness*) des agendas publics. Une série de grandes questions ont animées les deux séances de la section :
Dans quelle mesure est-ce que les gouvernements répondent aux attentes de citoyens ? Est-ce que les partis écoutent leurs électeurs ? Et qu'est-ce qui détermine la proximité relative entre citoyens-électeurs, l'Etat et les partis ?

Depuis les travaux fondateurs de Page et Shapiro (1983) sur la réactivité démocratique aux préférences des citoyens, la recherche s'est progressivement éloignée d'une conceptualisation simplificatrice et quasi-mécanique de la réactivité démocratique à l'évolution de l'opinion publique pour investiguer plus en profondeur sous quelles conditions et de quelle manière les gouvernements répondent aux attentes, préférences et inquiétudes de leurs citoyens. Plus récemment, la recherche a appelé à une compréhension plus fine de la direction de l'effet de causalité qui permettrait de mieux rendre compte de l'aspect dynamique et interactionnel de la réactivité démocratique (Soroka et Wlezien 2010). Cela passe aussi par une meilleure compréhension des possibles intermédiaires, comme les partis politiques et les médias.

Cet atelier thématique a permis de continuer cette réflexion sur la réactivité démocratique en l'insérant dans une perspective plus large des agendas politiques et publics qui comprend, outre les gouvernements, d'autres institutions politiques telles que les parlements et les courts mais aussi les médias et les partis politiques.

PANEL 1 – REACTIVITE DEMOCRATIQUE ET AGENDAS INSTITUTIONNELS

Le premier panel - Réactivité démocratique et agendas institutionnels – s'est porté sur les mécanismes causaux sous-tendant la dynamique de la réactivité démocratique des agendas institutionnels tels que les exécutifs, les parlements et les courts. Quelle est l'évolution à travers le temps de la réactivité démocratique des agendas institutionnels ? Comment et dans quelles mesure la réactivité démocratique diffère-t-elle à travers les différents agendas institutionnels ? Existe-t-il des tendances dans la réactivité institutionnelle qui se retrouvent à travers les pays ?
Les papiers présentés ont porté sur :

A la recherche d'effets électoraux sur les dépenses publiques aux Etats-Unis
Derek Epp, John Lovett, Frank R. Baumgartner (University of North Carolina at Chapel Hill)
Nous examinons la structure des dépenses par les administrations présidentielles de 1948 à nos jours pour étudier l'impact des élections sur les dépenses. En partant de travaux antérieurs, nous attribuons les programmes de dépense fédéraux aux deux parties pour voir si les présidents allouent davantage de dépenses aux programmes associés à leur propre parti. Nous trouvons peu d'effets des dépenses liées aux élections et explorons davantage la robustesse de ces résultats en consultant a) les différentes périodes d'un mandat présidentiel (pour tester les effets d'apprentissage ou de lune de miel), b) gouvernement unifié et divisé; c) les plus fortes augmentations et les diminutions budgétaires au sein de chaque présidence, et d) l'ensemble des dépenses du gouvernement plutôt que de catégories de dépenses individuelles. Lorsque nous limitons notre attention aux dépenses «

nationales discrétionnaires » (en éliminant les programmes obligatoires comme la sécurité sociale, et les dépenses de défense), on trouve un plus grand contrôle présidentiel. Cette catégorie de dépenses a, pourtant, diminué avec le temps, et ne représente qu'une faible proportion du budget fédéral d'aujourd'hui. L'analyse est facilement réplicable dans d'autres pays disposant de données sur les dépenses par catégorie.

Le traitement de l'information par des acteurs politiques individuels

Stefaan Walgrave (Université d'Anvers)

Cette contribution propose d'aborder l'énigme du comportement politique individuel du point de vue du traitement de l'information. L'idée centrale est que les acteurs politiques-parlementaires, ministres, chefs de parti, etc- sont exposés quotidiennement à de grandes quantités d'informations sur les problèmes politiques et sociaux (et les solutions possibles). Pour comprendre comment ils agissent, et pourquoi ils agissent comme ils le font, nous affirmons qu'il est essentiel de comprendre ce que les différents acteurs politiques font des signaux de la société: à quelles informations ils prêtent leur attention, ce qui est ignoré et ne conduit pas à une réaction politique. Comme les acteurs individuels rencontrent des limites cognitives, ils traitent l'information d'une façon non-proportionnelle. La tension entre une demande sociétale infinie et une disponibilité limitée de ressources du côté des acteurs politiques individuels est une caractéristique clé du comportement de représentation des acteurs individuels.

Le but de cet article est de développer une théorie de l'acteur intégrée du traitement de l'information des différents acteurs politiques.

Le traitement de l'information est composé de trois étapes: les acteurs sont *exposés* à l'information, ils *prêtent attention* aux informations, et ils *agissent* en fonction de l'information. Ces trois étapes ne sont pas toujours consécutives et ne se produisent dans un ordre fixe. Les déterminants du traitement de l'information sont des caractéristiques de l'expéditeur de l'information (par exemple, les médias ou les groupes d'intérêt), les caractéristiques du message lui-même (par exemple, le ton négatif ou positif de l'information), et des caractéristiques du récepteur de l'information (par exemple, elle est spécialisée dans la question spécifique ou non). Bien sûr, les acteurs politiques individuels ont des préférences personnelles (par exemple, ils défendent les intérêts des travailleurs) et ils sont intégrés dans les institutions (par exemple, leur parti ne peut être strict ou tolérant face aux comportements individuels) et ces facteurs déterminent aussi le triangle exposition-attention-action.

Pour construire cette théorie, l'étude s'appuie sur trois groupes de travaux dans la littérature scientifique. La théorie de *l'agenda-setting* a pour variable dépendant l'attention politique ; sa focale sur la « friction » cognitive et institutionnelle sont très utiles pour expliquer pourquoi l'attention des acteurs politiques est ponctuée et irrégulière, mais jusqu'à présent la théorie n'a été appliquée qu'à des institutions et non pas à des individus. L'approche par la *rationalité limitée* constitue un point de vue théorique classique partant des limites cognitives des individus dans le traitement de l'information. Elle nous a appris beaucoup de choses sur les citoyens, mais encore une fois elle n'a pas été beaucoup utilisé en ce qui concerne les politiciens et on ne sait pas dans quelle mesure les politiques sont plus ou moins affectés par les limites cognitives. Les travaux sur la représentation forment une troisième source d'inspiration, dans la mesure où ils sont au centre de notre question : représenter la société. Mais ces études n'ont pas mis l'accent sur l'information et la plupart des travaux se limite à l'étude des partis.

La réactivité démocratique de l'agenda politique de l'Union européenne.

Renaud Dehousse (CEE, Sciences Po)
Nicolas Monceau (Université Montesquieu - Bordeaux 4 et Sciences Po)

Si de nombreuses études ont été consacrées à la réactivité démocratique dans un cadre national, notamment aux Etats-Unis, très peu semblent cependant s'être penchées sur la question de la réactivité démocratique du « gouvernement » européen.

Dans quelle mesure l'agenda institutionnel de l'UE, et plus particulièrement les agendas de la Commission et du Parlement, prennent en compte les attentes des citoyens ? Peut-on observer une évolution dans le temps de la réactivité démocratique de l'UE et si oui, dans quels domaines ? Comment expliquer les convergences, ou au

contraire les décalages, entre les priorités communautaires en termes de politiques publiques et les préférences des citoyens ?
Afin de répondre à ces questions, la démarche entreprise conduira ici à identifier les priorités de l'agenda institutionnel de l'UE à partir de plusieurs indicateurs puis de les comparer avec les priorités définies par les citoyens européens. L'accent sera plus particulièrement mis sur l' « exécutif » européen à travers le rôle de la Commission européenne. Parmi les indicateurs pris en considération, figureront notamment la production législative et le budget européen. Les enquêtes d'opinion, en particulier les Eurobaromètres, seront également utilisées.

Quand est-ce que les gouvernements répondent à la pression du public en période non-électorale? Un cadre théorique et analytique
Laura Morales (University of Leicester)

Dans quelle mesure les gouvernements démocratiques sont-ils sensibles aux demandes et aux préférences des citoyens entre les élections? Est-ce que les gouvernements sont davantage susceptibles de répondre à l'expression de l'opinion publique capturée par les sondages ou plutôt à la négociation collective et l'opinion publiquement exprimée - généralement sous la forme de protestations? Qu'arrive-t-il lorsque ces deux formes d'expression de l'opinion publique sont en contradiction flagrante? Est-ce que certaines configurations institutionnelles et politiques sont plus susceptibles de rendre les gouvernements davantage réceptifs aux points de vue des citoyens en période non-électorale? Cette contribution propose un cadre théorique et analytique pour guider l'analyse empirique de la réactivité gouvernementale à des expressions différentes et parfois contradictoires des préférences du public. Le papier examine tout d'abord les attentes théoriques concernant l'effet d'un certain nombre de facteurs sur la réactivité gouvernementale: des hypothèses comportementales relatives aux acteurs gouvernementaux, la distribution des préférences du public, la forme et les conséquences d'initiatives d'action collective, le type de problèmes et de domaine de politiques publiques ainsi que la configuration institutionnelle du système politique. Avec ces hypothèses à l'esprit, la deuxième partie du papier présente un ensemble de modèles formels de la dynamique des interactions entre les gouvernements, différentes expressions de l'opinion publique et le cadre institutionnel. Ces modèles proposent un éventail de résultats possibles qui peuvent être liés aux principales hypothèses théoriques en relation avec les variables mentionnées ci-dessus, en vue d'évaluer l'utilité de ces modèles avec des données empiriques dans des recherches futures.

PANEL 2 – REACTIVITE DEMOCRATIQUE ET AGENDAS PARTISANS

Le second panel 2 - Réactivité démocratique et agendas partisans – s'est penché sur la dynamique de la réactivité des partis politiques. Comment les partis politiques réagissent aux changements dans l'opinion publique, Comment la réactivité partisane s'est-elle modifiée à travers le temps? Quel est l'impact des contraintes internes sur leur capacité à réagir ? Dans quelle mesure les partis politiques s'adaptent-ils aux changements contextuels *versus* maintiennent une stratégie d'issue ownership qui les poussent à se profiler électoralement sur leurs thèmes porteur respectifs ? Comment peut-on expliquer les similitudes et différences dans la dynamique de compétition électorale à travers les pays ?
Les papiers présentés ont porté sur :

Stratégiques ou naïfs ? Impact de l'opinion publique sur les programmes des partis politiques en Europe.
Raul Magni Berton Université de Grenoble, IEP, PACTE et Sophie Panel Université de Heidelberg
Le papier analyse le poids de l'opinion publique sur les programmes politiques lors des élections parlementaires dans les pays européens. Il s'agit de déterminer si les programmes reflètent l'idéologie des leaders des partis, ou alors ils s'adaptent davantage aux évolutions de l'opinion publique.
Concernant cette dernière idée, deux hypothèses sont testées : premièrement, les programmes varient d'une élection à l'autre en fonction de l'évolution de l'opinion de l'électeur médian (Ezrow 2007, Ward et al. 2011). Deuxièmement, ils varient d'une élection à l'autre en fonction de l'opinion de l'électeur médian parmi les électeurs susceptibles de voter pour le parti. Troisièmement, ils varient en fonction de l'opinion du militant

médian (Schofield 2007).
Il s'agit là de trois hypothèses classiques de type stratégique, avec des mécanismes différents.
Pour tester l'hypothèse de la « naïveté » selon laquelle les programmes reflètent les idées et les priorités des leaders des partis, nous utilisons la stratégie de Gillens (2005) : evaluer dans quelle mesure les programmes reflètent les opinions de ceux qui partagent le même profil sociodémographique que les leaders des partis. Cela dépend des pays et des époques, mais ils sont généralement âgés, de sexe masculin, nationaux et avec des hauts revenus.
Les données utilisées proviennent des Eurobaromètres Standard (pour mesurer l'opinion publique) et du Manifesto Project (en ce qui concerne les programmes politiques).
Dans les deux cas, nous avons accès aux priorités à partir d'une liste d'enjeux assez classique (chômage, insécurité, système de santé, immigration etc.). Nous ne testons donc pas la congruence entre programmes et opinions au niveau des solutions, mais au niveau du choix des problèmes posés. La période analysée va de 1990 à 2005 et porte sur un nombre de pays européens maximal, non encore déterminé.

Type de gouvernement et agendas gouvernementaux par enjeux
Christopher Green-Pedersen & Peter Mortensen (Université d'Aarhus)

Le but de ce papier est d'intégrer des variables comparatives traditionnelles dans les travaux sur la mise sur agenda et sur la concurrence entre enjeux (issue competition). Plus particulièrement, nous examinons comment la nature des coalitions gouvernementales influence l'agenda par enjeux du gouvernement. Comment est-ce que l'agenda gouvernemental est influencé par le nombre de partis au sein du gouvernement ? Est-ce que la distance idéologique entre les partis membres du gouvernement affecte l'agenda gouvernemental par enjeux? Les questions de recherche seront analysées en utilisant une grande quantité de données danoises sur les agendas gouvernementaux, les programmes partisans et les coalitions de gouvernement entre 1953 à 2007.

La politique de contraintes. La dynamique du changement politique entre les préférences et les contraintes en France, Espagne et Royaume-Uni (1980-2009)
Caterina Froio (EUI)

L'une des missions de la science politique est d'expliquer pourquoi certains résultats politiques se produisent et quels sont les facteurs / acteurs qui en sont responsables. La compréhension de ces processus est essentielle pour mesurer la qualité de la démocratie (Manin, 1995), pour étudier la manière dont les parlements fixent leurs objectifs politiques (Rasch et Tsebelis 2009), et pour analyser les changements et la stabilité dans les politiques gouvernementales (Baumgartner et Jones 2005).
Traditionnellement, la littérature sur "Est-ce que la politique compte ?" (*Does politics matter ?*) suggère d'examiner les dépenses du gouvernement et leur caractère partisan. Cependant, cette approche s'avère insuffisante, dans la mesure où les politiques gouvernementales ne se limitent pas aux dépenses. Le gouvernement peut réaliser d'importants changements dans le domaine juridique ou dans la politique réglementaire, ou, encore, dans les relations internationales (comme adhérer à l'UE) qui n'affectent pas sensiblement les dépenses.
Les limites de cette branche de la recherche ont été soulignées par Kitschelt (2007) qui a fait valoir que les partis ne peuvent pas manipuler facilement les politiques, puisque d'autres contraintes peuvent limiter leur marge de manœuvre et empêcher tout changement politique. Dans la première partie de cet article, je passe en revue la littérature existante sur le changement politique et de plaide en faveur d'une approche de type agenda-setting. Cette dernière permet de rendre compte des préférences partisanes et des contraintes dans la mise en œuvre des politiques, telles que les processus de l'élaboration des politiques ou des événements imprévus et externes (Adler, Wilkerson 2012).
Finalement, je teste ce modèle théorique sur la France, l'Espagne et Royaume-Uni entre 1980 et 2009 en utilisant les données du Comparative Agendas Project sur l'activité législative, les programmes partisans, les médias et l'opinion publique.

The Electoral Beat of the Broadcast News: Political parties and the media in France

Emiliano Grossman (Sciences Po / CEE)

This paper analyses the role of broadcast media during electoral campaigns. Based on a new dataset (News broadcasts of F2 and TF1, the two major French networks), the study first assesses the specificities and the evolution of media attention in France from 1986 to 2008 during elections. Namely, we explore the possibility of issue concentration and agenda reductions prior to elections. The paper then moves on to study interactions between party manifestos and the media during electoral campaigns. We investigate both the media's and the political parties' ability to set the political agenda in times of elections. This is a first study investigating longitudinally the agenda of the two major networks in France. It is thus a first step in our understanding of the media's and the parties' agenda-setting abilities during elections.

La réactivité démocratique des grands partis gouvernementaux vis à vis de l'environnement : démêler la tendance de fond des fluctuations conjoncturelles.

Simon Persico (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sciences-Po)

Cette communication s'appuie sur les résultats du travail de thèse réalisé par l'auteur sur le traitement des questions d'environnement par les grands partis de gouvernement, en France et au Royaume-Uni. Elle s'attachera à démontrer le lien existant entre les fluctuations de l'opinion vis à vis de l'environnement, considéré comme un enjeu unique, d'une part, et la présence de cet enjeu sur l'agenda des grands partis de gouvernement (partis dont un représentant a obtenu le poste de chef de gouvernement au moins une fois dans la période contemporaine). En cela, cette communication s'inscrit directement dans la deuxième partie de la section thématique portant sur « la réactivité démocratique et les agendas partisans ».

Appliquer le questionnement de la réactivité démocratique des partis établis à un enjeu qui ne fait pas partie des enjeux structurant les systèmes partisans paraît particulièrement fructueux. En effet, s'il n'existe pas d'issue ownership d'un grand parti de gouvernement sur l'environnement – cet issue ownership appartient a priori aux partis écologistes –, cela n'empêche pas le fait que l'environnement soit parfois considéré comme important par l'opinion publique, obligeant par là-même les partis établis à s'en saisir, dans un processus qualifié d'issue uptake. Tout l'enjeu est alors de déterminer dans quelles conditions s'opère cette influence de l'opinion publique.

L'hypothèse principale de ce travail est la suivante : il existe un lien général mais faible entre le niveau de souci pour l'environnement dans l'opinion publique et la saillance de l'enjeu environnemental dans les programmes des partis dominants. Cela étant, cette hypothèse générale doit être spécifiée. (1) Des évolutions brutales dans l'opinion publique à proximité des élections sont plus à même d'entraîner des évolutions dans les agendas partisans dans un sens similaire – et ce, quelque soit le niveau général. (2) La force, présumée ou réelle, et le pouvoir de nuisance du parti écologiste à l'approche d'une élection – en terme de stratégie de coalition, ou d'obtention de sièges – auront également une influence particulière sur les agendas des grands partis de gouvernement.

Cette communication, qui se fondera sur l'analyse des programmes de quatre partis (PS et UMP en France, Travaillistes et Conservateurs au Royaume-Uni) lors de 13 élections législatives (de 1981 à 2007 en France, de 1983 à 2010 au Royaume-Uni) ne pourra pas aller loin dans l'usage de l'inférence statistique. Elle mettra toutefois en évidence de manière qualitative les liens existants entre opinion publique et agendas partisans, grâce à l'usage de deux bases de données quantitatives :

-Pour la mesure de l'évolution l'agenda des grands partis de gouvernement, nous utiliserons la part consacrée par chaque parti à l'environnement lors de chaque élection dans son programme électoral – données tirées du Comparative Agendas Project.

-Pour la mesure de l'évolution de l'opinion publique, nous utiliserons un « indice longitudinal de préférence » (public mood), en suivant la méthodologie développée par James Stimson, qui synthétise les évolutions de l'opinion sur l'environnement à partir de plusieurs questions posées de manière régulière dans les deux pays.

ST 24
Un retour des meetings électoraux ?
Les meetings dans la campagne présidentielle : dispositifs, acteurs et publics

Ludivine Balland (LaSSP, IEP Toulouse)
ludivine.balland@gmail.com
Paula Cossart (CeRIES, Lille III, Institut Universitaire de France)
cossart.paula@free.fr
Élise Cruzel (IEP Toulouse, LaSSP)
elise.cruzel@gmail.com

Le meeting, un « faux classique » de science politique

L'objectif général de cette Section était de creuser l'idée qu'il y a des bien des choses encore à dire sur les meetings politiques et sur cde qu'ils nous apprennent du champ politique en général, ou pour le dire autrement que le meeting, qui pourrait sembler relever naturellement de la science politique, est en vérité ce que l'on qualifiera de « faux classique » de la science politique.

Cette Section a marqué une étape de plus vers l'élaboration d'une réflexion collective sur le thème des meetings. Il y en a déjà eu d'autres. On pense surtout aux Journées d'études organisées à Lille par Nathalie Ethuin et Clément Desrumaux, dans le cadre du CERAPS et de la MESHS : une première rencontre a eu lieu le 28 octobre 2011, et deux autres Journées d'Etudes se sont tenu les 14 et 15 juin 2012. On pense aussi à la Journée d'Etudes organisée les 20 et 21 mars derniers par Aïcha Bourad et Fanny Tourraille dans le cadre du LaSSP et de SciencesPo Toulouse, intitulée « Les meetings dans la campagne présidentielle : Analyses sociales, historiques et juridiques d'un dispositif politique ». Enfin, on pense aussi plus généralement, au fait qu'il a existé un groupe SPEL, ou « Sociologie Politique des ELections », consacré aux meetings[1]. Bref, cette ST a contribué à voir qu'il y a une « actualité académique », si l'on peut dire, sur les meetings.

On pourrait alors penser que les meetings sont un objet relevant « naturellement » de la science politique, un objet potentiellement « canonique ». En vérité, on ne peut que faire le constant du manque de travaux dans notre discipline sur les meetings. Il existe des publications, mais elles semblent fréquemment le fait d'anthropologues ou d'historiens, et dans les travaux sur les campagnes électorales, les meetings apparaissent comme une question souvent minorée. Il y a quand même eu des publications de politistes (assez récentes) sur la question. Que l'on pense, sans être exhaustifs, à l'article d'Hélène Combes sur les meetings électoraux au Mexique dans *Politix*, à la contribution de Nathalie Ethuin et Magali Nonjon sur les réunions publiques de la liste Martine Aubry à Lille dans le livre collectif *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, au livre de Paula Cossart sur les meetings de la fin du 19e et début du 20e siècle, ou encore au livre dirigé par Eric Agrikoliansky, Jérôme Heurtaux et Brigitte Le Grignou, *Paris en campagne. Les élections municipales de mars 2008 dans deux arrondissements parisiens*, qui donne une place non-négligeable à l'étude des réunions électorales. Mais nous sommes donc partis du constat qu'il y avait encore à dire et à écrire.

Au cours de ces deux demi-journée, nous avons vu qu'une multiplicité d'approches est possible sur les meetings. L'objet s'est révélé permettre d'aborder différents types de questionnements, allant de la sociologie des campagnes électorales, à la sociologie des publics, en

[1] *SPEL* est un ensemble d'une cinquantaine d'enseignants-chercheurs venus de toute la France, réunis autour de l'étude des élections présidentielle et législatives de 2012, chercheurs dont faisaient partie un bon nombre des intervenants à cette section, qui ont décidé de mener ensemble, et avec leurs étudiants parfois, des enquêtes de terrain.

passant par celle de la participation politique, des représentations, de l'engagement et du militantisme, jusqu'au rapport des partis aux médias. Cette multiplicité des approches se caractérisait dans les communications par la variété des focales utilisées, comme par des références théoriques elles aussi diverses (sociologie de l'action collective, des partis politiques, des médias, du corps, des mondes ruraux, etc.).

I. Que nous apprennent les meetings des campagnes électorales et quelques premières pistes sur ce que l'on apprend des meetings…

1. *La première chose que nous avons relevé en écoutant et lisant les communications, c'est que l'on a affaire à une forme popularisée dans un espace politique situé.*

Les meetings ont en effet constitué un enjeu majeur de la campagne présidentielle de 2012 et de son traitement médiatique. Leur retour massif sur le devant de la scène est un des événements saillants de la campagne pour l'élection présidentielle. On peut difficilement nier qu'ils ont attiré à la fois beaucoup de participants et une attention médiatique exceptionnelle. C'est surtout frappant quand on pense à la précédente présidentielle, où un quotidien de la presse nationale pouvait titrer, alors que débutait la précampagne : « Les meetings politiques n'ont plus la cote »[2]. Comment comprendre, donc, ce retour des meetings sur le devant de la scène, alors qu'on les croyait rendus d'abord désuets par la télévision (qui avait commencé par changer leur forme), puis définitivement évincés par la recherche de plus de « proximité » entre candidats et électeurs potentiels ? D'autres l'ont déjà observé, la fluctuation de l'attention pour les meetings n'est pas une nouveauté[3]. Outre les idées, outre les enjeux, outre les talents oratoires, le renouvellement de leurs formes peut aussi l'expliquer.

D'abord, en raison de la mode des meetings de « plein air », mais aussi en raison de médias qui n'existaient pas ou étaient moins développés auparavant. On pense ici à la retransmission en direct des meetings via les chaînes d'information en continu ou via internet. Le public est désormais constitué non seulement de celui présent face aux orateurs, mais aussi d'un public plus « virtuel » mais tout aussi important : celui qui suit le meeting à distance, et souvent en direct. Il faut aussi souligner bien sûr le rôle des réseaux sociaux, type twitter ou facebook, à travers lesquels peut s'exprimer la personnalité, l'avis, des participants. Les participants ne sont pas là que pour écouter, applaudir, crier, huer – ce qui est déjà une forme d'expression politique importante – mais deviennent plus directement acteurs, grâce à leurs commentaires, et leur rôle de relais vers un public encore élargi. Bref, cette ST a permis de voir qu'il y a eu un renouvellement de cette forme traditionnelle de mobilisation électorale.

Mais il faut aussi resituer ce dispositif dans une histoire plus longue. Dans le dernier tiers du 19e siècle en France, dans une République en construction, la forme meeting traduisait alors une sorte d'idéal démocratique. Cela nous a amené à penser que la forme et les usages de ce dispositif ne peuvent être déconnectés d'un état du champ politique et des représentations que les partis et/ou les dirigeants se font de la représentation politique et/ou de la mobilisation électorale. Il y a donc une nécessaire historicisation et contextualisation du regard que l'on porte sur les meetings. C'est ce que nous ont rappelé **Carolina Rossini et Zoé Kergomard** à propos du cas suisse : le processus de transformation des Congrès du PS Suisse – de dispositifs décisionnels à des dispositifs de rassemblement de la gauche et de mise en scène de ses valeurs par rapport au parti conservateur – cette transformation, donc, traduit des reconfigurations de l'espace politique suisse aussi bien national que cantonal.

En somme, nous avons pu voir avec cette ST que travailler sur les meetings, ce n'est pas travailler sur une forme figée et définitive : c'est travailler sur un dispositif qui reflète certaines

---

[2] *La Croix*, 25 septembre 2005

[3] « Alors qu'en 1962 les réunions (…) n'avaient attiré partout qu'un très faible nombre d'électeurs, l'inverse s'est produit cette année : (…) on a signalé une renaissance très nette de cette forme traditionnelle de propagande et d'information politiques », écrivait François Goguel à propos des élections législatives de 1967 (*Revue française de science politique*, 1967).

logiques d'un champ politique en mouvement ; et c'est travailler sur la manifestation visible d'un travail de mobilisation électorale qui prend place dans une dynamique de campagne.

2. *Deuxième point général sur lequel nous nous sommes collectivement interrogés : est-ce possible pour les partis politique de « faire sans » meeting ? Il s'est agi ici de s'intéresser aux dynamiques de campagne et aux phénomènes concurrences politiques.*

Faire meeting est apparu dans plusieurs communications comme un passage obligé d'une campagne, relevant d'« attendus » de la campagne, à la fois pour les médias mais aussi pour les équipes du candidat et les militants : le meeting est en effet tout à la fois un moyen de mobiliser les troupes, d'incarner la dynamique et la force d'un parti et d'un candidat dans l'espace public, et de réassurer les équipes sur le terrain. Il agit alors comme un faisceau de contraintes sur les candidats eux-mêmes. C'est ce que nous a montré notamment **Pierre Mongaux** à travers l'étude de la tournée des candidats pendant les élections législatives dans la Somme, le candidat UMP engageant des meetings par tradition familiale, et le candidat PS s'engageant à son tour dans les meetings à cause de son concurrent. C'est aussi ce que laissait paraître la communication de **Julien Fretel** en présentant la réorientation de la stratégie de campagne du Modem en cours de présidentielle avec l'organisation tardive (en cours de campagne) de meetings initialement écartés. Ici, c'est ici la dynamique même des campagnes électorales qui joue comme un rappel à l'ordre auprès de ces candidats, qui se voient en quelque sorte dans l'obligation de s'aligner en cours de route pour s'ajuster à des effets de concurrence réels ou anticipées. Les partis peuvent-ils alors faire campagne « sans » meeting ? C'est une des questions qu'ont posée de manière différente plusieurs des intervenants, en montrant combien le dispositif meeting se trouve au cœur des campagnes. Ils représentent un budget très important de celles-ci, et au-delà, impliquent une mobilisation militante.

Non seulement les meetings politiques s'inscrivent dans un espace relationnel fait de concurrents politiques, ou encore de rapports aux médias, mais ils s s'inscrivent aussi dans des lieux, des villes ayant des histoires propres, et des forces militantes différentes. Les meetings prennent alors sens dans différentes temporalités : celle plus large du champ politique, celle de la campagne, celle du parti politique et celle du meeting lui-même. Cette question a traversé les différentes communications. Un meeting est certes une unité en soi, mais qui ne prend sens que par rapport aux autres meetings (du candidat lui-même mais aussi de ses adversaires), qui l'inscrivent dans un espace politique concurrentiel (où il s'agit de se distinguer), et dans un contexte spécifique (une actualité, une ville).

En ce sens, les approches localisées sur le travail politique d'organisation des meetings révèlent toute leur pertinence. **Frédéric Nicolas**, par exemple, a ainsi montré que les lieux de meetings donnent l'opportunité aux candidats de manifester des formes d'attachement aux territoires, qui sont autant de manières de valoriser les militants et les sympathisants, comme de se différencier de ses concurrents – ceci souvent par médias interposés. On pense aussi ici à l'analyse de **Romain Mathieu**, qui a permis de saisir – à partir de l'étude de l'organisation des meetings à Besançon – le travail d'ajustement et de négociation des militants locaux des différentes composantes du Front de Gauche par rapport aux équipes nationales.

3. *Troisième question générale abordée : Comment circonscrire le temps du meeting ?*

Peut-on y repérer un début et une fin ? Le meeting est-il simplement la soirée qui réunit un ou des candidat(s) et autres orateurs ainsi qu'un public dans une salle ? Cette conception étroite n'est évidemment pas satisfaisante. *Quid* en effet du travail politique et logistique antérieur de préparation et de mobilisation des soutiens autour et en amont de cet évènement ? « Faire meeting » renvoie ainsi à un ensemble de contraintes structurelles qui pèsent sur la manière de le concevoir, soit un travail logistique et politique de préparation qui s'anticipe des mois à l'avance (donnant d'ailleurs à voir un degré de professionnalisation différente des organisations partisanes). Ces éléments plaident pour considérer le meeting comme un processus qui commence avec la décision d'un parti ou d'un candidat d'en organiser un (ou plusieurs) et qui se

termine le soir ou le lendemain du jour considéré après avoir mesuré les effectifs présents et la couverture médiatique. On l'a vu dans bien des communications, dans cette de **Jérémie Nollet** en particulier. Au-delà, le meeting s'inscrit dans le temps long du parti, comme l'ont montré notamment **Nathalie Ethuin et Anne-France Taiclet** dans leur étude des luttes d'héritages et maniements ou manipulations de l'histoire dans les meetings de Nicolas Sarkozy et Jean-Luc Mélenchon.

II. Des meetings… pour qui ?

Les divers contributeurs à cette ST se sont aussi interrogés sur ce que l'on peut appeler rapidement les destinataires des meetings.

1. *Pour cela, nous sommes notamment revenus sur la double contrainte des organisateurs de meetings de faire nombre et d'encadrer, si l'on peut dire, les publics.*

Avec l'apparition des partis politiques et de nouvelles formes de militantisme, les meetings sont progressivement devenus, au tournant du 19e et du 20e siècle, mais surtout dans l'entre-deux-guerres, un moyen de « faire nombre ». Implicitement, un meeting réussi est un meeting qui a « fait le plein ». Plusieurs contributions ont montré que cet aspect n'est pas laissé au hasard de la météo ou de « l'envie » des participants potentiels. Ainsi, par exemple, **Maelle Moalic-Minnaert** a dévoilé le minutieux travail d'enrôlement des sympathisants par les militants de Lutte Ouvrière, dont un des objectifs consiste littéralement à accompagner ces sympathisants à participer au meeting. Il existe tout un travail de mobilisation, qui s'effectue pour LO en direction des catégories susceptibles de représenter la classe ouvrière et de faire advenir, le temps d'un meeting, la rencontre entre le candidat porte-parole et ceux qu'il est sensé représenté. Ce travail de mobilisation des militants, qu'illustrent bien d'autres contributions, est essentiel pour nourrir la croyance du candidat dans ses chances potentielles de remporter l'élection ou à tout le moins de faire une bonne campagne. Au contraire, la difficulté à mobiliser les troupes est un signal qu'une équipe tend à percevoir et interpréter comme un échec de la stratégie de campagne.

Nous avons ainsi vu que le travail préparatoire à un meeting – qu'il s'agisse du choix d'un lieu, de la musique, de l'agencement de la salle, de l'entrée du candidat, de l'emplacement des caméras, du décor, etc., etc. – n'est jamais anodin. Observer ce travail de préparation nous a amenés à découvrir des représentations variées du lien attendu entre le candidat et ses publics, mais aussi du type d'incarnation politique que le candidat souhaite faire passer. En ce sens, le travail sur les publics, sur le « corps » du public, est apparu comme une préoccupation majeure des équipes de campagne, visant à discipliner ces corps à travers les dispositifs du meeting : écran, barrière, service d'ordre, etc. – comme l'ont bien montré **Aïcha Bourad, Gildas Hivert et Dominique Parent**. Cette gestion politique des corps dans les meetings rappelle alors que ces évènements de campagne ne sont pas de simples rassemblement festifs, mais qu'ils donnent à voir, en creux, les représentations de l'ordre social, d'une identité partisane, de ce que le parti incarne à un moment donné – incarnation en termes de force politique mais aussi d'identité, de valeurs qu'il porte ou prétend porter dans l'espace politique par rapport à ses concurrents.

Finalement, la logistique du meeting et la manière dont il se donne à voir à travers tout son *decorum* nous a semblé converger vers un double objectif : de démonstration de force du parti, et d'assignation d'une identité collective (c'est-à-dire ce que représente le parti dans l'espace idéologique par rapport à ses adversaires). Tout ceci s'appuyant sur une quête de mobilisation des affects de la part des participants.

2. *Second aspect des communications qu'il nous semble important de mettre en avant ici : les meetings apparaissent aussi comme conçus à destination des militants, des élites locales, qu'ils contribuent à valoriser et réassurer.*

Il y a une dimension du plaisir de militer, de la sociabilité et de la réassurance, qui est particulièrement perceptible dans l'intervention de **Romain Mathieu**. Pour aller vite, on y a vu que

les organisateurs du meeting du Front de Gauche à Besançon attendent aussi impatiemment le meeting lui-même, que l'échange en tête-à-tête avec le candidat qui doit avoir lieu après.

On voit par ailleurs dans les communications que, tout en étant des démonstrations de force, les meetings n'en restent pas moins aussi des instruments pensés pour convaincre les publics présents ou anticipés. Jean-Luc Mélenchon annonce ainsi très clairement la vocation pédagogique de ses discours, sortes d'instruments d'éducation populaire.

L'attention aux discours – discours souvent étonnamment négligés par les chercheurs dans les études parues jusqu'ici, à l'exception quand même du bel article de Jean-Jacques Courtine sur l'éloquence publique, « Les glissements du spectacle politique », paru dans *Esprit* en 1990 – semble au terme de cette ST être au cœur des meetings. Plusieurs contributions ont mis en lumière cette attention des candidats, des équipes ou des militants au possible pouvoir de conviction de leurs mots. La mobilisation de références historiques apparaît comme un des vecteurs de ce moment conçu comme formateur, comme l'ont souligné **Anne-France Taiclet et Nathalie Ethuin**.

Quoi qu'il en soit, si la forme de ces enrôlements des participants comme électeurs ou futurs militants diffèrent selon les partis politiques, il n'en reste pas moins certainement important, notamment si l'on considère avec **Guillaume Rollet et Nam Le Si** que les non convaincus et indécis s'élèveraient à près de 30% des publics des meetings.

3. *S'interroger sur les destinataires des meetings, c'est aussi, mettre en lumière le travail de coproduction des meetings.*

D'abord, l'idée est assez connue, les meetings sont aussi organisés à destination des médias pour toucher à travers eux les publics anticipés, hors des salles, derrière les écrans. Il existe alors un double mouvement : d'une part, d'anticipation de la réception des meetings par les équipes de campagne, et d'autre part d'anticipation de leur couverture médiatique par les journalistes. Les meetings sont aussi orientés vers les médias à des degrés différents, selon ce que les candidats représentent dans l'espace politique comme dans l'espace plus restreint de la campagne. Des dispositifs techniques sont alors mis en place par les équipes pour faciliter le travail des journalistes, ce qu'a bien montré **Vanessa Jerôme** à travers les meetings d'EELV conçu sur le modèle d'émissions télévisées. Sa contribution a dévoilé comment le directeur de campagne d'Europe Ecologie déploie toutes ses compétences de professionnel des médias.

Mais les meetings d'Eva Joly demeurent parmi les moins couverts, notamment par les chaînes en direct, comme l'a souligné **Jérémie Nollet**, les journalistes s'intéressant davantage au « *Eva Basching* ». Ici, la subordination de la couverture médiatique des candidats à la hiérarchie des positions politiques apparaît centrale. Plus largement, l'auteur a montré qu'il existe un différentiel d'intérêt des médias pour les candidats en fonction de leur capital politique, qui doit être entendu comme les probabilités de victoire attribués aux candidats par les journalistes eux-mêmes, en fonction des évolutions des sondages.

III. Comment étudier les meetings ?

La ST a aussi permis de creuser quelques pistes sur la façon dont on peut étudier les meetings.

1. *Premier constat, essentiel : le meeting est un objet faussement facile à appréhender pour les enquêteurs.*

Enquêter sur les meetings pourrait *a priori* paraître facile : il suffirait de regarder. Et c'est peut-être l'un des raisons pour lesquelles la majorité des contributions ont reposé sur l'observation. Cette manière d'envisager le meeting est déjà déterminée par des représentations routinisées dans l'espace public – celles des médias, celles des partis. On pourrait alors s'interroger sur l'absence, relative, dans plusieurs papiers d'une explicitation des conditions de réalisation des enquêtes, des conditions d'accès aux terrains. Cette absence peut s'expliquer

d'une part par la naturalisation de l'observation, quand on est par exemple militant ou très proche des organisations considérées dans l'organisation observée : elle tiendrait alors à la difficulté de restituer ces conditions d'enquête du fait même du rapport familier entretenu avec l'organisation. Elle peut aussi tenir, un peu à l'inverse, du caractère « bricolé » (au sens le moins négatif du terme) du recueil des données.

En tous cas, le statut des observateurs est apparu comme relativement peu spécifié dans les contributions, alors même qu'il a une incidence que la manière de mener l'enquête, et même sur les conditions de possibilité d'une enquête. Cela a conduit à soulever la question de la plus ou moins grande proximité avec le parti étudié. Ainsi, quatre interventions portaient sur des partis plutôt à gauche de l'échiquier ; deux seulement sur des partis ou candidats de droite. **Julien Fretel** a soulevé à raison les problèmes et écueils de cette position intermédiaire, à la fois *in* et *out*, qui facilite l'accès à certains espaces mais pas à d'autres en fonction des moments de la campagne. La position de l'enquêteur peut de façon générale guider les façons de s'interroger, de problématiser, de jouer de la proximité ou de la distance sociale avec les enquêtés.

On notera ici qu'un des éléments de « distorsion », si l'on peut dire, des enquêtes – et **Guillaume Rollet et Nam Le Si** l'ont bien montré pour la question de l'usage du questionnaire et de son homogénéisation – réside dans le fait qu'une partie d'entre elles a été effectuée dans un cadre collectif, celui de l'enquête SPEL meeting. La force d'avoir créé un collectif actif doit aussi nous amener à penser ses potentiels écueils.

2. *Une diversité méthodologique est toutefois apparue dans les communications.*

Cette diversité montre qu'il n'y a pas « une » façon de saisir les meetings. Elle traduit alors à la fois la complexité d'appréhension de l'objet meeting, mais aussi la variété des situations et des acteurs qui sont concernés. Elle permet aussi, par croisement de différentes techniques d'enquêtes, d'enrichir, en les complétant, les matériaux recueillis.

Quelles sont ces techniques ?

- L'observation directe et/ou participante de meetings de la campagne présidentielle en présence ou non du candidat, de réunions publiques de la campagne des législatives, de banquets/repas pendant la campagne présidentielle ;
- L'observation à plus long terme d'un parti ou d'un candidat, le travail d'immersion auprès de l'équipe de campagne ;
- L'observation de la veille des meetings présidentiels, de l'installation du dispositif, des coulisses, et durant les meetings (de la configuration de la salle, des déplacements en son sein, de la nature des intervenants, du décor…) ;
- L'observation du travail des journalistes ou de celui effectué à leur destination ;
- Les entretiens : avec les équipes de campagnes officielles (nationales), avec des militants « locaux » organisateurs des meetings, avec certains candidats, avec des journalistes, avec des participants, etc. ;
- Des entretiens plus informels, ou furtifs, pendant les meetings ou pendant la passation des questionnaires ;
- La passation de questionnaire auprès des publics des meetings ;
- Le travail d'archives ;
- L'usage de la photographie, de dessins, de vidéos soutenant l'analyse ;
- L'enregistrement et analyse des discours de meetings.

3. *Enfin, il faut souligner la variété des points de vue adoptés par les chercheurs, depuis les monographies jusqu'aux comparaisons, en passant par le prisme médiatique.*

Cette pluralité des focales traduit bien le caractère imbriqué des différentes logiques qui traversent les meetings. Ainsi les comparaisons de différents meetings dans une même ville ou entre villes nous informent-ils notamment sur la complexité des dynamiques à l'œuvre lorsque la campagne est regardée de manière ethnographique. Les travaux plus monographiques comme les suivis de campagne, ou la campagne vue à travers un meeting en particulier, sont davantage

l'occasion d'analyser la campagne en train de se faire, le travail militant constant d'ajustement à l'actualité, aux autres candidats, aux évènements de campagne, etc. Enfin deux textes, et en particulier celui d'**Eric Lagneau**, nous ont invité à regarder les meetings à travers le prisme des journalistes ce qui décale encore le point de vue et nous conduit à entrevoir ces rapports d'associés rivaux qu'entretiennent journalistes et équipes de campagne.

Cette diversité ne signifie bien entendu pas qu'à travers les meetings on peut « tout dire », mais il s'agit plutôt d'une nécessité de croiser les regards et les approches pour saisir l'enchevêtrement des logiques, des contraintes et des possibles qui font (et défont) les meetings.

ST 27
Le "nouveau" Front national en question

Alexandre DÉZÉ (UM1, CEPEL)
alexandre_deze@hotmail.com
Nonna MAYER (CEE, Sciences Po)
nonna.mayer@sciences-po.fr

L'objet de cette section était de revenir sur la réalité politique actuelle du Front national et d'entreprendre un travail de déconstruction de la nouveauté supposée du parti – une idée qui s'est largement imposée dans les médias et l'opinion publique depuis Marine Le Pen a été élue à sa présidence en janvier 2011. Cette section ambitionnait, de ce point de vue, d'offrir un ensemble d'interventions complémentaires aux contributions présentées quelques semaines auparavant lors du colloque organisé par Sylvain Crépon et Alexandre Dézé sur les quarante ans du FN[1]. Le bilan scientifique que l'on peut dresser de la section thématique vient donc s'ajouter au bilan global de cette entreprise scientifique collective qui entendait produire une réflexion renouvelée sur le FN et procéder à une mise à jour globale des connaissances dont nous pouvons disposer sur ce parti. De ce point de vue, le projet d'ensemble apparaît réussi : riche des apports d'une trentaine de participants français et étrangers, tous spécialistes de l'extrême droite, il aura permis de couvrir l'ensemble des principales dimensions constitutives du phénomène frontiste (incluant des dimensions en général peu explorées[2]), et ce à partir d'un ensemble diversifié d'approches disciplinaires (science politique, sociologie, histoire, droit, anthropologie, sémiologie, géographie électorale), de points de vue (chercheurs, journalistes, consultants, militants), de méthodes et de données (enquête quantitative, observation ethnographique, entretiens, analyse textuelle, analyse iconographique, analyse de contenus Internet, travail sur archives, etc.).

Concernant le bilan propre de la section : celle-ci avait été organisée sur deux sessions et autour de trois axes thématiques portant respectivement sur l'implantation électorale du FN, son organisation et son programme. Chacun de ces axes a donné lieu, lors du congrès, à la présentation de quatre communications, suivie de l'intervention d'un discutant puis d'un débat avec la salle. Il faut souligner ici la très grande qualité de l'ensemble des contributions et des échanges. Nous avions notamment convié trois de nos collègues étrangers à endosser le rôle de discutant – Sarah de Lange de l'Université d'Amsterdam, Michaël Minkenberg de l'Université de Viadrina en Allemagne et Jean Faniel, du Centre de recherche et d'information socio-politiques de Bruxelles (auxquels s'ajoutait, toujours pour la discussion, l'un de nos collègues français, Jean-Yves Camus). Les lectures critiques ainsi que les mises en perspective comparatives qu'ils ont proposées se sont avérées particulièrement stimulantes et ont permis d'amorcer des discussions avec les autres participants tout aussi intéressantes.

Concernant notre réflexion collective sur le FN : peut-on, à l'issue de cette section thématique, considérer que le FN a changé, qu'il est devenu un « nouveau » parti, un parti « dédiabolisé », comme cela est répété à longueur de journée par la plupart des grands médias ? La réponse que nous avons apportée collectivement s'avère négative : entre le FN lepéniste et le FN mariniste, les continuités l'emportent en effet largement sur les ruptures et les nouveautés.

Continuité tout d'abord en ce qui concerne le niveau et la géographie électorales du FN : comme l'a bien rappelé Joël Gombin[3], on ne repère pas de rupture fondamentale en termes d'étiage depuis 1988 dans l'évolution électorale du FN. De ce point de vue, l'élection présidentielle de 2012 a permis au Front national mariniste de retrouver son meilleur niveau, « mais pas mieux ». On est donc très loin de l'image d'une « déferlante électorale mariniste », et il n'y a pas plus qu'hier de nationalisation du vote frontiste.

---

[1] « 1972-2012. Retour sur quarante ans de Front national ». Colloque organisé à l'Université de Nanterre avec le soutien du SOPHIAPOL, 20-21 juin 2013. http://sophiapol.hypotheses.org/12299

[2] Par exemple : le vote des femmes en faveur du FN, la place et la conception des relations internationales dans l'offre programmatique frontiste, la question des mœurs, les usages politiques d'Internet, la formation, etc.

[3] « "Nouveau" FN, vieille carte électorale ? Les territoires du vote pour le Front national de 1995 à 2012 ».

Continuité ensuite en ce qui concerne les orientations programmatiques du parti. Au niveau économique tout d'abord, et comme l'a bien souligné Gilles Ivaldi[4], on ne note pas d'altération significative du programme radical, exclusionniste et arbitraire du FN. Et même si le projet économique du parti a pu connaître quelques modifications récentes, il forme toujours un alliage qui puise (comme hier) dans des doctrines opposées. Même constat en ce qui concerne les positions du FN sur l'Union européenne : là encore, Emmanuel Reungoat[5] a bien montré qu'en dépit d'un durcissement du discours de Marine Le Pen, le programme actuel du FN s'inscrit dans une « grande continuité » avec les principales lignes de la doctrine frontiste, reprenant même parfois « mot pour mot » les programmes précédents.

Continuité encore au niveau des registres émotionnels mobilisés par Marine Le Pen et Jean-Marie Le Pen : les similitudes mises en évidence par Marion Ballet[6] sont à ce titre extrêmement frappantes, que ce soit au niveau de l'imprégnation affective du discours ou de l'usage commun d'émotions négatives (l'indignation, la peur).

Continuité également au niveau du travail de formation : là encore, comme nous l'a montré Valérie Igounet[7], le FN a toujours cherché dès sa création en 1972 à faire comme les autres organisations partisanes, c'est-à-dire à se doter d'un « système formel de formation » dans le but d'assurer la reproduction du corps partisan : et de ce point de vue, la formation dispensée aujourd'hui par le Campus Bleu Marine n'apparaît comme rien d'autre que le décalque de celle que le secrétariat général de Carl Lang avait mise en place autrefois. Une autre continuité d'un même genre est à ce titre repérable dans le redéploiement récent d'une stratégie d'investissement du monde du travail et de captation de soutiens issus des milieux syndicaux : quand on lit le texte ou qu'on écoute Thierry Choffat et Dominique Andolfatto[8], on ne peut qu'être surpris en apprenant que le FN a redonné vie au vieux Cercle national de défense des travailleurs syndiqués créé dans les années 1980, renvoyant ainsi à l'époque où le FN tentait déjà de construire une « sous-société » – pour reprendre les termes de Guy Birenbaum.

Continuité encore ce qui concerne l'hétérogénéité des trajectoires et des profils des électeurs FN, repérable jusque dans une même et petite localité : c'est ce que révèle l'enquête menée par Sylvain Barone et Emmanuel Négrier[9] sur la commune languedocienne de « Carignan », ou du moins rebaptisée telle quelle par souci d'anonymat des personnes interrogées. Les deux chercheurs montrent bien en l'occurrence que ce n'est pas forcément le gradient d'urbanité ou le contexte local qui détermine le vote FN (comme peuvent le soutenir d'autres observateurs) mais une combinaison complexe de variables écologiques, psychosociales et stratégiques. Cette hétérogénéité des profils des électeurs recoupe à ce titre une autre hétérogénéité, celle des configurations locales dans lesquelles s'inscrit le vote frontiste : c'est ce que souligne Christelle Marchand Lagier[10] à l'échelle du Vaucluse, lorsqu'elle rappelle que le vote FN se déploie variablement dans l'espace urbain, périurbain, mais aussi dans les petites et moyennes communes ; on comprend mieux ici non seulement la complexité du phénomène frontiste, la nécessité de le saisir au « ras-du-sol », mais aussi l'impossibilité de ramener l'électeur frontiste à un type en particulier.

Continuité encore en ce qui concerne l'illégitimité du vote frontiste : en dépit de la dédiabolisation supposée du FN et contrairement à ce qu'avancent nombre de responsables d'instituts de sondages pour légitimer les résultats de leurs enquêtes et l'interprétation qu'ils leur donnent, l'intériorisation de cette illégitimité reste très forte chez les électeurs FN, comme le rapportent plusieurs de nos contributeurs (Christelle Marchand-Lagier ou encore Sylvain Barone et Emmanuel Négrier). On continue ainsi d'observer un phénomène de sous-déclaration du vote frontiste, y compris sur des terres d'élection du FN.

A cette liste déjà longue, s'ajoutent de manière complémentaire les continuités mises au jour par les intervenants du colloque de l'Université de Nanterre : continuités au niveau de la structure rhétorique du discours frontiste (Cécile Alduy) ; continuités dans la pluralité des profils militants et dans la diversité de leurs

---

[4] « Les évolutions du programme économique et social du FN ».
[5] « Le FN et l'Union européenne : la radicalisation comme continuité ? ».
[6] « "Nouveau" FN, nouveaux affects ? Analyse émotionnelle comparée des discours électoraux de Jean-Marie et de Marine Le Pen ».
[7] « Le militant FN : un soldat politique »
[8] « Syndicalistes et frontistes : construction et déconstruction d'un "nouveau" FN ».
[9] « Le nouveau désordre frontiste. Voter Le Pen en milieu rural ».
[10] « Le pari "mariniste" d'une implantation locale durable : une nouvelle stratégie ? Analyse des rapprochements locaux et des progressions électorales du FN dans le Vaucluse ».

trajectoires (Daniel Stockemer) ; continuité dans l'incapacité à s'entendre au niveau européen avec d'éventuels partenaires partisans (Jean-Yves Camus) ; continuité dans la propension du FN à s'entourer d'une nébuleuse d'organisations et de réseaux (Abel Mestre) ; continuité dans les « éternels » conflits de l'extrême droite (Nicolas Lebourg), etc. Autant de continuités, donc, qui ne semblent pas pouvoir être attribuées à un simple biais continuiste des analyses…

Toutes ces continuités ne signifient pas qu'il n'y a pas de « nouveautés » repérables au FN, mais celles-ci restent – en dépit de la visibilité médiatique qui a pu leur être conférée – des nouveautés de surface ou n'interviennent qu'à la marge. Prenons un premier exemple. Sylvain Crépon[11] montre bien qu'en ce qui concerne la question des mœurs, des changements tangibles sont observables tant par rapport aux programmes antérieurs du Front national qu'au sein même de la population frontiste. On relève ainsi une moindre hostilité à l'avortement, une progression des valeurs féministes ou encore une tolérance accrue à l'égard de l'homosexualité. Mais ces évolutions n'en ont finalement que l'apparence puisqu'elles s'ancrent sur des ressorts xénophobes et s'appuient donc *in fine* sur l'orthodoxie frontiste. Bien plus, comme le rappelle encore Sylvain Crépon, le FN peut toujours s'afficher davantage *gay friendly*, ses dirigeants, à commencer par Marine Le Pen, n'en demeurent pas moins toujours aussi intransigeants sur l'avancée des droits des homosexuels. Deuxième exemple : dans son texte comme dans son intervention, Gilles Ivaldi a bien mis en évidence les évolutions du programme économique du FN : en prônant des positions interventionnistes en matière de protection sociale et en défendant une politique d'expansion des services publics, le FN de Marine Le Pen a bien rompu avec les positions droitières défendues du temps de la présidence de Jean-Marie Le Pen. Mais d'une part, ce changement d'orientation n'est certainement pas le premier dans l'histoire du FN, Gilles Ivaldi distinguant à ce titre, et depuis 1984, trois grandes périodes dans l'évolution du programme économique frontiste. Et d'autre part, il est clair que l'économie n'a jamais occupé qu'une place secondaire dans l'offre programmatique du parti. La modification de cette offre semble dès lors d'autant plus génératrice de gains politiques potentiels qu'elle ne touche pas aux fondamentaux du parti, qu'elle est susceptible de trouver un écho chez une partie de l'électorat et qu'elle tend à entretenir l'illusion selon laquelle le parti est en train de changer.

Ce qui est certain par ailleurs, c'est que ces nouveautés ne sauraient être considérées comme le produit d'une stratégie de dédiabolisation effective. Comme le souligne Gilles Ivaldi, le changement des orientations programmatiques du FN en matière d'économie s'explique surtout à l'aune du contexte de crise économique qui sévit depuis 2008. Le FN connaît par ailleurs aujourd'hui un véritable renouvellement générationnel dont il est certes encore difficile d'apprécier l'impact sur la sociologie militante. En revanche, on peut d'ores et déjà observer que les néo-arrivants n'ont pas forcément les mêmes références que les anciens frontistes, et que les vieux combats de l'extrême droite ne semblent plus aussi porteurs qu'autrefois. De même, et comme le met en évidence Christelle Marchand-Lagier, la nouveauté du FN réside sans doute moins dans sa stratégie de dédiabolisation que dans une capacité accrue à capitaliser sur ses ancrages locaux. Enfin, on ne saurait oublier que si le FN progresse, entretenant l'idée d'une phase nouvelle dans son évolution récente (après les années de crise des années 2000), c'est aussi en vertu des règles du jeu politique. C'est ce que montre habilement Aurélia Troupel[12] dans sa contribution : si les candidats du FN se maintiennent mieux au second tour des élections, c'est aussi en vertu, notamment dans le cas des élections cantonales de 2011, du système de repêchage qui a été instauré à la suite de la réforme du mode de scrutin.

Enfin, plusieurs interventions ont bien montré que ce qu'on présente souvent comme des « nouveautés » et qui seraient le produit de la dédiabolisation mariniste, ont en réalité fait leur apparition avant l'élection de Marine Le Pen à la présidence du parti, qu'il s'agisse de :

- la périurbanisation du vote frontiste (Joël Gombin) ;
- l'accent mis sur le social (Gilles Ivaldi) ;
- la fin du « radical gender gap » qui, comme l'ont montré Nonna Mayer et Mauro Barisione[13], était déjà amorcée dans les années 1990 en Europe mais qui se concrétise en France au premier tour de l'élection présidentielle de 2012 ;
- ou encore même la stratégie de dédiabolisation (Joël Gombin, Gilles Ivaldi).

[11] « Le "nouveau Front National" au prisme de la question des mœurs ».
[12] « Les candidats du FN aux élections locales de 2011 : un nouveau personnel frontiste ? ».
[13] « Marine Le Pen et les femmes : la fin du « Radical Right Gender Rap » en Europe ? ».

En somme, la « nouveauté » du FN relève bien pour l'heure, largement, d'une production artefactuelle. Cela ne signifie pas que le FN n'est pas en train de changer ou qu'il ne changera pas mais qu'à ce jour, la transformation du FN en un nouveau parti n'a pas encore commencé – alors même qu'une partie importante des personnes interrogées par les instituts de sondages ainsi que nombre d'observateurs et d'acteurs politiques semblent convaincus du contraire. De fait, il faut peut-être rappeler cet enseignement primaire de la sociologie des organisations partisanes : changer un parti est une opération complexe, chronophage et souvent coûteuse. Et en l'occurrence, comme le soulignent plusieurs des contributeurs, le FN continue bien d'être pris entre deux impératifs stratégiques : celui de la dédiabolisation mais aussi celui de la diabolisation. Ce double registre apparaît encore très nettement repérable dans les récentes prises de parole des dirigeants frontistes. Et pour cause, puisque le FN a autant besoin du soutien électoral le plus large possible que d'entretenir des référents identitaires distinctifs pour se maintenir dans la compétition. C'est donc sur cette ligne de crête que continue de se jouer l'évolution du FN.

En définitive, le bilan de cette section (et du colloque complémentaire de Nanterre) nous apparaît très positif. Les contributions des deux manifestations feront bientôt à ce titre l'objet d'une relecture et d'une sélection par Nonna Mayer, Sylvain Crépon et Alexandre Dézé en vue d'une prochaine publication collective.

ST 28
La coordination des partis et des électeurs dans les systèmes politiques bipolarisés

Bernard DOLEZ (Paris 1)
bernard.dolez@univ-paris1.fr
Annie LAURENT (CNRS-CERAPS, Lille 2)
annie.laurent@univ-lille2.fr

La session thématique a eu pour objectif d'interroger, dans une perspective comparative, la coordination des partis (la formation des coalitions électorales) et des électeurs (le vote stratégique, ou utile) dans les systèmes politiques multi partisans. Les présentations ont été organisées autour de deux axes. Le premier d'entre eux, intitulé « Nouvelles règles, Nouveau jeu » a, d'une part, questionné au travers de quatre contributions, les stratégies des partis et des électeurs à diverses élections, en particulier en France et en Italie, d'autre part, étudié les conséquences de la sélection des candidats, par les primaires, sur l'organisation des partis et sur la participation des électeurs. Le second axe de cette section thématique, organisé autour de trois contributions, était, quant à lui, centré « les électeurs et les électorats », saisis sous l'angle des enjeux et des contraintes, principalement spatiales.

Axe 1 : « Nouvelles règles, Nouveau jeu »

Selon Gary Cox, la coordination électorale peut être définie comme le processus par lequel des groupes d'électeurs mais aussi certains partis politiques coordonnent leur action pour gagner davantage de sièges ou de portefeuilles ministériels. La coordination partisane renvoie aux notions de « blocs », de « coalitions », voire « d'alliances électorales ». Dans leur contribution, Aldo Di Virgilio, Bernard Dolez et Annie Laurent ont souligné le fait qu'en France, les notions de « coalitions » et de « blocs » se superposent et ne sont pas clairement distinguées, alors qu'en Italie, les coalitions électorales n'épousent pas les frontières du clivage gauche/droite mais sont plutôt des « agrégats hétérogènes ». Leur étude longitudinale des différents scrutins législatifs montre que la coordination partisane, a pris dans ces deux pays des formes différentes qui, de plus, ne sont pas pérennes. En France, le désistement réciproque au second tour est, et reste, la forme typique de « la coordination à la française », mais les accords de premier tour se sont rapidement développés. En Italie, malgré les changements successifs de mode de scrutin, la coalition pré-électorale reste la forme typique de « la coordination à l'italienne », mais elle a changé de forme, passant notamment de candidatures communes aux accords pré-électoraux établis sur des bases programmatiques. L'hypothèse avancée dans leur contribution est que la coordination partisane peut être considérée comme une réponse aux contraintes systémiques, qui bien que différentes d'un pays à l'autre conduisent les forces politiques à se coaliser, mais sous des formes et selon un degré d'engagement différents.

Aux élections régionales, la France et l'Italie ont recours à un système de représentation proportionnelle avec bonus majoritaire, mais les règles, et en particulier l'ampleur du bonus accordé à la liste arrivée en tête et les seuils de passage des voix aux sièges, ne sont pas identiques d'un pays à l'autre, et même pour l'Italie d'une région à l'autre. Camille Bedock et Nicolas Sauger ont montré en quoi ce système électoral posait des problèmes particulièrement complexes quant à la façon dont les partis se coordonnent. Ils ont aussi conduit une réflexion sur la place qu'occupe ce scrutin dans les grandes familles politiques et conclu que ce système électoral appartenait à la famille des systèmes mixtes. Sur le plan des résultats leur analyse souligne l'importance à accorder aux règles associées au système de représentation proportionnelle avec bonus majoritaire. A titre d'exemples, ces composantes ont conduit durant la décennie 2000 à produire un nombre différent de coalitions, deux pour l'Italie et plus de deux pour la France, et un degré de disproportionalité trois fois plus important en France qu'en Italie.

La question de la coordination des partis mais aussi des électeurs est aussi centrale lors d'un scrutin présidentiel, en particulier lorsqu'il se tient au scrutin majoritaire à deux tours qui encourage la prolifération

des candidatures. Antonio Garrido et Ana Caballero ont étudié en particulier deux scenarii de coordination stratégique dans le cadre de pays à système multi partisan, celui du « centre divisé » et du « multipartisme bipolaire déséquilibré », à partir des résultats de sondages d'intention de vote. Dans le premier cas, à l'exemple de la France en 2007 ou encore du Pérou en 2011, un candidat centriste se trouve empêché d'arriver au deuxième tour en raison d'une « erreur » de coordination stratégique des élites ou des votants, ce qui permet le triomphe d'un candidat minoritaire de droite ou de gauche. Le second cas, celui d'un multipartisme bipolaire déséquilibré » (par exemple, trois candidats de gauche ou plus affrontent deux candidats de droite), correspond à la situation de la France en 2002, de l'Argentine en 2003 ou encore de l'Equateur en 1992. L'accent est aussi mis sur le fait qu'en s'appuyant sur des partis établis et sur des organisations sociales fortes et solides, les outsiders, ont davantage de chances d'obtenir des scores importants, voire de conquérir la présidence, dans un scrutin majoritaire à deux tours que dans scrutin à la majorité simple

La coordination partisane peut s'opérer bien en amont d'un scrutin, notamment par le biais de primaires. Daniela Giannetti et Remi Lefevbre se sont penchés sur cette question, en comparant le processus des primaires en Italie et en France. Ils ont en particulier mis l'accent d'une part, sur les processus décisionnels qui ont conduit certains partis de gauche à opter pour une désignation de leurs candidats en recourant à des primaires, d'autre part, sur la mobilisation des électeurs. Dans leur travail, les auteurs ont d'abord présenté les différents cadres théoriques d'analyse et ensuite justifié leur choix d'étudier le recours aux primaires comme une réponse à la division interne des partis. Sous l'angle empirique, leur contribution a surtout porté sur l'étude des primaires italiennes de 2012, tant en termes de position des différents candidats que de la participation des citoyens.

Axe 2 : Electeurs et électorats : vielles contraintes, nouveaux enjeux

Ce second axe a réuni trois contributions dont l'objectif était d'étudier dans une perspective comparative la question de la coordination des électeurs au travers, d'une part, des enjeux sociaux culturels et socioéconomiques, d'autre part, de sa traduction territoriale.

Selon Vincent Tiberj, d'une part, les enjeux culturels tels que l'immigration, l'homosexualité, la peine de mort, etc., n'ont pas seulement pesé sur le vote des électeurs des partis d'extrême-droite, d'autre part, leur influence est plus ancienne que ce que la littérature scientifique affirme. Le cumul de données d'enquêtes menées en France, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas, du milieu des années 1980 aux années 2000, voire 2012 en France, lui a permis de montrer que les traces des relations entre enjeux culturels et vote étaient manifestes aux Pays-Bas en 1986, aux Etats-Unis en 1988 pour les démocrates et les républicains, en France depuis 1988 pour le Front national, à partir de 1995 pour les socialistes et de 2007 pour l'UMP. Les valeurs culturelles peuvent donc émerger bien avant une extrême-droite (cas des Pays-Bas) mais aussi le clivage entre gagnants et perdants de la mondialisation. Vincent Tiberj a aussi soulevé à nouveau la question des relations entre enjeux socioéconomiques et vote. Il a ainsi démontré que ces enjeux sont toujours présents selon des logiques sociologiques qui n'ont pas évolué depuis les années 80. En ce sens, l'auteur a confirmé le travail d'Achterberg et Houtman : le vote de classe a bien été enterré vivant. Il a suggéré que cette évolution était davantage le produit des stratégies partisanes que celles des électeurs, ces derniers restant toujours attachés et polarisés sur les questions socioéconomiques.

La coordination des électeurs a aussi été interrogée sous l'angle territorial. Chacun s'accorde à reconnaitre que les votes sont de plus en plus nationalisés, même si d'un pays à l'autre, voire d'un type de scrutin à l'autre, le degré d'homogénéisation varie. La question posée par Luana Russo a abordé la question de la nationalisation du vote sous un angle nouveau puisqu'elle l'a appréhendé au travers de l'homogénéisation des changements de vote d'un bloc politique à l'autre, lors de deux scrutins décisifs successifs tant en France, lors des présidentielles de 2007 et 2012, qu'en Italie, lors des législatives de 2006 et 2008. Outre une présentation détaillée des différentes formes de volatilité électorale, l'auteur a montré que pour évaluer les changements de vote il était possible de ne pas s'appuyer sur des données de sondages mais de mobiliser des données agrégées (dans son cas par bureau de vote), d'autre part, recourir au modèle de Goodman, autrement dit à une série de régressions linéaires multiples.

La dimension spatiale du vote fut aussi centrale dans la contribution de Thomas Marty. L'auteur a questionné l'évolution des logiques sous-jacentes au découpage et redécoupage des circonscriptions électorales. L'une des hypothèses avancées par l'auteur est que l'activité de découpage in situ des circonscriptions est un cas typique de la recherche d'une coordination tacite candidats / électeurs. Il a montré qu'en France, la logique du découpage s'est d'abord opérée à l'échelon départemental, puis dans un second temps à l'échelon des circonscriptions, voire des cantons et des communes constitutives des circonscriptions. L'évolution démographique et celle de la distribution spatiale ont bien été au cœur du processus de découpage, notamment dans la région parisienne, même si d'autres logiques ont été à l'œuvre et ont évolué dans le temps. Ainsi, selon l'auteur, si sous la Troisième République, les circonscriptions participaient à la construction d'un pouvoir politique finalement assez déconcentré, sous la Cinquième République « Ce n'est plus la circonscription qui ferait la République brique par brique bien au delà de sa composition sociale, mais à l'inverse la République qui viendrait labelliser des territoires. ».

ST 29
La participation politique des musulmans dans les sociétés occidentales

Julien O'Miel (Ceraps/Université Lille 2)
Julien.omiel@gmail.com
Julien Talpin (CNRS/Ceraps, Université Lille 2)
julientalpin@hotmail.com

Introduction

Un des premiers points que nous avons abordé en introduction de cette section thématique est la question du rapport à l'objet, dans la mesure où les deux organisateurs de la ST, qui travaillent principalement sur la démocratie participative et l'action publique locale, ont décidé d'organiser une session thématique sur la participation politique des musulmans ?

Sans entrer dans une véritable socio-analyse, nous souhaiterions donc évoquer rapidement notre parcours scientifique récent, qui nous a conduits à nous intéresser à la participation politique des musulmans. Nous essaierons ensuite de soulever quelques grands questionnements tirés de la littérature et qui devraient structurer nos échanges pendant deux jours.

Le point de départ de notre intérêt pour la participation des musulmans, vient d'une recherche que nous avons conduit tout les deux sur un processus participatif qui s'est déroulé à Florence, en Italie, autour de la construction d'une mosquée dans la ville, en 2011-2012. Nous reviendrons sur cette recherche dans un instant, mais souhaitons, au préalable, évoquer quelques éléments liminaires.

Tout d'abord, Julien Talpin mène depuis quelques temps une étude ethnographique sur la politisation, et le travail d'encadrement des classes populaires dans la ville de Roubaix, qui compte une population musulmane importante. Il a donc été conduit à étudier le travail d'associations représentant les musulmans de la ville, comme le collectif des musulmans de Roubaix, ou d'associations culturelles ou cultuelles. C'est un travail en cours, qui ne porte d'ailleurs pas uniquement sur le rôle des institutions musulmanes, mais qui s'inscrit dans son travail d'ethnographie politique des milieux populaires, puisqu'elles y jouent un rôle important.

Ensuite, il vient de passer un an aux Etats-Unis à conduire des recherches sur le *community organizing*, c'est-à-dire sur un ensemble d'organisations communautaires qui visent à encadrer, politiser et mobiliser les catégories populaires. Il en étudie principalement deux, et l'une d'entre elles, correspond à ce qu'on appelle une *faith-based community organizations,* une organisation inter-religieuse, qui rassemble divers congrégations religieuses, catholiques, protestantes, juives et musulmanes, dans le but de mener des campagnes politiques, visant à promouvoir les intérêts des catégories populaires ou « la justice sociale ». Il a ainsi un peu suivi le travail d'organisation dans une mosquée, principalement afro-américaine, à Los Angeles.

Un des éléments découvert aux Etats-Unis, c'est le rôle central des institutions religieuses dans les quartiers populaires, et au-delà aussi évidemment, dans la vie politique. Le potentiel de mobilisation politique et sociale offert par les organisations religieuses, les églises et les mosquées servant de base arrière à des mobilisations pour le financement de l'éducation publique, la régulation locale des activités bancaires, le financement de transports en commun, la régularisation des sans-papiers ou l'accès à des soins de qualité. Des mobilisations qui n'ont donc aucun caractère religieux. Une des questions à cet égard est de comprendre s'il existe des choses équivalentes en Europe, et pourquoi la politisation du fait religieux, ici de l'islam, est si problématique, en France et au-delà. Ce n'est évidemment qu'en historicisant et en sociologisant l'analyse qu'une telle ambition pourra être réalisée, on y reviendra dans un instant dans la discussion des principaux questionnements qui vont nous intéresser pendant ces deux jours.

Un processus participatif autour de la construction d'une mosquée à Florence

Cette recherche à Florence a émergé en lien avec le terrain de thèse de Julien O'miel. Il travaille en effet sur la fabrique d'offre de participation par les conseils régionaux à partir des cas de la Toscane et du Nord-Pas-de-Calais. Celle qui nous intéresse ici tout particulièrement est le cas de la Région toscane qui a produit une politique participative assez originale – au regard d'autres offres – en ce sens que les réformateurs qui l'ont produite ont assigné un budget d'un million d'euros pour équiper/financer des dispositifs locaux de participation, principalement à l'échelle municipale.

Jusqu'ici rien d'original sauf que : (1) il s'agit d'une autorité relativement indépendante des jeux politique locaux qui décide de la distribution des fonds ; (2) il existe une possibilité de demander des fonds par le recueil de signature favorable à la mise en débat public de n'importe quel type d'objet. Globalement, il s'agit d'une forme d'institutionnalisation de l'équipement de dispositifs bottom-up de participation.

Fin 2011, un groupe de musulmans – et notamment leur leader politique, Izzedine Elzir, également un des représentants institutionnels de l'islam italien (il est membre de l'UCOI) – recueille des signatures pour mettre en débat à l'échelle de la ville de Florence la localisation de la future mosquée florentine. Projet qui tient à cœur une bonne partie de la communauté musulmane au regard des conditions assez déplorable d'exercice de leur culte dans la cité des Médicis. Dans la foulée, cette autorité – dirigé par un chercheur de l'université de Bologne – attribue un budget de 70 000 euros à la communauté musulmane qui aidé par un groupe de consultantes met en place un dispositif participatif. On a donc à faire à un dispositif participatif issu de la mobilisation politique – la forme pétitionnaire – sur une base très clairement religieuse – la construction d'un lieu de culte.

Pour restituer rapidement ce cas dans l'univers des dispositifs participatifs en Europe, voire même dans le monde, il est un cas assez rare de mise en débat – assisté par des fonds publics et selon des méthodologies reconnues par les professionnels de la participation – d'un objet aussi chaud. En effet, la question de la construction des mosquées est la problématique qui concentre l'essentiel de la conflictualité autour de la religion mahométane en Italie – plus encore que la question du voile. Or dans le cas florentin, alors qu'on s'attendait à une controverse assez intense sur la question de la mosquée – beaucoup de policiers étaient présents au départ aux réunions, le conflit imaginé ne s'est pas produit. L'absence de propositions concrètes de localisation de la mosquée a en effet donné lieu à une pacification voire une éthérisation du débat sur la mosquée réorientant l'objet premier du débat – la localisation de la mosquée – vers un débat davantage culturel sur l'islam.

C'est de ce paradoxe qu'il nous faut partir pour répondre à une autre question de recherche qui nous concerne plus directement ici, ce que la forme participative fait à l'islam. Nous soulignons ici deux éléments.

- La démocratie participative participe de la production d'interlocuteurs publics d'un discours sur l'islam. En effet, les modalités de l'exercice participatif toscan – c'est à dire la discussion bilatèrale entre les deux catégories mobilisées par les organisateurs du dispositif : les « musulmans » et les « non musulmans » - imposaient aux musulmans participants de « savoir tenir un discours sur l'islam ».

Ce qui peut paraître évident au départ, parler de l'islam, ne l'était pas nécessairement pour les participants musulmans. Nombre d'entre eux en entretien, ont exprimé leur progressive apprentissage à être des musulmans publics. Autrement dit, il s'agissait de savoir, d'apprendre à répondre à des questions – relativement conflictuelles – sur par exemple la place des femmes dans l'islam. Cette apprentissage d'un discours public sur l'islam est une forme particulière de compétence politique – c'est à dire tout autant apprendre à parler en public et parler en public de l'islam.

En somme, le dispositif a engendré la production de locuteurs de l'islam local capable de parler de l'islam en articulant un discours anticipant sur les éventuelles critiques.

- La pluralisation du leadership musulman

Autre effet, miroir du premier, du dispositif sur l'islam florentin, c'est qu'il a permis la pluralisation du leadership musulman à Florence. La nécessité pour les musulmans d'être présents à l'ensemble des tables de

discussions pour répondre et débattre avec les non-musulmans les ont obligé à se mobiliser de manière plus large qu'à l'habituelle.

Alors que la communauté était jusque là exprimée par ses deux leaders – Elzir dont on a parlé et le Dr Bamoshmoos, historique des musulmans de florence et créateur de la première mosquée toscane – dans le dispositif, une trentaine de musulmans se sont mobilisés. L'apprentissage que l'on a évoqué précédemment a donc contribué à redéfinir – même s'il faudrait une recherche sur le plus long terme – les contours des représentants locaux de l'islam.

Petite précision : les musulmans de Florence sont éclatées en trois mosquées : la mosquée du camp rom de la ville, la mosquée du centre ville, la plus grande, et la mosquée salafiste de Sorgane en périphérie. Le dispositif participatif a également contribué – même s'il persiste certaines tensions – à obliger les musulmans à construire un discours commun sur la place de l'islam dans la cité. En définitive, c'est surtout la jeune génération des musulmans des mosquées de Florence qui est sortie renforcés de ce dispositif participatif.

Interroger les catégories de la session thématique : « musulmans », participation politique et sociétés occidentales

Se mobiliser sur des bases religieuses : la catégorie « musulman » en question

La première grande interrogation qu'il convient d'aborder est celle de la catégorisation employée pour parler des musulmans. Que faut-il entendre par « musulmans » ?

- Les individus qui se définissent comme tels (par exemple en entretien ou en répondant à des questionnaires), adoptant une perspective **subjective.**
- Ou, à l'inverse, adopter une perspective plus **objectivante**, et partir des pratiques des acteurs :

D'ailleurs, plutôt que de parler des musulmans en général, on pourrait parler des musulmans pratiquants, et construire des échelles d'intensité de la pratique (prenant en compte le nombre de prières, la pratique du jeune, etc.), pour mesurer la relation entre pratique religieuse et comportement politique.

Une telle perspective permet probablement d'avoir une analyse plus fine de ce que pèse la variable religieuse dans les pratiques politiques des individus concernés.

C'est ce que font les études quantitatives, c'est moins le cas des études qualitatives - qui constituaient la majorité des papiers de nos deux panels - qui différencient assez peu les résultats en fonction du rapport des individus à la religion.

- On pourrait enfin adopter une perspective encore plus large, et mobilier la catégorie de **« musulmans sociologiques »**, parfois employée dans la littérature. Cependant le flou de la catégorie risquerait de faire perdre de la finesse à l'analyse.

Cette interrogation conduit en tout cas à poser la question du processus récent de **« racialisation »** de l'identité musulmane (Allievi, 2009 ; Amiraux, 2012). Tant dans l'action publique que dans les discours politiques **la figure de l'autre serait passée de l'immigré au musulman,** pour reprendre les termes de Stefano Allievi.

Dans tous les cas, on a probablement intérêt à jouer sur plusieurs échelles et à interroger le rapport des individus à leur religion pour comprendre comment celle-ci peut influencer, ou non, leurs pratiques politiques.

Les communications des deux panels ont surtout évoqué des groupes de musulmans mobilisés principalement sur des bases religieuses :

- des entrepreneurs de politisation ou d'islamisation,
- des candidats aux élections locales en Belgique,

- des groupes de musulmans patriotes,
- des petits groupes salafistes quiétistes,
- des femmes portant le hijab.

Il faut noter que peu de travaux ont évoqué la population musulmane dans son ensemble.

Y a-t-il une continuité entre engagement religieux et engagement politique ?

Deuxième interrogation, faut-il parler, comme nous l'avions fait dans le titre de la session thématique de « participation politique des musulmans ».

Il est évident que chaque individu dispose d'une pluralité d'identités disponibles, pouvant se définir selon des caractéristiques de classe, de race, de genre, des caractéristiques politiques, sociales ou territoriales, mais aussi selon son affiliation religieuse.

La question que nous avions souhaité poser était donc : comment, à quelles conditions, et dans quels contextes les individus et les groupes saisissent-ils ou non leur identité religieuse - ici musulmane - pour s'engager en politique ?

Sans adopter une perspective purement stratégiste des identités, il nous semble évident que cela ne va pas de soi, que ce n'est évidemment pas parce qu'on est musulman (ou catholique, ou juif) qu'on se mobilise sur cette base là ou que c'est cette variable qui est déterminante.

Il y aurait d'ailleurs un risque, en posant la question du poids de la religion, à la sur-interpréter, à voir (de l'influence) du religieux partout, alors qu'il faut garder la perspective la plus ouverte possible, la poser comme une question de recherche.

Cela débouche donc sur deux questions :

- Qui : Quels sont les musulmans qui se mobilisent sur une base religieuse ? Que pèsent le genre, l'âge et la génération de ce point de vue ?
- Où : A quelles conditions, dans quels contextes, dans quels pays par exemple, se saisit-on ou non de son identité religieuse?

Cela conduit *in fine* à poser la question de la continuité entre engagement religieux et engagement politique.

- Nathalie Fuchs a bien montré bien dans son papier les continuités entre les deux.
- A l'inverse, Julien Beaugé a pu souligner combien l'investissement religieux des femmes voilées qu'il interview se traduit par une absence d'engagement politique.
- On a également retrouvé cela en partie chez Alexandre Piettre et Mohammed Ali Adraoui, qui emploient des catégories différentes cependant, celles d'impolitique et d'apolitisme, auxquelles on pourrait rajouter celle d'anti-politique mobilisée dans ses travaux sur des salafi en France par l'américaine Fareen Parvez (2012).

Les mobilisations musulmanes au prisme de leurs objectifs

Autre grande question, que permettent de bien éclairer certains textes, est **que signifie se mobiliser sur une base religieuse ?** Plusieurs réponses possibles :

En partant des **objectifs de la mobilisation**, qui peuvent être de nature religieuse :

- Etienne Pingaud dans son texte évoque par exemple des mobilisations relatives à la construction de mosquées, à l'exclusion scolaire de jeunes filles portant le voile ou autour de la viande halal.

- Corinne Torrekens évoque également des listes électorales à base musulmane, même si les revendications ne sont pas uniquement religieuses

Mais on peut **se mobiliser sur des bases religieuses pour des revendications qui ne le sont pas**.

- Marie-Claire Willems évoque ainsi des groupes, principalement musulmans, qui se mobilisent pour des causes de patriotisme ou de nationalisme.

- Dans son texte, Etienne Pingaud évoque pour sa part l'islamisation de mobilisations pro-palestiniennes à Nanterre, c'est-à-dire le recours à des registres de justification religieux dans le cadre de mobilisations politiques plus générales.

Ce que fait la situation minoritaire : les mobilisations musulmanes en Europe

Un dernier élément a également été abordé : celui des frontières géographiques de l'objet traité. En effet, dans l'appel à communication nous avions parlé de participation politique des musulmans dans les sociétés occidentales. Or, ce n'est peut-être pas tant la question de l'occident qui nous intéresse, au risque de verser dans l'orientalisme, que celle de la participation politique des musulmans dans des pays où ils sont minoritaires, démographiquement et historiquement.

C'est peut-être ainsi qu'aurait du être intituler la session thématique. En effet, c'est probablement là le cœur de notre problématique : **ce que fait la situation minoritaire aux pratiques politiques.**

Cette condition minoritaire induit des formes plus ou moins institutionnalisées de discrimination et de domination. Elle peut se traduire par des dynamiques spécifiques de retournement du stigmate, de mises en avant de son identité minorisée, qui ne se pose pas dans un contexte majoritaire. Pour affiner la problématique, on pourrait en reprenant les nombreuses études qui montre que la religion influence fortement les comportements politiques (que ce soit celles de Michel Simon et Guy Michelat en France, Sydney Verba et ses collègues aux Etats-Unis, pour ne citer que les plus connus), se demandait si elle l'influence **de la même façon quand celle-ci est la religion majoritaire (voire officielle) d'un pays, ou quand elle est minoritaire, voire stigmatisée ?**

Au-delà de la participation des musulmans dans les pays non-musulmans, nous aurions pu restreindre encore la focale, à l'Europe par exemple, la situation Nord-Américaine étant très différente.

Les mobilisations de musulmans sont elles politisées ?

Enfin dernière grande question qu'ont posé les différentes communications : a-t-on effectivement affaire à des processus de politisation ou non ?

- la majorité des papiers étaient plus ou moins explicitement dans une conception lagroyenne de la politisation, c'est à dire une mobilisation en direction des institutions
- d'autres ont cependant fait appel à une vision plus extensive incluant dans l'espace du politique les mobilisations qui accèdent à l'espace public sans que les institutions publiques soient effectivement prises à partie.
- D'autres encore (notamment El-Adraoui et Piettre) ont montré que ce qui pourrait apparaître comme une mobilisation non politique ne l'est en fait pas totalement.

Par ailleurs, on a eu dans la session thématique une diversité de concepts pour qualifier ces mobilisation : « impolitique », « apolitique », « antipolitique » ou encore « politique de la piété » qui engagent un rapport à la qualification du politique.

En définitive, il existe une certaine tension entre la dimension *etic* et *emic* du politique et des processus de politisation. Doit-on admettre que ce qui est politique relève d'une appréciation des acteurs ou de la conceptualisation du chercheur ?

Finalement, il s'agirait d'exprimer plus largement les ressorts de l'engagement du chercheur sur son terrain, terrain qui comme le rappelle Fuchs a tendance à « adopter des présentations de soi tendues vers une mise à distance des représentations ». Il faudrait donc questionner le rapport à l'objet du chercheur pour voir comment cela joue sur ce qu'il qualifie comme politique et ce qu'il conçoit lui même comme *a priori* politique.

Dans ce cadre, cette session thématique a croisé certaines problématiques évoquées dans la session thématique 42 sur la dépolitisation.

Interroger les communications au prisme de la littérature sur la participation politique des musulmans

Quand on sait l'engouement pour l'étude de l'islam depuis une vingtaine d'années, on peut noter que la littérature sur la participation politique des musulmans n'est pas encore démentielle ou saturée. Alors qu'énormément d'ouvrages ont été écrits sur la pratique religieuse, sur le voile, sur la laïcité, sur la question de l'intégration/assimilation et le rapport à l'Etat, on peut remarquer qu'il y a encore assez peu d'écrits sur le comportement politique des musulmans en Europe ou aux Etats-Unis (sans parler des autres continents où l'islam est minoritaire). La littérature la plus abondante concerne probablement le Royaume-Uni, plus récemment les pays nordiques et en particulier le Danemark. En France un certain nombre de travaux commencent à être accumulés, dont nous avons accueilli un des membres éminents pendant nos deux panels comme Franck Frégosi par exemple.

Sur la participation électorale : un vote musulman ?

S'il y a peu de données précises sur cette question, il semblerait que les citoyens musulmans (disposant du droit de vote) sont un **peu moins inscrits et votent un peu moins** que le reste de la population. Cela tiendrait, selon une étude récente de Vincent Tiberj et Patrick Simon, à leur condition d'immigré, ou de descendants d'immigrés, davantage qu'à leur religion. Ces éléments seraient à mettre en rapport avec les entreprises d'incitation à l'inscription sur les listes électorales et au vote (de la part de la majorité des associations musulmanes et des imams), et les tendances (très minoritaires), notamment à l'initiative de groupes salafistes, incitant à ne pas prendre part au jeu électoral dans un pays non-musulman.

Concernant l'orientation du vote, un élément se dégage clairement de la littérature, c'est la **forte orientation à gauche** du vote des musulmans, comme l'a montré Claude Dargent pour le cas français, ou d'autres recherches sur le cas belge par exemple. A ce titre le papier de Marie-Claire Willems constitue un contre-point intéressant, en se concentrant sur des musulmans de droite, ou d'extrême-droite, nationalistes. Claude Dargent indique ainsi que 95% des individus se déclarant musulmans ont voté pour Ségolène Royal au 2e tour des élections présidentielles de 2007. Les données pour 2012, même si elles sont un peu fragiles, vont dans le même sens. Le vote à gauche des musulmans n'est pourtant pas gravé dans le marbre. Ainsi, en 2000 une majorité de musulmans américains ont voté pour Bush plutôt que pour Gore. A l'inverse ils ont majoritairement soutenus Obama en 2008 et 2012. On pourrait dire que cela tient à la sociologie des musulmans américains (davantage classes moyennes pour aller vite). On pourrait ainsi affirmer que l'orientation majoritairement à gauche des musulmans dans le cas européen est lié à la sociologie de cet électorat (classes pop, jeunes, descendants d'immigrés).

Or les études récentes, comme celle de Claude Dargent, sur ces questions indiquent qu'il y a un **effet propre du facteur religieux** sur le comportement électoral. De la même façon l'étude récente de Vincent Tiberj et Patrick Simon souligne l'impact pour certains groupes du facteur religieux (musulmans), qui votent plus à gauche que les athées au sein de la population majoritaire, du fait de leur religion, toutes choses égales par ailleurs. Ici ce n'est cependant pas la pratique religieuse qui compte, puisqu'on n'observe pas de différences significatives entre les musulmans très et peu pratiquants.

On peut évoquer ici l'hypothèse de Patrick Simon et Vincent Tiberj : ce positionnement à gauche serait une réaction/une **politisation d'une expérience ou d'un sentiment de discrimination**, le sentiment de « ne pas être vus comme français » (alors qu'ils le sont). « Ce n'est donc pas la visibilité en tant que telle qui amène à la gauche, c'est la réaction de la société à cette visibilité qui l'a produit. » On vote dès lors pour le parti ou le candidat dont on a le sentiment qu'il lutte le plus contre cette discrimination.

L'action collective des musulmans : la politisation de l'expérience de la discrimination.

Pour revenir sur cette question de la politisation de l'expérience de la discrimination, absolument essentielle, et qui permet de faire la transition avec les questions relatives à l'action collective, il faut se demander comment s'opère cette politisation des discriminations ?

En effet, les recherches, et les papiers qui ont notamment été présentés lors du deuxième panel, en particulier ceux d'Alexandre Piettre et d'Etienne Pingaud, indiquent le peu d'audience des entreprises de politisation de l'islam ou des luttes contre les discriminations au nom de l'islam. Il existe une offre de participation, des associations qui se revendiquent avec plus ou moins de vigueur de l'islam, mais elles semblent peiner à trouver leur public. Comment dès lors s'opère cette politisation si elle n'est pas le fruit du travail d'entrepreneurs de politisation ?

Pour répondre à cette question, il semble intéressant de regarder davantage, peut-être à partir d'études ethnographiques, non pas tant les formes de mobilisations de musulmans ou au nom de l'islam – et donc pas tant du côté de l'offre – que du côté de la demande, du côté du rapport ordinaire aux discriminations liées à l'islam. Comment sont-elles vécues ? Sont-elles ou non politisées ? Par qui ? Dans quel contexte ? Comment ?

A cet égard, le papier de Julien Beaugé s'est avéré extrêmement riche, et au final assez unique dans la littérature. A partir d'entretiens avec des femmes voilées, il montre qu'elles ne politisent que très rarement leur expérience, en dépit de la stigmatisation dont elles sont l'objet et de la souffrance qu'elles endurent. Au-delà de leurs dispositions peu propices à la politisation, il indique comment les épreuves que sont soit le port du voile soit le dévoilement, sont tues (et donc impossible à publiciser et politiser), relativisées ou rationalisées religieusement.
Julien Beaugé conclut qu'une des raisons de la non-politisation de l'expérience de la domination tient principalement, dans ce cas, à l'absence d'entrepreneurs de politisation, capables de prendre en charge cette souffrance sociale (pour preuve, elles se sont mobilisées en période de haute intensité mobilisatrice, lors de des manifestations autour du voile en 2004). Pourtant, au regard des autres papiers, il semble exister une offre de politisation des populations musulmanes, que ce soit dans les quartiers populaires ou ailleurs.

Les raisons de la faiblesse de l'action collective des musulmans

La question est dès lors pourquoi, pour employer faute de mieux un langage économiciste, l'offre peine à trouver sa demande ? Pourquoi les entrepreneurs de politisation, évoquées par Etienne Pingaud, Corinne Torrekens, Marie-Claire Willems, Nathalie Fuchs ou Alexandre Piettre, ne sont pas plus audibles ?

Un des arguments qui pourrait être avancé, c'est un peu ce que dit Samir Amghar (2013) dans son ouvrage récent sur l'islam militant en Europe, c'est qu'il y aurait une division du travail entre organisations islamiques. Ceux qui cherchent à développer une « citoyenneté islamique » (les frères musulmans, l'UOIF, le Milli Gorus, etc.) sont les organisations les plus élitistes dans leur recrutement, qui touchent assez peu la population musulmane, principalement membre des classes populaires en Europe. A l'inverse, des organisations mieux implantées dans les milieux populaires, comme le Tabligh puis les salafistes, développent une conception quiétiste et dépolitisée de l'islam, n'incitant pas à l'engagement et plutôt au retrait. Au risque de faire un raccourci, on peut tout de même se demander s'il n'y aurait pas un décalage sociologique entre l'offre et la demande de politisation qui rend ces initiatives peu probantes ?

Une question qu'on peut poser aussi, bien que ça n'apparaissent qu'assez peu dans les communications, c'est quel est le rôle d'intermédiaires comme les imams, dans ces entreprises de politisation ordinaires de la population ?

On pourrait élargir la problématique de la politisation en se demandant, comme le font un certain nombre de travaux dans la littérature : compte-tenu de l'islamophobie, de la stigmatisation ou des situations de domination directement liées à l'islam, pourquoi n'y-a-t-il pas plus d'action collective visant à défendre les droits et les intérêts des musulmans en Europe ?

On sait en effet que le taux d'engagement associatif est un peu plus faible chez les musulmans que chez d'autres groupes (mais les études indiquent que c'est principalement lié au fait qu'il s'agit de descendant d'immigrés – le facteur religieux pèse peu ici). On sait aussi que les musulmans font davantage partis d'associations religieuses que la population majoritaire. Les associations musulmanes pourraient donc apparaître comme un recours, un refuge, un espace d'engagement propice à des actions collectives de musulmans. Différentes explications peuvent ici rendre compte de ce différentiel :

- **Ressources et dispositions** : Les musulmans en Europe sont principalement des descendants d'immigrés issus des classes populaires. Peu de ressources à faire valoir pour s'organiser politiquement.

- **Pour une raison légale** : les musulmans sont principalement des immigrés, n'ont pas le droit vote ou depuis peu, et sont donc peu politisés. Mais c'est pourtant de moins en moins vrai. Des études comme celles de David Brouard et Vincent Tiberj (2005) indiquent qu'il y a un fort intérêt pour la politique pour les français originaires de Turquie et d'Afrique, y compris chez les musulmans.

- **Structure des opportunités politique** : en France par exemple on ne facilite pas l'organisation sur des bases religieuses (que ce soit légalement, ou par l'octroi de financement de la part des pouvoirs publics). On le voit dans certaines communications, le stigmate du « communautarisme » rendrait l'engagement sur des bases religieuses plus couteux. C'est là que prendrait tout son sens le comparatisme : qu'en est-il dans les autres pays européens ? A ce qu'on en sait, à partir de la littérature, il ne semble pas que les mobilisations de musulmans soient légions, y compris ailleurs (même si l'exemple Belge d'investissement du jeu électoral par des candidats se présentant comme musulmans, semble assez différent du cas français). Il s'agirait donc d'une piste à creuser. Il existe par exemple des organisations communautaires en Angleterre, aux Etats-Unis à l'image de celles étudiées par Julien Talpin, où les musulmans jouent un rôle important (au côté d'autres communautés religieuses). Les interactions entre mouvement altermondialistes et organisations musulmanes en Grande-Bretagne, qui ont débouché sur la création du Parti *Respect* il y a quelques années, indiquent des dynamiques largement absentes en France (Peace, 2010).

- Autre hypothèse avancée parfois dans la littérature, hypothèse qui peut être soit culturaliste, soit institutionnaliste : c'est lié à **la structure de l'islam** : il s'agit d'une religion décentralisée, fragmentée, sans hiérarchie claire (chez les Sunnites en tout cas). La fragmentation religieuse se traduit par une fragmentation organisationnelle. Fragmentation renforcée par des clivages ethniques et nationaux. La très grande diversité de l'islam d'un point de vue théologique et national en Europe, contribuerait à la fragmentation organisationnelle. C'est un peu ce qui se dégage du panorama offert par l'étude localisée d'Etienne Pingaud : une grande fragmentation des organisations musulmanes au niveau local. Mais il n'interprète pas cela à partir d'éléments religieux ou ethniques, mais (et c'est convaincant) en fonction du positionnement et des ressources des entrepreneurs à l'origine des organisations étudiées.
  L'interprétation en termes de « structure de l'islam » tient-elle mieux à une échelle nationale. C'est ainsi que certains analysent les difficultés du CFCM en France. Les difficultés à faire émerger une organisation centralisée représentant et défendant les intérêts de tous les musulmans du pays serait liée à la fragmentation et aux divisions entre musulmans.

Au final les discussions au cours de cette ST se sont avérées extrêmement riches et devraient déboucher sur des collaborations futures. Tout d'abord dans le cadre d'une publication collective dans une revue à comité de lecture. Ensuite, dans le cadre de projets de recherches plus spécifiques.

ST 33
Affaires sexuelles, questions sexuelles, sexualités

Sandrine LÉVÊQUE (Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, UMR CESSP)
sandrine.leveque882@orange.fr
Frédérique MATONTI (Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, UMR CESSP)
frederique.matonti@wanadoo.fr

Ayant pour vocation initiale de faire se rencontrer et discuter ensemble des spécialistes de différentes sous-disciplines de la science politique et au delà, des spécialistes d'autres disciplines mais travaillant sur les mécanismes de politisation des questions sexuelles, la section thématique a rempli ses objectifs. Plus de 25 intervenant(e)s et autant de public ont été réuni(e)s durant ces deux jours — une seule défection parmi nos intervenant(e)s. Le dispositif choisi, consistant à faire présenter les communications par un(e) discutant par sous-axe (Bibia Pavard, Bruno Perreau Catherine Achin et Muriel Darmon), a permis d'engager de riches discussions entre les intervenant(e)s et le public.

Deux axes principaux avaient été définis : le premier autour de la politisation et de la normalisation des sexualités et des corps sexués ; le second autour des corps sexués des militants et des dominants dans l'espace politique.

Nous avions ainsi choisi de regrouper dans le premier axe, les communications traitant des questions relatives aux prises en charge étatiques des questions sexuelles, ainsi qu'au travail d'émergence et de construction (en particulier historique) des questions sexuelles dans l'espace public, à leur effet sur la normalisation des sexualités et des corps. Le second axe a regroupé les communications traitant de la place de la sexualité dans l'espace politique, de ses usages et de ses effets.

Ces deux axes nous ont d'abord conduits à évoquer sous l'angle de la sexualité des objets classiques de la science politique : les politiques publiques (A. Le Mat), les mouvements sociaux (A. Oeser, F. Touraille et L. Ruault), la construction journalistique des affaires politiques (A. Dubied, N. Hubé), la sociologie du personnel politique (L. Bargel, É. Fassin, S. Latté et V. Jérome). Nous avons pu aussi nous intéresser à des objets moins ordinairement traités par notre discipline comme « le contrôle » du désir des femmes (A. Verjus), les tests de féminité dans le sport (A. Bohuon) ou la construction du consentement sexuel des mineurs (J. Bérard). Les focales d'analyse ont aussi permis d'aborder les enjeux de normalisation et de catégorisation à l'échelle « macro-sociale » de l'État et de la production du droit (A. Jaunait) comme à l'échelle plus « micro-sociologique » des effets induits par les pratiques mêmes des acteurs (C. Giraud, M. Trachmann ou L. Gayet). La démarche historique présente dans de nombreuses interventions (C. Muller, J. Bérard, A. Verjus, L. Ruault et C. Plumauzille) a mis l'accent sur les processus progressifs d'emprise étatique sur les corps et les sexualités et a montré le rôle des institutions dans la construction du « naturel » et/ou de l'intime.

Les communications présentées lors de la session ont souvent pointé le rôle de la sexualité dans le déroulé même des « événements » politiques. Envisagée en tant que telle, la sexualité est, comme l'ont montré les interventions de V. Jérome, de L. Bargel avec É. Fassin et S. Latté, et celle A. Oeser et F. Touraille, susceptible d'infléchir des comportements politiques parmi les plus classiques : s'engager dans la lutte sociale, militer ou participer à la compétition électorale… La sexualité est même dans certains cas une composante à part entière de la construction idéologique d'une doctrine politique, comme l'a analysé L. Gayet à propos des théories du « féminisme martial » élaborées au sein de l'armée de libération populaire du Népal. Explicitement mobilisée ou restant invisibilisée dans l'espace politique, la sexualité « guide » les comportements politiques et s'avère explicative d'un certain nombre de pratiques, jouant parfois sur la destinée d'une élection ou l'intensité de l'engagement dans une organisation.

En matière de politiques publiques et de prise en charge, voire de gestion des questions sexuelles par l'État (y compris d'un point de vue historique), les interventions invitaient à repenser les frontières de l'intervention étatique et ses limites : dans quelle condition l'État peut-il s'occuper de sexualité ? Jusqu'où peut-il aller ? Quel est son rôle dans la « normalisation » de comportements jugés déviants ou à l'inverse dans l'étiquetage de la déviance ?

Si cette session thématique a été l'occasion de découvrir de nouveaux terrains et d'interroger à nouveaux frais les objets canoniques de la science politique, elle l'a été également d'aborder des questions plus transversales, théoriques et méthodologiques qui, révélées par la thématique des sexualités, les dépassent.

Comme l'ont rappelé de nombreuses communications, les sexualités constituent le terrain par excellence qui permet d'interroger les processus de domination qui sont au cœur des objets de notre discipline : la domination masculine (dans les rapports interindividuels et genrés) mais aussi plus globalement l'emprise étatique sur les individus. La prise en charge des questions sexuelles par l'État, comme par exemple lorsqu'il s'agit de définir la pédophilie, de mettre en place des politiques publiques de prévention, ou de produire du droit sur la transidentité produit de la norme. Plus globalement, les enjeux autour des sexualités révèlent combien les institutions, des instances sportives officielles à la famille, jouent un rôle majeur dans la construction des hiérarchies sexuelles.

Au delà des résultats, plusieurs enjeux de méthode ont été abordées durant ces sessions : des interrogations extrêmement « triviales » notamment sur l'étendue de ce que les sciences sociales peuvent « dévoiler » de leur terrain apparaissent de manière particulièrement aigüe lorsqu'il s'agit d'évoquer la sexualité. Le fait que plusieurs communications n'aient pu être publiées sur le site est un indicateur des difficultés de certain(e)s chercheur(e)s à travailler et à publier sur ce sujet à la fois en raison du dévoilement de pratiques jugées « illégitimes » (c'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de rendre compte par exemple des pratiques sexuelles en milieu populaire) mais aussi parfois en raison de la surveillance dont fait l'objet la recherche de la part de groupe conservateurs mobilisés depuis le vote de la loi sur le mariage pour tous.

Si travailler sur les questions sexuelles et la sexualité permet de réinterroger des objets de la science politique et éclaire d'un jour nouveau certains comportements politiques, les débats ont enfin mis en évidence la nécessité de ne pas se cantonner à cette seule dimension. La sexualité, comme l'ont fait apparaître de nombreuses interventions, doit être pensée dans le cadre plus large de l'approche désormais désignée comme « intersectionnelle » (l'intrication des rapports de « race », de genre et de classe), approche à la fois féconde et rassemblant internationalement de nombreux chercheurs.

ST 34
L'analyse de réseaux comme méthode pour la science politique

Camilo ARGIBAY (Triangle, ENS de Lyon)
camilo.argibay@gmail.com
Claire LEMERCIER (CSO, CNRS-Sciences Po)
claire.lemercier@sciences-po.org

Suivie par une vingtaine de personne, cette session a donné lieu à des débats nourris dont un enregistrement audio est disponible sur demande. Elle a sans doute été la première occasion de rassembler plusieurs études empiriques menées à l'aide de l'outil analyse de réseaux (plutôt que de mobiliser la notion de réseau seulement sur le plan conceptuel). Souvent situées à la frontière de la sociologie, ces études n'en touchaient pas moins à des domaines variés de la science politique : trajectoires d'engagement, multipositionnement des experts, politiques culturelles, relations internationales. Sur le plan des méthodes en revanche, tous les auteurs disposaient de données dites bimodales (d'appartenance) qu'ils transformaient en général à la fois en réseaux d'organisations et d'individus. Dépassant la simple constat de la multipositionnalité, les différentes communications l'utilisent comme un point de départ pour mettre notamment en évidence des frontières au sein des espaces sociaux étudiés (des zones de multipositionnalité, ou de circulation, faible ou absente), ou encore des moments de stabilisation ou de déstabilisation de relations entre organisations. Plus largement, l'usage de l'analyse de réseaux permet de limiter le juridisme ou l'institutionalo-centrisme et de dépasser la monographie, en mettant au jour des structures que plusieurs intervenant ont qualifiées d'invisibles à l'œil nu (par leurs autres méthodes d'enquête).

La discussion, ouverte par Laurent Jeanpierre, a permis d'aborder des questions méthodologiques communes, souvent encore peu traitées dans la bibliographie disponible. Il s'agit notamment

- de la construction des données : la délimitation des frontières de la population à prendre en compte, une délimitation qui interagit nécessairement avec la définition précise du ou des liens à prendre en compte ; et l'usage des entretiens, des questionnaires et/ou des documents pour attester de ces liens ;
- des diverses temporalités mobilisées, en particulier de la décision de considérer comme un seul ou comme plusieurs nœuds du réseau une même organisation observée à plusieurs dates ;
- de l'importance dans les résultats présentés des frontières, des obstacles, des non-liens et de la manière de les donner à voir par des graphes ou des chiffres ;
- des différentes interprétations possibles de la centralité d'intermédiarité, qui ne représente pas nécessairement une position de pouvoir (ou d'une manière qui demande à être spécifiée) ;
- de l'intégration entre les résultats de l'analyse de réseaux et ceux d'autres méthodes formelles (surtout l'analyse factorielle) ou non ;
- de la nécessité de revenir à une étude de ce qui concrètement circule ou s'échange en suivant les liens mis à jour, et plus généralement de lier l'étude des positions dans le réseau à celle des prises de position et des pratiques ;
- de l'intérêt qu'il y aurait, une fois une structure mise en évidence de manière objectiviste, à s'interroger sur la perception qu'en ont, ou pas, les acteurs ;
- de la nécessité de clarifier le rapport entre les positions, considérées comme faisant partie d'une structure objectivée, et les personnes ou les organisations qui concrètement les occupent ; par exemple, peut-on se demander à quelles conditions un individu peut être amené à occuper une position précise ?

Ces questions ont pu être abordées parce que les auteurs ont joué le jeu de présenter les phases successives de leur enquête et non pas seulement le produit fini. Venant peu après diverses publications en anglais qui appelaient également à ajouter l'analyse de réseaux à la boîte à outils du politiste (voir l'appel à communications de la session) cette session appellera certainement d'autres échanges entre les chercheurs en nombre croissant qui se la sont d'ores et déjà appropriée.

ST 35
La socialisation politique des enfants : pour un réexamen empirique et transdisciplinaire

Géraldine Bozec (Centre d'études européennes/Sciences Po)
bozec.geraldine@free.fr
Julie Pagis (Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales, Lille)
Julie.Pagis@ens.fr

Nous précisions, dans l'appel à communication, que peu d'objets de recherche ont suscité un enthousiasme aussi grand et un désintérêt aussi prompt que celui de la socialisation politique (Percheron, 1987). Le nombre élevé de propositions de communications reçues (plus de 20), la qualité des interventions retenues, la richesse des discussions (par Johanna Siméant, Christophe Traïni et Géraldine Bozec) ainsi que le nombre d'auditeurs qui ont suivi les deux sessions de notre ST (une quarantaine) ont été les principaux ingrédients du succès de la Section. Cela permet d'affirmer qu'on assiste à un réel regain d'intérêt pour l'objet « socialisation politique » ainsi qu'à un renouvellement certain – par le décloisonnement disciplinaire et une approche élargie du politique – de ce champ de recherche.

Nous affirmions également dans l'appel que de nouvelles approches permettent aujourd'hui de relancer les réflexions sur cet objet. La sociologie et l'anthropologie de l'enfance se sont développées, et tout comme la sociologie de l'éducation, ont accordé une place importante à l'analyse des processus de transmission familiale et scolaire et à l'étude des univers enfantins (Lahire, 1995 ; Geay, 1999 ; Rayou, 1999 ; Sirota, 2006). Ces disciplines ont parfois croisé la question du politique et renouvelé la réflexion sur les effets (politiques) de l'éducation (Emler & Frazer, 1999 ; Maurer, 2000). L'analyse des rapports qu'entretiennent les enfants au politique et plus généralement à l'ordre social (Zarca, 1999), qui connaît actuellement un certain renouveau (Gaussot & Geay, 1997 ; Lignier & Pagis, 2012), s'est confirmée lors de cette ST.

Plus précisément, cette section thématique a rassemblé et fait dialoguer des travaux fondés sur des enquêtes empiriques qui questionnent la sociogenèse de représentations politiques du monde social. Elle s'est articulée autour de deux axes portant, l'un, sur des comportements enfantins socialement différenciés face au politique, l'autre, sur la socialisation politique d'enfants de militants et de jeunes scouts. Les groupes sociaux étudiés étaient variés, renvoyant aussi bien au monde de l'enfance en général qu'à des univers militants spécifiques (enfants de féministes) ou à des contextes sociaux (enfance dans une banlieue rouge parisienne) et institutionnels (expérience des conseils municipaux d'enfants) singuliers. La Section a inclus des travaux sur la France, mais aussi d'autres cas nationaux (Allemagne, Maroc).

Bilan scientifique de l'axe 1 / L'univers politique des enfants, caractéristiques et processus en jeu

La première session, qui a porté sur « L'univers politique des enfants, caractéristiques et processus en jeu » a contribué à poursuivre dans cette voie en science politique, en nouant des échanges avec d'autres regards disciplinaires.
Les quatre communications (*cf*. programme ci-dessous) portaient toutes sur de jeunes enfants (entre 5 et 10 ans environ), ce qui était particulièrement intéressant en soi, tant les travaux sur le rapport à la politique de jeunes enfants sont rares.

Axe 1 / L'univers politique des enfants, caractéristiques et processus en jeu

- **Asmaa Jaber (CEE, Sciences Po)**

La construction du rapport au politique de l'enfant dans la famille : premiers résultats sur la socialisation politique en banlieue ségrégée

- **Damien Boone (CERAPS/Lille2)**

"La politique par le bas" des enfants : représentations enfantines de l'action publique dans les Conseils municipaux d'enfants

- **Julie Pagis (Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales, Lille) et Wilfried Lignier (CESSP, UMR 8209, Cnrs-Ehess)**

« La gauche, c'est les gentils ; la droite, c'est les méchants » : genèse des représentations enfantines du clivage gauche/droite

- **Lisa Wessa (Université de Mannheim)**

L'interdépendance entre la connaissance politique et les valeurs démocratiques. Résultats empiriques d'un panel en trois vagues auprès d'enfants de l'école primaire en Allemagne

La discutante, Johanna Siméant (CESSP, Université de Paris 1), après avoir souligné la qualité de « vrais papiers de chercheurs, qui trouvent des choses auxquelles ils ne s'attendaient pas », a développé de nombreuses pistes jugées très stimulantes, avant de proposer quelques suggestions critiques aux différents intervenants.

On peut se réjouir tout d'abord du dispositif empirique, solide et inventif, de l'ensemble des contributions, combinant des démarches ethnographiques, avec insertion longue (A. Jaber), des enquêtes par questionnaire (J. Pagis et W. Lignier), des méthodes longitudinales de panel (L. Wessa), ou encore des observations au sein de « laboratoires » resserrés comme les conseils municipaux d'enfants (D. Boone). Tous les papiers présentent de plus une réflexion sur la démarche même d'enquête auprès d'un public scolaire qui n'a pas forcément une maîtrise de la lecture et de l'écriture très satisfaisante, mais à qui on peut faire reconnaître tout un ensemble d'images qu'il sait très bien identifier, comme les logos de telles ou telles grandes chaînes de télévision (A. Jaber), des visages d'hommes et de femmes politiques (L. Wessa), et ainsi de suite.

Les différents papiers, bien que portant sur des terrains très différents, avancent ensuite des résultats convergents. Ils montrent notamment l'absence de lien direct entre connaissances et jugements sur la politique, et innovent surtout en apportant des éléments de réflexion autour de la nature des jugements quand ils ne sont pas nourris d'une connaissance de type intellectuel. Ils se donnent ainsi les moyens d'explorer ce que ces jugements doivent non seulement à des transmissions de type familial, à des dimensions affectives, mais aussi au cadre scolaire, ou encore à des formes de langage acquises sans forcément en comprendre le contenu (A. Jaber ; J. Pagis et W. Lignier).

Les quatre communications documentent ensuite la diversité des instances de socialisation : médias, famille, école, groupe de pairs, et leur hiérarchie et diversité interne (*cf*. notamment la différence entre la position de la mère et du père dans le papier d'A. Jaber). Et ils rappellent la prudence avec laquelle certains outils conceptuels classiques doivent être mobilisés sur le terrain, et en particulier concernant le type de population enfantine concernée ici : qu'il s'agisse des concepts de *politisation*, de *compétence politique* ou de *repérage du politique*. Par exemple, la définition lagroyenne de la politisation comme requalification d'activités sociales les plus diverses peut particulièrement bien convenir dès lors qu'il s'agit de comprendre comment des schèmes qui ne sont pas forcément investis *a priori* d'un sens politique vont le devenir : ici, effectivement, la réflexion sur l'acquisition du clivage droite-gauche est particulièrement intéressante (J. Pagis, W. Lignier).

Enfin, les communications de cette première session enrichissent considérablement les travaux classiques sur la socialisation politique : non seulement par la prise en compte accrue du genre mais aussi par une place nouvelle accordée à l'origine migratoire. En outre, les recherches présentées analysent les effets combinés de ces éléments (genre, origine migratoire, milieu social), s'inscrivant tout à fait dans les approches intersectionnelles aujourd'hui en plein essor.

Cette question de la prise en compte de l'origine migratoire appelle cependant de nouveaux travaux et développements pour préciser davantage son statut et son rôle (est-elle en soi explicative de quelque chose ou masque-t-elle d'autre choses : position sociale, rapport à l'ascension sociale, expérience subjective du déclassement alors même qu'il y aurait éventuellement ascension sociale objective, taille de la fratrie, langue parlée à la maison, pratique éventuelle d'une religion ?). Malheureusement, la question de la socialisation religieuse et de ses effets politiques est restée dans l'ombre dans les différentes communications, alors même qu'elle est présente, en filigrane dans trois d'entre elles. Le contexte historique de ces socialisations politiques enfantines aurait également mérité d'être davantage traité, mais les communications portaient sur les processus de socialisation en eux-mêmes ; cette question a été plus présente dans la 2ème session de la ST.

Bilan scientifique de l'axe 2 / Devenirs d'enfants de militants - Formes d'encadrement de l'enfance et de l'adolescence

La deuxième session portait sur deux dimensions qui avaient été distinguées : 1) le devenir d'enfants de militants ; 2) les formes d'encadrement de la jeunesse et leurs effets politiques. La seconde partie de la session a compté une seule communication, un participant n'ayant pu être présent. Le programme était le suivant :

Axe 2 /

- Devenirs d'enfants de militants :

- **Joseph Hivert (IEPI, Lausanne, associé au Centre Jacques Berque – Rabat)**

Penser les socialisations politiques au prisme des univers familiaux : le cas d'enfants issus de familles militantes marocaines des années 70-80

- **Pauline Clech (OSC, Sciences Po)**

Les enfants de communistes et la culture : étude ethnographique d'une transmission politique en banlieue rouge

- **Camille Masclet (IEP, Université de Lausanne)**

Comment appréhender la socialisation politique vécue pendant l'enfance ? Une analyse du cas des enfants de militantes féministes des années 1970

- **Formes d'encadrement de l'enfance et de l'adolescence :**

- **Maxime Vanhoenacker (IIAC-TRAM, Quai Branly)**

Jeux, veillées et vie quotidienne: la socialisation politique dans les mouvements scouts apolitiques

La première partie a été discutée par Christophe Traïni (IEP d'Aix-en-Provence, CHERPA), la seconde par Géraldine Bozec (CEE, Sciences Po). Les communications et les discussions ont fait ressortir des enjeux et points communs entre ces deux parties.

Tout d'abord, en continuité par rapport à la première session, le parti pris a là aussi été de dépasser une approche restrictive du politique (centrée sur l'univers politique spécialisé) pour s'intéresser aux significations politiques de multiples éléments de l'expérience sociale des enfants : par exemple, les jeux et la pratique du camp dans les mouvements scouts (M. Vanhoenacker), les rapports de genre dans le couple d'enfants de féministes aujourd'hui adultes (C. Masclet), les objets culturels du quotidien dans les familles communistes (P. Clech) ou encore le rapport à la religion dans les familles militantes marocaines (J. Hivert). L'introduction de cette dimension religieuse de la socialisation enfantine dans cette dernière communication était particulièrement intéressante, compte tenu de sa relative absence dans la première session, mais elle tient aussi au contexte spécifique étudié (le Maroc des années 1970 et de la période actuelle). Dans la recherche de M. Vanhoenacker, la diversité des mouvements scouts, selon leur orientation chrétienne ou laïque notamment, a été soulignée, mais les effets différentiels sur la socialisation politique des jeunes scouts n'ont pas été abordés, comme l'a regretté dans sa discussion Géraldine Bozec. Au total, il nous semble que les relations entre la socialisation religieuse (ou une éducation non religieuse, voire anti-religieuse) d'une part, la socialisation politique, d'autre part, constitue une voie de recherche sous-explorée, qui mériterait d'être davantage creusée dans bien des recherches.

Ces quatre communications présentaient un autre point commun, relevé par les deux discutants tour à tour : elles ont toutes mis en exergue l'importance, dans la socialisation politique, des processus « d'imprégnation » et de « familiarisation » (C. Traïni), ou encore des « activités du quotidien » et de « toutes les normes implicites qu'elles véhiculent » (G. Bozec). Ces modes de socialisation politique s'avèrent bien plus « efficaces » (au sens où la transmission de dispositions et d'héritages politiques est effective) que la socialisation par « inculcation » (C. Traïni) et toutes les injonctions explicites et conscientes des parents à l'égard de leurs enfants.

Enfin, les quatre communications, à l'image de celles de la première session, ont bien mis en relief les interactions entre socialisation politique et milieu social, à travers la prise en compte de la sociologie des mouvements scouts (marqués par une relative homogénéité sociale interne), ainsi que des trajectoires sociales différenciées des parents mais aussi des enfants (dans les familles communistes et de militants marocains).

Il faut souligner par ailleurs que l'enjeu des méthodes a été abordé de manière passionnante dans cette seconde session, en particulier dans sa première partie : les trois analyses des devenirs d'enfants de militants, toutes fondées sur l'usage d'entretiens avec des « enfants » devenus adultes, posaient en effet la question de l'appréhension *a posteriori* des processus de la socialisation enfantine. Des « ficelles » visant à réduire les risques de reconstitution factice de ces processus ont été avancées par C. Masclet et ont été de fait mis en œuvre dans sa recherche sur les enfants de féministes comme dans celle de J. Hivert sur les enfants de militants marocains : dans les deux cas, l'enquête a reposé sur la conduite d'entretiens appariés parents-enfants (dans le droit fil des travaux d'Annick Percheron), mais aussi sur la comparaison entre enfants d'une même fratrie.

Christophe Traïni a souligné l'intérêt et la richesse méthodologiques de ces recherches. Mais il s'est interrogé dans le même temps sur une « forme de fascination pour un raisonnement causaliste » repérable dans ces communications sur les enfants de militants, une tendance inattendue au regard des approches inductives et compréhensives utilisées dans les trois cas. C. Traïni met en relief à ce propos l'intérêt de prendre en compte les dispositifs, les pratiques, les formes de sociabilité et liens sociaux qui viennent « réactualiser » et « réactiver », tout en les transformant, les dispositions forgées pendant l'enfance. Ce type d'approche permet de donner toute sa place à l'idée d'un individu actif dans sa socialisation, dans la lignée des travaux d'A. Percheron, et au travail incessant de tout individu pour se forger à partir d'héritages et d'expériences multiples vécus pendant l'enfance et l'âge adulte. Dans le même sens, pour éviter les interprétations trop mécanistes et généralisantes des effets de la socialisation, C. Traïni a également évoqué la piste féconde représentée par l'analyse de la dimension affective de la socialisation, en particulier son ambivalence (plaisir et honte, attirance et répulsion, etc.). L'ambivalence des sentiments ressentis pendant l'enfance à l'égard d'une figure parentale ou d'une pratique donnée, est selon lui un des éléments permettant de rendre compte de l'effet durable de certaines expériences enfantines : des individus « s'efforcent » de « résoudre cette tension » ou au contraire « l'entretiennent tout au long de leur existence ».

Les deux discutants ont avancé d'autres pistes, qui peuvent elles aussi concourir à complexifier le regard sur la socialisation enfantine. Tout d'abord, chacun de manière spécifique, C. Traïni (à propos des féministes devenues ensuite « mères de famille ») et G. Bozec (en évoquant de manière générale l'évolution dans le temps des relations entre parents et enfants) ont fait remarquer l'intérêt de prendre en compte dans l'analyse les devenirs des parents. Ce point a été abordé dans la communication de J. Hivert, qui analysait le cas d'une fratrie ayant vécu pendant l'enfance le désengagement militant du père et l'instauration de normes plus conformistes dans la vie familiale. Mais il conviendrait d'exploiter cette piste de manière systématique et dans une temporalité plus longue. Cela semble indispensable d'abord parce que les pratiques et attitudes parentales ne restent pas fixes au cours de l'enfance des individus, ensuite parce que les propos et positionnements des adultes interviewés aujourd'hui sur leur enfance sont nécessairement marqués par ce qu'ils vivent, au présent, dans les relations avec leurs parents.

Une autre piste pour une appréhension complexe de la socialisation enfantine réside dans la comparaison entre membres d'une même fratrie, dont l'utilisation plus systématique serait riche d'apports (J. Hivert et C. Masclet souhaitant d'ailleurs aller plus loin dans cette direction). Cette approche centrée sur la fratrie permet en effet de faire la part des héritages communs, des facteurs de différenciation intrafamiliaux pendant l'enfance (selon le sexe et le rang de l'enfant) et des différences liées aux trajectoires et expériences individuelles. Elle serait un des moyens pour avancer dans la voie d'une sociologie attentive aux « plis singuliers du social » (B. Lahire).

Au total, les deux sessions ont fait bien plus que répondre aux attentes que nous avions au départ en lançant l'appel à communications. Non seulement elles ont contribué à relancer la réflexion sur un objet de recherche actuellement en plein renouvellement, mais elles ont considérablement enrichi le regard porté sur cet objet. Tant par les travaux présentés que par les réactions qu'ils ont suscités, la ST a mis en relief de manière unanime l'intérêt d'une approche multidimensionnelle et complexe de la socialisation enfantine, prenant en compte les rôles parentaux et enfantins différenciés, les multiples éléments de l'expérience des individus et leur combinaison singulière (rapports de genre, trajectoires sociales, dimension religieuse, etc.) ainsi que les évolutions dans le temps.

Bibliographie

BOZEC, Géraldine, *Les héritiers de la République. Eduquer à la citoyenneté à l'école dans la France d'aujourd'hui*, Thèse de Doctorat : Science Politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2010.

EASTON, David and DENNIS, Jack, *Children in the Political System: origins of political legitimacy*, New York: Mc Graw-Hill, 1969.

EMLER N., FRAZER Elizabeth, « Politics : the Education Effect », *Oxford Review of Education*, n° 1-2, vol. XXV, 1999, pp. 251-273.

GAUSSOT L., GEAY B., 1997, "Children, Child's Play and Experiment of the Social World", *Sociological Problems*, 3.

GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs. Histoire politique et action syndicale*, Seuil, 1999

HESS, Robert and TORNEY, Judith, *The Development of Political Attitudes in Children*, Chicago: Aldine Publishing Company, 1967.

ICHILOV Orit, 2003, "Education and democratic citizenship in a changing world", in David O. Sears *et al.*, *Handbook of Political Psychology*, New York: Oxford University Press, pp. 637–69.

KROH Martin, SELB Peter, « Inheritance and the Dynamics of Party Identification », *Political Behavior*, Vol. 31, n° 4, décembre 2009, p. 559-574

LAHIRE Bernard, *Tableaux de famille*, Paris : Gallimard / Seuil, 1995.

LECA Jean, « Le repérage du politique », *Projet*, vol. 71, n°1, janvier 1973, pp. 11-24.

LIGNIER Wilfried, PAGIS Julie, « Quand les enfants parlent l'ordre social. Enquête sur les classements et jugements enfantins », *Politix*, n° 99, 2012/3, p. 23-49.

MAURER, Sophie, « Ecole, famille et politique : Socialisations politiques et apprentissage de la citoyenneté. Bilan des recherches en science politique », Dossier d'Étude de la CNAF, N°15, décembre 2000.

MAURER, Sophie, « La socialisation politique des jeunes », *in* Catherine Pugeault-Cicchelli, Vincenzo Cicchelli, Tariq Ragi (dir.), *Ce que nous savons des jeunes*, Paris : PUF, 2004, pp. 53-67.

MILLER Steven, SEARS David O., « Stability and change in social tolerance: a test of the persistance hyptohesis », *American Journal of Political Science*, vol.30, 1986, p.214-236.

MUXEL, Anne, *L'expérience politique des jeunes*, Paris : Presses de Sciences Po, 2001.

PERCHERON, Annick, *L'Univers Politique des Enfants*, Paris : Armand Colin, 1974.

PERCHERON Annick, « La socialisation politique. Défense et illustration », in. LECA J., GRAWITZ M. (dir.), *Traité de science politique*, Paris : PUF, 1985, p.165-235.

PERCHERON Annick, 1987, « La socialisation politique : un domaine de recherche encore à développer », *International Political Science Review*, Vol. 8, n° 3, p. 199-203.

RAYOU, Patrick, *La grande école : approche sociologique des compétences enfantines*, Paris : Presses Universitaires de France, 1999.

SAPIRO Virginia, « Not Your Parents' Political Socialization : Introduction for a New Generation », *Annual Review of Political Science*, 2004, Vol. 7, Issue 1, p1-23.

SIROTA, Régine. *Eléments pour une sociologie de l'enfance*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2006.

THROSSELL Katharine, *Child and Nation : A Study of Political Socialisation and Banal Nationalism in France and England,* Thèse de Doctorat : Science Politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2011.

TOURNIER Vincent, 1997, *La politique en héritage ? Socialisation, famille et politique : bilan critique et analyse empirique*, Thèse Science Politique, IEP Grenoble.

ZARCA Bernard, « Le sens social des enfants », *Sociétés contemporaines*, 36, 1999, p. 67-105.

ZUCKERMAN A. S., DASOVIC J., & FITZGERALD J., 2007, *Partisan families: The social logic of bounded partisanship in Germany and Britain*. Cambridge: Cambridge University Press.

ST 36
La division du travail exécutif.
Distribution, différenciation et appropriation des postes exécutifs

Nicolas BUÉ (Université de Nice-Sophia Antipolis / ERMES et CERAPS)
nicolas.bue@unice.fr
Nicolas KACIAF (UVSQ / VIP et CERAPS)
kaciaf@yahoo.fr

Inscrite dans une perspective de sociologie des élites politiques, cette section thématique partait du constat de la faiblesse des travaux consacrés aux logiques de distribution, de différenciation et d'appropriation des postes exécutifs, à l'échelle nationale ou locale. Il s'agissait de questionner la division du travail exécutif et plus précisément d'analyser les modalités différenciées de conquête et d'exercice du pouvoir selon les secteurs sur lesquels les gouvernants exercent leur emprise (du Budget au Sport, en passant par l'Intérieur, les Affaires étrangères ou l'Education). Deux problématiques structuraient l'appel à communication : d'un côté, interroger la place des différents postes exécutifs dans les trajectoires et carrières politiques ; de l'autre, analyser les rétributions associées spécifiquement aux portefeuilles exécutifs. L'enjeu était alors d'observer la diversité potentielle des pratiques de patrimonialisation et de reconversion des ressources qu'apporte l'exercice du pouvoir.

L'appel à communication invitait explicitement à investir ces thématiques, quels que soient les contextes sociohistoriques, les configurations nationales et les échelles territoriales. La rareté des propositions reçues ainsi que la focalisation des travaux sur le cas français (aux échelles nationale et municipale exclusivement) sont, certes, venues confirmer que cet objet demeure, pour l'heure, sous-investi, mais elles ont heurté l'ambition comparatiste que nous souhaitions apporter à cette section thématique. Au final, nous avons décidé d'organiser la distribution des six communications autour de deux axes convergents. Nous avons regroupé, d'une part, trois interventions relatives aux formes de légitimation et d'appropriation différenciées des postes exécutifs (Audrey Freyermuth, Igor Martinache et Nicolas Kaciaf) et, d'autre part, trois contributions soucieuses d'objectiver statistiquement les logiques de distribution des postes exécutifs en fonction des propriétés sociales et des capitaux politiques des individus qui accèdent à ces positions (Michel Koebel, Gilles Riaux, Valentin Behr et Sébastien Michon). Les auteurs ont pu disposer, chacun, d'une vingtaine de minutes pour présenter leurs travaux, avant d'être discutés par les organisateurs de la ST et d'engager des débats rendus fructueux par les nombreuses résonnances, théoriques et méthodologiques, entre les différents papiers.

Dans son introduction, Nicolas Bué s'est tout d'abord efforcé de mettre en perspective ces recherches en les confrontant aux principales conclusions et points aveugles de la sociologie des élites politiques française et internationale. Rappelant que ces travaux s'étaient pour l'heure principalement concentrés sur les traits communs de la « classe politique », il a constaté que les critères de différenciation du personnel politique concernaient principalement les variables d'appartenance partisane, de sexe ou d'origine sociale, sans véritablement prendre en compte la nature et le secteur d'action publique des postes exécutifs auxquels ces individus pouvaient accéder.

Les communications de la première session ont fourni les premiers éléments de réponse à ces questionnements. Adoptant une perspective majoritairement qualitative en raison du faible nombre de profils individuels analysés, ces communications ont permis de donner une vision fine des logiques d'accès à deux types de responsabilité exécutive ainsi qu'aux baromètres de popularité politique. Igor Martinache a ainsi pu montrer le caractère spécifique du rôle de ministre (ou secrétaire d'Etat) des sports, fréquemment occupé par des profanes issus de la société civile – à commencer par d'anciens professionnels du sport – ou par des professionnels de la politique en situation marginale au sein du champ politique (depuis 1988, tous les ministres des sports sont, soit d'anciens sportifs, soit des femmes, soit les deux). Ce faisant, il a montré l'importance de ressources spécifiques, sportives notamment, pour accéder à la tête de ce département ministériel particulier, à côté ou à la place des ressources proprement politiques. L'efficacité de ces ressources se comprend notamment en raison du caractère dépolitisé des activités de ce ministère. La communication

d'Audrey Freyermuth, consacrée aux adjoints municipaux en charge de la délinquance et de la sécurité, a corroboré ces résultats. A partir de l'étude des profils d'adjoints de 22 villes, elle a confirmé que des ressources « techniques » peuvent favoriser l'accès à ces rôles exécutifs, complémentairement ou concurremment aux ressources « politiques ». Nombre d'adjoints ont ainsi exercé, dans leur vie professionnelle préalable, une activité en lien avec les questions de sécurité et de délinquance. A l'échelon local, cette expérience constitue ainsi une ressource.

Ces deux communications ont ouvert le débat sur l'autre question transversale à cette session : celle des gratifications et rétributions que ces postes fournissaient à leurs titulaires. Il en ressort notamment que les acteurs dotés exclusivement de ressources extra-politiques ne poursuivent que rarement une carrière politique. Seuls ceux qui parviennent à faire fructifier leur activité exécutive pour acquérir des ressources partisanes et politiques y parviennent. La communication de Nicolas Kaciaf, portant sur les baromètres de popularité politique élaborés par trois instituts de sondages (TNS Sofres, IFOP et Ipsos), a permis d'approfondir les réflexions sur les rétributions liées à l'occupation des postes exécutifs. Il s'agissait, dans un premier temps, de s'arrêter sur les résultats de ces baromètres et d'interroger un éventuel impact structurel du domaine d'intervention sur la popularité respective des ministres. Mais au-delà de ce travail d'objectivation statistique qui ne permet d'ailleurs de mettre au jour aucune corrélation significative, ces baromètres méritent d'être analysés moins comme des outils administrant des preuves scientifiquement acceptables et immédiatement mobilisables par le chercheur, que comme des construits dont il faut identifier les logiques de fabrication et les usages dans l'univers politique. La question de l'accès même à ces baromètres importe ainsi sans doute davantage que la question de ce qu'ils mesurent effectivement.

Plusieurs interrogations transversales ont animé la discussion qui a suivi. Une question méthodologique tout d'abord : que la perspective soit qualitative ou quantitative, le caractère mouvant des frontières des délégations exécutives (municipales ou gouvernementales), des attributions qui y sont liées, de leur place dans la hiérarchie exécutive et de leur statut (autonomes ou rattachées à un autre domaine d'action) rend l'analyse systématique délicate et peut amener à un écueil nominaliste consistant à mettre sur le même plan deux postes exécutifs au nom identique mais au contenu différent. Les trois communications de cette session ont en effet montré que le traitement et la situation des différents ministères et postes d'adjoints varient selon les conjonctures et les configurations. Cette première question a ouvert la discussion sur une seconde question : celle des découpages ministériels, au moment de la constitution des équipes exécutives. Cette interrogation est d'autant plus saillante que les équipes sont pluripartisanes, comme l'ont montré les nombreux travaux anglophones sur la formation des gouvernements de coalition, mais reste généralement délaissée dans les travaux francophones. La session s'est terminée avec une riche discussion, initiée par Patrick le Lidec et Philippe Juhem, soulignant la diversité des modèles de trajectoires politiques : tous les acteurs ne nourrissent pas les mêmes attentes et ambitions, et n'aspirent pas nécessairement à accéder aux postes les plus prestigieux, les plus exposés ou les plus visibles, ce qui complique l'analyse.

La seconde session a, quant à elle, rassemblée des travaux qui se sont efforcés d'objectiver statistiquement les logiques d'accès aux postes exécutifs, en fonction de leur domaine d'intervention respectif. Bien que portant sur des objets hétérogènes (les portefeuilles ministériels entre 1986 et 2012 pour Valentin Behr et Sébastien Michon ; les postes d'adjoints dans les villes moyennes françaises pour Michel Koebel ; les commissions à l'Assemblée nationale pour Gilles Riaux), ces contributions ont permis de stimulants échanges autour de l'exploitation et de l'interprétation des données ainsi collectées. Deux questions traversaient ainsi chacune des interventions : est-il possible d'identifier des corrélation entre la nature du portefeuille exécutif et les capitaux sociaux et politiques de leurs titulaires ? Quels sont de la sorte les principes gouvernant la distribution et la hiérarchisation des postes ? Au-delà de ces interrogations convergentes, chaque communication était porteuse de problématiques singulières. Valentin Behr et Sébastien Michon ont ainsi proposé une typologie des carrières post-gouvernementales afin de déterminer si la détention de certains portefeuilles ministériels favorise certains types de trajectoire (ascension politique, reconversion dans d'autres champs, …). Michel Koebel a, quant à lui, pu montrer à quel point la hiérarchie des exécutifs municipaux reproduisait de façon quasiment pure la sélection sociale propre à la professionnalisation politique. Enfin, Gilles Riaux a bien mis en évidence le fait que l'accès à la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale était le produit d'une reconnaissance par les pairs à l'issue d'une longue carrière politique.

Au-delà des enjeux de méthodes précédemment évoqués, la discussion a été guidée par trois interrogations suscitées par la confrontation de ces différents travaux.

(1) Comment expliquer qu'il ait fallu attendre les années 2010 pour réinvestir la sociologie des élites politiques à partir d'approches quantitatives largement délaissées lors des précédentes décennies ? Cet abandon tient-il au développement de la sociologie de l'action publique qui souligne les maigres marges de manœuvre des gouvernants dans l'élaboration des politiques gouvernementales et ainsi la faible prévalence des propriétés sociales et orientations idéologiques du personnel politique dans les décisions effectivement mise en œuvre ?
(2) L'objectivation statistique des trajectoires gouvernementales n'évacue-t-elle pas un travail plus qualitatif d'observation et d'analyse des tractations qui précède la distribution des postes et qui donnent à voir, en situation, les attentes respectives des postulants, leurs perceptions de la rentabilité associée à chaque poste, leurs conceptions des découpages légitimes ? D'où une interrogation subsidiaire : est-on dans une situation où les plus dotés en capitaux sociopolitiques revendiqueraient l'attribution des portefeuilles qui sont en amont considérés comme prépondérants ou bien ces portefeuilles deviennent-ils prévalant dès lors que ceux qui prétendent y accéder seraient initialement les plus richement dotés ? Pour dire les choses autrement, la hiérarchisation des postes repose-t-elle sur des facteurs « objectifs » (personnels administratifs, budgets, prestige) ou sur le statut de ceux qui cherchent à les conquérir et les conquièrent effectivement ? Au final, faut-il avant tout mettre au jour les corrélations entre capitaux sociopolitiques et nature des portefeuilles ou entre capitaux sociopolitiques et ordre protocolaire (quel que soit les attributions mises prioritairement en avant) ?
(3) Au final, l'ensemble des contributions invite à réinvestir une question fondamentale de la philosophie politique : qu'est-ce qu'on bon ministre ou un bon adjoint au maire, bref un bon gouvernant ? Pour le dire plus sociologiquement, quels sont les critères de compétences jugés déterminants à l'intérieur du champ du pouvoir politique ? Car si les réflexions sur le métier politique interrogent surtout les vertus et ressources déterminantes pour accéder au pouvoir, elles tendent finalement à délaisser l'enjeu des vertus et ressources nécessaires pour exercer le pouvoir et/ou être perçu comme un bon gouvernant, et surtout à délaisser le découpage d'un tel questionnement en fonction des attributions exécutives.

ST 38
Le travail politique orienté vers les médias

Clément DESRUMAUX (CERAPS, Lille 2)
clement.desrumaux-2@univ-lille2.fr
Jérémie NOLLET (LASSP, IEP de Toulouse)
jeremie.nollet@sciencespo-toulouse.fr

Limitée à une durée de 2 heures 45, la section thématique se donnait pour objet ce que les anglo-saxons nomment *media-driven politics*, et que l'on traduit par *travail politique orienté vers les médias*. Il s'agissait d'analyser les conditions sociales en fonction desquelles les agents politiques ont recours aux médias, ainsi que les pratiques et les savoir-faire qu'ils déploient pour ce faire. Ce questionnement parcourt certes de nombreux travaux de sociologie politique produits ces dernières années, mais il n'a jamais été travaillé systématiquement en France. Cette situation tranche avec la science politique internationale, qui a été beaucoup plus prolixe. L'ambition de la ST était donc d'initier une réflexion collective entre politistes, spécialistes des médias ou non, intéressés à la médiatisation des activités politiques.

Les trois premières contributions de la section portaient sur les pratiques politiques orientées vers les médias. Pour commencer, Caroline FRAU a présenté une contribution, tirée de sa thèse récemment soutenue, sur la conversion progressive et flottante de la Confédération des buralistes de France au travail de communication. Pour protester contre l'interdiction de fumer dans les lieux publics, cette dernière organise une « manifestation de papier » (pour reprendre l'expression de Patrick CHAMPAGNE) dont l'organisation est confiée à des prestataires de services, dans la mesure où les ressources médiatiques manquent à la Confédération. Cette tentative d'user de l'accès aux médias n'est pas couronnée de succès, puisque le cadrage journalistique échappe finalement aux organisateurs de la manifestation, cette attention accrue portée aux médias dans les actions mises en œuvre par les buralistes témoigne d'une transformation du métier et des modes d'action collective de ce groupe professionnel. Les deux contributions suivantes ont porté sur la part accordée à la médiatisation dans le métier politique. A partir du cas d'un sénateur Chilien, Xavier ALTAMIRANO a montré comment l'accès aux médias repose sur une expérience capitalisée au long d'une carrière, mais aussi sur un travail collectif réalisé avec ses assistants. Cette accumulation de capital médiatique vise ici à entretenir le capital politique accumulé par cet ancien ministre de premier plan, lorsqu'il quitte la coalition au pouvoir. Christian LE BART s'est intéressé à une stratégie particulière d'accès aux médias par les professionnels de la politique : les invitations dans les médias à l'occasion de la publication d'un livre. A partir du cas de Bruno Lemaire, il a esquissé ce que pouvait être la « réputation » médiatique suite à la publication de son ouvrage, ajusté aux attentes journalistiques en la matière (dévoilement des coulisses, excellence littéraire…).

Philippe ALDRIN a entamé la discussion de la section en soulignant que ces trois communications renversent la question de l'accès aux médias : plutôt que de prendre le point de vue des journalistes en cherchant à comprendre les cadrages médiatiques ainsi produits, elles se demandent comment les agents sociaux mettent en œuvre des pratiques et des stratégies pour tenter d'accéder à des arènes médiatiques. Il soulève cependant la question de l'intentionnalité de toutes ses pratiques.

La deuxième partie de la section est centrée sur les stratégies des agents politiques. Il s'agit d'examiner en quoi l'accès aux médias permet d'évoluer dans le champ politique. Aïcha BOURAD a ainsi discuté les rapports entre capital politique et médiatique dans le cas de la campagne présidentielle de José Bové en 2007. Mobilisant les outils de la sociologie wébérienne, elle détaille les ressorts de la construction collective du charisme prêté à ce candidat. Toutefois, si la médiatisation du candidat est un relatif succès, sa conversion en capital médiatique ne fonctionne qu'à demi : il réalise un score très faible lors de l'élection présidentielle, mais accède quelques mois plus tard à un poste de député européen. Enfin, Pierre LEROUX et Philippe RIUTORT ont analysé l'évolution des invitations à la télévision, dans des émissions dites de « divertissement » (nombre, type d'émission, etc.) de plusieurs agents politiques (Jean-François COPE, Manuel VALLS) en fonction de leur carrière. Ils proposent une analyse fine en déconstruisant la distinction classique

entre émissions « politiques » et « divertissements », devenue peu opérationnelle avec l'hybridation des genres actuellement à l'œuvre. Le volume et la nature de leur capital médiatique leur permet (ou non) de négocier des invitations à des émissions plus ou moins rémunératrices ou risquées.

Delphine DULONG a prolongé la discussion des communications autour de la question de l'existence du capital médiatique et des formes concrètes de son observation.

A l'issue d'une discussion riche autour des récentes contributions au débat scientifique proposées par Aeron DAVIS et Erik NEVEU, la section thématique s'est conclue sur une brève discussion quant aux perspectives futures. Une publication thématique est annoncée à court terme, ainsi que l'organisation d'un colloque à moyen terme pour approfondir les questions abordées par les communicant-e-s et les discutant-e-s, notamment celle du capital médiatique (son accumulation, sa conversion en capital politique…), qui est revenue de façon récurrente dans les discussions et mériterait une réflexion plus approfondie.

ST 41 (RC20 IPSA)
Financement politique et corruption politique
Political Finance and Political Corruption

Jonathan Mendilow (Rider University)
jmendilow@rider.edu
Eric Phélippeau (Institut des Sciences sociales du Politique - ISP/CNRS Université Paris Ouest - Nanterre La Défense)
eric.phelippeau@u-paris10.fr

Considérations pratiques générales

Initialement, 37 interventions étaient prévues et 29 ont finalement eu lieu. En additionnant les intervenants et les participants, les panels ont constamment rassemblé de 25 à 30 personnes. Peu d'extérieurs sont venus assister en auditeurs libres aux sessions (quelques Belges, notamment). La ST41 a donc essentiellement réuni des membres du RC20 de l'IPSA, mais leur assiduité a été haute (comparativement au congrès de Madrid, le constat est net, alors que Paris offrait par ailleurs bien des opportunités touristiques aux collègues venus parfois de loin).

Les participants ont été particulièrement sensibles à l'accueil qui leur a été réservé par l'AFSP. Ils ont unanimement loué l'organisation du Congrès, apprécié la mise à disposition de la salle du CERI et été enthousiasmés par la réception dans les salons de la Présidence de l'Assemblée. Tous conserveront un excellent souvenir de leur séjour parisien dans le cadre de ce Congrès de l'AFSP.

Contenu scientifique des sessions

Comme d'habitude, les communications ont permis de couvrir un large éventail de problèmes et d'enjeux (coûts associés aux campagnes, cartellisation et re-ploutocratisation du jeu politique, poids des financements publics, définition et mesure de la corruption, limites des catégories légales et dimensions culturelles de la corruption, rôle de la société civile dans la lutte anti-corruption, mise en œuvre de dispositifs éthiques, etc.), à partir d'études de cas elles aussi très diversifiées (Espagne, Italie, France, Autriche, Russie, Corée, Etats-Unis, Chine, Canada, Pologne, Macédoine, Inde, Europe, Asie du sud est, monde Arabe).

Les débats engendrés dans le prolongement des communications furent toujours très soutenus, parfois polémiques, et les responsables de séances durent souvent les abréger pour pouvoir enchaîner dans les temps les différents panels. A titre d'illustration, de riches échanges se nouèrent autour d'une intervention en faveur de la dérégulation du financement des campagnes électorales, où plusieurs spécialistes américains furent nombreux à présenter des arguments en contradiction avec cette option. D'autres interventions nourrirent également de riches échanges autour de la thèse du parti-cartel, pour nuancer cette approche.

Le RC20 a également pu tenir son « business meeting » et commencer à se projeter dans l'organisation du Congrès de Montréal et de son meeting intermédiaire qui prendra place entre Montréal et Istanbul, même si pour le moment le lieu de cette réunion inter-congrès n'a pas encore été arrêté.

Suites éditoriales des sessions

Le responsable du RC20 a confirmé son souhait d'éditer un ouvrage collectif autour du thème de la corruption politique en 2014. Il a déjà recueilli plusieurs propositions d'articles de membres du RC en ce sens. Trois Français étaient présents comme intervenants dans le cadre de la ST41. Tous sont repartis avec des projets éditoriaux de publication en américain à court terme.

ST 45
Organisations internationales et acteurs non étatiques : vers de nouvelles pratiques démocratiques dans l'espace international ?

Olivier NAY (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)
o.nay@free.fr
Delphine LAGRANGE (Sciences Po Paris)
delphine.lagrange@sciences-po.org

La ST 45 a réuni une dizaine de présentations de chercheurs venus d'horizons divers (doctorants, post-doctorants et chercheurs plus expérimentés, en France ou à l'étranger), travaillant sur les organisations internationales et les acteurs non-gouvernementaux intervenant à l'échelle internationale. L'un des intérêts de la ST 45 était de poursuivre un dialogue entre des traditions disciplinaires qui, depuis quelques années, tentent de croiser leurs perspectives pour renouveler l'étude des organisations internationales. Ainsi, a-t-on pu rassembler des cadres intellectuels et des méthodes issus de sous-disciplines comme les relations internationales et la sociologie politique.

Au-delà de leur diversité, les contributions avaient été sélectionnées pour les solides enquêtes empiriques menées par leurs auteurs. Elles ont nourri, au cours des deux sessions, une discussion théorique générale autour de deux axes majeurs :

- les formes diverses de mobilisation et d'intervention des acteurs non-gouvernementaux dans les arènes multilatérales, notamment à partir de réflexions sur les stratégies d'action et sur les dispositifs participatifs, consultatifs ou partenariaux mis en place ces dernières années.
- L'institutionnalisation de nouveaux mécanismes de représentation dans les arènes multilatérales, notamment les questions touchant à la sélection, l'enrôlement et la légitimation des acteurs organisés habilités à parler au nom d'intérêts sociaux.

D'une manière générale, les discussions ont permis de s'interroger sur les dynamiques inter-institutionnelles et les configurations complexes qui permettent la rencontre entre les Etats et les administrations formant les organisations internationales d'une part, les intérêts sociaux et les intérêts du marché d'autre part. D'un côté, elles ont montré que les organisations internationales par leur nécessaire ouverture aux acteurs non-gouvernementaux, leur inscription dans des PPP et le renforcement de leur dépendance à leur environnement, apparaissent de plus en plus perméables aux règles et normes qui dominent d'autres espaces institutionnels. De l'autre, elles se sont interrogées sur les organisations internationales comme espace de production et de diffusion des normes, règles, instruments et savoirs qui ont des effets sur les répertoires d'action des acteurs non-gouvernementaux, mais aussi sur leur légitimité dans les réseaux internationaux.

Ce congrès a permis en outre de lancer un groupe de travail qui sera amené à développer ces sujets dans d'autres enceintes (congrès à l'étranger) et formats (une publication est à présent envisagée).

ST 46
La globalisation à l'aune du genre : vers une sociologie politique de la promotion internationale des normes égalitaires

Delphine LACOMBE (IRIS- EHESS)
delphine.lacombe@free.fr
Elisabeth MARTEU (Sciences Po Paris)
elisabeth.marteu@sciences-po.org

La section thématique proposée au congrès de l'AFSP a permis d'approfondir collectivement des questions de recherche incluses dans un projet lancé il y a près de quatre années, et aujourd'hui financé par l'ANR (projet « *globalgender 2013-2016*»), sur les rapports entre genre et globalisation. Ce projet interroge la manière dont le genre est devenu globalisé, c'est-à-dire une catégorie conceptuelle normative et à prétention globale destinée à construire des cadres d'action visant à plus d'égalité entre les sexes et à une reconnaissance de la diversité sexuelle.

Alors que l'ONU a joué un rôle majeur dans l'édification de normes systémiques concernant le genre, mais aussi dans la bureaucratisation et la standardisation de cadres d'actions sur le genre, nombre d'acteurs diversifiés se sont saisis de cette donne internationale. Ils ont (re)configuré à de multiples échelles des pratiques, des savoirs, des schèmes d'action aujourd'hui connectés entre eux, non sans effets ambigus : la légitimation relative des agendas liés à la diversité sexuelle et l'égalisation des conditions entre les femmes et les hommes a coexisté avec des effets ambigus et paradoxaux.

Nombre de recherches critiques ont montré comment à la fois la bureaucratisation et la routinisation du genre (comme catégorie d'intervention publique) avait pu rimer avec la dépolitisation d'un certain nombre de luttes féministes, avec la neutralisation du concept de genre lui-même. De même ont été soulignés les usages instrumentaux du genre et des politiques égalitaires, parfois pour renforcer par ailleurs d'autres principes hiérarchiques classistes et racistes. Nous avons dans l'appel à projet rappelé quelques questions récurrentes qui animent depuis quelques temps maintenant les débats scientifiques et politiques sur les modalités de ce processus globalisant, sur les contraintes et les ressources qu'il peut présenter vis-à-vis des sociétés civiles, des institutions publiques comme des organisations privées : L'institutionnalisation internationale du genre a-t-elle rimé avec la standardisation des actions et l'uniformisation des savoirs ? Quelles contraintes et quelles ressources a-t-elle engagé pour les mobilisations ? A-t-elle conduit les Etats à se revendiquer à peu de frais de l'égalité femmes-hommes ou du respect des droits des « minorités » sexuelles tout en renforçant des rapports de pouvoir, des ambitions nationalistes ? A-t-elle renforcé les dispositions et les aspirations hégémoniques de pays producteurs de politiques dites de genre ? Cette même question vaut-elle au sujet des mobilisations féministes ?

La section thématique visait à explorer une hypothèse : la promotion internationale de normes centrées sur l'égalité des sexes n'est ni linéaire ni unidirectionnelle. Elle se recompose selon des processus hybrides, certes traversés par des rapports de pouvoir, où stratégies et discours se réinventent selon des enjeux et des débats localisés. Elle prend appui aussi sur des modes de circulations des savoirs et de production des connaissances qu'il s'agit de documenter et d'expliciter. Cette section thématique a permis d'expliciter ces processus à partir d'études de cas, de réfléchir aux défis méthodologiques que supposent des enquêtes visant tout autant à retracer des phénomènes localisés qu'à saisir sociologiquement des phénomènes transnationaux et globaux.

La première partie de la section thématique nous a permis d'analyser les conditions de productions et de circulations des savoirs ainsi que les formes pratiques de transnationalisation des militances, à l'appui des exposés de Fanny Mazzone, de Speranta Dumitru, de Sophie Lhenry et d'Elisabeth Hoffman (voir résumés de communications).
Les deux premières présentations ont permis de discuter avec Ioana Cîrstocea et collectivement des modes de construction sociale de la circulation des idées féministes, via la fabrique éditoriale spécialisée d'une part, via, d'autre part, la question de la diffusion et du saisissement de critiques féministes sur les dimensions

genrées des phénomènes migratoires et les pièges conceptuels dont celles-ci peuvent être porteuses. Les troisième et quatrième présentations ont permis respectivement de réfléchir aux conditions de construction et de consolidation des féminismes qualifiés d'hégémonique à travers l'expérience de l'exil, et à la fabrique, parfois artificielle et reproductrices de rapports de pouvoir, de la transnationalité militante à partir de l'organisation de fora mondiaux féministes.

La seconde partie de la section thématique, nourrie par les travaux de Marie Saiget, de Mélissa Nayral et de Sophie Pochic, nous a conduit à dresser des pistes communes d'analyse ayant trait à la co-production et aux transferts de normes, et aux saisissements localisés du genre comme concept et comme support de nombreux cadres d'actions (voir résumés de communications). De la place de la parité dans la structure politico-partisane de Nouvelle Calédonie, aux conditions de mise en œuvre de l'égalité professionnelle dans une multinationale et ses filiales européennes, en passant par la structuration de la société civile et des instances étatiques sur les politiques foncières agricoles au Burundi, il s'est agi d'abord de cerner ensemble les problèmes méthodologiques que supposait l'appréhension de phénomènes globaux saisi aux échelles locales, et plus généralement des difficultés de délimitation des objets de recherche.

Comme pour la première demi-journée de travail, nous avons été amenées à accorder un poids central aux « passeuses et passeurs, traducteur/trices » des mobilisations ou des politiques ayant trait au genre, et à souligner l'intérêt pour une sociologie fine de leur trajectoire, ainsi que pour l'utilisation d'une approche prosopographique. Second axe transversal exploré : la question des dimensions proprement juridiques des politiques étudiées. En effet, il apparaît que la norme première, cible des débats et des mobilisations reste le droit (ici droit électoral, droit foncier, droit du travail) et que cette dimension, pourtant requérant le plus souvent des compétences spécialisées, ne peut nullement être évacuée. De même l'approche organisationnelle, amenant à penser les organisations comme « un construit de l'action collective », associée aux perspectives méthodologiques de la sociologie du travail ont été soulevées comme étant des leviers féconds de recherche pour mieux cerner les analogies entre le monde entrepreneurial à but lucratif (cf. travail de Sophie Pochic) et le monde entrepreneurial associatif récipiendaire des bailleurs de fonds du développement (cf Marie Saiget). Si l'association ou l'ONG n'entre pas à proprement parler dans la logique du profit, elle est néanmoins sous tendue par des formes de régulation directement empruntées à l'entreprise lucrative : mises en concurrence, hiérarchies internes, spécialisation et segmentation des causes font partie des dynamiques qui l'animent. Le féminisme critique de la dépolitisation des mouvements de femmes au prétexte de la professionnalisation des ONG et de ses salariées a tôt fait d'analyser ces dynamiques. Nous avons prolongé ici la discussion en mettant l'accent sur la question de la documentation fine de ces processus. Enfin, et partant de ces derniers thèmes de discussion, nous avons débattu des conditions de l'articulation entre une sociologie de la globalisation du genre et une sociologie matérialiste de la globalisation néolibérale.

ST 47
Les fonctions symboliques des organisations internationales

Delphine PLACIDI-FROT (Université de Poitiers)
delphine.placidi@univ-poitiers.fr
Franck PETITEVILLE (IEP Grenoble)
f.petiteville@wanadoo.fr

Les organisations internationales remplissent des fonctions diverses selon les théoriciens des relations internationales : coordination des intérêts nationaux des Etats pour les auteurs réalistes, réduction de l'incertitude dans les transactions entre Etats pour les institutionnalistes, socialisation des acteurs autour de normes partagées pour les constructivistes. Dans ces approches, la dimension proprement *symbolique* des fonctions accomplies par les organisations internationales a été un peu négligée. L'objectif de cette Section thématique était donc précisément d'interroger la production par les organisations internationales de « symboles signifiants » sous forme de normes, mythes, rites, croyances, récits, discours, hymnes, emblèmes ou images.

Etudiant la fabrique de l'identité symbolique « peuples autochtones » à l'ONU via l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Assemblée générale en 2007, Irène Bellier et Veronica Gonzalez ont montré comment le mouvement autochtone international et l'ONU se légitiment mutuellement, en provoquant un double « processus d'indigénisation de quelques espaces de l'ONU et d'institutionnalisation des questions autochtones ». La cause autochtone trouve en effet à l'ONU l'expression d'une « voix collective » renvoyant à l'affirmation d'une « communauté globale autochtone » (« Nous les peuples autochtones… ») qui fait écho au préambule universaliste de la Charte de l'ONU.

Ce type de production symbolique à l'ONU est-il lié à la recherche d'un positionnement de la « marque ONU » dans un univers de plus en plus concurrentiel de la solidarité internationale ? C'est ce que tend à montrer la communication d'Isabelle Lebreton. En cherchant à sortir des apories de sa communication traditionnelle (catastrophisme humanitaire, « langue de bois »), et en se rapprochant du monde de l'entreprise via le projet *Global Compact*, l'ONU se convertirait, lentement mais sûrement, à des stratégies de « *branding* » empruntant au secteur privé les techniques et le lexique du marketing. L'ONU y gagnerait un surcroît de visibilité, au risque de lisser son image et « d'éluder la conflictualité inhérente à la vie politique mondiale ».

C'est à une conclusion proche qu'est parvenue Lucile Maertens, en étudiant la dimension symbolique de l'action de l'ONU dans le champ de la sécurité et de l'environnement. Elle montre en effet que la politique symbolique de l'ONU est une politique « sans dents », qui lui permet surtout de retirer de l'agenda politique mondial des enjeux sensibles. Ce serait ainsi le cas du HCR jouant un rôle symbolique de substitution des Etats (qui se dégagent ainsi de leurs obligations d'asile à l'égard des réfugiés), mais aussi du PNUE dont la fonction symbolique est exactement inverse de la modestie de son budget, ou encore des opérations de maintien de la paix de l'ONU dont les résultats en matière de sécurité internationale sont très relatifs mais qui permettent d'éloigner un conflit armé de l'agenda international dès lors que l'ONU assume la fonction symbolique de la « gestion » de ce conflit.

S'agissant de l'Union européenne et de ses fonctions de sécurité, Delphine Deschaux-Beaume aboutit à des résultats similaires. Dans la mesure où la politique de sécurité et de défense de l'UE n'a pas pour vocation de défendre le territoire européen et où les interventions militaires de l'UE demeurent limitées depuis dix ans, cette politique agit surtout selon elle comme un « substitut symbolique ». L'abondante diplomatie déclaratoire des représentants de l'UE et le nouveau dispositif institutionnel élaboré par le traité de Lisbonne contribuent en effet à forger son identité sur la scène internationale, et promeuvent un cadre de socialisation diplomatique qui se heurte toutefois à des cultures nationales de sécurité hétérogènes, y compris entre la France et l'Allemagne (représentations divergentes de la « puissance européenne », du rapport aux Etats-Unis et à l'OTAN, etc.).

Marine Guillaume a analysé la capacité de l'ONU à produire des symboles en mesure d'influencer les pratiques de guerre des Etats. Pour ce faire, elle a comparé le rapport Goldstone (2009) et le Protocole III de la *Convention on Certain Conventional Weapons* (1980) visant à limiter l'utilisation des armes incendiaires. Elle montre que ce Protocole, élaboré pour éradiquer l'usage du napalm après la guerre du Vietnam, résulte d'une stratégie de stigmatisation de cette arme par l'ONU, initiée notamment par le Secrétaire général U-Thant. A travers l'« opprobre symbolique » attachée au napalm, cette stratégie a permis de condamner la guerre du Vietnam comme une guerre injuste. *A contrario*, la fin de non-recevoir opposée par le gouvernement israélien au rapport Goldstone et les faibles suites qui lui ont été données au sein même de l'ONU montrent que les productions symboliques de l'ONU sur les pratiques de guerre des Etats peuvent aussi échouer.

L'enjeu de la régulation des drogues, étudié par Julian Fernandez, est au cœur d'autres enjeux symboliques dans la mesure où les organisations internationales compétentes (Organe international de contrôle des stupéfiants, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), chargées de faire appliquer les grandes conventions internationales (1961 et 1988 notamment), sont en quelque sorte prises en étau entre les Etats (Etats-Unis en premier lieu) qui ont inventé la « guerre contre la drogue » et stigmatisent des « narco-Etats », et les communautés indigènes qui revendiquent un droit ancestral et culturel à la consommation de plantes comme la coca.

Au cœur de la fonction symbolique des organisations internationales se trouve également leur production intellectuelle, dans laquelle le chiffre est omniprésent : Benoît Martin montre ainsi comment les organisations internationales mettent le monde en chiffres, et à quel point cette fonction statistique est tout sauf neutre. Les statistiques produites par des organisations internationales aboutissent notamment à des effets de classement international (*ranking*) et à des effets de *naming and shaming* qui laissent rarement les gouvernements indifférents.

L'AIEA a enfin fait l'objet de deux communications croisées au sein de la Section thématique. Proposant une « analyse non fonctionnaliste de certaines fonctions symboliques de l'AIEA », Florent Pouponneau voit dans cette organisation internationale un « symbole de la communauté internationale », dans la mesure où « l'image de l'expertise indépendante et les procédures de décision collective de cette organisation internationale participent à la légitimation d'un ordre international fait de solidarité et d'interdépendance ». Il montre néanmoins que ce statut symbolique de l'AIEA peut être remis en cause dès lors que l'institution se trouve prise dans des conflits diplomatiques entre Etats (divergence d'approche du dossier nucléaire iranien entre la diplomatie française et la diplomatie américaine notamment).
Pauline Ségard souligne quant à elle les contradictions et les incohérences de l'AIEA brouillant la construction de son « capital symbolique ». L'Organisation diffuse en effet « une certaine conception de la paix et de la sécurité étroitement liée à la gestion de l'énergie nucléaire » et constitutive d'un ordre international « résolument libéral » puisqu'il repose sur la mise en oeuvre d'une coopération technique entre Etats censés favoriser le développement économique grâce à l'utilisation de l'énergie nucléaire. Or l'AIEA est en même temps fondée sur une inégalité de droit inhérente au TNP dont elle est la garante et qui distingue les Etats dotés de l'arme nucléaire et de ceux en étant dépourvus.

ST 48
Les diplomaties des pays émergents

Mélanie ALBARET (Université d'Auvergne) melanie.albaret@udamail.fr
Delphine ALLES (Rouen Businesss Schoo) dal@rouenbs.fr

La section thématique sur les Diplomaties des pays émergents était proposée par l'axe de recherche sur les Suds dans le multilatéralisme, dans le cadre du Groupe de Recherches sur l'Action Multilatérale (GRAM) de l'AFSP. Le principal objectif de ce panel était de mettre en regard des travaux à dimension empirique portant sur différents terrains de recherche, afin de d'analyser de manière comparative les caractéristiques – réelles ou supposées – de l'émergence et son impact sur les pratiques diplomatiques des Etats ainsi qualifiées. Deux questionnements guidaient le choix des travaux présentés lors de cette section thématique : celui de savoir si les instruments, acteurs et pratiques des diplomaties des pays émergents sont marqués par des traits communs, spécifiques aux Etats récemment affirmés sur la scène internationale ; et celui de comprendre les conséquences de ces éventuelles postures et stratégies diplomatiques sur la configuration du système international.

Les organisateurs de la section se félicitent du nombre et de la qualité des propositions reçues, regrettant *a posteriori* de n'avoir pas prévu l'organisation de deux panels qui auraient permis de retenir davantage de communications et d'approfondir les échanges sur le fond. La majorité des propositions reçues portait sur l'Asie, ce qui s'est traduit par une surreprésentation de ce continent parmi les travaux présentés. Le critère de la diversité géographique a néanmoins été privilégié pour constituer le panel : parmi les sept communications présentées, deux offraient une perspective différente sur la diplomatie chinoise (celle d'Alice EKMAN sur les « Pratiques et institutions de la diplomatie chinoise à l'heure de la professionnalisation : une approche comparée pays émergents – développés » et celle d'Antoine BONDAZ sur les « Perspectives diplomatiques chinoises sur les BRICS ») et une sur l'Inde (présentée par Folashadé SOULE-KOHNDOU, sur « Le rôle des forums IBAS et BRICS dans la diplomatie d'émergent de l'Inde »). Les autres aires régionales étaient abordées par Elodie BRUN (« Les émergents latino-américains et les stratégies Sud-Sud »), Hilaire de Prince POKAM (« Les diplomaties des pays émergents en Afrique : le cas de la Chine et du Brésil envers le Cameroun »), Gilles BERTRAND (« Turquie : dix ans après l'arrivée au pouvoir de l'AKP, une puissance émergente ? » et Anaïs MARIN (« Émergents, autoritaires… et influents ? Analyse comparée du pouvoir de nuisance 'dictaplomatique' de deux autocraties postsoviétiques (Bélarus et Azerbaïdjan) »). Loin de se limiter à une interprétation étroite – et d'ailleurs contestée – de l'émergence, il s'agissait en effet d'intégrer aux réflexions la question de la définition et de la pertinence de cette catégorie aux critères et frontières fluctuants. La question a d'ailleurs été soulevée du regard porté sur les Etats qualifiés d'émergents, invitant les futurs travaux sur le sujet à se décentrer davantage dans la mesure où l'usage de ce qualificatif semble souvent s'apparenter à une mise en avant de l'incomplétude des processus politiques ou des techniques diplomatiques de ces Etats.

Alimentés par les réflexions des discutants, Guillaume DEVIN et Carlos MILANI, et d'un public nombreux témoignant de l'intérêt suscité par la question de l'émergence autant que de son caractère contentieux, les travaux présentés ont permis d'approfondir la connaissance des cas étudiés mais aussi de faire émerger des pistes de réflexion transversales, qui convergent vers une remise en question de l'idée d'une singularité des diplomaties des Etats dits émergents. Trois niveaux d'analyse apparaissent pertinents à cet égard : la question des outils diplomatiques mobilisés (à rebours des affirmations suivant lesquelles l'émergence vient renouveler ces outils, les exemples développés tendent à souligner la mobilisation d'outils diplomatiques classiques, appuyés sur une conception traditionnelle des relations internationales) ; les postures (le choix d'entrer dans des relations de coopération ou de confrontation prend essentiellement sa source dans des calculs pragmatiques visant à éviter le conflit ou à l'instrumentaliser) ; et les pratiques diplomatiques (privilégié dans les discours et mis en œuvre notamment par l'intermédiaire des alliances ou forums de coopération du type BRICS ou IBAS, le multilatéralisme est perçu comme un instrument diplomatique au service de relations bilatérales). L'émergence, loin d'entraîner un renouvellement des relations internationales, signerait finalement un ajustement des pratiques diplomatiques sur les normes dominant le système international.

Ces remarques laissent ouvert un agenda de recherche appelant le développement de perspectives socio-historiques, susceptibles de mettre en évidence de manière plus suggestive les évolutions des pratiques diplomatiques à l'échelle mondiale, afin de comprendre si les phénomènes de changement dans les relations internationales, notamment les organisations internationales, peuvent être corrélés avec les évolutions de la répartition des ressources diplomatiques au plan mondial.

ST 49
Puissance émergentes, institutions globales et gestion de crises

Yves SCHEMEIL (Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, UMR PACTE / CNRS, IEP, UJF, UPMF)
yves.schemeil@sciencespo-grenoble.fr
Clara EGGER (Institut d'Etudes Politiques de Grenoble , UMR PACTE /CNRS, IEP, UJF, UPMF)
clara.egger@umrpacte.fr

Cette ST avait pour objectif d'évaluer les changements dans l'offre institutionnelle globale et dans le processus de création de normes internationales induits par les initiatives nouvelles de puissances montantes (celles qui, selon la définition préalable de L. Bélanger, constituent « une classe restreinte d'États capables, en raison de leur capacité d'altérer unilatéralement la structure des gains de la coopération, d'instiguer des régimes internationaux »). Les puissances montantes doivent pour mériter ce titre avoir plusieurs attributs de la puissance globale : *siège permanent* au CS (ou, pour l'Inde et le Brésil, quasi permanent) ; *arme nucléaire* (ou, pour le Brésil, capacité de la fabriquer et maîtrise du cycle de l'uranium civil, comme l'a aussi acquise l'Afrique du Sud) ; *forces de projection* (c'est vrai pour tous les BRICS) ; *capacité de médiation* (la Turquie et l'Inde en usent au Moyen-Orient, comme l'a montré J. Deas, ainsi que le Brésil, dont le rôle régional a été étudié par M. Chabbi d'un côté, et par M. Medeiros et A. Steiner de l'autre) ; économies gigantesques avec un *poids important et croissant dans le commerce mondial* (tous) ; une *maîtrise de la haute technologie* (la plupart) ; une *volonté de se positionner sur le marché de l'aide* (pas toujours vrai pour l'Inde et la Chine à l'OMC).

Ces puissance ont surtout une présence incontournable dans les institutions internationales (*green rooms* de l'OMC, forces de paix de l'ONU) où elles exercent un *droit de veto*. Toutefois, cette puissance est encore fragile et elle reste à confirmer, car une paralysie de institutions due à des mésententes Sud-Sud est toujours possible (M. Chabbi). Les travaux de la ST ont ainsi montré qu'il y avait plusieurs crans dans la puissance en gestation (selon N. El Qadi le Maroc, par exemple, sans être une puissance montante de premier plan, en est quand même une par le rôle pivot qu'il assume entre deux grands blocs de pays). En bref, ce sont des puissances *interventionnistes* sans être forcément *révisionnistes* ; elles *jouent un rôle institutionnel majeur*, sans avoir forcément une *capacité de nuisance* (sinon en empêchant les puissances fondatrices d'un régime d'en bénéficier pleinement). Elles comptent dans les relations internationales sans être forcément « grandes ». Selon les termes de E. Aoun et T. Kellner, elles résistent à la tentation de concéder aux puissances établies un monopole de décision qui serait beaucoup plus confortable pour elles.

Trois *constats méthodologiques* ont été faits au cours des travaux de la ST: d'abord c'est la théorie des Etats qui compte, pas celle des organisations internationales. Toutes les communications en ont usé car *les théories disponibles sont statocentriques* et non organisations-centrées. Il apparaît ainsi que cette théorie nécessaire n'est pas suffisante, comme l'a montré L. Bélanger, et qu'elle est souvent simplifiée (comme l'a fait observer Carlos Milani) ou encore sous-exploitée dans les travaux en cours. Ensuite, *les données empiriques* sur les activités des puissances montantes au sein des organisations internationales *manquent* alors que ce sont justement les lieux où les puissances montantes développent leurs stratégies (c'est aussi en les observant que l'on peut savoir si une puissance montante est potentiellement une puissance globale, ce qui n'est pas la même chose). Quand elles sont mentionnées (par exemple chez A. Vlassis à propos du cinéma indien et chinois face aux grandes organisations américaines et mondiales, ou encore chez P. Berthaud et T. Voituriez qui traitent des négociations climatiques) les organisations multilatérales sont présentées comme des cadres contraignant ou formatant les décisions, et non pas comme des acteurs autonomes. Le réalisme l'emporte donc sur l'institutionnalisme libéral. Enfin, seule une *analyse comparative et longitu*dinale permettra à long terme d'expliquer la trajectoire de puissances montantes dans le système international (les communications de E. Aoun & T. Kellner, qui compile les flux d'échanges de toute nature entre la Chine et l'Egypte, ou celle de M. Chraïbi au sujet de la Chine envers la Libye et la Syrie furent sur ce point très éclairantes).

Quant au fond, les contributions ont d'abord apporté de très nombreuses données (en particulier dans les communications de A. Bondaz, très documentée sur les positions de la Chine dans les crises libyenne et syrienne, ou celle de E. Aoun et T. Kellner sur les positions de la Chine envers l'Egypte ou le conflit entre Israël

et les Palestiniens) sans toujours parvenir à tester des hypothèses précises – preuve que le terrain reste à défricher avant de se lancer dans une entreprise déductive. Un certain scepticisme sur l'endossement de la puissance se devine à l'énoncé de faits aussi précis et convergents. Le doute s'introduit également à propos des alignements et des coalitions possibles, tant il est vrai que le Brésil se situe entre l'Occident et le reste du monde (selon M. Medeiros et A. Steiner), ce qui n'est évidemment pas le cas des deux Grands asiatiques, sans parler de puissances dites « émergentes » mais de fait encore incapables de performer sur les différents axes énoncés au début de ce résumé scientifique. J. Deas s'est ainsi demandé si le Brésil, joliment qualifié de « puissance intermédiaire montante », avait la volonté et la capacité d'imposer un autre format que celui définie par les approches transformatives et non pas structurelles de la médiation. En toute hypothèse, l'expertise spécifique du pays sur des dossiers sensibles (comme ceux du Moyen-Orient) sera longtemps encore en deçà de son expertise diplomatique reconnue.

Le bilan de ces débats est positif, comme l'a résumé C. Egger dans sa conclusion : la démonstration a été faite que la catégorie des émergents n'était cohérente que sur le papier, tant leurs stratégies d'alliance sont indigentes et instables. Tenter de comprendre ce qu'ils ont en commun, en revanche, « désoccidentalise » opportunément le regard en le portant sur des objets moins connus (comme l'aide humanitaire des émergents ou leur intermédiation). De plus, aucune puissance montante n'est encore capable de s'aventurer durablement en dehors de sa sphère d'influence comme le font les États-Unis aujourd'hui, même si plusieurs d'entre eux ont connu au moins une aventure hors zone – quant aux Chinois ils se tournent surtout vers l'Asie et le Pacifique, là où les enjeux de résolution des conflits, de médiation, et de reconstructions favorables à l'émergence se posent moins qu'ailleurs et moins, aussi, que des enjeux économiques et commerciaux. Aucune de ces nouvelles puissances n'est semble-t-il à la source de nouveaux droits ou de nouvelles règles, pas plus qu'aucune n'a réussi jusqu'à présent à interpréter différemment des normes et des règles existantes (comme la responsabilité de protéger). Dans l'ensemble, elles semblent plutôt s'appliquer à intégrer le mieux et le plus vite possible tous les codes diplomatiques des puissances établies et ramener vers les institutions les plus légitimes (comme l'ONU) les dossiers qui pourraient être traités ailleurs.

Les travaux de la ST ont permis de relativiser les apports des théories existantes, notamment le constructivisme qui perd de la crédibilité de façon surprenante (le réalisme s'en sortant à peine mieux, encore que les puissances montantes restent largement considérées comme des unités de décision, ce qui ne devrait pas être le cas). De ce point de vue, le Brésil a un « *winset* » plus limité que d'autres car la pression interne sur les dépenses publiques y est plus forte, et le rapport de forces avec le Ministère des Affaires Etrangères plus souvent à l'avantage de ses rivaux (M. Medeiros). Ce qui reste du constructivisme, ce sont les références identitaires des dirigeants des puissances montantes, notamment leur commune expérience du colonialisme, mais aussi le fait qu'en tant qu'anciens pays colonisés ils étonnent quand ils interviennent loin de leurs bases, ce que l'on ne remarquerait pas d'anciens colonisateurs (N. El Qadi). Ou encore, l'importance accordé au pouvoir structurel (A. Vlassis). Ce que continue d'apporter le réalisme, c'est la parcimonie des indicateurs avec lesquels il travaille, notamment la capacité d'intervention réelle dans une crise internationale, bon critère de démarcation entre puissances et autres pays de moindre statut (L. Bélanger).

La discussion générale a confirmé ces analyses, en les illustrant d'exemples pertinents. Les auditeurs ont entre autres observé que le « timing » d'une médiation pesait sur la probabilité qu'un pays émergent s'y intéresse ; que son statut dans une entreprise de médiation comptait également (il y a des médiateurs neutres ou « académiques », comme la Norvège, que les dirigeants des puissances émergentes ne souhaitent sans doute pas devenir) ; que le problème pour eux était de passer du statut d'agent à celui d'acteur des relations internationales, sans se contenter d'adopter une posture purement rhétorique.

ST 50
« Plaidoyer » et *advocates*.
Acteurs et formats internationaux des mobilisations

Etienne OLLION (CMH-ETT)
e.ollion@cso.cnrs.fr
Johanna SIMÉANT (Université Paris-1, CESSP)
jsimeant@univ-paris1.fr

La session avait pour objectif de faire le point sur une notion de plus en plus fréquente dans la pratique comme dans les discours académiques sur les ONG : le plaidoyer (ou advocacy). Désignant une activité d'influence menée par ces groupes afin de promouvoir leurs revendications, le terme a fait florès. Alors que de nombreuses organisations non gouvernementales et institutions internationales ont créé des postes spécifiques de « plaideurs » (*advocates*), et que certaines ont réorganisé une partie de leur activité autour de cette pratique, l'étude de l'*advocacy* a connu un engouement certain parmi les spécialistes des mobilisations internationales.

À la croisée de la sociologie politique et des relations internationales, toute une littérature a depuis vingt ans embrassé cet objet. Cette attention récente n'est pas allée sans un certain flou dans l'analyse. Le plaidoyer a souvent été identifié aux réseaux transnationaux d'ONG (Keck et Sikkink, 1998), à des formes d'action particulières (mobilisation de l'opinion, des médias), et à des causes humanitaires (droits de l'Homme, développement). Il est souvent aussi souvent présenté comme une forme à la fois radicalement nouvelle et particulièrement efficace de défense des intérêts, en particulier au niveau international.

Dans la lignée d'une « approche révisionniste » qui s'est récemment développée sur l'*advocacy* (Price, 2003; Prakash et Gugerty, 2010) et qui a mis en avant l'historicité, les déterminants de son adoption et les luttes de concurrence (entre groupes, et entre partisans de stratégies), cette section voulait proposer tout à la fois un état des savoir et un regard nouveau sur les pratiques de plaidoyer. Les participants aux sessions étaient plus précisément invités à étudier l'un des trois thèmes proposés : le développement du plaidoyer comme pratique professionnelle (origines, temporalité, déterminants et conséquences); le rôle des plaideurs dans la production de l'action publique (à différents niveaux) ; et, en retour, à évaluer ce que l'advocacy fait aux pratiques et aux théories de l'action collective.

Ce sont ces enjeux, et quelques autres, qui ont été évoqués dans les deux sessions. Dans la première, la discussion a en particulier porté sur ce que l'advocacy fait à la protestation, en nuançant la thèse de la dépolitisation, tout en examinant les contraintes produites par le recours à l'advocacy, les formes de division du travail induites par le recours à cette pratique et qui se combinent à celles du recours à l'international. La session a en même temps analysé la façon dont l'advocacy se coule également dans des formats qui en font une niche de la critique en situation de contrainte. Dans la deuxième session, l'attention a été portée plus particulièrement sur le jeu entre plaidoyers face à l'Etat et plaidoyers d'Etat, en examinant, quand il y avait lieu de le faire, les tensions générées au sein des organisations quant au recours au plaidoyer. Cette session a envisagé de façon parallèle le lien entre plaidoyer et reconfigurations de l'Etat, et les effets de miroir et d'isomorphisme entre ONG, ainsi qu'entre ONG, agences et Etats.

Plusieurs contributions seront rassemblées autour, précisément, du thème du plaidoyer des ONG afin de proposer un numéro spécial de revue.

ST 51
L'art comme indice et matrice des conflits armés

Thomas LINDEMANN (Université d'Artois)
lindemannt@yahoo.com
Frédéric RAMEL (Sciences Po Paris, CERI)
framel@free.fr

Notre projet sur l'art comme indice et matrice des conflits armés reposait sur deux postulats. Selon le premier, les créations artistiques (incluant des produits culturels banalisés comme le cinéma, les séries télévisées ou les BD) améliorent notre compréhension des conflits armés. Ces créations peuvent être considérées comme des idées non-conscientes et même matériellement incorporées, comme par exemple pour l'architecture gouvernementale ou la peinture à finalité publique. La méthodologie et les matériaux pour tirer des enseignements du matériau artistique ont été divers, allant de l'analyse des documents historiques aux entretiens en passant par l'exploration des signes iconographiques sur des Murals en Irlande du Nord ou en Corse. Une grande difficulté a été de mesurer l'impact des créations artistiques sur les récepteurs. Il est bien sûr possible d'interroger les usagers sur leur réception mais certaines émotions éventuellement associées à ces créations de propagande – par exemple la haine – sont peu avouables pour les récepteurs et aussi peu avouées. Une solution possible est de détecter les effets de telles créations de manière plus indirecte via l'observation des expressions corporelles ou des traces discursives comme des exclamations, des formules stéréotypées ou même la prosodie. Théoriquement, il est aussi possible de mesurer le pouls ou le battement du cœur d'un récepteur d'une création artistique mais la détermination exacte d'une expression émotive sera toujours difficile (par exemple la sueur peut indiquer la crainte mais aussi l'excitation)

Selon le deuxième postulat, la représentation artistique de la guerre est susceptible de canaliser positivement ou négativement nos émotions envers la violence. Il est possible d'identifier certaines thématiques et représentations communes dans les œuvres d'art qui favorisent l'acceptation de la violence. Comme fil conducteur de multiples investigations, on retrouve l'idée que l'exaltation de la virilité et de la construction sociale de l'estime de soi via la violence est un ingrédient fréquemment utilisé dans les récits de la violence (voir les contributions de Xavier Crettiez/Pierre Piazza et Solène Soo). De la même manière, les acteurs de la violence s'auto-réifient souvent en se voyant au service d'une grande cause nationale ou divine.

Les contributions de Denis Lawson, Johanna Gonzalez, Damien Simonneau et François Gleize-Colombera donnent plus de poids aux représentations de l'autre qui sont susceptibles d'influer sur les dispositions plus ou moins belliqueuses. La complexité dans la présentation de l'autre ou la subversion ironique via par exemple la représentation artistique d'un mur poreux quoique matériellement existant ou encore les rêveries de Valery Larbaud autour de petits soldats de plomb (Olivia Leboyer) déconstruisent sans doute les images de l'ennemi bien ancrées en renvoyant à un nouvel horizon de possibilités. Meszaros estime que les États-Unis ont gagné la guerre froide culturelle à tous les niveaux et cela plutôt par des produits banalisés comme les arts ménagers ou encore les automobiles. En effet, l'exposition de l'art a eu un effet, pas voulu par dirigeants socialistes et le pop art s'est avéré comme utilisation de la politique par d'autres moyens. On peut sans doute aussi reformuler le constat de Meszaros en montrant que c'est la banalisation de l'autre dans les arts de tous les jours qui a contribué à dé-diabolisé l'adversaire américain. En revanche, l'autre typifié, réifié et souvent représenté comme pervers et vil désinhibe les attitudes violentes à son égard devenant de cette manière une cible légitime. Last but not least, c'est aussi la banalisation de la violence, par exemple dans les « idiomes de la force » (T. Schelling) et la normalisation de l'usage de la force via même le support cinématographique qui est décisif dans l'acceptation de la violence.

Un très grand nombre de questions méthodologiques et conceptuelles ont été soulevées et il est dans l'intention des animateurs de l'atelier de resserrer encore le cadre conceptuel en vue d'une réelle étude comparative des cas présentés. Il est à noter que les séances étaient très bien fréquentées et que l'usage du matériel artistique a trouvé une vive résonance. En ce ce sens, on peut souhaiter que ce nouveau matériel empirique se normalise rapidement comme support des études conflictuelles en Relations internationales.

ST 53
L'option violente. Combattants et insurgés dans les soulèvements populaires

Amin ALLAL (CHERPA – IEP d'Aix-en-Provence)
amin.allal@gmail.com
Olivier GROJEAN (CERIC/UMR 7318 – Aix-Marseille Université)
olivier.grojean@free.fr

La ST a réuni lors de ses deux sessions une trentaine de personnes autour des 18 intervenants et discutants, dont Marielle Debos (non inscrite dans le programme initial) qui nous a rejoint pour discuter la partie sur les « logiques de configuration et répertoires violents ».

La grande question de recherche que nous nous sommes posés lors de cette section thématique était la suivante : comment analyser les engagements violents dans des situations de soulèvements populaires ? Et tout d'abord que signifie pour nous la notion d'« engagement violent » ? En fait, ce terme est un programme de recherche en soi : travailler sur des pratiques d'acteurs agissant en situation, tout en tentant d'objectiver leurs trajectoires sociales. Cela signifiait que nous souhaitions avant tout 1) faire tenir ensemble des échelles d'analyse micro- et méso-sociologiques avec des raisonnement micro- ou macro-logiques et 2) tout à la fois réfléchir sur des processus objectifs et des interprétations davantage subjectives. C'est pour cette raison que l'appel à communication invitait à se focaliser sur la violence et le rapport à la violence des protagonistes des soulèvements populaires. Par ailleurs, en faisant le choix de ne pas opérer de distinction *a priori* entre des situations politiques contrastées, et sans préjuger de leur issue (défaite ou victoire du mouvement), nous nous inscrivions dans une démarche résolument comparative qui permettait justement de mieux appréhender la question du contexte et des cadres de l'action violente.

Cette ST était la deuxième étape d'un programme de recherche mené depuis environ un an par Olivier Grojean et Amin Allal. La première étape avait permis, à travers une table ronde sur la guerre en Syrie qui s'est tenu à Aix le 1er mars 2013[1], de discuter et d'analyser ce qu'enquêter sur les conflits violents impliquait en termes de méthodologie et de recueil de données de première main. Première satisfaction, quasiment tout le monde dans cette ST a accordé une réelle importance au recueil de données de première main, même si, en raison essentiellement du contexte d'enquête, certains problèmes d'articulation entre les outils théoriques mobilisés et la démonstration empirique ont été soulignés.

Expliquer nécessite de décrire, au moins a minima. Mais décrire, c'est aussi expliquer. Car c'est aussi en décrivant avec précision les formes des violences qu'il est possible d'en restituer une généalogie, dont les vertus explicatives nous semblent fondamentales. De ce point de vue, Matthijs Gardenier, Youssef El Chazli et Chaymaa Hassabo ont étudié les pratiques violentes et les ont détaillées (de manière strictement descriptive et en la représentant par des photographies pour le premier, par l'intermédiaire des perceptions des acteurs enchâssées dans des trajectoires sociales pour les seconds). Pour autant l'exposé précis des données sur les pratiques violentes en tant que telles était parfois peu approfondi. Cela a tenu parfois à une pudeur dans les modes d'expositions des données pour certains mais aussi et surtout à la difficulté de récolter de telles données fiables pour ce type d'objet.

Comme nous l'annoncions dans l'argumentaire de la ST, la perspective pragmatiste nous apparaît parfois trop peu attentive à l'expérience accumulée des acteurs. Randall Collins[2] insiste à juste titre sur l'apprentissage de « techniques interactionnelles » favorisant l'usage de la violence, mais rejette vigoureusement les analyses de la violence qui s'appuient sur les trajectoires sociales des individus. Selon nous au contraire, l'analyse des dispositions sociales construites au cours des trajectoires biographiques de ces « combattants » ou « insurgés », inscrites dans un contexte mouvant, paraissait la seule à même de dégager des « logiques de

[1] http://iremam.cnrs.fr/spip.php?article1835.
[2] Collins, Randall, *Violence: A Micro-sociological Theory*, Princeton, Princeton University Press, 2008.

situations »[3] permettant de comprendre le recours à l'action violente, sans retomber dans les analyses « motivationnelles » de la violence[4].

Sans le citer nommément, Youssef El Chazli et Chaymaa Hassabo se sont assez bien inscrits dans les propositions de Collins, en tentant de voir comment les situations violentes sont perçues par un certain nombre d'acteurs mobilisés en Egypte. On pourrait même dire qu'ils ont précisément questionné Collins, mais à l'instant t + 1 : en somme, comment la violence, déjà présente, affecte les individus qui la rencontrent et les conduit (ou non) à adopter un comportement violent eux aussi. On retrouve un peu ces questionnements chez Lionel Baixas dans le cas pakistanais, sans que cela ne soit explicité ainsi… ou chez Valeria Alfiéri, notamment à propos de la deuxième cohorte d'engagés qu'elle analyse au Burundi.

L'insistance sur les trajectoires sociales a été plus prononcée chez Nedjib Sidi Mousa dans son analyse des indépendantistes algériens. Il a ainsi questionné le fait que certaines logiques de situation sont singulières à la guerre tout en proposant des éléments d'analyse qui répondaient aux questions de Nicolas Mariot sur l'acquisition de compétences particulières : la socialisation chez les scouts, l'apprentissage de la discipline, la violence sportive, etc. De même chez Valéria Alfiéri, cette fois-ci à propos de sa première cohorte d'engagés au Burundi.

Les intervenants se sont également positionnés sur les principales questions que nous avions développées dans l'argumentaire de la ST.

- *Qui sont les insurgés ?* A cette question transversale, nous avons reçu des éléments de réponse dans presque toutes interventions, mais surtout dans le premier axe de la Section thématique. Lionel Baixas a également tenté de montrer comment des imaginaires différents sont mobilisés dans le Sindh et ailleurs, mais uniquement à partir de l'exemple des leaders. Khalila Aude Coëffic a quant à elle a bien montré comment pouvait s'articuler vie militante et vie privée dans les territoires palestiniens. Enfin, Yvan Guichaoua a montré que les identités n'étaient jamais fixées en ce que les raisons de l'engagement au Nord-Mali varient en fonction d'alliances locales fluides et changeantes. La question des émotions, présente dans les textes de Khalila Aude Coëffic, Lionel Baixas, Youssef El Chazli et Chaymaa Hassabo, et Valéria Alfiéri, s'est introduite dans les débats, sans que nous ne l'ayons vraiment attendu à ce point. Il reste à voir comment approfondir ces réflexions afin de les articuler plus précisément aux théories sur la violence et les conflits[5].

- *Une violence organisée ?* L'analyse est ici davantage à une échelle méso-sociologique, qui analyse des configurations d'acteurs en conflit. De nombreux papiers se sont penchés sur cette question, mais sans forcément en faire un thème central comme l'ont fait Lionel Baixas et Philippe Roseberry. Arthur Quesnay a fait référence à la division du travail de guerre en Libye et Matthijs Gardenier a insisté non pas sur les organisations, mais sur le caractère structuré de la violence. Youssef El Chazli et Chaymaa Hassabo sont également dans cette problématique avec leurs exemples de personnes « non politisées » qui se mobilisent sans vraiment savoir pourquoi au départ. Enfin, on rencontre un certain nombre de questionnements sur l'articulation entre local et national (notamment chez Arthur Quesnay et Lionel Baixas), qui ont montré que le sens donné au conflit et à la violence est souvent très localisé[6].

- *L'analyse diachronique du passage à la violence et du maintien des activités violentes.* Ici, les participants à l'axe 2 ont évidemment apporté des éléments de réponse importants. On pense par exemple à Yvan Guichaoua, Philippe Roseberry et Lionel Baixas, mais aussi à Arthur Quesnay. L'échelle méso-sociologique a été privilégiée, sans que le lien avec l'échelle micro-sociologique ne soit toujours questionné. Cette articulation privilégiée entre méso et macro a souvent permis une montée en généralité salutaire, mais a pu également laisser planer des doutes quant au véritable ancrage social des mobilisations violentes. Seule Valéria Alfiéri a ainsi travaillé sur différentes cohortes d'engagement et a pu montré ce que ces évolutions faisaient au

---

[3] Dobry, Michel, « Ce dont sont faites les logiques de situation », in Favre, Pierre, Fillieule, Olivier et Jobard, Fabien (dir.), *L'atelier du politiste*, Paris, La Découverte, 2007, p. 119-148.

[4] Mariot, Nicolas, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, n°53, 2003, p. 154-177.

[5] Cette question est au cœur du projet d'Amélie Blom et Stéphanie Tawa Lama-Rewal. Voir le site http://ceias.ehess.fr/document.php?id=2021

[6] Cf. Kalyvas, Stathis N., *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006).

conflit. A une échelle essentiellement micro-sociologique, Youssef El Chazli et Chaymaa Hassabo ont par contre mis en évidence les effets de cliquet de l'entrée dans une manifestation violente.

- *La violence en pratiques.* Ici, les descriptions de Matthijs Gardenier lors du contre-sommet de Strasbourg ont été fondamentales, mais auraient mérité d'être décryptées afin d'entrer dans une démonstration sociologique plus aboutie. De même, les analyses de Youssef El Chazli et Chaymaa Hassabo ont permis de réfléchir aux pratiques violentes, même si leur objet d'étude était avant tout les perceptions de ces pratiques. De fait, comme nous l'avons dit plus haut, un certain nombre de contraintes spécifiques aux terrains d'enquête en contexte violent ont sans aucun doute conduit certains intervenants (Khalila Aude Coëffic par exemple, ou Arthur Quesnay sur la question des hommes qui partent quelques jours dans une Katiba et reviennent ensuite dans leur famille) à minimiser leurs descriptions des violences pour en donner rapidement une interprétation.

Toutes ces contributions ont en définitive incité à un retour réflexif sur les enquêtes en situations de conflit violent et à poser une série de questions sur la fragilité du recueil de données : sur les dispositions des enquêteurs, leurs compétences et savoir faire ; sur la division et les frontières du travail scientifique, et sur les limites de l'interprétation sociologique dans de telles situations. Mais au delà de réflexions déjà débutées il y a plus de quinze ans[7], ces contributions ont pu questionner les travaux récents et très théoriques de certains analystes de la violence, parfois plus habitués aux coupures de presse qu'aux observations directes sur le terrain. C'était bien l'ambition de cette deuxième étape de notre projet sur les engagements violents. Nous ambitionnons de poursuivre ce travail collectif prometteur par une nouvelle rencontre afin de travailler sur la base de textes plus aboutis en vue de la publication d'un ouvrage collectif sur la question.

[7] Nordstrom, Carolyn et Robben, Antonius C. G. M., *Fieldwork Under Fire, Contemporary Studies of Violence and Culture*, Berkeley, University of California Press, 1995.

ST 54
Praticiens et experts de la sécurité internationale : sociologie politique d'un espace professionnel

David AMBROSETTI (Institut des Sciences sociales du Politique)
dambrosetti@u-paris10.fr
Thibaud BONCOURT (Centre Emile Durkheim)
t.boncourt@gmail.com

Les organisateurs de la ST ont tenté de réunir des travaux permettant de documenter l'univers des praticiens de la sécurité internationale, leurs pratiques, leurs savoir-faire, leurs environnements institutionnels spécifiques et leurs parcours professionnels.

Au plan méthodologique, l'objectif était d'éviter deux perspectives fréquentes dans le champ académique des relations internationales :
1/ celles qui ne s'intéressent à l'univers social de la sécurité internationale que pour démontrer telle ou telle propriété générale des relations internationales, ou pour débattre de la supposée irréductibilité de la politique internationale aux autres processus politiques infra-étatiques (l'analyse de l'exceptionnalité de la politique étrangère comme une construction des questions de sécurité, comme un processus de « *securitization* » en a fourni ici un célèbre exemple) ;
2/ celles davantage orientées vers des préoccupations pratiques, en quête de solutions aux défis récurrents (notamment organisationnels) auxquels sont confrontés les acteurs de ce domaine, avec une grande richesse empirique parfois.

Les communications présentées ont mobilisé les outils de la sociologie politique pour analyser certains enjeux politiques récurrents de la sécurité internationale, en particulier ceux qui impliquent des organisations internationales et des pratiques multilatérales, coalisées : les opérations de maintien de la paix, l'action civilo-militaire, la guerre contre-insurrectionnelle, les programmes de consolidation de la paix ou post-conflit comme le DDR, la réforme des armées et des secteurs de la sécurité, voire la constitution d'architectures continentales de paix et sécurité, etc. De tels enjeux sont portés par des militaires et diplomates nationaux, des fonctionnaires nationaux mis à la disposition d'organisations internationales, des fonctionnaires internationaux, des experts contractuels, des consultants, des sociétés commerciales employant d'anciens militaires et anciens fonctionnaires internationaux, etc., tous engagés dans des formes de régulation internationale de la sécurité.

A partir de ces terrains, les cinq communications ont étayé plusieurs problématiques plus théoriques très prégnantes dans le domaine de la sécurité internationale :

- la circulation des doctrines, des normes et savoirs pratiques (guerre contre-insurrectionnelle ; « régimes » de l'aide au développement ou de la sécurité, etc.) ;
- le « *security development nexus* » comme rapprochement conceptuel, et ce qu'il dit des formes de savoir et de pouvoir dans ce domaine, entre acteurs, programmes, services concernés ;
- la place de l'expertise, comme marché, et comme fabrique d'horizons d'attentes communs ;
- les environnements institutionnels nationaux dans chaque État membre des organisations impliquées, en particulier lorsqu'ils sont marqués par des dynamiques communes, comme les réformes au nom d'une « rationalisation gestionnaire », et l'appui accru sur les acteurs et financements privés ;
- les compétitions intersectorielles qui ne sont plus ou plus seulement nationales, mais qui tiennent aux relations avec des organisations internationales ;
- les rivalités interétatiques et bureaucratiques à l'ombre des différentes « audiences » concernées, entre différents niveaux d'exposition au « regard public ».

Plus précisément, la communication de Nathalie Duclos montre le rôle joué par les opérations extérieures (OPEX) dans la carrière des gendarmes français. A partir d'entretiens approfondis, elle met en évidence la forte attractivité de ce type de missions du fait des différentes gratifications auxquelles elles peuvent donner

lieu. Sur le plan symbolique, les OPEX sont en effet l'occasion de vivre des « expériences limites » fortement valorisées. Sur le plan social, elles permettent une socialisation auprès de niveaux supérieurs du corps professionnel. Sur le plan matériel, elles sont aussi l'occasion d'accumuler un capital économique plus important.

L'article de Grégory Daho s'intéresse à l'évolution récente des techniques militaires de contrôle des populations à travers l'observation des outils mobilisés par les officiers français spécialistes de Coopération Civilo-Militaire (CIMIC). A partir d'un matériau qualitatif riche et diversifié (entretiens, sources secondaires, etc.), il met en évidence les mécanismes de compétition professionnelle (entre forces spéciales et armée de terre), d'exhumation de techniques contre-insurrectionnelles coloniales et de circulation transnationale de pratiques militaires (France – Etats-Unis) qui se combinent pour contribuer progressivement à cette évolution.

Le texte de Sébastien Loisel décrit combien les actions de l'UE en appui aux opérations de paix africaines et au renforcement de l'APSA sont déterminées par des différences existant entre le secteur de la sécurité (Comité politique et de sécurité COPS, Politique de sécurité et de défense commune) et celui du développement (DG DEV, Comité FED) au sein des institutions européennes. Ce sont dans les échanges des coups entre ces secteurs, dans leur tempo, qu'on distingue les marges de manœuvre, les conditions de possibilité d'une action et non d'une autre à un temps *t*. Ce clivage est plus profond qu'une compétition strictement bureaucratique, il ne renvoie pas seulement à des incompatibilités entre les intérêts ponctuels de services donnés, mais à des individus installés de longue date dans des services en charge de programmes européens historiquement étanches, politique étrangère et sécurité d'un côté, développement de l'autre. Cela renvoie à des processus de socialisation, d'intériorisation de dispositions d'agir et de représentations au fil des relations entre ces secteurs.

La communication de Gérard Birantamije et Pamela Nzabampema rend justice aux jeux des acteurs locaux qui se placent en interlocuteurs obligés (véritables courtiers du développement) pour capter la rente tirée de programmes internationaux richement dotés, comme celui mené par la Banque mondiale dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants au Burundi et en RDC. On y voit comment une institution internationale crée un véritable marché de services de réintégration, semi-captif et en partie aligné sur les loyautés politiques locales et nationales.

Le dernier texte présenté, celui de Sami Makki, propose une genèse du domaine de la réforme du secteur de la sécurité qui renvoie aux mutations d'un espace d'expertise, à cheval entre les organisations non gouvernementales (*International Alert*) et des services gouvernementaux en charge de la coopération internationale (le DFID britannique), entre civils et militaires. Il retrace l'enchaînement des productions institutionnelles nées de cette rencontre réussie et de leur diffusion jusqu'à la mise à l'agenda des principales organisations occidentales en charge de la sécurité (UE, OTAN…).

Les travaux présentés ici ont, enfin, révélé un défi persistant, celui consistant à typifier et à délimiter des espaces sociaux rencontrés (« secteurs », « champs », etc.) de façon universelle, systématique et univoque, pour ensuite localiser les positions des acteurs dans ces espaces, positions entre eux et en relation avec les Etats et les organes politiques des organisations internationales concernées. Ces espaces présentent la difficulté de relever de divers univers institutionnels, professionnels et nationaux, ce qui soulève une série de problèmes pratiques pour qui entend localiser les positions relatives des acteurs en fonction des ressources et/ou capitaux qu'ils portent et mobilisent. Plus prosaïquement, ces travaux ont rappelé la difficulté pour le chercheur (une difficulté bien repérée par les anthropologues des organisations internationales) d'investir différents lieux, différents niveaux, en particulier dans la relation entre le siège d'une organisation et ses délégations localisées, et plus encore dans la relation entre « émetteurs » et « destinataires » de programmes internationaux.

ST 57
Comment étudier les clubs, les fondations politiques et les « think tanks » ?

Mathieu LAURENT (Centre d'études et de recherche en science administrative – Université Paris 2) mathieulaurent@hotmail.com
Thibaut RIOUFREYT (Laboratoire Triangle (UMR5206) – ENS Lyon/Université Lyon2) thibaut.rioufreyt@univ-lyon2.fr

Si l'appel à communication portait sur les clubs, fondations et *think tanks*, l'essentiel des communications et des discussions a porté sur les derniers, reflétant le succès que rencontre ce label dans le champ intellectuel et le champ politique français. La forme plus ancienne du club politique, si elle continue à perdurer de nos jours, semble en effet céder le pas à des organisations visant un degré supérieur de professionnalisation, bien que cette dernière demeure largement en-deçà des modèles étrangers souvent érigés en référence.

Plutôt que de chercher à fabriquer une unité de manière artificielle, le compte-rendu de la ST57 est l'occasion de faire le constat d'une vraie diversité. À cet égard, parler des travaux sur ces groupements comme d'un champ d'étude spécifique serait exagéré et pas forcément souhaitable. Cette session thématique a permis de mesurer la diversité des objets, des approches et des méthodes qui caractérisent les enquêtes qui ont été réalisées ou sont en cours sur ces sujets.

1) La pluralité des objets

La grande diversité des objets d'étude doit être soulignée, renvoyant à la fois à la diversité des terrains étudiés et des types de groupements auxquels cela correspond. Tout d'abord, le degré de formalisation et d'institutionnalisation varie d'un groupement à l'autre. Ainsi, l'ALEPS mobilise une structure légère, avec peu de permanents. À l'inverse, la *Fondation Jean-Jaurès* est un groupement davantage institutionnalisé et disposant des moyens financiers et humains plus conséquents. Ces groupement diffèrent donc formellement par les ressources financières dont ils disposent, leur taille, leur pérennité, leur nombre de permanents et, plus largement, par le modèle organisationnel dont ils s'inspirent et/ou se revendiquent : fondations politiques, réseaux de sociabilité élitaires, clubs politiques rattachés à un courant ou construits autour d'un leader, cercles de réflexion secrétés par des groupements professionnels, etc. Deuxièmement, le degré d'engagement/distanciation par rapport au champ politique est variable, oscillant entre des groupes fortement marqués par la logique scientifique de neutralité et d'autres se caractérisant au contraire par un engagement plus prononcé dans le combat politique. On observe ainsi une gradation dans la politisation, de la production théorique fondamentale à la partialité partisane, en passant par la production experte à usage des politiques publiques. Entre les fondations politiques qui sont liées organiquement à un parti et certains *think tanks* qui tiennent à maintenir un rapport distancié et son indépendance vis-à-vis des formations partisanes, il y a de réelles différences. Troisièmement, leurs types d'activités (réflexion politique, expertise, production éditoriale, recherche…) ne sont pas les mêmes, ces différences s'expliquant notamment par le fait qu'ils relèvent d'univers sociaux fortement différenciés dont les logiques propres sont retraduites dans leur mode de fonctionnement et leur existence même.

2) La diversité des approches

La diversité d'approches renvoie en premier lieu à la pluralité des entrées choisies pour étudier ce type de terrain. Certains des communicants ont choisi une entrée par l'étude de la carrière d'un référent (la « négociation collective » chez Maïlys Gantois) ou d'une thématique (comme la « démocratie participative » chez Corinne Delmas). D'autres ont davantage centré la focale d'analyse sur les individus. Les groupements étudiés dans le cadre de cette ST57 ne sont pas désincarnés. À cet égard, le choix de Marc Patard de s'intéresser moins aux *think tanks* qu'aux *think tankers*, et plus spécifiquement aux personnels salariés et permanents de ces groupements, s'avère extrêmement intéressante. Les outils développés en sociologie des professions trouvent un usage heuristique appliqué à ce type d'objets. D'autres, enfin, ont adopté une

approche davantage organisationnelle en prenant pour objet un ou plusieurs groupements. À partir de cette troisième entrée, certains contributeurs se sont intéressés à une seule organisation (à l'instar de Thomas Alam sur l'*European Epode Network*), d'autres à des organisations d'un certain type (comme Mickaël Ciccotelli sur les mouvements patronaux de sociabilité et d'action) quand, d'autres, enfin, ont adopté une approche plus structurale et macrosociologique sur l'espace des *think tanks* (Agathe Cagé).

En second lieu, les approches se déploient différemment dans l'espace et dans le temps. D'une part, certaines contributions s'inscrivent nettement dans une approche diachronique, cherchant à resituer l'historicité des mouvements étudiés et des modèles organisationnels dont ils s'inspirent. Dorota Dakowska montre l'importance qu'ont joué les fondations allemandes qui constituent un modèle que le succès du label « *think tank* » tend trop souvent à occulter. De même, Kevin Brookes cherche à comprendre la diffusion des idées néo-libérales dans la droite française à travers l'évolution de certains groupements intellectuels qui ont participé à ce travail d'intéressement idéologique. D'autres optent au contraire pour une approche davantage synchronique. D'autre part, à cette opposition diachronicité/synchronicité, s'adjoint une seconde ligne d'opposition entre les communications qui privilégient l'étude d'un ou plusieurs groupements dans un espace social ou national donné et celles qui, au contraire, optent pour l'analyse de la circulation d'idées ou de formes organisationnelles entre plusieurs espaces. Dans cette dernière veine, la perspective d'histoire croisée dans laquelle s'inscrit Dorota Dakowska a le grand mérite de contribuer à montrer que les groupements intellectuels contemporains sont le fruit d'une hybridation entre des traditions intellectuelles et organisationnelles différentes (*think tank* états-unien ou britannique, fondation politique allemande, club intellectuel ou société de pensée français).

Troisièmement, le statut sémantique et épistémique des termes retenus pour désigner leur objet diffère là aussi entre les différentes communications. On peut distinguer ainsi trois acceptions des termes « club », « fondation » ou « *think tank* » qui renvoient à trois manières d'approcher le phénomène et de construire l'objet : comme *notion*, comme *label* ou comme *concept*. La première consiste à utiliser ces termes comme de simples notions, mots pratiques permettant de désigner l'objet d'étude sans s'engager dans un travail de définition conceptuelle. Si ce type d'usage est le plus susceptible de succomber à la routinisation ou à la reprise issue de catégories indigènes dans l'analyse, les discussions montrent qu'il est néanmoins absolument indispensable en sciences sociales. Une seconde approche refuse toute définition *a priori* du terme pour s'intéresser aux usages indigènes du label *think tank* ; il s'agit de retracer les appropriations et les usages de ce terme, de saisir les enjeux dans la présentation de soi par les acteurs qu'il recouvre et de comprendre, à la manière de Luc Boltanski sur la catégorie « cadre », de ce que ce travail de labellisation nous dit sur la construction sociale du phénomène étudié. C'est dans cette veine que se situent ainsi les communications de C. Delmas ou de M. Gantois. Enfin, une troisième approche consiste à s'engager dans un travail de définition conceptuelle de ces termes. Celui-ci peut être fait *a priori* afin d'aborder un phénomène sous un nouveau jour. C'est ce que propose de faire Marc Patard lorsqu'il définit le *think tank* comme une « agence d'ingénierie politique ». Cette approche a ses vertus. Elle peut ainsi permettre d'objectiver l'évolution historique d'un même groupement qui peut ainsi passer du simple réseau de sociabilité à un club, à l'instar de certains groupes inventoriés par M. Ciccotelli, ou du club d'intellectuels au *think tank* à visée politique, à l'instar de l'ALEPS et du groupe des « Nouveaux économistes » étudié pat Kevin Brookes. Elle peut également permettre de saisir les transformations que subit un modèle organisationnel (à l'instar du *think tank* dans sa version états-unienne ou des fondations politiques inspirées du modèle allemand) en circulant d'un pays à l'autre. Elle présente aussi ses limites, en particulier le risque de substantialiser le concept en oubliant qu'il est le produit d'une problématique spécifique ou encore le risque d'obtenir des résultats qui confirment nécessairement les hypothèses initiales sur un mode tautologique. À cet égard, les discussions ont insisté sur le caractère idéal-typique du concept en sciences sociales qui implique un aller-retour constant entre théorie et empirie.

3) Des techniques d'investigation et des approches méthodologiques variées

Les communications présentées sont issues d'enquêtes reposant sur des techniques d'investigation diverses : entretiens semi-directifs, archives, analyse documentaire, observation participante. Si les *entretiens* restent la méthode la plus utilisée, le travail de Kevin Brookes montre toute la fécondité du travail d'*archives* pour retracer l'histoire des réseaux néolibéraux français sur le temps long. De même, la *collecte documentaire* effectuée par Corinne Delmas sur les programmes et les discours des principaux partis politiques lors de la

campagne présidentielle de 2012 révèle les enjeux autour de la délimitation et de la construction du corpus. L'observation participante a également été utilisée par certains contributeurs, notamment A. Cagé dans un groupe de travail de Terra Nova et T. Alam dans un *think and do tank* européen. La communication de ce dernier s'est avérée particulièrement intéressante en montrant toute l'intérêt d'une approche ethnographique en immersion dans un *think tank*, ce d'autant plus qu'elle reste encore très peu utilisée. La réflexion présentée a en particulier insisté d'une part, sur les perturbations inévitables induites par l'arrivée sur le terrain d'un chercheur ne maîtrisant pas les codes indigènes et ce que ces « gaffes » nous apprennent (hétéropraxie) et, d'autre part, le travail d'apprentissage et d'indigénisation que cela requiert (ethnopraxie), et notamment ses conséquences sur le plan déontologique. Les méthodes d'analyse documentaires et ethnographiques sont donc largement dominantes, au détriment des analyses quantitatives. Seule la communication d'Agathe Cagé recourt à des outils d'analyse quantitative. On peut ainsi noter l'absence de travaux recourant à l'analyse de composantes ou à la méthode d'analyse quantitative de réseau qui, pourtant, pourraient s'avérer particulièrement intéressantes pour saisir ces groupements aux frontières labiles et aux acteurs extrêmement multipositionnés.

***

Les travaux sur les clubs, fondations politiques et *think tanks* forment donc l'espace d'une dispersion. Plutôt que de le nier ou de le minimiser, il convient de l'assumer comme tel. Cela étant dit, les échanges qui ont eu lieu ont mis au jour de vraies régularités et convergences entre les différents objets et acteurs.

En premier lieu, ces études montrent le fort degré de *multipositionnalité de ces acteurs*. Celles-ci peut être trans-organisationnelle – on le voit avec les grands patrons étudiés par M. Ciccotelli ou avec les acteurs de l'IFRI mentionnés par A. Cagé. Elle peut être transsectorielle, comme le montrent notamment les réseaux d'acteurs réunis dans le cadre de partenariats public-privé, comme ceux étudiés par T. Alam. Elle peut être transnationale, comme dans les papiers de K. Brookes ou D. Dakowska. Elles rejoignent en cela les études sur la sociologie des élites.

Deuxièmement, on ne peut qu'être frappé par la similitude entre les registres discursifs mobilisés par les différents acteurs. Le registre de l'expertise qui rejettent les *politics*, attaché à l'électoralisme et l'idéologie, au profit des *policies*, vues comme de simples problèmes techniques à résoudre, la valorisation de l'international (sous-entendu aux États-Unis), de la « modernité » sont autant d'éléments de ce discours « modernisateur » partagé par un grand nombre des acteurs étudiés. Troisièmement, il semble en aller de même pour le répertoire d'action mobilisé par ces groupes, autour notamment du fonctionnement en réseau et par « projets », transposant dans cet espace des logiques de professionnalisation associées au management qui se sont développées dans les entreprises mais aussi les administrations publiques et les partis politiques. L'exemple de la contre-expertise illustre bien la diffusion paradoxale de formes d'intervention longtemps associées aux intellectuels libéraux ou aux conseillers du prince. Enfin, les discussions ont mis au jour l'existence de formes de sociabilité (petit-déjeuners de travail, « assises », animation de table-rondes », échanges de cartes, etc...) qui, là aussi, transcendent les frontières organisationnelles.

La complémentarité des approches comme les convergences empiriques ont fait la richesse des échanges engagés dans cette section thématique et justifient la nécessité de les poursuivre à l'avenir sous d'autres formes (organisation de colloques ou journées d'étude et publication d'un dossier dans une revue académique), d'autant plus que des pans entiers de la recherche en matière de *think tanks*, notamment concernant leur structuration à l'échelle européenne, restent à défricher.

ST 58
Cinéma, Film et (science) politique

Laurent GODMER (Université Paris-Est Marne-la-Vallée)
laurent.godmer@univ-mlv.fr
David SMADJA (Université Paris-Est Marne-la-Vallée)
david.smadja@univ-mlv.fr

Dans le prolongement du numéro « Cinématographies du politique » de Raisons politiques, les travaux de la ST ont permis, d'une part, de faire état des résultats de cette première recherche collective et, d'autre part, d'approfondir les questionnements de sociologie politique. En effet, au départ, trois axes étaient proposés dans l'appel à contributions. Un premier axe, plutôt méthodologique, abordait le film comme outil d'observation dont la capacité de reproduction, supérieure à celle du magnétophone, permet de renouveler les *techniques disponibles de recueil de données*. Or, à notre regret, cette offre thématique n'a rencontré aucune demande puisqu'aucune proposition s'inscrivant dans cette perspective ne nous est parvenue. Le troisième axe visant à aborder le film comme source d'hypothèses explicatives du politique - qui reprenait le projet éditorial de théorie politique du numéro de Raisons politiques - a seulement été abordé par les responsables de la ST lors de l'introduction. Enfin, c'est surtout le deuxième axe de sociologie politique, consistant à appréhender le film comme *analyseur* des conduites politiques, qui a recueilli la grande majorité des suffrages en donnant lieu à six communications sur sept.

Suite à l'appel à contributions, les responsables de la ST ont reçu un nombre très important de propositions – une trentaine. Parmi ces propositions, une vingtaine à peu près correspondait à l'un des trois axes. Il a donc été très difficile d'opérer un travail de sélection et de nombreuses propositions tout à fait pertinentes n'ont pu être acceptées en raison de cette contrainte matérielle de format. Au final, il a été décidé de proposer trois sous-axes en fonction d'un découpage thématique distinguant les questions de l'engagement politique, de l'Etat et la spécificité des séries.
Le groupe de sept communicants était composé de deux doctorants, de Paris et de Province, d'une université et d'un IEP. Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche représentées étaient aussi bien parisiennes que provinciales et internationale (Québec). La majorité des participants provenait de l'Université (4 sur 7) tandis que un venait de l'ENS et deux des IEP de Province. En revanche, malheureusement, en raison des aléas de la vie universitaire, la composition de la ST était exclusivement masculine. Enfin, les deux sessions ont réuni entre huit et quinze participants d'universités franciliennes, de Province et étrangères.

Plus précisément, les questions de l'engagement politique (figure du hors la loi et politisation pratique), de l'exercice de l'Etat, du métier et du temps politique ont été abordées. Pour chacune d'elles, les participants ont souligné l'importance de construire une lecture affranchie des angles d'attaque traditionnels, spécifiquement politiques - de l'idéologie (droite/gauche, conservateur-réformiste) - et permettant de rendre compte de la tension ou de l'ambiguïté propres aux phénomènes politiques.

Au final, au terme de ces deux sessions, il apparaît que l'étude du politique au prisme de sa représentation cinématographique et filmique représente un champ d'étude pour l'instant investi de manière individuelle et exploratoire. En outre les outils analytiques (Bourdieu, Goffman, Cavell etc.) et les matériaux utilisés (film particulier, corpus de films, articles de presse, courriers des lecteurs) sont particulièrement divers. Du fait de cet éclatement analytique et méthodologique, la discussion a fait apparaître un faible degré de cumulativité, inversement proportionnel au degré de réflexivité. Toutefois, l'ensemble des recherches présentées ont eu en commun d'appréhender la dimension politique des films, non plus de manière externe par l'analyse des contextes sociopolitiques, mais de manière interne en prêtant une attention plus marquée à leur contenu, en particulier aux situations politiques représentées et donc au scénarios, aux cadrages et à leurs réceptions critiques.

ST 59
Observer la laïcité comme répertoire d'action administratif

Solenne JOUANNEAU (IEP de Strasbourg, GSPE-PRISME, UMR CNRS 7012)
jouanneau.solenne@free.fr
Yann RAISON DU CLEUZIOU (Université Montesquieu-Bordeaux IV,
Centre Emile Durkheim, UMR CNRS 5116)
yann.raison-du-cleuziou@u-bordeaux4.fr

La section thématique 59 s'inscrit dans le prolongement d'un programme de recherche financé par la Maison des Sciences de l'Homme d'Alsace (MISHA), portant sur les politiques religieuses de l'Etat français depuis 1905, qui a donné lieu à plusieurs séminaires de recherche au cours de l'année 2013.
Elle a réuni des politistes, des sociologues et des historiens qui s'interrogent sur les modalités de la gestion du fait religieux par différentes catégories d'agents de la fonction publique. L'objectif de cette section était ainsi d'ouvrir la boîte noire de la laïcité, afin d'étudier empiriquement les pratiques administratives que sous-tend l'adoption de ce cadre juridique, mais aussi la manière dont ce cadre se trouve retravaillé par les cultures administratives propres à chacune des administrations étudiées.
Plus précisément, les discussions se sont focalisées autour des 5 communications qui au final ont été présentées ce jour-là. Etienne Pingaud, doctorant (EHESS-CESSP), est revenu sur les conditions de production et d'évolution d'une politique municipale de la laïcité dans une ville communiste de la banlieue parisienne. Florence Ollivier (EHESS-CADIS) a présenté en quoi les convictions religieuses qui animaient la plupart des médecins à l'origine de la création des soins palliatifs en 1986 ont par la suite trouvé à s'exprimer dans le fonctionnement quotidien de ces unités au sein des Hôpitaux publics. Claire de Galembert (CNRS-ISSP) a exposé les pratiques et les jeux de négociations générés par l'obligation faite aux agents de l'administration pénitentiaire d'assurer la liberté de conscience et de pratique religieuse aux détenus dont ils ont la charge. Laurent Bonnelli (ISSP) a quant à lui montré comment les policiers de la DST et des RG en sont venus à s'intéresser à l'islam et la manière dont les habitus institutionnels propres à chacune de ces deux administrations pèsent concrètement sur leur manière de se saisir de l'islam en tant qu'objet de préoccupation policière. Enfin Jean-Pierre Moisset a montré comment au début de la Ve République, sous le gouvernement de Michel Debré, des mesures fiscales favorables aux Eglises avaient pu être portées et adoptées grâce au soutien discret mais efficace d'une élite de haut-fonctionnaires chrétiens.
Devant la qualité de la plupart des papiers proposés et la qualité des échanges qu'ils ont suscités entre les différents participants, il a été décidé de demander à chacun des participants de travailler à une version publiable de leur présentation en vue de les soumettre à une revue scientifique à comité de lecture. Des contacts dans ce sens ont été pris avec la Revue des Sciences Sociales des Religions et une proposition de dossier devrait être soumise avant la fin de l'année 2013 par les deux coordinateurs de la section Solenne Jouanneau et Yann Raison du Cleuziou.

ST 60
Une sociologie de la pensée politique est-elle possible ? Le cas des (néo)libéralismes

Arnault SKORNICKI (Université Paris Ouest)
askornicki@u-paris10.fr
Jérôme TOURNADRE (ISP / CNRS)
jetournadre@gmail.com

Arnaud Brennetot (UMR CNRS 6266 IDEES, Université de Rouen) : *Une géo-archéologie des néolibéralismes*
Sébastien Caré (Université catholique de Lille) : *Ouvrir la boîte noire des pensées libérales contemporaines : Eléments pour une sociologie des idées bien comprises*
Mathieu Hauchecorne (Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines) : *La production des grands auteurs : l'entrée du « libéralisme politique » de John Rawls au sein du canon français de la philosophie*
Xavier Landrin (Groupe d'analyse politique/Université Paris-Ouest). *"Enrichissez-vous" : les avatars d'un mot d'ordre libéral*
Jean Solchany (IEP de Lyon) *Rendre compte d'une trajectoire néolibérale : l'économiste Wilhelm Röpke*

Nous avons fait le choix de préférer à la classique formule du défilé de communications, frustrante pour tout le monde et peu propice à la communication scientifique, une présentation groupée et problématisée des papiers de nos intervenants. Il s'agissait ainsi de les articuler au mieux avec les questionnements – tant méthodologiques que thématiques - de notre ST.

Si l'histoire des idées politiques s'est, au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Finlande, notamment, renouvelée de fond en comble depuis près de 40 ans, elle reste, en France, frappée de discrédit(s), aussi bien en science politique que chez nombre d'historiens. Elle est par ailleurs considérée comme un cheval de Troie des révolutions conservatrices intellectuelles[1]. Il nous semble cependant que toute une série de travaux, dispersés dans plusieurs disciplines, tend à redessiner les frontières de ce domaine en le rapprochant, de façon très générale, d'une histoire « sociale » des idées ou d'une histoire des langages politiques, lesquelles rompent avec les canons scolairement constitué des « grands auteurs » et des « grands textes ». Il est peut être temps de rassembler ces efforts et entreprises repérables dans plusieurs disciplines. *En ce sens*, l'histoire des idées politiques est une activité pour laquelle toute matière étrangère est bonne et toute bonne matière est étrangère ; c'est la raison pour laquelle des « étrangers » prennent part à notre ST : un historien, un géographe, et même quelques politistes.
Pourquoi parler de sociologie de la pensée politique ou « histoire sociale des idées » ? Cela permet de lever l'opposition académique et épistémologique entre histoire des idées et histoire sociale, analyse de contenu et analyse externe des causes ; une fraction des *Annales* n'a peut-être pas fait autre chose du côté de Lucien Febvre, par exemple ; ou de glorieux prédécesseurs ont appelé de leurs vœux la réalisation d'un tel programme sous ce nom, comme Pierre Bourdieu, Neal Wood, ou plus récemment Bernard Pudal et Frédérique Matonti. Ce signifiant épistémologique plaide, enfin, pour un dépassement de l'opposition entre analyse externe et analyse interne.
Pourquoi avoir choisi le libéralisme/néolibéralisme ? Il s'agit ici de cas d'espèce ayant fait l'objet d'un important renouvellement historiographique depuis 20 ou 30 ans, alors même que ces objets ont longtemps été colonisés par les libéraux ou par les marxistes, au point de former l'une des catégories les plus naturalisées et les moins interrogées du sens commun politique, le lieu commun des projections de toute une série d'affects politiques (tristes ou joyeux), le fil conducteur de toute une série de manuels d'histoire des idées politiques. Le libéralisme est, plus encore, l'un de ces 'courants intellectuels' réputés fondateurs de la modernité

[1] Van Damme Stéphane, « Le retour de l'histoire intellectuelle, révolution conservatrice ou programme de relance ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2012/5 n° 59-4bis, p. 29-46.

politique ; il a fait l'objet de grands récits linéaires, de John Locke à John Rawls, c'est-à-dire de grandes reconstructions rationnelles visant à mettre en cohérence, par-delà les siècles, des pensées, philosophies ou des mots d'ordre, sans tenir de leur historicité.

Plusieurs phénomènes ont cependant concouru à renouveler l'historiographie du libéralisme :

- La (re)découverte des cours de Foucault sur la question, dont on ne connaissait guère que quelques textes auparavant.
- Le projet méthodologique d'*histoire sociale des idées politiques,* esquissé par P. Bourdieu (notamment dans les cours sur l'État) et repris, entre autres, par F. Matonti, B. Pudal ou G. Sapiro. Mais ce projet se heurte parfois à une certaine méfiance envers les idées et l'analyse de contenu, qui confine à la dénégation d'objet : à quoi sert de faire de l'histoire sociale des idées politiques si ce n'est pas (aussi) pour comprendre les idées politiques, reconstituer scientifiquement leur vrai sens, comme nous y invitait déjà le quasi programme de « sociologie historique » des œuvres établi par Spinoza au XVIIe siècle.
- Le travail historique de l'École de Cambridge, notamment celui réalisé par Quentin Skinner, ouvrant sur la redécouverte d'une tradition « républicaine » classique conduisant à reconsidérer la naissance du libéralisme.

I. Une sociologie compréhensive de la pensée politique ? Par-delà l'opposition analyse interne/externe

Le syntagme « sociologie des idées » suggère une relation entre la société et les idées qui peut être explorée de eux manières : en se demandant *ce que la société fait aux idées* (ou le contexte au texte) ou en s'interrogeant sur *ce que les idées font à la société* (ou le texte au contexte).

La 1e approche est explicative ; elle renvoie à une forme d'analyse externe, par les causes, et laisse transparaître un désintérêt pour les œuvres dans la mesure où elle se dispense d'en faire une lecture précise.

Le seconde approche n'est pas très éloignée du paradigme compréhensif wébérien, tout en s'inspirant de Skinner. Ce sont finalement moins les causes qui suscite l'intérêt que le sens ou l'intention. Cette approche a manifestement les faveurs de S. Caré et s'appuie sur la fameuse question « **Que veut faire un auteur quand il dit ce qu'il écrit ? »** La réponse à la question ne se trouve sûrement pas dans la tête de l'auteur, mais plus sûrement dans <u>l'espace de controverses constitué par la vie politique et intellectuelle du temps</u>.

« Faire une sociologie du libéralisme plutôt qu'une sociologie des libéraux » : la sociologie peut contribuer à élucider le sens des œuvres et des idées qu'elles portent, sans la rabattre sur une sociologie des producteurs de biens culturels. La connaissance des *causes* sociales du texte ne donne pas tous les moyens de comprendre le texte : il nous faut l'intertexte, ou comme dit Genette, les relations de transtextualités (réponse ou attaques, imitation ou palimpseste, réécriture ou citation, etc.)

Weber précisait bien que la *compréhension* (qui étudierait les motivations internes des agents) ne s'oppose pas à l'*explication* (qui repère les causes externes à l'action), et que la sociologie se fixe pour objectif d'*expliquer* les phénomènes sociaux. Le sens visé d'une action par un individu, en tant qu'il est déterminé par les actions des autres individus au sein d'une *configuration* sociale, est généralement obscur à l'agent lui-même. Il doit donc être élucidé par le savant, comme une *cause de l'action*.

On pourrait donc dire :

- Skinner cherche à identifier la force illocutoire des énoncés, càd leur performativité : Que veut faire un auteur en disant ce qu'il dit ?
- Weber chercher à déterminer le sens et la visée de l'action : Que veut dire un acteur en faisant ce qu'il fait ?

Dans les deux cas, l'intention et le sens ne se comprenne que *relationnellement*, et jamais comme la pure activité d'un Sujet substantiel. Comprendre un auteur particulier suppose donc d'être familiarisé avec les conventions et les structures mentales de son temps : ses concepts fondamentaux, mais aussi ses controverses qui engagent toujours des rapports de concurrence entre acteurs. Autrement dit, ce que Skinner appelle platement 'contexte' (rhétorique) est un espace social de concurrence, qu'il limite à l'espace politique et intellectuel (sans bien les différencier).

Comment retraduire ce dispositif méthodologique en terme de sociologie de la pensée ? Autrement dit, que signifie ce vieux serpent de mer qu'est le dépassement de l'opposition analyse externe/analyse interne ? On peut ici rappeler le travail de Pierre Bourdieu sur Heidegger. Il y expose en effet une lecture *interne* du texte *Etre et Temps* mais s'appuie également sur savoir socio-historique de l'air du temps weimarien et de la position relative de Heidegger dans le champ académique. Il se donne ainsi les moyens de décrypter

autrement le plus abstrait et désincarné des textes philosophiques. Ce faisant, il rappelle que ***Tout est dans le texte, mais que le texte ne livre pas de lui-même toutes les clés de sa compréhension***.
La sociologie de Weber fournit une contribution intéressante au programme d'Histoire Sociale des Idées Politiques : même s'il n'a jamais directement pratiqué l'histoire des idées politiques, sa réflexion épistémologique et sa pratique de sociologue (des religions, notamment) offrent bien des pistes fécondes (voir, à ce sujet, la communication de M. Hauchecorne sur l'œuvre de J. Rawls et, plus spécifiquement, son recours à la religion du livre).
Pour Weber, également cité dans le papier de S. Caré, la tâche centrale de « toute science de la vie culturelle humaine » est d'« ouvrir la compréhension intellectuelle aux « idées » pour lesquelles les hommes ont lutté et continuent de lutter soit en réalité soit en apparence. (…) la force historique des idées a été et reste encore si considérable pour le développement de la vie sociale que notre revue ne se dérobera jamais devant ce problème, mais inscrira son étude au nombre de ses tâches les plus importantes. » (ETS). Le sociologue allemand ne défend pas ici une position idéaliste, mais promeut une économie politique généralisée des *intérêts matériels et idéels* ; les conceptions du monde n'ont pas en elle mêmes le principe de leur propre mise en pratique; mais une fois réappropriées par des forces sociales intéressées à leur usage, elles peuvent aiguillonner ou mettre en forme ces forces sociales, « en déterminant les voies à l'intérieur desquelles la dynamique des intérêts a été le moteur des actions ». Les « idées » ne sont donc pas seulement des légitimations ex-post de groupes d'intérêts, mais des sphères de valeurs jamais totalement extrinsèques aux intérêts qu'elles expriment, masquent, déforment, etc.

La discussion de la ST s'est ensuite concentrée sur le rapport sociologie des idées (politiques) et sociologie des intellectuels, en cherchant à répondre à une question en particulier : peut-on détacher ces deux sociologies l'une de l'autre, dans la mesure où l'intentionnalité d'un auteur qui intervient en politique est aussi constitué par la pluralité de ses univers sociaux d'appartenance (voir le cas de Locke, à la fois médecin bien formé à la théologie, conseiller du chef du parti Whig, exilé quelque temps en Hollande, universitaire à Oxford, membre du Conseil de Commerce sous Guillaume III, philosophe, actionnaire d'une Compagnie de traite des Noirs, etc.) ?

II. Le topos et le canon : sociologie du mot d'ordre et de l'*auctoritas*

La formule « Enrichissez-vous », étudiée par X. Landrin, n'est pas un mot, mais une phrase ; en l'occurrence de forme impérative, dont l'auteur est bel et bien Guizot (dans l'arène parlementaire louis-philipparde) mais qui s'est décliné à travers 1000 usages politiques.
Comme le souligne X. Landrin, « La formule "enrichissez-vous" est intégrée à ces entreprises de classement dont les supports témoignent d'une relative diversité d'usage ».
Le devenir-stéréotype du slogan n'est-il pas lié à l'éloignement temporel des conditions historiques de sa naissance ? À savoir, l'amnésie de l'histoire qui est le produit paradoxal de l'histoire, et plus encore, comme le montre X. Landrin, des historiens de la monarchie de Juillet.
Objectiver l'autorité d'un auteur … C'est à cela qu'invite la communication de M. Hauchecorne sur la « Canonisation de Rawls ». Plusieurs questions ont ici structuré la discussion. Comment articuler le texte rawlsien et sa réception ? A quel point les communautés interprétatives « font »-elles le texte ? L'étude de cette caste d''interprêtres' autorisés du Livre est-elle dissociable de celle du Livre ? A quel point les lecteurs sont les auteurs du texte qu'ils lisent ?
La discussion s'est également déplacée vers d'autres thématiques :

- Le rôle des circulations transnationales dans la fabrication des grandeurs intellectuelles : Rawls comme marque américaine dégriffée. Bourdieu faisait remarquer que « les textes circulent sans leur contexte », mais on dira plutôt que le contexte ne fait jamais défaut aux textes, et que ceux-ci sont re-contextualisés en passant d'un espace national à un autre, à savoir les transformations de la gauche intellectuelle et politique dans les années 80-90. Cela va un peu dans le sens de Derrida qui estimait que « il n'y a que des mauvaises lectures », pour autant la communication intellectuelle n'est peut-être pas un vain mot si les cloisonnements nationaux ne sont pas irréfragables.

III. Le néolibéralisme s'écrit au pluriel

Comme le rappellent les communications de A. Brennetot, S. Caré et J. Solchany, le néolibéralisme apparaît comme une réponse à la crise du libéralisme. Il se constitue, en outre, dès les années 1930, comme une plaque tournante de l'Internationale libérale, à travers une série de lieux neutres qui ne le sont pourtant pas tant que cela (colloque W. Lippmann en 1938, Société du Mont-Pèlerin à l'immédiat après-guerre), … Le *néolibéralisme*,

derrière la vulgate et les contours d'une simple et libératrice phobie de l'État, s'était précisément constitué dans les discours, les pratiques et *par ses acteurs* comme une pensée d'État, une philosophie d'État, une technologie d'État, etc. Cette thèse contre-intuitive peut se retrouver dans d'autres types de travaux sur le néolibéralisme : en philosophie politique (Wendy Brown), géographie (David Harvey), histoire des idées (Dardot et Laval) ; des travaux d'horizons disciplinaires très différents mais qui ont tous une commune référence à Foucault et ses cours des années 1977-1979.

En effet, le NL apparaît comme une *idéologie politique* (au croisement multisectoriel d'intellectuels, de hauts fonctionnaires, de fractions du patronat, etc.), et non pas seulement comme une théorie économique (circonscrite à un cercles d'universitaires) ; et une idéologie politique qui a *bien effectivement* trouvé preneur au sommet de l'État à la faveur d'une nouvelle crise du capitalisme dans les années 1970, laquelle s'est traduite non pas par moins de capitalisme mais pas davantage ! Comme toute idéologie d'ailleurs, elle est traversée de tensions, divergences voire contradiction : ordolibéralisme allemand et économie sociale de marché. Slogans, mots d'ordre, étendards : un flou intellectuel fédérateur. Le NL est peut-être à ressaisir comme une cause et un combat, éventuellement comme une rationalité, plutôt que comme une théorie cohérente : elle est peut-être à ressaisir dans « l'essayisme de combat » (Solchany), c'est-à-dire de la vulgarisation (qui décrit assez bien les trajectoires de Röpke et de Hayek, selon J. Solchany). Cette dernière - la vulgarisation – constitue d'ailleurs un genre sur lequel la sociologie de la pensée politique devrait se pencher tout particulièrement.

D'abord une collusion d'acteurs répondant à la crise du libéralisme (// du capitalisme) des années 30, càd une forme de réponse à la « grande transformation » analysée par Karl Polanyi : soit le ré-*encastrement de l'économie de marché dans le social*, càd la rupture avec <u>l'utopie libérale du marché autorégulateur</u>, ou en termes keynésiens « la fin du laissez-faire. Polanyi mentionne 3 grands types de ruptures : le communisme bolchévique, le fascisme, et le New Deal. Il faudrait en ajouter un quatrième – le *néolibéralisme*. Paradoxe s'il en fut : mais le NL entend lui aussi critiquer le laisser-faire dans sa version « manchestérienne » càd autorégulatrice ; et on peut estimer que le NL, dans sa pluralité, a élaboré un **rapport spécifique de l'économie au droit (et donc à l'État)** :

L'Évolution du label. En bon géographe, Arnaud Brennetot dessine une carte sémantique du néolibéralisme, identifiant deux moments-clé. Son travail conduit à aborder l'une des questions ayant servi de fil rouge à la ST - **Comment faire d'une catégorie politique (qu'elle fût inventée par les libéraux ou les antilibéraux) un concept analytique ?** – et, plus généralement, à se frotter à l'exercice périlleux de la définition.

Construire la définition du néolibéralisme. Le néolibéralisme n'a pas de définition théorique stabilisée, mais peut-être une définition sociale, pourvu que l'on rompe avec la mythologie de la cohérence. Une manière d'éviter les écueils de la définition peut être, comme le suggère J. Solchany, de considérer le néolibéralisme comme une "nébuleuse de pensées et de réseaux".

Cette notion de **nébuleuse** est en effet centrale et peut s'appliquer à d'autres objets. Le marxisme, par exemple (même s'il n'existe pas de Rome du néolibéralisme, comme il y avait un Moscou pour le marxisme…) : il ne manquait pas non plus de diversité, et pourtant l'on ne doute pas (peut-être à tort) de son existence comme idéologie. Pourquoi ?

Un autre concept peut permettre d'appréhender le néolibéralisme, celui de **<u>gouvernementalité,</u>** cet art spécifique de conduire les conduites des autres et de soi-même, sur la base d'une rationalité stratégique fondé sur l'extension des principes formes d'une économie de marché à l'exercice du pouvoir politique. L'avantage, ici, est que le néolibéralisme est conçu comme une modalité des rapports de pouvoir (et non comme une philosophie de la liberté), et un dispositif non pas *contre* l'État mais *pour* un certain État (jardinier et non pas ingénieur, pour les ordolibéraux). Par ailleurs, il n'est pas seulement une philosophie ou une politique économique, mais une éthique pour les individus : être entrepreneur de soi-même, c'est le nouvel esprit du capitalisme. Bien sûr, l'intellection foucaldienne du NL est lacunaire sur le plan historique et ne permet pas de comprendre entièrement toutes les transformations du capitalisme qui suivront, car elle est d'abord dirigée contre les critiques postmarxistes de la société de consommation (ce que souligne S. Audier) Mais elle demeure méthodologiquement féconde selon moi.

Par ailleurs, ce mode de gouvernementalité, qui propose l'extension de l'entrepreneuriat à tout l'exercice du pouvoir, voire à tous les aspects de l'existence, est ce qui serait véritablement « nouveau » dans le « néolibéralisme ». Au fond, l'analyser comme gouvernementalité ou comme dispositif, c'est peut-être élucider le nouveau mode d'accumulation capitaliste qui s'est mis en place depuis la crise du fordisme dans les années 70.

Une troisième piste pourrait être de parler de *langage* ou de *paradigme* (au sens de Pocock), comme on parle de langages républicain (humanisme civique), marxiste, absolutiste, patriotisme et nationalisme, etc. Il ne s'agit pas d'un système d'idées cohérent mais d'un fonds commun de concepts, slogans, mots d'ordre, arguments, qui permet de s'entendre (non pas d'être d'accord nécessairement sur tout mais discuter, diverger, disputer). C'est sur fond de ces structures langagières que peut se singulariser une parole et une pensée plus spécifique et individuelle. Ne peut-on traiter le néolibéralisme de la même manière, comme une configuration sémantique partagée, un air du temps qui produit des effets et des croyances ? Ce qui va bien au-delà des groupes de militants et de croyants dévoués à la cause…

Le NL en pratiques et en actes

La perspective « pratique » que l'on trouve dans le texte de S. Caré vient rappeler que l'idéologie n'est pas le monopole des idéologues. Elle n'est pas, comme le suggérait Althusser, quelque chose de matériel. S. Caré fournit ici une étude du néolibéralisme en actes, dont le centre n'est plus constitué des énoncés et pratiques discursives mais des pratiques d'agents économiques qui, sans être économistes ou savants, participent parfois à leur corps défendant à la construction de la nouvelle gouvernementalité néolibérale dominante.

ST 63
Les frontières de la communauté libérale

Astrid VON BUSEKIST (Sciences Po Paris, CERI)
astrid.vonbusekist@sciences-po.org
Benjamin BOUDOU (Sciences Po Paris, CEVIPOF)
benjamin.boudou@sciences-po.org

La section thématique n°63, organisée par Astrid von Buseskist et Benjamin Boudou, a réuni neuf intervenants répartis sur deux séances de 2h45. Six universités ou centres de recherche étaient représentés (Paris-IUF-IEE, Paris 12, ULB, Sciences Po-CEVIPOF, CHSPM, Université de Bucarest) pour un dialogue interdisclinaire entre la théorie politique, la sociologie et le droit.

L'objectif de cette section était d'apporter un éclairage nouveau sur la question de la justification des frontières des démocraties libérales. Nous nous sommes concentrés sur les frontières de la nation durant la première session, et sur les frontières du libéralisme dans la seconde.

La perspective de droit européen de **Marie-Laure Basilien-Gainche** a permis de poser la question des droits effectifs des migrants au regard des lois visant à la catégorisation des étrangers et aux effets de la technologisation des frontières européennes. Le but était de montrer d'une part les biais politiques dans ces frontières juridiques, et de donner une description concrète de la fabrique des frontières à l'échelle de la communauté libérale européenne. Nous avons ensuite resserré notre perspective avec les interventions de **Janie Pélabay** et **Myriam Hachimi Alaoui**, et **Marianne Fougère**. Toutes trois ont étudié la question de la construction des frontières culturelles à travers le contrat d'accueil et d'intégration en France, et le visionnage obligatoire pour les étrangers de *Naar Nederland* aux Pays-Bas. Dans les deux cas, il a été mis en évidence les difficultés d'un « libéralisme répressif » qui brouille la frontière entre une intégration éthique et culturelle et une intégration politique des étrangers, au nom d'un vivre-ensemble insuffisamment défini. C'est donc très exactement la problématique de l'oxymore « communauté libérale » qui fut interrogée grâce à l'analyse théorique et à l'enquête sociologique. L'intervention suivante fut celle de **Martin Deleixhe** à propos de l'opposition entre droit de visite et droit de résidence chez Kant. Mettre ainsi en regard les pratiques contemporaines de contrôle des frontières avec la philosophique politique cosmopolitique de Kant a permis un dialogue fructueux quant à l'envergure du pouvoir souverain vis-à-vis des étrangers. Avec le concept kantien d'hospitalité, nous avons analysé quels pouvaient être le sens et l'effectivité des droits de l'Homme dans le contexte migratoire. **Camilla Pagani** a finalement étendu les considérations kantiennes en montrant les enjeux d'une cosmopolitsation plus radicale du sujet politique. En pluralisant la notion de frontière, elle a relevé les différentes théories qui proposeraient un dépassement de la forme État-nation pour rendre plus cohérent le libéralisme et ses institutions.

Dans la seconde session, nous avons réfléchi aux justifications des frontières internes au libéralisme, en posant la question de la place du discours libéral à la fois comme pratique et comme idéologie. **Nathalie Schmidt** a ainsi montré toutes les ambiguïtés du « politiquement correct » aux Etats-Unis, pour souligner les limites de l'idéal dialogique du libéralisme. Mais s'il n'est pas simple de se dire libéral tout en limitant la liberté d'expression, cela l'est encore moins lorsqu'il s'agit de limiter juridiquement des pratiques consensuelles. **Alicia-Dorothy Mornington** a ainsi soulevé le problème du paternalisme libéral à travers l'analyse de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Poursuivant le dialogue entre théorie politique et droit, elle a montré comment le concept de consentement échappait dans la pratique juridique aux catégories théoriques pour fabriquer et déplacer au gré des décisions de justice les frontières morales du libéralisme. Enfin, les deux dernières interventions ont ouvert un dialogue entre le libéralisme, le marxisme et le libertarisme pour analyser les impasses de l'idée même de communauté libérale. **Paul Sereni**, par sa relecture attentive de Marx, a montré comment le philosophe allemand offre une déconstruction radicale des ambitions libérales tout en buttant sur la signification d'une communauté. **Lorena Stuparu**, quant à elle, a utilisé l'anarcho-capitalisme de David Friedman pour démontrer la possibilité d'une communauté dans un contexte idéal dépolitisé.

ST 65
Des « politiques » de l'intersectionnalité. Un regard comparatif sur l'institutionnalisation du traitement des discriminations multiples en Europe

Maxime FOREST (Sciences Po, OFCE-PRESAGE)
maxime.forest@sciences-po.fr
Réjane SÉNAC (CNRS-CEVIPOF)
rejane.senac@sciences-po.fr

Présentation

Dans le prolongement de groupes de travail et sections thématiques organisés lors de congrès de l'ECPR (Lisbonne 2009 ; Budapest, 2011 ; Reykjavik, 2011) , de l'Association Espagnole de Science politique (Malaga, 2009) et de l'AFSP (Lyon, 2005 ; Strasbourg, 2011), cette section thématique se proposait d'analyser, dans une perspective comparée, l'institutionnalisation de politiques publiques prenant en compte l'intersection de différents marqueurs d'identité tels que le sexe, l'origine ethnique, la citoyenneté, l'âge, l'orientation sexuelle ou le handicap et leurs conséquences en termes de discriminations croisées, multiples, ou «multicritères». Il s'agissait en outre, de manière plus large, de replacer ces processus dans la perspective, théorique cette fois, des différentes approches concernant la reconnaissance de la diversité au sein des sociétés démocratiques contemporaines, à l'appui de la sociologie du Droit et de la théorie politique.

Si les problématiques des discriminations multiples et de « l'intersectionnalité » ont fait l'objet d'un intérêt académique renouvelé dès le début des années 1990 – notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Europe du Nord -, elles demeurent encore peu étudiées en France. Ainsi, alors même que les études de genre se sont intéressées de longue date aux effets conjugués du sexe et de la classe, investissant plus récemment ceux au croisement de l'origine ethnique et du genre, et tandis que la réception tardive des théories *queer* permet d'y aborder de manière croissante l'intersection du genre et de l'orientation ou de l'identité sexuelle, fait encore largement défaut une perspective de science politique sur les discriminations multiples. D'autre part, le caractère dépolitisant des politiques de la parité et de la diversité initiées aux tournants des années 1990 et 2000 (Sénac, 2007 ; 2012), tend à y affranchir la réflexion conduite sur la reconnaissance des différences et leur traitement en termes de politiques publiques, des concepts et problématiques articulés à l'échelle européenne. Tel fut l'un des constats posés dans le cadre de la ST 22 « Des politiques d'égalité aux politiques de l'identité : parité, diversité, intersectionnalité » organisée dans le cadre du précédent congrès de l'AFSP (2011). Les papiers présentés à Strasbourg ont souligné que cette notion cristallise une difficulté à dire et penser la dynamique des rapports sociaux, et à appréhender les discriminations multiples dans le droit et les politiques publiques. Ce point de tension traverse à la fois la littérature européenne qui leur est consacrée (Lombardo, Meier, 2009) et l'institutionnalisation de leur traitement par les politiques publiques (Krizsan, Squires, Skjeie, 2012).

Ainsi, alors que le concept d'intersectionnalité est peu à peu introduit dans le vocabulaire des sciences sociales en France (Jaunait 2012), des espaces scientifiques sont nécessaires pour échanger sur les catégories conceptuelles et les réponses en termes d'action publique élaborées en France et en Europe afin de saisir l'intersection de différentes sources d'inégalité et de discrimination. Eu égard au rôle du niveau communautaire dans la promotion d'un traitement intégral des discriminations, un tel regard comparatif peut s'appuyer à la fois sur les travaux récents conduits sous l'angle de l'européanisation des politiques publiques nationales, et sur l'institutionnalisme sociologique et discursif (Schmidt, 2010 ; Lombardo & Forest, 2012), qui met l'accent sur le « cadrage » discursif des politiques publiques en fonction de contextes institutionnels et de configurations d'acteurs qui varient fortement d'un pays européen à l'autre. Les problématiques du traitement conceptuel des discriminations multiples et de l'institutionnalisation de réponses en termes de politiques publiques dans les sociétés européennes, ont été abordées de manière complémentaire au cours de deux sessions.

Compte-rendu scientifique

Session 1 / Penser l'intersection des politiques de l'égalité et de l'identité
Président : Maxime Forest (Sciences Po, OFCE-PRESAGE)
Discutante : Justine Lacroix (Université Libre de Bruxelles, Centre de théorie politique)

- Sophie Guérard de Latour (Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, PhiCo-NoSoPhi)
  Le multiculturalisme un projet républicain ?
- Alain Policar (Université de Limoges)
  L'argument de l'intégration (Dworkin) est-il compatible avec le libéralisme ?
- Janie Pélabay (CEVIPOF)
  Gouvernance de la diversité et valeurs communes. Une analyse à partir du Rapport Bouchard-Taylor
- Réjane Sénac (CNRS - CEVIPOF)
  L'institutionnalisation d'une égalité dans la différence : parité, diversité, intersectionnalité

La session 1, résolument placée sous le signe de la théorie politique, a permis de situer notre discussion du concept d'intersectionnalité et des conséquences – et conditions de possibilité - d'un traitement conjoint des discriminations « multiples », à un niveau différent de ceux abordés dans le cadre d'échanges antérieurs (AFSP 2011, ECPR…). Ainsi, les deux papiers essentiellement théoriques présentés par Sophie Guérard de Latour et Alain Policar, ont-ils offert des points d'entrée largement complémentaires, pour questionner d'une part la possibilité d'un multiculturalisme « républicain » et d'autre part, la compatibilité de l'argument de l'intégration porté par Dworkin, avec les théories contemporaines du libéralisme. Or, loin de s'éloigner de notre sujet, ces contributions contribuent à réinterroger les théories de la justice et de la communauté politique sous l'angle de leur capacité à intégrer la différence sans pour autant atomiser cette communauté civique et/ou éthique en communautés d'où s'effaceraient les différences (d'intérêts, de motivations) entre les individus qui les composent. Réciproquement, si les théories libérales, néo-républicaines et communautaristes convoquées par les deux premières contributions de cette session, ont pour fondement d'aborder cette tension entre le tout et ses parties, en lien avec les théories politiques classiques, elles s'éclairent d'un jour nouveau sous l'angle du débat consacré au concept d'intersectionnalité.
Sophie Guérard de Latour est ainsi revenue sur les travaux des penseurs néo-républicains Philip Pettit, John Maynor et Cécile Laborde, pour souligner les tensions que la pensée néo-républicaine – relativement éloignée des accents du « républicanisme à la française », entretient avec la reconnaissance de la diversité culturelle. Ce faisant, en particulier par des emprunts à la perspective critique de Cécile Laborde, l'auteure s'est efforcée de résoudre ces tensions, soulignant, dans le contexte d'un multiculturalisme républicain, le caractère instrumental de la politisation des identités minoritaires, qui ne vaut que pour lutter contre l'assignation aux critères censés les différencier. Si l'argument est séduisant pour interroger les tensions particulièrement présentes dans le contexte français, la discussion aura néanmoins souligné que les intellectuels français cités par l'auteure comme représentatifs d'un républicanisme sourcilleux et hostile à la reconnaissance de la diversité, ne représentent pas un courant théorique ni ne situent leurs diatribes au même niveau que les représentants de la pensée néo-républicaine, laissant entière la question d'un multiculturalisme s'inscrivant dans un républicanisme à la française. Quant à Alain Policar, il montre que la notion d'intégration explicitée par Dworkin, loin d'être en rupture avec les principes du libéralisme en reconnaissant l'importance de l'appartenance des individus à des communautés, réconcilie morale politique et intérêt personnel, en introduisant l'idée que la légitimité de l'État libéral est « liée à la reconnaissance par les citoyens de valeurs partagées et intériorisées dans une culture politique ». Ce que l'auteur présente comme un enrichissement décisif à la théorie libérale, est également discuté à l'aune de l'approche néo-républicaine de Phillip Pettit.
Les contributions de Janie Pélabay et Réjane Sénac ont permis d'articuler ce point de vue de théorie politique, avec la question de la « gouvernance » de la diversité dans le débat public et les politiques publiques. La première de ces contributions s'est ainsi attachée à une analyse très détaillée des propositions contenues dans le rapport Bouchard Taylor élaboré au Québec dans le contexte d'un échec proclamé du multiculturalisme suite à la crise autour des « accommodements raisonnables » et d'une diffusion du principe de « valeurs communes » propres à la société québecoise. Inscrivant le développement de ce discours sur les « valeurs communes » dans le projet d'un « gouvernement de la diversité », distinct d'une politique de tolérance ou de reconnaissance, l'auteure s'est également attachée à interroger la compatibilité d'une telle approche avec le projet d'une intégration pluraliste, soucieuse d'accueillir favorablement le pluralisme. Soulignant les tensions qui traversent le Rapport Bouchard-Taylor, l'auteure a montré en particulier l'ambivalence associée à la situation du Québec – à la fois enclave minoritaire au sein d'un bloc anglophone, et société confrontée elle-

même à une diversité croissante. Eclairée également par le cas de la Catalogne dans le cadre de la discussion, la situation analysée en détail dans cette contribution aura ainsi permis de donner corps aux tensions abordées sous l'angle principalement théorique dans le cadre des deux premiers papiers de la session.
Enfin, la contribution de Réjane Sénac s'est attelée à poursuivre l'exploration du caractère *politique* du processus de dépolitisation associé à l'institutionnalisation française de la promotion de la parité et de la diversité. S'efforçant d'analyser les rapports entre l'organisation – ou gouvernance – des différences dans la société française contemporaine, et, d'autre part, l'articulation entre les ordres « naturel », économique, social et politique et la définition du principe d'égalité républicain, l'auteure interroge la manière dont la parité et la diversité affecte la prise en compte et la reconnaissance des différences dans l'espace public, et la mise en œuvre du principe de justice placé au cœur du contrat social. Elle aborde ce faisant l'hypothèse testée dans le cadre de travaux antérieur – celle d'une institutionnalisation d'une égalité sous condition de « performance de la différence », au prisme de l'articulation de deux tryptiques « sexe/race/classe » et « culturel/économique/libéral » et des tensions entre politiques d'égalité et politiques d'identité, dans le contexte d'un référentiel libéral. Pour ce faire, Réjane Sénac interroge la dichotomie posée par Walter Benn Michaels entre inégalités économiques, fondamentales, et inégalités ethniques ou sexuelles, qualifiées de culturelles, à la lumière de la théorie tri-dimensionnelle de la justice proposée par Nancy Fraser, qui articule la dimension politique de la représentation aux côtés de la dimension économique de la distribution et de celle, culturelle, de la reconnaissance.

<u>Session 2 / Les enjeux du traitement intersectionnel des discriminations multiples</u>
Présidente : Réjane Sénac (CNRS - CEVIPOF)

- Ludivine Thiaw-Po-Une (Université Paris Sorbonne - Paris IV)
  Trois approches du traitement des discriminations multiples en Europe : Entre impulsion communautaire et path dependency
- Annalisa Lendaro (Ecole Nationale d'Administration Publique du Canada - ENAP)
  Nommer et agir sur les populations discriminées. Une comparaison de deux dispositifs locaux de lutte contre les discriminations multiples en France et en Italie
- Maxime Forest (Sciences Po, OFCE-PRESAGE)
  L'intersectionnalité au prisme de la diversité? Un regard décentré sur la fabrique des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations en France

Davantage centrée sur le traitement des discriminations multiples par les politiques publiques, la seconde session aura permis de proposer une analyse multi-niveaux de l'institutionnalisation de telles politiques, intégrant à la fois les échelons régional, national et européen.
S'appuyant sur la typologie des différentes approches du traitement des discriminations multiples proposée dans un ouvrage récemment paru sous la direction d'Andrea Kriszan, Hege Skjeie et Judith Squires, Ludivine Thiaw-Po-Une s'est d'abord attachée à distinguer les politiques abordant les inégalités de genre indépendamment des autres inégalités, des politiques intégrant le concept d'inégalités multiples et des approches « intersectionnelles ». Puis l'auteure a entrepris d'interroger les conflits de droits associés à l'institutionnalisation des discriminations multiples, et de distinguer, dans ce processus, ce qui relève de l'impulsion ou de la contrainte communautaire, des trajectoires de dépendance aux sentiers empruntés, à l'échelle nationale, dans l'institutionnalisation des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations. Ce faisant, cette contribution a souligné le renouvellement du sujet politique par les théories de l'intersectionnalité et proposé des éléments pour analyser ce que l'auteure aborde comme des résistances, en Europe, à une véritable approche des discriminations multiples sous l'angle des intersections entre facteurs de discrimination.
Annalisa Lendaro s'est quant à elle attachée à comparer de manière approfondie deux dispositifs régionaux de lutte contre les discriminations multiples, en région PACA et en Ligurie. Se penchant, dans une perspective constructiviste, en premier lieu sur les différences sociétales qui distinguent deux approches de l'action publique face à l'objet des « discriminations raciales ». L'auteure éclaire ce faisant les liens entre les modalités de lutte contre les discriminations multiples et la conception de la justice sociale à l'œuvre derrière les dispositifs publics. Multi-niveaux, cette contribution aborde le rôle de la région, des services déconcentrés de l'Etat, des municipalités et du « tiers secteur », et les instruments qu'ils mobilisent. Anna-Lisa Lendaro s'interroge en particulier sur l'existence d'une construction, à l'échelle régionale et sous l'impulsion de ces différents acteurs, de ce qui constitue une discrimination raciale et la légitimation des dispositifs publics de lutte contre les discriminations multiples. Dans le cas de PACA, le rôle des services déconcentrés de l'Etat dans

la diffusion d'un modèle national de traitement de ces situations est mis en avant, tandis qu'en Ligurie, le caractère régionalisé des politiques d'insertion et de lutte contre les discriminations, ainsi que le rôle des associations –confessionnelles notamment, concourent à définir la nature de ces politiques. La discussion aura permis d'ouvrir cette analyse sur la possibilité de comparaisons élargies, à l'échelle d'autres régions – dotées cette fois de compétences législatives, et, dans chacun des pays traités (la France et l'Italie), d'autres territoires dotés de caractéristiques différentes du point de vue des cultures de politique publique et des réseaux d'acteurs mobilisés.

Enfin, Maxime Forest a abordé les politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations conduites en France à l'aune des débats noués au niveau européen autour du traitement des discriminations multiples et de l'intersection entre différents motifs de discrimination. Cette analyse critique s'est appuyée sur l'approche inspirée de l'institutionnalisme discursif développée in Lombardo & Forest (2012), et la perspective institutionnaliste historique adoptée in Alonso, Bustelo, Forest et al. (2012), développant l'hypothèse selon laquelle la diversité constitue une stratégie discursive, adoptée dans un contexte national dépendant vis-à-vis du Droit et des trajectoires d'institutionnalisation des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations. De ce point de vue, cette contribution a permis d'alimenter le constat posé au cours de la session, du caractère path dependent des dispositifs de lutte contre les discriminations multiples en Europe.

ST 66
Le partage public/privé : généalogie et recompositions

Camille FROIDEVAUX-METTERIE (Université de Reims Champagne-Ardenne / IUF)
cfroidevaux.metterie@free.fr
Jean-Vincent HOLEINDRE (Université Panthéon-Assas Paris II)
jvholeindre@gmail.com

L'objectif de cette section thématique était de s'interroger sur les origines du partage public/privé dans l'histoire et la pensée politiques mais aussi sur les recompositions de ce partage dans la période contemporaine. L'appel à communications a suscité une trentaine de propositions (pour huit finalement retenues), essentiellement issues de deux sous-disciplines de la science politique : la théorie politique et l'analyse des politiques publiques. Notre démarche incitait à un tel dialogue intra-disciplinaire entre deux sous-disciplines qui n'ont pas pour habitude de communiquer (notons que les choses tendent à changer). Si le couple public/privé constitue un élément structurant dans l'histoire de la pensée politique et particulièrement de la théorie politique libérale, la question du partage public/privé figure en bonne place dans l'agenda des recherches en politiques publiques, lorsqu'il s'agit notamment d'interroger la redéfinition du périmètre d'action de l'État. Les conditions du dialogue étaient donc réunies, même s'il aurait été souhaitable que la dimension internationale et comparative soit plus présente dans les propositions de communication, afin de mettre en perspective les données et les interprétations.

Notre hypothèse de départ était de considérer le partage public/privé dans son histoire longue, afin de nous donner les moyens de saisir les recompositions actuelles dans toute leur spécificité, d'où la démarche généalogique initiée dans la première partie de la section thématique.

Stéphanie Roza (« Aux origines de la conception française du partage public/privé : de Rousseau à la Révolution française ») a bien montré que la pensée politique de Rousseau, inspiratrice des Révolutionnaires français et notamment de Sieyès, représentait une balise essentielle dans la généalogie du partage public/privé. Mais elle a aussi mis en lumière le fait que Rousseau révélait certaines tensions inhérentes à la modernité politique : par un côté, il a exprimé dans ses œuvres politiques la volonté toute républicaine de subordonner la sphère privée à la sphère publique ; par l'autre côté, dans ses écrits plus « littéraires », il a présenté le monde de l'intime comme un contre-modèle pour penser une réforme générale de la société.

Nicolas Piqué (« Signes et sécularisation du visible : éléments pour une généalogie de la sphère publique ») a proposé une autre périodisation de la constitution d'un espace public que celle qui est généralement retenue (notamment chez Habermas). Pour lui en effet, le partage public/privé est très directement lié à la question théologico-politique telle qu'elle est formulée dans les œuvres de Luther, Calvin et plus tard de Pascal. Chez ces auteurs, la logique religieuse de la manifestation de Dieu dans le monde humain se dissout pour rendre possible un espace public où les hommes sont porteurs de signes séculiers. C'est par un processus de sécularisation du « visible» que l'espace public aurait ainsi émergé, de l'intérieur même de la religion chrétienne.

Camille Froidevaux-Metterie (« La révolution féministe et la désexualisation du partage public/privé ») propose de repenser la généalogie du partage public/privé au prisme de la « bipartition sexuée de l'ordre social ». Il apparaît que le mouvement féministe de la seconde vague a conduit, dans la période contemporaine, à remettre en cause une division instituée dès l'Antiquité gréco-latine entre l'homme, en charge des affaires publiques, et la femme, cantonnée à la sphère privée et domestique. Aujourd'hui, la désexualisation des rôles et des fonctions contribue à redéfinir les rapports hommes/femmes mais également le partage public/privé. Celui-ci se trouve remis en cause au profit d'un réordonnancement articulant désormais trois ordres non plus séparés mais imbriqués : le public-politique, le privé-social et l'intime, trois ordres au sein desquels les hommes et les femmes possèdent la même légitimité.

Au terme de cette première partie généalogique, Benjamin Loveluck (« Permanence et recomposition du partage public/privé à l'ère d'Internet ») s'est intéressé à la façon dont Internet avait contribué à redéfinir

le partage public/privé, au point de produire un brouillage entre les deux sphères. Les observateurs sont sur cette question partagés : les uns considèrent que l'exposition de l'intime et la parole débridée propres au web posent le problème d'une transparence poussée à son paroxysme et se retournant contre les libertés individuelles ; les autres estiment qu'Internet permet d'intégrer de manière plus égalitaire les citoyens à la sphère publique. Benjamin Loveluck se propose d'aller au-delà de ces oppositions aussi polémiques que schématiques, pour montrer ce que la libre circulation de l'information fait au libéralisme démocratique : d'un côté, Internet peut permettre de réaliser une démocratie « émanant plus directement des citoyens » ; de l'autre, le web peut favoriser une privatisation voire une mise au secret d'enjeux qui relevaient autrefois de la sphère publique, au détriment du projet d'autonomie exprimé par la doctrine libérale.

Reprenant l'ensemble de ces interventions, Annabelle Lever a soulevé un certain nombre de questions, relatives notamment au partage domestique/politique. Elle s'est demandée si la conception de deux sphères séparées et distinctes ne permettait pas de répondre aux contradictions de l'égalité. En cantonnant les femmes dans les limites étroites du foyer et en assimilant le féminin à la vertu, les théoriciens de la modernité politique n'ont-ils pas esquivé les enjeux émancipateurs de l'universalisme des droits de l'homme ?

La deuxième partie de la section thématique s'est focalisée sur la question des recompositions du partage public/privé. Les profonds bouleversements que connaissent nos sociétés contemporaines viennent en effet remettre en cause les distinctions et les catégories classiques héritées de l'histoire et de la pensée politique moderne. Nous avons ainsi identifié un double mouvement de publicisation du privé et de privatisation du public qui constitue l'un des éléments centraux du questionnement de cette section thématique.

Les quatre papiers s'appuyaient, dans cette perspective, sur des études de cas. Auriane Guilbaud (« L'hybridation des politiques mondiales de lutte contre le VIF/sida et les maladies négligées à travers le développement de partenariats public-privés ») a présenté une contribution au carrefour de la sociologie de l'action publique et des relations internationales. Revenant sur la fabrique des politiques sanitaires à l'échelle mondiale, elle a montré que ces politiques publiques avaient la frappante particularité d'intégrer une multitude d'acteurs au statut très différent dans le processus de décision : public, privé à but non-lucratif, mais aussi privé à but lucratif, voire « intermédiaire » (fondations issues du capital d'un entrepreneur). Si les politiques sanitaires ne sont pas épargnées par le phénomène de la privatisation d'enjeux autrefois contenus dans la sphère publique, c'est surtout l'hybridation entre public et privé et, ce faisant, entre logique lucrative et logique non-lucrative, qui doit être remarquée.

En étudiant le cas de l'autisme, Céline Borelle (« Le soin : un enjeu politique ? Collectivisation et privatisation du soin dans le cas de l'autisme ») s'est intéressée à la problématique du care, défini comme l'ensemble des activités visant à prendre soin d'autrui. Se posant la question de savoir si le care constituait un enjeu collectif ou individuel, elle a montré comment des questions relevant autrefois du privé voire de l'intime avaient été publicisées au motif qu'elles concernaient le bien commun. Céline Borelle a toutefois nuancé le constat en soulignant le fait que le care pouvait tout aussi bien faire l'objet de politisation que de dépolitisation, la responsabilisation des parents étant liée, dans le cas de l'autisme, à une politique publique souvent insuffisante. La mise en place d'une action publique d'aide à la parentalité pose ainsi le problème des tensions inhérentes entre sphère publique et privée.

Dans sa contribution sur l'action publique vis-à-vis du tabac, Caroline Frau a contribué, par une démarche socio-historique, à corriger la généalogie du partage public/privé couramment retenue (« Du mercantilisme au risque sanitaire comme mode de justification de l'intervention de l'Etat. Transformation et recomposition de l'action publique sur le marché du tabac »). On associe en effet spontanément l'hybridation public/privé à l'émergence du libéralisme voire du néolibéralisme. Elle a montré que le statut hybride des entreprises et des personnels d'État était apparu dès la construction étatique moderne, avant donc la mise en place d'un dispositif libéral. Par la suite, l'État a continué de se préoccuper de questions liées au tabac en raison de ses obligations en matière de santé publique ; cependant, son implication s'avère in fine dépendre de contextes socio-historiques spécifiques qui ont à voir avec l'évolution des mœurs.

Amandine Montagut a présenté son enquête en cours sur La Poste, entreprise publique désormais privatisée, mais toujours soumise à une « mission de service public », interrogeant ce qui se présente bien comme un paradoxe (« Interroger l'exercice de missions du service public postal ou la mise en question de la

garantie de l'intérêt général »). Elle a montré que, par un côté, La Poste se devait d'être une entreprise rentable soumise à une concurrence dans le contexte de l'européanisation, mais que, par l'autre côté, elle demeurait un acteur majeur des politiques publiques, notamment en matière de maillage territorial et de présence de l'État dans les zones rurales.

Dans son commentaire de la seconde partie, Pierre Muller a posé la question qui lui donnait tout son sens : qu'est-ce que nous dit l'approche par l'action publique des recompositions public-privé ? Il a ainsi pu l'évoquer comme le lieu où l'on pense cette articulation et où on agit sur elle. Toutefois, déplorant que les chercheurs en politiques publiques fassent trop souvent l'économie de la reprise réflexive de leurs terrains, il a pu regretter que ces recompositions soient davantage « agie » que « pensée ». Ouvrant sur une réflexion qu'il entend bien mener dans un proche avenir, Pierre Muller a mis en évidence, pour conclure, le lien qui existait entre cycles de politiques publiques et régimes de citoyenneté.

Au terme de cette section thématique, plusieurs enseignements ont pu être tirés. Il nous semble d'abord avoir contribué à nuancer les interprétations usuelles concernant la genèse du partage public/privé. Cela nous a permis ensuite de repérer plus finement le caractère inédit de ses recompositions. Surtout, la discussion intradisciplinaire sur le thème du partage public/privé s'est révélée très féconde. Plusieurs questionnements communs, épistémologiques ou empiriques, sont apparus au fil des exposés et des discussions : le lien entre théorie et empirie (comment passer d'une étude de cas sur un auteur, un thème ou une institution à la généralisation ?) ; la question du néolibéralisme, qui accentue le double phénomène de publicisation de public et de privatisation du privé, à travers notamment la montée en puissance des partenariats public/privé ; ou encore l'émergence d'une sphère de l'intime dans l'espace du politique, qui vient compliquer la séparation « classique » entre public et privé… Ces échanges très stimulants appellent de plus amples réflexions et développements : d'autres rencontres autour de ces thèmes pourront ainsi être organisées à l'avenir.

MPP 1
Enseigner les relations internationales. Expériences croisées

Thierry BALZACQ (Université de Namur et Université d'Edimbourg)
tbalzacq@yahoo.fr
Frédéric RAMEL (Sciences Po Paris, CERI)
framel@free.fr

L'histoire académique des Relations internationales en tant que discipline se confond avec celle des Etats-Unis (Vennesson). Quand bien même son origine se situe en Grande-Bretagne après la Première Guerre mondiale (La première chaire de Relations internationales est créée à Aberystwyth au Pays de Galles en 1919), ses ponctuations résultent de controverses outre-atlantiques présentées aux étudiants sous forme de « grands débats ». Dans un article fameux, Stanley Hoffmann qualifiera ainsi les Relations internationales de « science sociale américaine » (Hoffmann). Issue d'une « greffe qui prend », cette science aura pour fondement le réalisme classique importé par un exilé européen du nom de Morgenthau. Celui-ci diffuse sur le sol des Etats-Unis les conceptions de Treitschke ou de Weber, étrangères à l'histoire culturelle et intellectuelle du pays. Les prédispositions intellectuelles sont l'un des trois facteurs identifiés par Hoffmann comme favorables à cette entreprise scientifique. Les deux autres sont les circonstances politiques offertes par la victoire de 1945 – les Etats-Unis sont une grande puissance et supplantent définitivement la Grande-Bretagne - et les facilités institutionnelles – la présence de grandes fondations du type Carnegie, Ford ou Rockfeller qui financent largement la recherche. Le projet de Morgenthau peut se concrétiser : fonder une science selon des principes rigoureux conformément à l'esprit de l'époque qualifié par Dahrendorf d'« applied Enlightenment ». Croyances en la pertinence des sciences sociales fondées sur les apports des sciences de la nature qui bénéficient d'un prestige sans égal après la Seconde guerre mondiale, voilà le terreau dans lequel a germé ce qui deviendra le paradigme de la discipline. Il est incontestable que la production savante trouve l'un de ses noyaux durs aux Etats-Unis et ce encore aujourd'hui.

Discipline majeure dans le monde anglophone, donc, les Relations internationales mènent une existence paradoxale dans la plupart des Etats francophones. Pourtant, plusieurs institutions d'enseignement supérieur proposent un portefeuille varié de formations approfondies (Masters, par exemple) estampillées « Relations internationales ». De plus, durant les trois dernières décennies, la population d'étudiants se spécialisant dans ce champ disciplinaire a considérablement augmenté.

Le module s'est structuré autour de trois axes. Les débats se sont orientés vers la reconnaissance des RI, leur constitution et leur position académique. Les aspects de techniques pédagogiques n'ont pas fait l'objet

1.Une description de contextes académiques spécifiques

Les trois Etats traités lors du module (Canada, Suisse, Belgique) relèvent tous de la forme fédérale, ce qui constitue une particularité organisationnelle dans le développement des universités. Ils se caractérisent également par un plurilinguisme dont la portée dans le contexte universitaire mondial tend à s'altérer sous l'effet du tropisme américain. Toutefois, ils présentent toutefois des particularités.

CANADA

- une proximité avec le géant américain qui induit une densité de relations académiques plus formalisées avec le champ des RI (notamment l'existence d'une section Etudes canadiennes au sein de l'International Studies Association)
- une majorité d'approches critiques dans l'offre théorique des enseignements en RI

- un itinéraire doctoral qui passe de plus en plus par le marché américain (tendance à un déséquilibre linguistique au profit de l'anglais y compris au Québec)

SUISSE

- une précocité des enseignements et de la recherche en raison de la fonction diplomatique de la ville de Genève
- une résistance à l'autonomisation de la discipline RI selon les modèles américain ou britannique (IHEI privilégie les approches pluridisciplinaires)
- l'identification de figure marquante dans l'essor de l'étude des RI à l'instar de Jacques Freymond
- une influence de la réorientation de la politique étrangère suisse sur la définition de l'agenda académique

Belgique

- des enseignements de RI à partir surtout de la seconde année
- une insertion des études de RI dans les Facultés d'économie et de gestion, et non pas droit comme en France
- une stratégie de publication (en français et en anglais) vigoureuse mais encore un peu trop nationale, à quelques exceptions près. On peut toutefois souligner une tendance soutenue, chez les jeunes chercheurs, à l'internationalisation dès les premières publications
- dans le ratio nombre d'étudiants/nombres d'enseignants chercheurs, les RI sont souvent moins bien dotés que d'autres spécialisations de la science politique, telle que la sociologie politique ou la politique comparée.

2. Une réflexion sur le rapport au noyau américain.

Les expériences académiques observées démontrent une grande vitalité de la production savante extérieure à l'anglosphère, au même moment où celle-ci voit émerger la discipline, c'est-à-dire en 1919En d'autres termes, il n'y a que peu d'autarcie ou d'îlots nationaux puisque ces voies croisent les références de langue anglaise et rencontrent leur vague d'expansion. Celle-ci peut revêtir quatre dimensions : territoriale (au-delà des nations occidentales), disciplinaire (à l'intérieur de la Science politique), substantielle (dans la définition de programmes de recherche labellisés Relations internationales), théorique (outils et approches) (Hellmann). Lors des échanges avec la salle, la question d'une prolifération des approches dites nationales des RI a été également soulevée (notamment en Russie ou les grands émergents). L'une des hypothèses à tester consisterait à établir une corrélation entre l'essor de ces approches et le développement d'une discipline uniforme sur modèle américain (thèse de la réactivité épistémologique).

3. Une mise en perspective de la trajectoire française par contraste

Le cas français n'a pas fait l'objet d'un traitement direct au cours du module. Toutefois, dans les échanges avec la salle, la question du contexte académique français a suscité un débat. Existe-t-il une perspective française spécifique ? Pourquoi l'article de Stanley Hoffmann sur les RI comme « science sociale américaine » a-t-il autant eu d'écho alors que d'autres productions savantes publiées en français et qui lui sont antérieures aboutissent déjà au même diagnostic ?

Le lecteur pourra retrouver une partie de ces résultats et de ces discussions dans la première partie du *Traité de Relations internationales* qui paraîtra aux Presses de Sciences Po à l'automne 2013.

Hellmann, Gunther, 2011, "International Relations as a Field of Study", *International Encyclopedia of Political Science.* 2011. SAGE Publications. <http://www.sage-ereference.com/view/intlpoliticalscience/n295.xml>.

Hoffmann Stanley, [1977] 2001, “An American Social Science : International Relations”, in Nossal Kim Richard, “Tales that Textbooks Tell : ethocentricity and Diversity in American Introductions to IR”, in Robert M.A. Crawford, Darryl S. L. Jarvis, ed., *International Relations – Still an American Science ? Towards Diversity in International Thought*, New York, State University of New York Pres.
Vennesson Pascal, 1998, “Les relations internationales dans la science politique aux Etats-Unis”, *Politix,* 41, pp. 176-194.
Waever Ole, 1998, “The Sociology of a not so international discipline : American and European developments in International Relations”, *International Organization*, 52, 4, pp. 687-727.

MPP 3
Les simulations en science politique : histoire d'une innovation et étude de ses enjeux pédagogiques

Adrien FAUVE (Sciences Po / CERI)
adrien.fauve@sciences-po.org
Philippe PERCHOC (Université Catholique de Louvain / CECRI)
philippe.perchoc@uclouvain.be

Ce module, qui fait suite à celui de Strasbourg en 2011, permet d'approfondir les trois dimensions des simulations : didactiques, scientifiques, et professionnalisantes, en s'appuyant sur de nouvelles expériences.

Adrien Fauve en rappelle tout d'abord les enjeux : il trouve des similitudes entre l'usage de simulations et la méthode socratique : dans les deux cas la socialisation est une dimension importante du processus, elle permet de se former intellectuellement tout en s'amusant (Xénophon et Platon ont eux aussi insisté sur « l'écriture sérieuse », le fait « d'être sérieux tout en jouant », que l'on retrouve aussi chez Aristophane et Rabelais. En latin, *eduquere* n'implique-t-il pas que l'on « sorte de la routine » ?).

Philippe Perchoc fait l'historique des simulations dans lesquelles il a été engagé avec Adrien Fauve. Il y est venu par un engagement associatif militant, dans le but de permettre aux lycéens de connaître le modèle européen. La différence entre le concept de simulation européenne et la pratique des « Parlements européens des jeunes » tenait dès l'origine à la substitution de professeurs volontaires, qui engagent toute leur classe, aux lycéens qui s'y lancent de leur propre chef en ordre dispersé. Il s'agissait alors de leur fournir un kit clefs en mains pour simuler l'audition de candidats à la présidence de la Commission Européenne avant investiture. Les lycéens ont apprécié les joutes verbales, et, selon les conditions dans lesquelles l'expérience se déroulait, il a pu leur arriver de ne pas entériner une candidature. 500 lycéens se sont succédé en trois ans, grâce à un financement de l'UE, certains y ont découvert leur vocation (par exemple, avocat).

Cette simulation a été ensuite transposée à l'échelon de trois établissements d'enseignement supérieur (décrite dans l'article sur les simulations à paraître, rédigé par les animateurs de la session précédente à Strasbourg), avec l'aide de Francesco Marchi de l'ESSEC-IRENE. Celui-ci souligne l'importance du débriefing, aussi bien pour les étudiants eux-mêmes que pour les enseignants organisateurs, car c'est cette procédure qui permet le mieux de distinguer de simples jeux de rôles d'une véritable simulation. Au cours des simulations européennes, par exemple, une expérience de « *pause and play* » a été pratiquée, avec succès (toutes les deux ou trois heures, la simulation est suspendue afin de commenter ce qui s'est passé jusque là). Néanmoins, comme le remarquent des participants à ce module, intervenir dans le déroulement du jeu risque de le fausser.

Les avantages de ces simulations européennes sont évidents : mélanger les étudiants de plusieurs établissements (au lieu de ne mobiliser que ceux qui se connaissent déjà) ; professionnaliser les activistes membres d'associations pro-européennes ; introduire au montage de projet, très apprécié des futurs recruteurs ; et, bien sûr, former aux techniques de négociation. De plus, elles aident les étudiants à compléter leur formation, car les thèmes sont choisis de façon à combler des lacunes (les participants n'ont pas eu de cours préalables dans ce domaine) ou à illustrer des enseignements (des cours de théorie des négociations la précèdent). Enfin, les étudiants sont plongés dans le monde réel dont-ils découvrent avec surprise le fonctionnement (le lobbying agricole en est un exemple édifiant, par l'étonnement qu'il soulève chez les participants), surtout quand il sont *coachés* par des ambassades ou des entreprises (Gazprom, dans la simulation sur l'énergie) où ils sont très bien accueillis au cours des la phase de préparation de la simulation. L'inclusion d'étudiants en journalisme pour effectuer des revues en ligne et des interviews des étudiants jouant un rôle et de la personne qui lui correspond en vrai, ou

bien faire des analyses à chaud au cours de la simulation, sont également des facteurs de réalisme appréciés.

D'autant que cet exercice est valorisé par les recruteurs : une étude de François Forêt montre qu'ils sont sensibles à la participation des candidats à trois activités formatrices : le montage de projet, suivi des simulations et enfin des stages. Or, on peut parfois combiner ces trois atouts au cours d'un même exercice à condition qu'il soit suffisamment long.

En revanche, la plupart de ces exercices sont extracurriculaires, il faut trouver un moyen des les placer dans l'agenda des enseignements du curriculum, de les gratifier ou créditer, voir de noter les étudiants individuellement dans un cursus obligatoire. Le problème est identique pour les enseignants, qui doivent y accorder beaucoup de temps avec peu de rémunération.

Michèle Guillaume-Hofnung présente ensuite l'expérience conduite depuis plus de trente cinq ans à Paris 11 Sceaux dans le cadre du master en diplomatie et négociations stratégiques (une initiative de Mario Bettati, dont la notion de droit d'ingérence a émergé). Il en ressort notamment que cet exercice peut contribuer à l'énonciation d'une norme ou à la clarification de l'usage de termes opérationnels ou juridiques, comme la médiation.

C'est une opération longue, qui commence en septembre et s'achève en mai par trois jours en immersion complète. Elle se fait en partenariat avec trois universités dont une libanaise (La Sagesse). Les sujets sont connus à l'avance, et traités dans le cadre d'une unité pédagogique appelée « projet professionnel ». Il s'agit d'aider à la définition d'un terme ou d'un problème, parfois pour le compte d'un commanditaire (Conseil de l'Europe ou Commission Européenne), car l'acquisition de cette compétence est considérée comme indispensable par des institutions européennes (elle fait partie de la « boîte à outils » que les candidats sont supposés avoir). Les étudiants on répartis en groupes, chacun avec un tâche différente (par exemple, définition du terme « médiation », indépendance des médiateurs, formation à la démarche de médiation). Ils se mettent avec enthousiasme dans la peau de leur rôle.

Claire Visier évoque à son tour une expérience conduite à Rennes 1, ou l'on pratique un « pré-briefing » : on informe sur le déroulement de l'exercice et ses buts, on fait parler chacun sur ce qui est attendu du jeu avant son déclenchement. L'exercice consiste en trois modules successifs (négociation internationale, lobbying, montage de projet), suivis de quinze jours de simulation. Un tutorat associe par paire des enseignants de droit, d'économie et de science politique. Les participants déclarent apprécier les cours de théorie qui débouchent sur la pratique, la rencontre avec de vrais experts, l'émulation qui en résulte.

A sciences Po Madagascar, qui existe depuis deux ans, les simulations sont obligatoires, comme nous l'apprend Davida Rajaon. Elles occupent 20% de la formation, de la première année au master. Dans un pays africains, l'oral est très important, il s'agit donc de maîtriser la rhétorique. Un concours est organisé entre groupes d'étudiants, avec une finale et un classement, ce qui les motive fortement. Dans l'assistance certains réagissent en se demandant dans quelle mesure l'introduction d'un esprit de compétition peut affecter l'exercice et comment.

Au-delà de ces buts pédagogiques, on ne sait pas encore comment traiter les matériaux collectés pour faire avancer la recherche. Comment les notes rédigées par les participants pourraient-elles être utilisées ? Quels logiciels adopter pour quel type de démarche (lexicométrie, analyse de discours, CAQDAS) ? Demander à ceux qui en ont faites de remplir un même questionnaire pourrait être opportun, bien que malaisé à concevoir et à administrer. On pourrait aussi se demander quand et ou les simulations ont-elles commencé, à quoi ressemblaient-elles, comment ont-elles été reproduites ailleurs ? On pourrait enfin d'interroger sur la préférence des employeurs potentiels pour ce type d'exercice.

Yves Schemeil observe qu'une recherche expérimentale sur les simulations serait encore plus ambitieuse. Elle supposerait que l'on conçoive des groupes de contrôle et des groupes d'expérience, en

faisant varier les consignes données aux uns et aux autres, les règles de procédure, ou les sources d'information. Les résultats atteints seraient alors comparés, et les causes de divergences de positions adoptées pourraient être imputées à une variable ou un autre.

Il reste que la recherche sur les simulations se heurte à des obstacles éthiques. Ainsi faudrait-il avertir à l'avance les participants que leurs propos ou même leur image pourraient servir à des fins d'analyse, et trouver le moyen d'anonymiser leur contribution (ce que la CNIL ne manquera pas d'exiger). Mais alors, les étudiants se sachant observés ne modifieront-ils pas leur comportement ? Prévenir c'est aussi orienter, voire déflorer un objet de recherche en rendant transparent son usage scientifique et en suscitant donc des performances différentes de ce qu'elles auraient été sans ces avertissements. Quand les étudiants étrangers qui y prennent part viennent de pays autoritaires, les filmer ou les enregistrer risque de leur porter préjudice à leur retour. De plus, comme l'a déclaré une enseignante belge, il faudrait s'interroger sur le rapport des simulations à la démocratie : si elles n'étaient généralisables que dans des écoles sélectives, cela reviendrait à pénaliser des étudiants inscrits dans les autres filières : il faudrait qu'elles soient accessibles à tous.

En résumé, toutes les interventions soulignent que les participants entrent vite dans le jeu, qu'ils formulent des arguments identiques à ceux que l'on entend dans la vraie vie, qu'ils apprécient le lien ainsi fait entre la théorie et la pratique, que l'émulation suscitée et la perspective d'être utile sont productives, que la préparation et le suivi du déroulement de l'exercice ainsi que la mise en relation avec les personnes ou les groupes qui sont les sources d'inspiration de leurs rôles sont les principaux facteurs de son succès.

Pour conclure, Yves Schemeil note que par rapport au précèdent ce module a permis de découvrir des exemples nouveaux, et des pistes de réflexions qui n'avaient pas été suffisamment voire pas du tout explorées en 2011. Ainsi, la contribution de l'exercice à l'employabilité des étudiants ou à la satisfaction de commanditaires est une piste à creuser, de même que les effets d'une intervention accrue des organisateurs sur le comportement des participants. Enfin, le bénéfice citoyen de l'exercice n'est pas négligeable, il mérite que l'on y réfléchisse au-delà de la découverte des conditions de la prise de décision dans le monde réel, bien balisée par le module précédent et l'article qui en est issu.

Y. Schemeil suggère d'ouvrir un **site web** hébergé par l'AFSP, composé d'*archives* (les documents déjà rédigés sur les simulations faites, les comptes-rendus individuels et notes collectives faites à cette occasion dans l'espoir qu'elles pourront un jour servir de matériaux à la recherche), de *listes de références* utiles (lectures recommandées, liens), et d'un *forum* d'échanges qui permettrait à chacun de faire part de sa propre expérience en la matière. On pourrait également penser à généraliser l'idée de *kit de simulation*, reproductible dans des établissements autres que ceux qui les ont conçus, qui seraient téléchargeables depuis ce site.

(note rédigée par Yves Schemeil, le 13 juillet 2013)

MPP 4

Les politistes et les médias, les politistes dans les médias. Quelles modalités d'intervention dans l'espace public médiatique ?

Jérôme HEURTAUX (Université Paris Dauphine / IRISSO)
jheurtaux@yahoo.fr
Nicolas KACIAF (UVSQ / VIP – CERAPS)
kaciaf@yahoo.fr

Dans leur introduction, les organisateurs du module (Jérôme Heurtaux et Nicolas Kaciaf) rappellent que la question des rapports entre les univers des médias et de la recherche constitue une vieille interrogation dans l'univers académique. Ces réflexions ont été historiquement structurées autour de deux antagonismes qui se rejoignent sans nécessairement se confondre :

- On observe, d'une part, une tension entre une quête de visibilité (justifiée par l'impératif de publicisation des travaux scientifiques et l'exigence de participation aux débats publics au nom d'un statut spécifique) et un souci de préservation de l'autonomie de l'espace de production académique (dont le principal public doit demeurer les pairs, seuls à même d'évaluer la pertinence scientifique des grilles d'interprétation du monde social) ;
- On note, d'autre part, une opposition entre la revendication d'une posture d'intellectuel potentiellement capable de prendre position sur une large diversité d'enjeux et l'adossement à une posture d'expert spécialisé, soumis à un impératif de neutralité axiologique.

Ces divergences n'empêchent cependant pas les chercheurs en science politique de partager une problématique commune : comment accéder aux médias et pouvoir ainsi s'exprimer publiquement sans subir les contraintes de formatage qu'imposent les routines professionnelles et règles d'écriture journalistiques ? Cette interrogation, bien qu'ancienne, mérite d'être à nouveau posée, tant les univers des médias et de la recherche ont été bouleversés au cours des deux dernières décennies. Quatre évolutions majeures méritent d'être mentionnées :

- *La « révolution numérique »* qui bouleverse les conditions d'entrée dans l'espace public médiatique, mais qui accroit aussi la capacité des publics extérieurs à accéder aux productions académiques et à les discuter, en témoignent les critiques publiques du FN contre les approches défendues lors d'un colloque consacré en 2013 aux quarante ans de ce parti ;
- *Les transformations du champ journalistique* qui voit l'entrée en scène d'une génération de rédacteurs davantage ouverts aux sciences sociales mais qui connaît, dans le même temps, un renforcement des contraintes : accélération du temps de production, précarisation des statuts dans de nombreuses entreprises, etc ;
- *La multiplication des « affaires » judiciaires* (plaintes contre Alain Garrigou ou contre les directeurs de *France Rebelle*) qui questionne l'exercice effectif de la liberté d'expression des universitaires ;
- *Les transformations du champ académique* : moins tournée vers ses objets canoniques sur lesquelles les chercheurs sont pourtant le plus sollicités (élections, partis…), la science politique a connu une diversification des terrains d'enquête, une mutation des conditions de financement de la recherche, un moindre ancrage militant des chercheurs.

Dans ce contexte, les politistes ont pris conscience des exigences de vulgarisation de leurs savoirs, tout en étant marqués par la menace d'une emprise du champ journalistique sur les espaces de production intellectuelle. Plusieurs chercheurs ont néanmoins tenté de résoudre ce dilemme, à l'image de Cyril Lemieux dont les travaux de recherche et les modes de participation au débat public ont beaucoup compté dans la genèse de ce module. Les deux coordinateurs ont également participé à

l'animation d'une édition participative d'analyse de la campagne des élections de 2012 sur Médiapart, en collaboration avec l'équipe de rédaction de ce journal. On constate également une multiplication des blogs de chercheurs qui permettent à la fois des formes originales de communication au sein de la communauté académique mais aussi des interventions plus réactives et plus autonomes vis-à-vis de l'actualité. Restent deux interrogations sur la diversité des publics qui s'y rendent et sur l'accès des journalistes à ces supports. Il faut donc s'interroger à la fois sur les conditions d'accès des chercheurs à la production médiatique et sur les conditions d'accès des journalistes à la production académique.

Ce module a dès lors pour objectif de cartographier les types possibles de rapports entre politistes et médias. Il s'agit autant d'un retour réflexif sur nos pratiques qu'un séminaire d'analyse des rapports entre médias et politistes. Le module de l'AFSP est le format idéal, dans la mesure où rares sont les espaces où nous avons l'occasion de réfléchir collectivement à nos propres pratiques de chercheurs en dehors bien sûr des discussions sur la méthode qui sont devenues rituelles dans notre façon de pratiquer le métier. Un autre objectif est de réfléchir à des formats de collaboration optimaux. Pour cela, il fallait réunir des journalistes ouverts aux sciences sociales et des politistes qui ont une approche compréhensive du métier de journaliste et de ses contraintes. Le but implicite est donc de réfléchir aux « bonnes » pratiques médiatiques des politistes, pas de constater une fois de plus l'impossibilité de cette relation. Ce module réunit deux professeurs de science politique (Laurent Bouvet et Rémi Lefebvre) qui entretiennent, malgré la proximité relative de leurs objets d'étude, un commerce régulier mais différent, avec les médias, en particulier avec les médias d'information et d'analyse français, et un journaliste politique d'un quotidien français (Thomas Wieder du *Monde*).

Les deux politistes sont invités à opérer un retour réflexif sur leurs premières expériences médiatiques, de raconter leurs transactions avec les journalistes, d'évoquer les savoir-faire mobilisés pour s'ajuster aux attentes et aux formats médiatiques : quels sont les contours d'une intervention réussie de leur point de vue ? Comment fait-on pour maîtriser le contenu des interventions ? Ils sont également incités à exposer les finalités des interventions des politistes dans les médias d'information : quelle est la légitimité des chercheurs à intervenir ? Quelle articulation enfin entre statut de chercheur, intervention médiatique et engagement politique ?

Laurent Bouvet est professeur de science politique à l'Université Versailles Saint-Quentin, spécialiste de théorie politique. Il intervient dans les médias comme intellectuel plus que comme expert. Cet analyste engagé de la vie politique française a participé à de nombreuses aventures intellectuelles situées à la gauche du champ politique, notamment « la gauche populaire ». Son livre le plus récent (*Le Sens du peuple. La gauche, la démocratie, le populisme*, Gallimard, 2013) l'a fait connaître au-delà d'un public restreint. Il précise qu'il a commencé à répondre aux sollicitations médiatiques avant d'être politiste, au début des années 1990, en tant que très jeune militant politique. Il a poursuivi cet engagement politique à gauche, en étant membre à la fois du Parti socialiste et de la fondation Jean Jaurès. Puis il a été sollicité par des journalistes du *Monde* à l'occasion d'un des premiers grands forums organisés par ce quotidien en région, en collaboration avec *Esprit*, à Grenoble en 1996. Il en est ressorti un portrait et une interview dans *Le Monde*. La médiatisation s'est alors accélérée, conduisant Laurent Bouvet à réfléchir à l'articulation entre engagement politique et engagement politiste, suite à son recrutement comme maître de conférences à la fin des années 1990 à l'Université de Lille 2. L'objet de ses recherches (une analyse de « la troisième voie ») et l'engagement politique se recoupaient de façon d'autant plus saillante que Lionel Jospin arrivait au pouvoir. Laurent Bouvet a même occupé des responsabilités à ce moment-là en prenant la charge de la revue théorique du parti, *La Revue socialiste*. Il a également été la plume de François Hollande lors de la campagne des européennes de 1999. Il a été conduit à s'interroger sur ce double investissement, d'autant plus que les journalistes ne faisaient pas le distinguo lorsqu'ils le présentaient. Laurent Bouvet était présenté comme enseignant en science politique, et même professeur à Sciences po (où il exerçait en tant que vacataire). L'indistinction a pris fin quand Laurent Bouvet a quitté ses responsabilités au Parti socialiste en privilégiant un engagement extérieur de type « para-politique », dans des think tanks et en participant à la création de la collection de *La République des idées* au Seuil. Il a cherché à intervenir en tant que chercheur en revenant à ses

objets initiaux (Les Etats-Unis) et en délaissant les réflexions « plus politiques » sur la social-démocratie en Europe. Ses interventions publiques se sont alors davantage focalisées sur les enjeux auxquelles faisait face la gauche française (par exemple son essai sur le « 21 avril » se voulait un livre engagé et non un livre de politiste, même s'il s'appuie sur des savoirs académiques). Puis il a expérimenté un nouveau type d'engagement, en intervenant comme expert sur les questions universitaires lors de la campagne de 2007 pour le compte de Ségolène Royal. Il a alors arrêté tout engagement politique en démissionnant du Parti socialiste et en devenant un « intellectuel de gauche », « étiquette imprécise mais qui fait sens », ou plutôt en « intellectuel public », « c'est-à-dire quelqu'un qui intervient publiquement à partir de sa position, de son statut, sa notoriété et de ses ressources, sur un certain nombre de sujets du débat public, non pas seulement pour faire passer ses idées mais également pour éclairer le débat public ». Les outils numériques, des blogs aux réseaux sociaux, lui ont offert l'opportunité de construire ce rôle et de théoriser ses rapports aux médias : il a acquis suffisamment de ressources pour choisir à quel média s'adresser. Fortement sollicité lors de la publication de son ouvrage *Le Sens du peuple*, il a par exemple refusé de participer aux débats mis en place sur les chaînes d'information continue, afin de ne pas devenir « un de ces personnages-tronc qui discutent de tout ».

Rémi Lefebvre est professeur de science politique à l'Université Lille Nord de France (CERAPS). Il se présente comme un « intellectuel spécifique » articulant une triple identité : une identité académique en tant que chercheur, qui essaie de diffuser par les médias ses travaux au-delà du cercle confiné des pairs ; une identité militante revendiquée (en tant que membre du Parti socialiste depuis 1995), « posture qui n'est pas facile à articuler avec la précédente dans un univers professionnel où l'engagement est peu valorisé voire perçu comme une transgression des normes de la neutralité axiologique » ; une présence dans les médias, essentiellement écrits, qui a démarré suite à la publication (avec Frédéric Sawicki) de *La Société des socialistes* (Le Croquant, 2006). Cet ouvrage a attiré le regard médiatique par sa dimension critique et a conduit à « l'enrôlement » de Rémi Lefebvre dans les médias. Sa « carrière » médiatique a atteint son apogée lors de la publication des *Primaires socialistes* en 2011 (Raisons d'agir), soit au cœur même des primaires, dans un souci de participation au débat. L'articulation des identités académique, militante et médiatique a évolué, dessinant des cycles d'intervention. Membre du PS mais dans un courant minoritaire, il constate avoir beaucoup moins de choses à dire depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, comme s'il était plus un spécialiste du PS quand celui-ci est dans l'opposition qu'au gouvernement. En effet, Rémi Lefebvre se préoccupe plus, en tant que chercheur, de l'organisation socialiste (ses militants, ses élus, etc.) que de sa pratique du pouvoir ou de son idéologie. Il s'empêche d'intervenir sur les questions idéologiques, afin de ne pas mélanger les genres militant et académique. Ce retrait relatif de l'expression médiatique s'explique aussi par l'acquisition de responsabilités plus fortes au PS, notamment depuis son accession au Conseil national.

Pour Rémi Lefebvre, le savoir-faire médiatique constitue une compétence qui s'acquiert (il faut que cela aille vite, il faut prendre en compte les attentes des journalistes tout en les reformulant, il faut avoir conscience des formats). Il s'est investi sous deux formes principales : tribunes dans les journaux (cinq ou six) de sa propre initiative mais aussi interviews (à l'initiative des journalistes, notamment dans *Libération*). Plus on publie une tribune, plus on peut proposer des papiers longs, en raison de la constitution d'un capital de légitimité médiatique. Les interviews sont plus complexes à gérer, car plus courtes et davantage liées à des questions d'actualité. Il reconnait que la relecture des papiers est systématique (sauf pour la presse locale), ce qui facilite ses interventions. Une limite consiste toutefois à ne pas se fermer des portes sur le terrain. Il exprime également son regret d'avoir participé à certaines émissions télévisées, comme celle d'Yves Calvi, « C dans l'air », en raison du nombre très important de questions qui lui ont été posées, et de leur manque de pertinence. Il s'est alors senti en porte-à-faux vis-à-vis de « fausses questions », de demandes de prédiction, d'une attente de « commentaire épique » sur la vie politique. C'est pourquoi il préfère intervenir dans la presse où les règles du jeu sont mieux définies. Selon lui, si peu de journalistes lisent les livres de science politique, certains ont toutefois lu son ouvrage, y compris de façon critique, contribuant à en assurer la circulation dans les espaces médiatique et politique.

La parole est ensuite donnée à **Thomas Wieder**, journaliste politique au *Monde*, où il est chargé de suivre l'activité du président de la République et du gouvernement. Formé aux sciences sociales (ENS, IEP Paris, agrégation d'histoire), il était auparavant affecté au *Monde des livres*. Il entretient plusieurs liens avec la science politique, en contactant des politistes pour éclairer un papier d'analyse ou dans le cadre d'interviews. Comment Thomas Wieder se repère-t-il dans le champ de la science politique ? Quels usages fait-il de ces savoirs et de ses relations dans le milieu des politistes ? Quelle perception a-t-il de ses interactions avec les politistes ? La collaboration fonctionne-t-elle ? Peut-on l'améliorer et comment ? De plus, en tant que journaliste politique au *Monde*, il a un accès privilégié au monde politique et se voit sollicité par plusieurs médias publics (France culture) et privés (BFM TV, Canal +) pour faire de l'analyse politique. Thomas Wieder produit aussi de l'analyse politique dans les médias, entrant de fait en concurrence avec les politistes. Comment caractériser ce type d'analyse politique ? Comment rester exigeant quand on est à ce point sollicité, y compris dans des formats précis ? Comment échappe-t-on aux grilles du commentaire épique, de l'analyse psychologisante, du commentaire de sondages ?

Thomas Wieder a une opinion contrastée des rapports entre journalistes et politistes. D'un côté, il se sert des travaux des politistes comme d'un bagage intellectuel. Lorsqu'il s'empare d'un objet qu'il va « suivre, disséquer, commenter pendant un certain temps », il se constitue une bibliographie, un « paquet de références » pour naviguer autour de tel ou tel objet : « Avant d'entrer au service politique en 2010, où j'ai suivi les études d'opinion, je me suis beaucoup documenté sur ce sujet pendant quinze jours, trois semaines, demandant au journal d'être libéré de l'actualité quotidienne pour passer du temps en bibliothèque à lire les travaux de Bourdieu, Champagne, Blondiaux, Lehingue. » Il ne se dit « pas forcément toujours en accord » avec ces travaux très critiques, mais il reconnaît leur apport, même indirect (c'est-à-dire sans le truchement d'une citation explicite), à son travail. Il a pu aussi solliciter directement tel ou tel pour une interview lorsque l'actualité a pu le justifier, lors des débats au parlement sur l'encadrement des sondages d'opinion, par exemple. Certains travaux de science politique peuvent l'aider à analyser plus finement tel ou tel phénomène. Lors de la campagne présidentielle, une des questions qui se posait parmi les journalistes du « Hollande tour », encouragés par leur rédaction, était celle de la « ferveur » : y-a-t-il de la ferveur autour de François Hollande qu'on donnait gagnant à Paris ? Les journalistes constataient sur le terrain plutôt de l'indifférence autour du candidat socialiste. Thomas Wieder s'est alors appuyé sur les travaux de Nicolas Mariot pour mieux comprendre l'articulation complexe entre l'adhésion (ou l'indifférence) et l'expression (ou l'inexpression) d'enthousiasme de la part des électeurs.

Mais le « dialogue » entre politistes et journalistes bute sur plusieurs obstacles. Du côté des journalistes, le manque de temps et l'absence de disponibilité d'esprit. La couverture de l'activité de l'exécutif au quotidien est une tâche exigeante et harassante, qui le conduit à se démultiplier autant dans la réalité (il « colle » son objet sur le terrain et le suit le moindre de ses déplacements) que dans l'univers médiatique (présence sur Twitter, participation à des émissions dans les médias audiovisuels, etc.). Les journalistes sont incités à produire en permanence de l'information sans le recul nécessaire. Autre problème, certains journalistes sont peu curieux, ont des réflexes pavloviens consistant à solliciter les mêmes figures « d'experts ». Les limites proviennent aussi du milieu académique. Parmi celles-ci, l'accès aux productions intellectuelles : « La mémoire de ce qui a pu être produit en science politique s'estompe très vite, même quand on la curiosité de s'intéresser à la littérature spécialisée », explique-t-il. « Il y a des progrès indéniables, comme la plateforme cairn.fr, par exemple, mais beaucoup reste à faire ». Mais trop de travaux restent invisibles, les sites internet des laboratoires ne sont pas à jour, l'information ne circule pas suffisamment bien au sein d'un même laboratoire. Au-delà des textes en sciences sociales, ce sont les auteurs eux-mêmes qui sont souvent injoignables, indisponibles voire carrément réticents. De nombreuses sollicitations se heurtent souvent à de la méfiance et de l'hostilité. De nombreux chercheurs (y compris chez les jeunes chercheurs, soit parce qu'ils sont moins expérimentés, soit « parce qu'une coupure s'est produite, beaucoup de chercheurs ne lisant plus les journaux, sont coupés de l'actualité de leur propre objet d'étude ») posent beaucoup de conditions pour s'exprimer dans les médias, et considèrent par avance que leurs propos seront tronqués. D'une

manière générale, le cloisonnement de la recherche est tel que trouver le bon chercheur est une recherche en soi, un véritable « chemin de croix ».

La discussion avec le public a permis de faire émerger des questions complémentaires, au sujet de la formation aux sciences sociales dans les écoles de journalisme, mais aussi et inversement au sujet de l'absence totale de formation ou de « media training » dans le monde académique. La richesse des interventions et le nombre de questions soulevées lors de ce module plaide pour un approfondissement et un élargissement de la réflexion. Sans prétendre épuiser dans ce bilan l'ensemble des questions possibles, on peut d'emblée formuler quelques pistes. Est-il pertinent/convenable/réaliste d'imaginer la formation d'un organe ou d'un réseau organisé chargé de produire collectivement un matériau intellectuel à destination de la communauté des journalistes ? Quelles sont les spécificités de la situation française, en comparaison avec d'autres situations socio-historiques ? Comment se déclinent les rapports entre politistes et journalistes en fonction de la nature des objets concernés et de leur degré de complexité (guerres extérieures, révolutions, etc.) ? Dans quelle mesure « l'autonomie » des Universités engendrera-t-elle une surveillance accrue des interventions publiques des chercheurs par leur autorité de tutelle et notamment par les services de communication qui, d'ores et déjà, s'assurent que les universitaires précisent systématiquement l'identité de leurs établissements ?

Jérôme Heurtaux et Nicolas Kaciaf

AD 2
Réussir son parcours doctoral. Témoignages de jeunes docteur(e)s

Pierre Muller (CNRS, CEE)
pierre.muller@sciences-po.fr
Emilien Julliard (ANCMSP)
bureau@ancmsp.com

Cet atelier donnait la possibilité à quatre docteurs (Thomas Alam, Sandrine Devaux, Étienne Pénissat et Gwenaëlle Perrier) de témoigner sur le parcours doctoral, c'est-à-dire de décrire leur professionnalisation, de leur entrée en thèse jusqu'à l'obtention d'un emploi stable, académique ou non. Ce compte-rendu fait la synthèse de ces témoignages, découpée en quatre points : l'entrée et le début de la thèse, les conditions (de réussite) du travail doctoral, les difficultés matérielles du parcours doctoral, le recrutement et les éventuelles reconversions hors du milieu académique.

Tout d'abord, les quatre docteurs présents ont pour point commun d'avoir réalisé une thèse sans allocation de recherche. Aussi, pour eux, la première année de thèse a été synonyme de recherche de financements, et de manière générale, une partie de leur temps et de leur énergie a été consacrée à cette préoccupation presque tout au long de leur thèse. Ces financements, parfois combinés au cours d'une même année, peuvent prendre des formes plus ou moins pérennes, et sont souvent étroitement liés aux objets de recherche, à l'actualité des organismes potentiellement financeurs ou à la capacité du directeur de thèse à mobiliser des contacts institutionnels hors de l'université. Nos invités se sont en effet appuyés par exemple sur une bourse de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie) ouverte suite à la « crise de la vache folle », une bourse Lavoisier, des aides de conseils régionaux ou de ministères, voire des stages ou des emplois à mi-temps (chargé d'étude au sein d'un ministère, assistant parlementaire). Par sécurité, certains de nos invités ont également passé des concours (de l'enseignement secondaire, d'attaché territorial), afin de financer leur recherche ou de s'assurer un débouché rémunéré. Ces témoignages vont ainsi à l'encontre de ce qui est désormais souvent préconisé dans les écoles doctorales : certes on peut difficilement réaliser une thèse sans financement, mais on peut réussir son parcours de thèse et sa professionnalisation sans allocation de recherche (ou contrat doctoral). Mais comme on va le voir plus bas, cette absence de financement « légitime » et pérenne leur a aussi posé des problèmes en terme de conditions matérielles de réalisation de leur recherche.

Pour eux, outre le financement, les conditions de réussite de leur thèse dépendent de formes d'encadrement collectives qui s'ajoutent, voire se substituent à celle du directeur de thèse. Thomas Alam s'est par exemple beaucoup appuyé sur un collectif informel de doctorants, qui intervenait à la fois sur un registre syndical et associatif et qui entretenait une base de données de fiches de lectures. C'est sans compter également sur les ateliers et les séminaires du laboratoire ou de l'école doctorale qui permettent de constituer des réseaux et de rencontrer des chercheurs aux intérêts communs. De même, parce qu'ils sont souvent fortement animés par les doctorants, les centres de recherche à l'étranger sont susceptibles de fournir un appui scientifique solide dans le cours de la thèse. Certains de nos invités au contraire déplorent que l'accès aux ressources du laboratoire (bureau, photocopieurs, etc.), qui conditionnent un encadrement collectif quotidien, soit parfois uniquement réservé aux seul-e-s titulaires d'une allocation de recherche. On relève aussi l'importance cruciale de s'ancrer disciplinairement, notamment par la présence aux colloques ou congrès, et non pas uniquement dans les *area studies* pour celles et ceux qui ont mené des enquêtes à l'étranger. Nos invités ont également tous enseigné – en s'efforçant de surmonter les contraintes de légalité ouvrant accès à l'enseignement dans le supérieur – et été ATER.

Tous ces jeunes chercheurs ont dû faire face à des moments de précarité au cours de leur parcours doctoral, et n'ont disposé que de faibles revenus entièrement investis dans la production de la thèse. Il apparait ainsi logique que leur manuscrit ait été rédigé, pour une partie d'entre eux, lors d'une période de chômage. La moment qui suit la soutenance s'avère également critique d'un point de vue financier et pour l'insertion professionnelle dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est souvent marquée par

l'enchainement de contrats de travail de courte durée : post-doctorats, contrats de recherche de 6 mois, voire hors du monde de la recherche, qui ne garantissent ni une insertion durable à l'université ou au CNRS, ni une base pour une reconversion professionnelle.

En parallèle, ces candidats aux métiers de la science politique ont cherché à se faire recruter sur des postes stables. Plusieurs d'entre eux ont enchainé plusieurs campagnes de recrutement aux postes de maitre de conférence avant d'effectivement être embauché par une université, leur conseil étant de postuler partout, même là où l'on pense n'avoir aucune chance, afin de faire connaitre sa candidature et éventuellement de s'entrainer à l'exercice de l'audition. D'autres, comme Gwenaëlle Perrier, ont vu le post-doctorat qu'ils réalisaient au sein d'une université se transformer en véritable tremplin pour le recrutement, quand bien même cela peut s'accompagner d'un changement d'objet de recherche. Pour autant, il ne faut pas oublier que 90% des docteurs en sciences sociales (dans lesquels on pourrait inclure la science politique) ne trouvent pas de poste à l'Université, et que par conséquent, il faut entamer des stratégies de reconversions professionnelles, qui, si elles sont rituellement présentées comme souhaitables et valorisantes, sont généralement ignorées par les titulaires et vécues comme un échec par les jeunes docteurs. Parmi nos invités, Sandrine Devaux s'est reconvertie dans l'administration d'État puis des collectivités territoriales après quatre années de candidature, et occupe depuis deux ans un poste de chef de cabinet dans une mairie de 40 000 habitants. Elle insiste tout d'abord sur la nécessité de ne pas faire de distinction entre des thèses qui seraient professionnelles et d'autres, académiques. Pour elle, il faut faire le meilleur travail scientifique possible, ce qui ne nuit en rien à une reconversion, bien au contraire. La thèse ne fait pas peur à tous les recruteurs, et si expérience à l'étranger il y a, elle peut être extrêmement valorisée, dans le public dans son cas. Après un premier contrat à la direction de la recherche d'un conseil régional qui recherchait ses compétences en matière européenne, Sandrine a ainsi vécu 5 ans au Luxembourg au service du ministère des Affaires étrangères, avant de revenir en France comme organisatrice d'un festival transfrontalier puis dans une mairie.
Ont assisté à cet atelier doctoral entre quarante et cinquante personnes, doctorants, jeunes docteurs et titulaires. Les questions posées par la salle à nos invités ont permis au public de préciser certaines de leurs interrogations, sur l'intérêt de passer le concours de l'agrégation en science politique à la fin de la thèse, sur les possibilités de recrutement académique hors de France, sur les conditions de réalisation des thèses en co-tutelle et les débouchés qu'elles ouvriraient, sur le recrutement dans des organisations de type *think tank*.

AD 3
Faire face au bouleversement soudain du terrain de l'enquête. A l'épreuve du « Printemps arabe »

Amin Allal (Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, CHERPA)
amin.allal@gmail.com
Marine Poirier (Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, CHERPA / IREMAM)
poiriermarine@gmail.com
Christophe Traïni (Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence / CHERPA)
christophe.traini@wanadoo.fr

Participants :
· Amin Allal (Doctorant, CHERPA / IEP d'Aix-en Provence)
Faire fi des téléologies, interpréter l'histoire du présent. Des révoltes de Gafsa en 2008 au moment révolutionnaire Tunisien
· Cécile Boex (Post Doc, EHESS, CEIFR/IISMM)
Prendre en compte l'évènement, résister à l'évènementiel : l'analyse des redéploiements des engagements politiques des cinéastes syriens
· Youssef el-Chazli (Doctorant, CRAPUL - IEPI, Lausanne)
Quand l'objet de la thèse entre en " crise " : " Construire "un objet à partir d'une conjoncture " fluide ? (Egypte)
· Chaymaa Hassabo (Docteure, PACTE - IEP de Grenoble / Collège de France)
La révolution égyptienne comme épilogue de thèse
· Romain Lecomte (Doctorant, Université de Liège)
Les cyberactivistes tunisiens ont-ils fait la "Révolution" ou l'inverse ? Réflexion sur les biais d'une analyse *a posteriori* des usages et trajectoires d'internautes tunisiens engagés
· Marine Poirier (Doctorante, CHERPA / IEP d'Aix-en Provence)
Un système d'allégeance au pouvoir autoritaire fragile. La crise comme révélateur des logiques d'action et du fonctionnement routinier de l'ancien parti du président au Yémen

Au cours de cet atelier, les six docteurs et doctorants présents ont proposé un retour réflexif sur la manière dont ils ont été amenés à faire face au brusque bouleversement de leur objet d'étude. La problématique commune à laquelle ont été soumis l'ensemble de ces chercheurs pourraient être résumée ainsi : Comment réagir lorsqu'en quelques semaines seulement un terrain d'enquête semble se transformer bien plus rapidement que tout au long de plusieurs années d'observation ? Les discussions se sont articulées autour de deux séries de questionnements :

-> Comment l'évènement est-il venu perturber le travail en cours ? Quel défi inattendu a-t-il constitué, mais aussi quelle opportunité ? Quelles ont été les conséquences pratiques, les choix faits à ce moment ?

-> Avec le recul, quels enseignements peut-on tirer de cette expérience, du point de vue de la connaissance de l'objet d'étude, de la méthode, de l'intérêt des professionnels des médias ?

L'atelier a permis de montrer que s'il convient de ne pas négliger les défis et difficultés qui, suite au « Printemps arabe », ont pu se présenter, ces derniers n'apparaissent nullement indépassables. Bien au contraire, l'expérience accumulée au cours de cette épreuve — pour peu qu'elle soit l'objet d'un retour réflexif partagé — offre l'opportunité d'enrichir la maîtrise des opérations pratiques et des savoir-faire propres à la recherche quel que soit son objet et son contexte.

Parmi les participants, nombreux sont ceux pour qui la rupture révolutionnaire a permis d'éclairer l'objet étudié, voire même de le révéler. En effet, les inflexions soudaines du terrain ont pu permettre à certains de mieux déceler l'objet souvent « flottant » d'une thèse en construction,

d'approfondir et d'accélérer le travail de problématisation. Elles ont aussi été l'occasion d'explorer de nouvelles pistes et de repenser les questionnements ou les protocoles de recherche privilégiés jusqu'alors.

Pour ceux qui étaient déjà bien engagés dans la rédaction, les contextes révolutionnaires marqués par un desserrement de l'étau policier, la libération de la parole, les revirements politiques et les effervescences des mécontentements 'populaires' ont inévitablement fait l'objet d'une mise en perspective, dans l'introduction, la conclusion ou un épilogue, et lors de la soutenance. Les événements ont pu consolider a posteriori une démonstration bâtie sur d'importants matériaux empiriques mais aussi des intuitions parfois contestées par l'entourage même du chercheur. Ils ont en effet permis de tester la validité ou les limites du raisonnement, voire de confirmer les hypothèses développées dans la thèse, en soulignant parfois la continuité des stratégies des acteurs. Ces outils forgés au cours de la thèse ont ensuite pu être réinvestis dans de nouveaux terrains postdoctoraux.

Les soulèvements de 2011 ont aussi provoqué de nombreuses sollicitations et injonctions, tant médiatiques qu'académiques. Si les premières ont rappelé les difficultés pour le chercheur en sciences sociales de répondre à ces demandes sociales d'analyse « à chaud », les journées d'études, séminaires et projets de publication, tout en accroissant la charge de travail des doctorants, ont eu pour effet de décloisonner et de despécifier les objets d'étude, favorisant les échanges entre disciplines, approches mais aussi terrains. Ils ont participé à la construction, certes fragile et parfois conjoncturelle, de réseaux de recherche, de travail et d'espaces de discussion collective propices à l'avancement et l'affinement des travaux en cours.

In fine, ces expériences croisées de doctorants travaillant sur les pays touchés par les soulèvements populaires de 2011 est tout particulièrement riche en enseignements utiles à tous les chercheurs confrontés aux transformations inattendues de leur objet d'étude. Pour cette raison, à l'issue de cet atelier, nous ambitionnons de proposer un article collectif à une revue de sciences sociales du politique.

L'outil numérique…

Utilisation du site internet du Congrès sur la période 2012-2013

plus de 211 000 pages…

De l'ouverture du site web dédié au 12ème Congrès de Paris en octobre 2012 jusqu'au 30 septembre 2013, ce sont 211 060 pages visitées et 95 031 visites.

Retrouvez toutes les communications aux différentes sessions sur le site web du congrès qui reste en ligne au

http://www.congres-afsp.fr

Prochain RDV ?

du 22 au 24 juin 2015 à l'IEP d'Aix-en-Provence…